

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE -- EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE MARSEILLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE

ARRETES

DELEGATIONS	2
MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS	2
<i>Mairie du 1^{er} secteur</i>	<i>2</i>
REGIES DE RECETTES	2
RECENCEMENT	3
CONTROLE DES VOITURES PUBLIQUES	6
DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE	7
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS	10
PERMIS DE CONSTRUIRE	11
PERIODE DU 1 ^{ER} AU 15 FEVRIER 2009	11
PERIODE DU 16 AU 28 FEVRIER 2009	13
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2008	16

ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES MUNICIPAUX

DELEGATIONS

09/021/SG – Délégation de signature de : M. Bernard Devouge

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
Vu les articles L 2122-19, L 2122-20, L 2122-22 et L 2511-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération n° 08/0232 HN du 4 avril 2008 relative aux délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée au nom du Maire à Monsieur Bernard DEVOUGE, Directeur de la Direction de l'Aménagement des Espaces Publics, identifiant 19820185, en ce qui concerne la préparation et la signature des bons de commande pour l'exécution des marchés à bons de commande, relevant des attributions de sa direction.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Bernard DEVOUGE sera remplacé par Monsieur Gilles GALICE, Directeur Adjoint de la Direction de l'Aménagement des Espaces Publics, identifiant 19870452.

ARTICLE 3 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes administratifs.

FAIT LE 5 FEVRIER 2009

09/025/SG – Délégation de signature de : M. Jacques HUSER

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
Vu les articles L 2122-19, L 2122-20, L 2122-22 et L 2511-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération n° 08/0232 HN du 4 avril 2008 relative aux délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée au nom du Maire à M. Jacques HUSER, Directeur de la Direction des Sports identifiant : 19840214, en ce qui concerne la préparation et la signature des bons de commande pour l'exécution des marchés à bons de commande, relevant des attributions de sa direction.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement, M Jacques HUSER sera remplacé par Mme Valérie LAUGAUDIN Directrice Adjointe de la Direction des Sports identifiant 19860784 ou M Alain SAICHI Directeur Adjoint de la Direction des Sports identifiant 19670358.

ARTICLE 3 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes administratifs.

FAIT LE 5 FEVRIER 2009

09/026/SG – Délégation de signature de : M. Stéphane BASILLE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2511-27

ARTICLE Monsieur Stéphane BASILLE, Administrateur de l'Opéra et en son absence, Madame Pascale BALLEJOS, adjointe de l'Administrateur, reçoivent délégation pour signer au nom de Monsieur le Maire les bons de commande et pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement dans le cadre des opérations comptables de l'Opéra.

ARTICLE 2 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 Le Délai de recours contentieux auprès du Tribunal administratif contre le présent arrêté est de 2 mois à compter de sa publication.

FAIT LE 5 FEVRIER 2009

MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

Mairie du 1^{er} secteur

09/000/1S – Délégation de : M. Bruno DE BOISSEZON

Nous, Maire d'arrondissements (1^{er} et 7^e arrondissements de Marseille) :
Vu le Code des Communes,
Vu la loi N°82-1169, du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale :
Vu le décret 62-921 du 3 août 1962 et notamment son article 6,
Vu la loi n° 87-509 du 9 juillet 1987 modifiant l'organisation administrative et le régime électoral de la Ville de Marseille.

ARTICLE UNIQUE Une partie de nos fonctions est déléguée à : Monsieur Bruno DE BOISSEZON Adjoint d'Arrondissements, chargé des finances et du service technique.

FAIT LE 11 FEVRIER 2009

REGIES DE RECETTES

09/3500/R – Régie de recettes auprès de la Direction de la Petite Enfance

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Communes,
Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu notre arrêté n° 06/3269 R du 20 octobre 2006 modifié par nos arrêtés n° 07/3303 R du 31 janvier 2007 et n° 08/3442 R du 23 mai 2008 instituant une régie de recettes auprès de la Direction de la Petite Enfance dite "Régie Principale",

Vu la note en date du 11 décembre 2008 de Madame le Directeur de la Petite Enfance,

Vu l'avis conforme en date du 19 décembre 2008 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n° 07/3303 R du 31 janvier 2007 est abrogé

ARTICLE 2 L'article 4 de notre arrêté susvisé n° 06/3269 R du 20 octobre 2006 est modifié comme suit :

"Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- espèces,
- chèques,
- virements bancaires,
- carte bancaire,
- prélèvement automatique,
- chèques emploi service universels.

Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances".

ARTICLE 3 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 11 FEVRIER 2009.

09/3501/R – Régie de recettes auprès de la Direction de la Petite Enfance

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu notre arrêté n° 06/3271 R du 23 octobre 2006 modifié par nos arrêtés n° 07/3304 R du 31 janvier 2007 et n° 08/3444 R du 23 mai 2008 instituant une régie de recettes auprès de la Direction de la Petite Enfance dite "Régie Secondaire",

Vu la note en date du 11 décembre 2008 de Madame le Directeur de la Petite Enfance,

Vu l'avis conforme en date du 19 décembre 2008 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n° 07/3304 R du 31 janvier 2007 est abrogé.

ARTICLE 2 L'article 4 de notre arrêté susvisé n° 06/3271 R du 23 octobre 2006 est modifié comme suit :

"Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- espèces,
- chèques,
- virements bancaires,
- carte bancaire,
- prélèvement automatique,
- chèques emploi service universels.

Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances".

ARTICLE 3 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 11 FEVRIER 2009

09/3502/R – Régie de recettes auprès de la Direction Générale de la Communication et des Relations Extérieures

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu notre arrêté n° 06/3238 R du 12 septembre 2006 instituant une régie de recettes auprès de la Direction Générale de la Communication et Relations Extérieures,

Vu la note de Madame le Directeur des Affaires Générales de la Direction Générale de la Communication et Relations Extérieures en date du 15 janvier 2009,

Vu l'avis conforme de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale en date du 9 février 2009.

ARTICLE 1 L'article 2 de notre arrêté susvisé n° 06/3238 R du 19 septembre 2006 est modifié comme suit :

"Il est institué auprès de la Direction Générale de la Communication et des Relations Extérieures, une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

Location des salles du Palais du Pharo et de l'espace Bargemon,
Prestations liées à l'exploitation de ces salles : nettoyage, sécurité, montage et démontage du proscenium, prêt de divers matériels audiovisuels,

Vente de la Revue Marseille au Palais du Pharo, dans les kiosques, à l'occasion d'événements ponctuels ainsi que sur le site internet de la Ville de Marseille."

ARTICLE 2 L'article 4 de notre arrêté susvisé n° 06/3238 R du 12 septembre 2006 est modifié comme suit :

"Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- espèces,
- chèques,
- carte bancaire,
- virements bancaires.

Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances".

ARTICLE 3 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 16 FEVRIER 2009.

RECENSEMENT

N° 2– Liste des personnes désignées comme agents de l'opération de recensement

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-21-10°,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu la candidature de l'intéressé,

ARTICLE 1 Les personnes dont les noms figurent en annexe du présent arrêté sont désignées comme agents de l'opération de recensement de la population pour la Commune, du 15 janvier au 21 février 2009.

ARTICLE 2 Elles seront chargées, sous l'autorité du coordonnateur :

- de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants,
- de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis, tout en veillant à se conformer aux instructions de l'Insee.

ARTICLE 3 Elles s'engagent à suivre la formation préalable.

ARTICLE 4 Elles devront, sous peine des sanctions prévues par la loi du 7 juin 1951 modifiée sur le « secret statistique », tenir pour strictement confidentiels les renseignements individuels dont ils pourront avoir connaissance du fait de leurs fonctions.

ARTICLE 5 Elles seront rémunérées selon les modalités définies par le conseil municipal.

ARTICLE 6 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 8 JANVIER 2009

**ANNEXE DE L'ARTICLE 1ER DE L'ARRETE N° 2
DU 8 JANVIER 2009**

20000023	ABOUDOU		Jean Patrick
19950259	ALI		Ahmed
19870001	ALLEGRE		Hélène
20071447	ALTIMARI		Nicolas
19860665	AMIGON		Régis
20020180	AMRANI		Abdelkader
19860671	ARAPOGLOU	MAGRO	Irène
20011782	ARNAUD		Guy
19930010	ATLAN		Lydie
19890127	BAEZA		Denis
20030425	BANOUS		Brahim
19700526	BARGIGLI		Alain
19970004	BEDDIAF		Mohamed
19761032	BERGEAT	GRIMA	Danielle
19880235	BERIDOT		Elisabeth
19950227	BERRADA		Omar
20071231	BORG		Guenael
19831982	BOUDIN		Corinne
19980082	BOUTOBA		Hakim
19960033	BOUTOBBA		Hamid
19890128	BOYER		Nadia
20070243	BRULE		Nadège
20071262	BRUN		Rémy
19910472	BUCCIARELLI		Pierre
19990216	CASTELLI		Michel
19900769	CESAR	POINT	Marie Claire
19840234	CHAGNIARD		Simone
19880004	CHIARAMONTE		Martine
19970471	COHEN		Claude
20061213	COLOMBO		Christophe
19870196	COLONNA		Jean François
19890097	CONSTARATAS		Franck
20041238	COSTE		Virginie
19850493	COZZOLINO		Josselyne
19910522	CROUZET		Manuel
19770945	DE PINTO	COMET	Monique
19900621	DEGENIS		Christian
20030025	DI MEGLIO		Corinne

19850479	DI QUIRICO		Joëlle
20021399	DI STEFANO		Sandra
19760756	DJOUINI	METZINGER	Dalinda
19960035	DROUIN JULLIEN		Eric
19820243	EMERIC		Annie
19940017	EYNAUD	ADAM	Brigitte
19970168	EZAZIAN	ROMANO	Elisabeth
19870827	FABREGUE	CREMEZI	Patricia
19850317	FINILY		Muriel
20022144	FONTAYNE	BLANC	Céline
19750128	FRATACCI	PAGANO	Léa
20001036	GALERA	DI MARTINO	Laurence
20010608	GALLAFRIO		Laurence
19980452	GALLAND		Isabelle
20000024	GARCIA		José
19700761	GARCIA		Gérald
19881036	GARCIA		Alexandre
19970159	GIAMMARINARO		Céline
20022161	GIANGIORGI		Sophie
20030422	GILLY		Georges
20021467	GOUYACHE		Axel
19970076	GRANATO	MICELI	Frédérique
19970302	GROUNGA		Fatiha
20071141	GUERIN		Nicolas
20071602	GUINOT		Adeline
19820610	GUYON		Michel
19880238	HAGOBIAN		Patrick
20001873	HEDDADI	BEDDIAF	Samah
19850590	HELLIN		Mireille
19910704	HELY		Jocelyne
19780606	HERNANDEZ	DI PIETRO	Rita
19810060	HESRY		Elisabeth
19860821	IZARD	MOUZON	Sylvie
20011851	JEAN		Frédéric
19940297	JOLLY		Patrick
20000064	KADOCH		Carole
20071593	KHOULALENE	HARDOUB	Khouka
19960335	LAMIC	VITRY	Fabienne
19840619	LELEU	TRISTANI	Yvette
19900182	LEONARDIS		Marie-Louise
19690402	LONGUET		Michel
19720223	LOUCHON		Michèle
19890645	LUSSIATTI		Annie
19850744	MAGYAR		Suzanne
19820352	MALERBA		Jean Claude
20022208	MANZO	TACCUSSEL	Marie Catherine
19860401	MARTINEZ		Anne Marie
19890857	MAS		Simone
19790112	MEILLON	JEAUSSERAND	Josette
19980127	MENDIL		Nadia
19850816	MERLO		Lucie
19970339	MEZEDJRI		Fithi
19950368	MOHAMED		Ibrahima
19880774	MONTRESOR	CORTIJO	Corinne
19970342	MOURANCHON		Evelyne

20001670	MOURIES		Audrey
19850862	MUNOZ	GIUSEPPI	Patricia
19950165	MURZEAU		Véronique
19940186	NATOLI	GARCIN	Marie Thérèse
19760299	NAUDIN	BRULE	Marcienne
19730084	PACINI		Philippe
19880808	PADILLA		Raymonde
19960934	PAULINI		Eric
20002316	PELLEN	MENU	Pascale
20020767	PERES	OLMI	Claude
19840648	PIERESCHI		Serge
19830623	PIERRE NICOLAS	VICTORIN	Marlène
19860396	PINNA		Sandro
19950520	PLACIDE		Marie Thérèse
19990605	POLUZZI		Patrick
19850824	PONTIER		Sylvie
19680144	QUILICI		Michel
20030143	RICOTTA		Christophe
20010046	RIERA	COUPEAUD	Laurence
19780176	ROBLES	FELLAH	Monique
19990172	ROCHETTE	COLOMBIER	Véronique
19761057	ROSS		Paul
19880368	ROSTAIN		Jean François
19880375	RUSSO		Valérie
19750817	SACCOCCIO	GINEFRI	Danièle
19980411	SADELLI	ADRAR	Saliha
19840476	SALEH	FERRERO	Nathalie
20020209	SALVATORE		Fabrice
20060105	SANTALIESTRE		Axel
19810142	SANTOS		William
19890300	SARKISSIAN		Alain
19830541	SCHIPANI		Thérèse
19960682	SCHWARTZ		Stéphane
19900754	SELLEM	EL BAZE	Rebecca
19870280	SELOSSE		Christine
19990589	SIMOUTRE		Philippe
19770436	TEUMA	BRAYDA BRUN	Patricia
19820089	TITO		Mireille
19860434	TIXIER	CAGIMANOLI	Béatrice
19850097	TOMASI		Danielle
20021064	TOMEI		Béatrice
19991962	TOUZET	SOILIH	Cathy
20020210	TRIGUEROS		Gérard
20021288	TROUVE		Bénédict
19860658	VEDEL	DI NICOLAS	Anne
19770592	VESCO		Claude
19910889	VILLALONGA		Valérie
20020777	ZAINA		Karine
19710086	ZUCCHINI		Jacques

N° 3 – Liste des personnes chargées des opérations de recensement

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône,
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-21-10°
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

ARTICLE 1 Les personnes dont les noms suivent sont chargées des opérations de recensement (campagne 2009) en qualité de:

1. Directeur: Paul RG DEROUILLHE
2. Responsable service opérationnel : Gérard AMADDIO
3. Adjoint au responsable service opérationnel : Gérald GARCIA
4. Agents d'encadrement :
 - Robert ARNOUX
 - Liliane AROUMOGUM
 - Florence AUDIERNE
 - Monique BARBERIS
 - Alain BARGIGLI
 - Patrick BERARD
 - Bernard BRAYDA-BRUN
 - Gérard CARRANO
 - Ghislaine DEPRIESTER
 - Bernard DIAZ
 - Michel DIMARZO
 - Danielle DOMINIQUE
 - Jean-Louis FILIPPI
 - Françoise FLANDIN
 - Anne-Marie FOUGERET
 - Liliane FOULIGNY
 - Daniel GAYRAUD
 - Albert GHALEB
 - Danièle GRIMA
 - Patricia GUICHARD
 - Jean-Paul GUILLOTIN
 - Christiane GUTTIERES
 - Joëlle LAFONT
 - Gilles LHEUREUX
 - Maria MICHEL
 - Jean NEMER
 - Annie PALMIERI
 - Gérard PINELLI
 - Frédéric POLACSEK
 - Pascale PRAT
 - Michel QUILICI
 - Christiane RICCINI
 - Barbara SALINAS
 - Jean YEGHIAZARIAN
 - Jacques ZUCCHINI
4. Secrétariat:
 - Céline GIAMMARINARO
 - Isabelle MICHAILIDES
 - Noëlle PADILLA
 - Thérèse SCHIPANI

ARTICLE 2 Ils devront, sous peine des sanctions prévues par la loi du 7 juin 1951 modifiée sur le « secret statistique », tenir pour strictement confidentiels les renseignements individuels dont ils pourront avoir connaissance du fait de leurs fonctions

ARTICLE 3 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

L'annexe de l'article 1er de l'arrêté n° 2 du 8 janvier 2009 mentionnant la liste des agents recenseurs comprend cent quarante deux noms.

FAIT LE 8 JANVIER 2009

N° 4 – Désignation de Mme Genevieve MARTIN coordinateur de l'opération de recensement

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône
 Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-21-10°
 Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
 Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

ARTICLE 1 Madame Geneviève MARTIN est désignée comme coordonnateur de l'opération de recensement pour la commune (campagne 2009)

ARTICLE 2 : Elle sera chargée :

- de mettre en place l'organisation dans la commune suivant les préconisations de l'Insee,
 - de mettre en place la logistique,
 - d'organiser la campagne locale de communication,
- d'organiser la formation des agents recenseurs
 d'assurer la formation de l'équipe communale,
 d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

ARTICLE 3 Elle sera l'interlocuteur unique de l'Insee pendant la campagne de recensement et s'engage à suivre la formation préalable.

ARTICLE 4 Elle devra, sous peine des sanctions prévues par la loi du 7 juin 1951 modifiée sur le « secret statistique », tenir pour strictement confidentiels les renseignements individuels dont elle pourra avoir connaissance du fait de ses fonctions.

ARTICLE 5 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 8 JANVIER 2009

CONTROLE DES VOITURES PUBLIQUES

09/01ST/CVP – Modification d'une station de taxis

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de la Route ;
 Vu la loi n° 95.66 du 20 Janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitants taxis, modifiée,
 Vu le décret n°95-935 en date du 17 août 1995 portant application de la loi du 20 janvier 1995, modifié,
 Vu l'arrêté municipal n° 08/466/SG du 12 août 2008 réglementant l'industrie du taxi à Marseille,
 Vu l'arrêté municipal N° 95/00001 du 27 Novembre 1995 portant règlement général de la circulation et du stationnement de la Ville de Marseille,
 Considérant la lettre de la Mairie du 3^{ème} secteur en date du 27 octobre 2008, demandant la suppression de la réserve de la station de taxis boulevard Montricher,
 Considérant l'avis favorable de la commission communale des taxis du 16 janvier 2009,

ARTICLE 1 La station de taxis située sur le boulevard Montricher sera située comme suit :

Tête de station angle boulevard Montricher/Place Henri Dunant à la hauteur du feu tricolore pour 4 emplacements jusqu'au n°7 de la voie.

ARTICLE 2 Monsieur l'Adjoint au Maire Délégué au Contrôle des Voitures Publiques, Monsieur le Contrôleur Général, Directeur Départemental des Polices Urbaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 23 JANVIER 2009

09/02ST/CVP – Suppression d'une station de taxis

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de la Route ;
 Vu la loi n° 95.66 du 20 Janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitants taxis, modifiée,
 Vu le décret n°95-935 en date du 17 août 1995 portant application de la loi du 20 janvier 1995, modifié,
 Vu l'arrêté municipal n° 08/466/SG du 12 août 2008 réglementant l'industrie du taxi à Marseille,
 Vu l'arrêté municipal N° 95/00001 du 27 Novembre 1995 portant règlement général de la circulation et du stationnement de la Ville de Marseille,
 Vu l'arrêté n°2008/08ST/CVP du 13 juin 2008 portant création d'une station de taxis rue Denis Magdelon (9^{ème} arrondissement),
 Considérant la lettre de la mairie des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements en date du 14 janvier 2009 sollicitant la suppression de la station de taxis rue Denis Magdelon,
 Considérant l'avis favorable de la commission communale des taxis du 16 janvier 2009,

ARTICLE 1 La station de taxis située rue Denis Magdelon est abrogée à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 Monsieur l'Adjoint au Maire Délégué au Contrôle des Voitures Publiques, Monsieur le Contrôleur Général, Directeur Départemental des Polices Urbaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 23 JANVIER 2009

09/03ST/CVP – Modification d'une station de taxis

Nous, Sénateur-Maire de Marseille,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de la Route ;
 Vu la loi n° 95.66 du 20 Janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitants taxis, modifiée,
 Vu le décret n°95-935 en date du 17 août 1995 portant application de la loi du 20 janvier 1995, modifié,
 Vu l'arrêté municipal n° 08/466/SG du 12 août 2008 réglementant l'industrie du taxi à Marseille,
 Vu l'arrêté municipal N° 95/00001 du 27 Novembre 1995 modifié portant règlement général de la circulation et du stationnement de la Ville de Marseille,
 Vu l'arrêté n°99/01ST/CVP du 26 février 1999, portant transfert provisoire de la station de taxis rue Saint-Sébastien,
 Considérant la demande des riverains en date du 10 décembre 2008,
 Considérant les lettres de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements des 7 mai et 30 octobre 2007,
 Considérant la lettre d'un riverain en date du 10 décembre 2008,
 Considérant l'avis favorable de la commission communale des taxis du 16 janvier 2009,

ARTICLE 1 La station de taxis située rue Saint-Sébastien sera modifiée comme suit :

Entre les n°78 et 80 de la rue Saint-Sébastien et la rue Pierre Dupré pour deux places.
 2 véhicules parallèles au trottoir dans le sens de la circulation
 Tête de station à l'angle de la rue Pierre Dupré.

ARTICLE 2 Monsieur l'Adjoint au Maire Délégué au Contrôle des Voitures Publiques, Monsieur le Contrôleur Général, Directeur Départemental des Polices Urbaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



FAIT LE 4 FEVRIER 2009

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE

DIRECTION DES ACHATS

Arrêté n° 09/027/SG du 12 FEVRIER 2009

09/04ST/CVP – Création d'une station de taxis

Nous, Sénateur-Maire de Marseille,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route ;
Vu la loi n° 95.66 du 20 Janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitants taxis, modifiée,
Vu le décret n°95-935 en date du 17 août 1995 portant application de la loi du 20 janvier 1995, modifié,
Vu l'arrêté municipal n° 08/466/SG du 12 août 2008 réglementant l'industrie du taxi à Marseille,
Vu l'arrêté municipal N° 95/00001 du 27 Novembre 1995 modifié portant règlement général de la circulation et du stationnement de la Ville de Marseille,
Vu l'arrêté n°CIRC 08 09 351 du 1^{er} décembre 2008 réglementant le stationnement boulevard de Dunkerque (13002),
Considérant l'avis favorable de la commission communale des taxis du 16 janvier 2009,

ARTICLE 1 Une station de taxis est créée comme suit :

3 véhicules en parallèle au trottoir des n°27 à 29 du boulevard de Dunkerque.

ARTICLE 2 : Monsieur l'Adjoint au Maire Délégué au Contrôle des Voitures Publiques, Monsieur le Contrôleur Général, Directeur Départemental des Polices Urbaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 13 FEVRIER 2009

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE

09/027/SG – Gestion, attribution et distribution des effets vestimentaires et équipements de protection individuelle

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du travail,
Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en sa séance du 4 décembre 2008,

ARTICLE 1 Les modalités générales de gestion, d'attribution et de distribution des effets vestimentaires et équipements de protection individuelle (et accessoires correspondants) destinés aux agents de la Ville de Marseille contraints au port d'une tenue professionnelle sont déterminées dans le document annexé au présent arrêté dénommé « Règlement relatif à l'attribution des dotations vestimentaires pour les agents de la Ville de Marseille astreints au port d'une tenue ».

ARTICLE 2 La nature, les quantités et la périodicité des prestations vestimentaires et équipements de protection individuelle de chaque fonction sont déterminées par arrêtés spécifiques.

ARTICLE 3 Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 17 FEVRIER 2009

Préambule	Page 3
Article 1 : Objet du règlement	Page 3
Article 2 : Bénéficiaires des dotations vestimentaires	Page 3
Article 3 : Détermination des dotations vestimentaires	Page 3
Article 4 : Compétences et modalités d'achat - Imputation des dépenses	Page 4
Article 5 : Recensement des besoins	Page 4
Article 6 : Procédure de distribution individuelle sur planning	Page 4
Article 7 : Procédure de distribution hors planning	Page 5
Article 8 : Remplacement – Demande complémentaire	Page 6
Article 9 : Contrôle du port ou de l'utilisation des dotations	Page 6
Article 10 : Réclamations	Page 6
Article 11 : Logos –sérigraphie- Inscriptions diverses – Couleurs	Page 7
Article 12 : Obligations de l'Administration Municipale	Page 7
Article 13 : obligations des agents dotés	Page 7
Article 14 : Révision du Règlement	Page 8

Préambule :

Par dotation vestimentaire, il convient d'entendre les vêtements, chaussures, équipements de protection individuelle et accessoires en tous genres complétant le vêtement.

Article 1/ Objet du règlement-

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles générales d'attribution des dotations vestimentaires aux employés municipaux (déterminer les bénéficiaires, leurs droits et obligations ainsi que les conditions d'attribution des dotations vestimentaires au sein des services de la Ville de Marseille)

Article 2/ Bénéficiaires des dotations vestimentaires-

Les agents titulaires ou contractuels de la Ville de Marseille (y compris mairies de secteur) pouvant prétendre à l'attribution de dotations vestimentaires sont les suivants :

- 2-1)** Agents dont les fonctions exigent pour des raisons de sécurité le port d'équipements de protection individuelle (EPI)
- 2-2)** Agents dont les fonctions exigent le port d'une tenue réglementaire pour identifier une compétence de police
- 2-3)** Agents dont les fonctions nécessitent le port d'une tenue de travail pour se protéger de salissures, intempéries et autres risques de ce type sans que pour autant que l'effet porté soit considéré comme un EPI
- 2-4)** Agents dont le port de la tenue est nécessaire pour représenter la Ville de Marseille (accueil, communication ...)

Article 3/ Détermination des dotations vestimentaires-

Par principe, les agents exerçant des fonctions identiques quel que soit leur service d'affectation perçoivent tous des tenues identiques, complétées le cas échéant par des effets liés à une fonction ou mission complémentaire, et dont les périodicités de renouvellement sont fixées par service, en tenant compte des particularités de chaque service.

- La liste des fonctions ouvrant droit et obligation au port d'une tenue ou d'EPI est fixée par arrêtés du Maire de Marseille.
- 3-1)** Ces arrêtés détaillent par fonctions, les vêtements, les EPI et autres accessoires attribués ; ainsi que la périodicité de renouvellement et les modalités de distribution.
- 3-2)** Ces arrêtés sont élaborés par la Direction des Achats (DA) de la DGL, à la suite de travaux préparatoires réalisés en concertation avec le service gestionnaire et la DG concernée (chargée d'en informer l'adjoint ou le conseiller municipal délégué concerné) les représentants du personnel et lorsque des EPI sont nécessaires, le Service prévention et conditions de travail (SPCT) de la DGRH.
- 3-3)** Avant signature de chaque arrêté par Monsieur le Maire de Marseille, le projet est présenté en CHS (ou CTP pour les services ne relevant pas d'un CHS)
- 3-4)** Le service gestionnaire des agents est le seul responsable de la bonne application du ou des arrêtés le concernant et notamment de la notification individuelle de ceux-ci à chaque agent.
- 3-5)** La Direction Générale veille à la bonne communication par le service gestionnaire de ces arrêtés aux agents. Elle en informe l'Adjoint ou le Conseiller Municipal délégué. Elle s'assure du respect de ces arrêtés.

Article 4/ Compétences et modalités d'achat - Imputation des dépenses-

- 4-1)** Les procédures d'achat et le budget y afférant sont placés sous la responsabilité exclusive de la Direction des Achats. La DA est seule chargée de passer les commandes auprès des fournisseurs correspondants, en tenant compte :
- des éléments des CCTP et CCAP des marchés en cours d'exécution
 - des délais contractuels de fabrication
 - des éventuelles évolutions légales et réglementaires étant intervenues depuis la notification du ou des marchés concernés
 - des évolutions de postes et fonctions
 - de la disponibilité budgétaire
 - de la périodicité de distribution des dotations concernées
 - des procédures juridiques d'achat en cours
- 4-2)** La DA est l'unique interlocuteur des fournisseurs pour toute réclamation, tout problème ou toute interrogation que ce soit.

Article 5/ Recensement des besoins-

- 5-1)** Chaque service gestionnaire des agents en tenue est chargé d'effectuer le recensement initial des besoins en dotations vestimentaires par fonction en concertation avec les représentants des personnels concernés, selon les directives de sa Direction générale (qui en informe l'adjoint ou le conseiller municipal délégué) et du Secrétariat général.
- 5-2)** Concernant les EPI, ces besoins sont transmis pour validation et compléments techniques au SPCT.
- 5-3)** A partir de ces éléments, la DA est chargée de chiffrer les besoins exprimés et d'établir les possibilités juridiques et techniques d'achat.. A l'exception des EPI, l'attribution et le choix en matière vestimentaire pourront se trouver induits ou contraints par les nécessités budgétaires. Elle propose ensuite, un projet d'arrêté au service gestionnaire
- 5-4)** En cas de désaccord, de doute ou de difficultés particulières (problème juridique, technique, budgétaire ; opportunité etc...), le dossier sera soumis à Monsieur le Secrétaire Général pour décision finale.
- 5-5)** Toute demande de modification fondamentale des dotations devra suivre la même procédure.

Article 6/ Procédure de distribution individuelle sur planning-

- 6-1)** Le service gestionnaire des agents concernés est chargé de transmettre à la DA les informations concernant les agents à doter (identifiant, fonction, taille, pointure etc...)
- 6-2)** Quelques mois avant la date de distribution, la DA adresse au service gestionnaire une liste préparatoire des agents qu'elle envisage de convoquer pour leur distribuer leurs effets ou pour des prises de mesures. Le service gestionnaire corrige et valide cette liste et la renvoie à la DA.
- 6-3)** A partir de celle-ci, la DA établit les convocations individuelles qui sont transmises au service gestionnaire.

- 6-4)** Le service gestionnaire distribue ces convocations aux agents dans les plus brefs délais (au moins 15 jours avant la date de démarrage de la distribution) et leur garantit les possibilités de se rendre au magasin de la DA (ou à titre exceptionnel pour des effets particuliers, chez le fournisseur) durant la période précisée sur les convocations.
- 6-5)** L'impossibilité pour un agent de se présenter durant sa période de convocation au magasin de la DA doit être formellement justifiée (par note, fax ou email) par le service gestionnaire. A défaut de cette justification donnée par le service, le report de la convocation ne sera pas possible. Toutefois, le service gestionnaire a l'obligation de prévenir la Direction des Achats quand l'absence de l'agent est fondée sur un motif sérieux. L'agent ne pourra pas être pénalisé si sa direction a oublié de prévenir la DA.
- 6-6)** La distribution des dotations individuelles est réalisée soit au magasin de la Direction des Achats soit, pour des raisons de service, au sein du service ou sur un site de distribution rapproché de la Direction concernée en présence au moins d'un agent du service clientèle et d'un magasinier de la DA.
- 6-7)** Les plannings de distribution des dotations vestimentaires sont fixés chaque année par la DA et sont transmis aux services à titre indicatif durant le premier trimestre de l'année. Toutefois, eu égard aux aléas liés aux procédures juridiques d'achat, ces plannings pourront être modifiés en cours d'année. De même, les dotations pourront être distribuées en plusieurs fois durant l'année dans l'attente de la notification des marchés correspondants.
- 6-8)** Pour certaines dotations, des prises de mesures peuvent être nécessaires (uniformes, tenues de cérémonie, tenue de représentation, tenue pour morphologies hors gabarit...) Les agents seront alors convoqués une première fois pour cette opération soit au sein de la DA, soit directement chez le fournisseur, soit au sein de son service ; puis une seconde fois pour le retrait de leur dotation : en principe à la Direction des Achats ou à titre exceptionnel, chez le fournisseur. Dans cette dernière hypothèse, l'agent ne doit, en aucun cas, retirer autre chose que ce pourquoi il est convoqué (au risque pour lui d'avoir à payer directement l'article non conforme à la commande passée par la DA au fournisseur)

Article 7/ Procédure de distribution hors planning

- 7-1)** Certaines dotations sont remises par **paquetage** directement au service qui se charge d'en assurer la distribution auprès des agents. Pour ces effets, le service doit veiller au respect des dates de péremption s'il y a lieu, ainsi qu'à attribuer aux agents concernés les effets ad hoc.
- 7-2)** La distribution est réalisée **sur RDV** lorsqu'il s'agit du remplacement d'un effet prévu à l'article 8-1 ci-après, de la dotation d'un nouvel agent ou d'un agent reprenant ses fonctions après un arrêt maladie, congé de maternité ou accident de travail. Le RDV est pris par l'agent ou son responsable en appelant au numéro indiqué sur sa convocation individuelle.

Article 8/ Remplacement- Demande complémentaire-

- 8-1)** En cas d'usure prématurée ou de dégradation accidentelle liée à l'activité normale de l'agent ou d'un défaut manifeste de fabrication ou d'un vol dûment déclaré par un dépôt de plainte d'un effet vestimentaire, la DA pourra procéder à un remplacement de l'effet concerné sans attendre la date normale de renouvellement ; l'attribution d'un effet de remplacement ne remettant pas en cause la distribution de la dotation habituelle à venir même si les dates de ces deux dotations sont rapprochées.
- 8-2)** Cette opération ne pourra être toutefois effectuée que sur demande écrite motivée du service gestionnaire (en cas de vol, une copie du récépissé du dépôt de plainte sera jointe à la demande)
- 8-3)** L'agent sera à nouveau convoqué selon les modalités prévues à l'article 7-2 ci-dessus.
- 8-4)** La demande devra intervenir dès le constat de l'usure, de la dégradation ou du vol.

8-5) En cas de besoin nouveau lié à une mission ponctuelle spécifique, le service pourra demander à la DA de doter un ou plusieurs de ses agents des effets ou EPI indispensables à cette mission. La demande devra obligatoirement avoir été validée par le Directeur du Service, ainsi que par le SPCT pour les EPI. Elle devra être formulée par écrit au Directeur des Achats.

Article 9/ Contrôle du port ou de l'utilisation des dotations-

Le service gestionnaire est le principal responsable du contrôle du port ou de l'utilisation des dotations. Toutefois, la DA, gestionnaire du budget correspondant, peut effectuer par sondage des vérifications et proposer par mesure d'économies la suppression de certains effets s'il s'avère que ceux-ci ne sont pas utilisés. En fonction des raisons ayant conduit à ne pas porter cet effet, une étude sera réalisée pour envisager la modification de l'arrêté concernant la dotation en question, en vue de proposer un autre effet vestimentaire. En cas de désaccord entre la DA et le service gestionnaire un arbitrage sera demandé au Secrétaire Général.

Article 10/ Réclamations-

10-1) La DA n'instruira que les réclamations (individuelles ou collectives) validées puis transmises par le service gestionnaire.

10-2) Les réponses à ces réclamations seront systématiquement adressées au service gestionnaire qui sera chargé de les transmettre aux agents concernés ou à leurs représentants.

10-3) En cas de défaut manifeste de fabrication se reproduisant en grand nombre, le service gestionnaire doit faire remonter l'information le plus rapidement possible (au maximum dans le mois qui suit la distribution) à la DA afin que celle-ci puisse mettre en œuvre la responsabilité du fabricant.

Article 11/ Logo- Sérigraphies- Inscriptions diverses- Couleurs -

11-1) Les logos, sérigraphies, inscriptions diverses et couleurs sont choisis et validés par l'Administration municipale en fonction des textes réglementaires concernant les tenues et de la charte graphique de la Ville de Marseille.

11-2) Sauf dispositions législatives ou réglementaires, les logos, sérigraphies, couleurs et autres distinctions concernant les fonctions ou services inscrits sur les effets vestimentaires ne pourront pas être modifiés en cours d'exécution du marché support juridique de l'achat de ces effets.

11-3) Au moment du renouvellement des marchés, toute modification de ce type devra avoir été validée par le service gestionnaire, sa Direction Générale (qui en aura informé le Conseiller Municipal ou l'Adjoint Délégué) et le Secrétaire général.

Article 12/ Obligations de l'Administration Municipale

12-1) l'évaluation des risques professionnels qui permet d'identifier et de classer les risques auxquels sont soumis les agents doit être réalisée périodiquement par le service gestionnaire et le SPCT

12-2) les personnels d'encadrement et les responsables des services gestionnaires ainsi que les directions générales doivent avoir une attitude vigilante concernant le respect du port des tenues et le bon usage des EPI et accessoires fournis.

Article 13/ Obligations des agents dotés-

Modalités du port de la tenue

13-1) Chaque agent doté a l'obligation de porter ou d'utiliser sa dotation selon les prescriptions légales et réglementaires correspondant à sa fonction et/ou selon les règles édictées par son service gestionnaire et le SPCT pour les EPI.

13-2) A défaut du respect de cette obligation (alors qu'il dispose de sa dotation, des informations ou instructions écrites et personnelles, ou de prescriptions médicales) l'agent s'expose à des sanctions disciplinaires de la part de sa hiérarchie.

13-3) Seules les dotations fournies par la Ville de Marseille doivent être portées par l'agent dans l'exercice de ses fonctions (l'agent ne peut pas modifier tout ou partie de sa tenue) Pour les tenues de représentation, le port d'effets personnels peut être toléré sous réserve de l'accord exprès du supérieur responsable du service gestionnaire (exemple de tenue de représentation : porteur des PF ; huissier de l'HDV...)

13-4) Porter la tenue de travail en dehors du temps de travail (trajet et formation inclus) n'est pas autorisé.

Modification des tenues

13-5) Toute modification matérielle quelconque sur les vêtements, EPI ou accessoires est interdite.

Entretien des tenues

13-6) Les dotations vestimentaires doivent être nettoyées de façon périodique, en respectant les consignes de nettoyage précisées sur les étiquettes. Pour certains vêtements des bons de nettoyage sont attribués et ne doivent être utilisés que pour ces vêtements. Un vêtement usé prématurément du fait d'un mauvais entretien ne pourra pas être remplacé selon les modalités de l'article 8 ci-dessus.

13-7) Les petites réparations des dotations vestimentaires (changer ou recoudre un bouton, changer une fermeture éclair, réaliser un ourlet, réaliser une petite reprise etc....) sont à la charge de l'agent (à l'exception des accrocs ou incidents survenus lors d'un accident de travail)

Procédure de retrait

13-8) Les agents ont l'obligation de respecter les dates et horaires de leur convocation :

- respect des dates de prises de mesures

- respect des dates de distribution

- respect des horaires du magasin

Sauf justification transmise par le service gestionnaire toute dotation (à l'exception des EPI) non retirée durant la période de convocation est considérée comme perdue.

13-9) La dotation étant strictement personnelle :

- l'agent doit présenter sa convocation et une pièce d'identité lors du retrait de sa dotation au magasin

- l'essayage est obligatoire (il ne sera procédé à aucun échange) Tout refus d'essayage suspendra la distribution à l'agent concerné. Son Chef de service sera tenu informé de cette situation.

- l'agent doit vérifier les quantités et tailles qui lui sont données avant de quitter le magasin

- l'agent doit signer la feuille d'émargement avant de quitter le magasin. Y seront notées les observations concernant les raisons de tout défaut de distribution (refus de l'agent, rupture de taille etc....)

- le retrait de la dotation par une autre personne que le bénéficiaire n'est pas autorisé

- Le bénéficiaire ne peut pas donner sa dotation à une autre personne

- Après essayage, il est impossible de retirer un effet dans une taille ou pointure autre que celle qui a été constatée.

13-10) En cas de remplacement autorisé selon les modalités de l'article 8 ci dessus, l'agent devra ramener l'effet endommagé au magasin de la DA

Article 14 / Révision du Règlement

Le présent règlement sera révisé au minimum tous les 6 ans après renouvellement du Conseil Municipal sauf nouvelle disposition intervenant pendant cette période.

DIRECTION DES PARCS ET JARDINS

09/030/SG – Accès du public sur les prairies et les voies aménagées du Parc Pastré à compter du 21 janvier 2009 et autorisation au public de la zone d'activité de l'accrobranche « Pastré Aventure » à partir du 13 février 2009

Nous, Maire de Marseille, Vice-Président du Sénat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2211-1 et suivants,
Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5
Vu notre arrêté n° 97/007 SG du 9 janvier 1997, portant règlement général de police dans les espaces verts de la Ville de Marseille,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières de sécurité suite aux dégâts occasionnés aux arbres par la chute de neige du 7 janvier 2009,

ARTICLE 1 L'accès du public n'est autorisé que sur les prairies et les voies aménagées du parc Pastré jusqu'à nouvel ordre à compter du 21 janvier 2009.

ARTICLE 2 Les espaces boisés sont interdits au public en raison des risques de chutes de branches ou d'arbres excepté la zone d'activité de l'accrobranche « PASTRE AVENTURE » à partir du 13 février 2009, qui a été sécurisée.

ARTICLE 3 Madame l'Adjointe déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement,
est chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 27 FEVRIER 2009

PERMIS DE CONSTRUIRE

PERIODE DU 1^{er} AU 15 FEVRIER 2009

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 H 0101PC.P0	06/02/09	Mr	CHAUVIN	3 AVE DU TRAYAS 13008 MARSEILLE	18		Travaux sur construction existante;Extension;	Habitation ;
09 H 0105PC.P0	09/02/09	Mr	MASEGOSA	159 BD ALEXANDRE DELABRE 13008 MARSEILLE	0			
09 H 0112PC.P0	10/02/09	Association	CENTRE CULTUREL SAHAK MESROP	339 AVE DU PRADO 13008 MARSEILLE	0			
09 H 0116PC.P0	11/02/09	Mme	LA SALA	7 BD PIERRE MAZIERES 13008 MARSEILLE	0			
09 H 0118PC.P0	12/02/09	Banque	CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES	33 RUE EMILE ZOLA 13009 MARSEILLE	0			
09 H 0124PC.P0	13/02/09	Mr	MACALUSO	17 RTE LEON LACHAMP 13009 MARSEILLE	0			
09 J 0082PC.P0	02/02/09	Mme	FENECH	2 AV DU GEN ROLLET 13011 MARSEILLE	0			
09 J 0085PC.P0	02/02/09	Mr	BADAOU	0 BD DE LA CARTONNERIE 13011 MARSEILLE	104		Garage;	Habitation ;
09 J 0087PC.P0	03/02/09	Mr et Mme	BELAICH GEORGES	22 CHE DU VALLON DE LA MICOULINE 13011 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 J 0096PC.P0	05/02/09	Mme	BARETTAPIANA	3 ROUTE DE LA VALENTINE MARSEILLE	0			
09 J 0100PC.P0	06/02/09	Mr et Mme	CHARPENTIER / DEJEAN	ANCIEN CHEMIN DE ST MENET MARSEILLE	138		Garage;	Habitation ;
09 J 0103PC.P0	09/02/09	Société Civile Immobilière	RISPOLI	LA REINETTE 13011 MARSEILLE	2544			Bureaux ;
09 J 0104PC.P0	09/02/09	Mr et Mme	GUIEN ANDRE ET	78 CHE DE LA CLUE MARSEILLE	0			
09 J 0122PC.P0	12/02/09	Mme	FERNANDEZ	34 BD BEZOMBES 13011 MARSEILLE	0			
09 J 0130PC.P0	13/02/09	Mr	COSTA	48 CHE DES ESCOURTINES 13011 MARSEILLE	0			
09 K 0080PC.P0	02/02/09	Mr	GUASP	82 RTE D ENCO DE BOTTE 13012 MARSEILLE	77		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 K 0083PC.P0	02/02/09	Mr	ASLOUM	2 RUE D'YPRES MARSEILLE	138		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 K 0091PC.P0	04/02/09	Mr	PIRAS	5 RUE MARIUS THOUREY 13007 MARSEILLE	78			Habitation ;
09 K 0093PC.P0	04/02/09	Société à Responsabilité Limitée	LES JARDINS DE SAINT BARNABE	RUE DU POSTE 13012 MARSEILLE	538		Piscine;	Habitation ;
09 K 0094PC.P0	04/02/09	Société	S.C.CV. SERIE	13 RUE SERIE 13012 MARSEILLE	835		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 K 0097PC.P0	05/02/09	Mr	DID	11 IMP DE COURTRAI 13012 MARSEILLE	36		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 K 0099PC.P0	05/02/09	Mr	CHAPUIS	69 RUE FERRARI 13005 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 K 0109PC.P0	10/02/09	Mr et Mme	BARBERIS	101 BD PINATEL 13012 MARSEILLE	63		Travaux sur construction existante;Abri de jardin;	Habitation ;
09 K 0110PC.P0	10/02/09	Mr	HEYRAUD	100 TRSE DU DIABLE 13012 MARSEILLE	69		Travaux sur construction existante;Extension;	Habitation ;
09 K 0113PC.P0	11/02/09	Société Civile Immobilière	ST JEAN	341 AV DE MONTOLIVET 13012 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 K 0117PC.P0	11/02/09	Société Civile Immobilière	D 31 CHEZ MONSIEUR SORS	23 RUE DES ELECTRICIENS 13012 MARSEILLE	0			
09 K 0123PC.P0	12/02/09	Société Civile Immobilière	LE JOYER IMMOBILIER	201 AV DES CHARTREUX 13004 MARSEILLE	0			
09 K 0131PC.P0	13/02/09	Mr	CRICQUET	4 RUE DES FLOTS BLEUS 13007 MARSEILLE	0			
09 M 0079PC.P0	02/02/09	Mr et Mme	FRANCOIS	19 BD DU PAC 13013 MARSEILLE	99		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 M 0084PC.P0	02/02/09	Cabinet	DE SYNDIC DE COPROPRIETE IMMOBILIERE PUJOL	11 BD D ATHENES 13001 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 M 0088PC.P0	03/02/09	Administration	UNIVERSITE PAUL CEZANNE FST	0 AV ESCAD NORMANDIE NIEMEN 13013 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 M 0089PC.P0	04/02/09	Mr	KIZILDAG	5 RUE ALBERT 13013 MARSEILLE	184		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 M 0090PC.P0	04/02/09	Mr et Mme	DEYRIS DANIEL ET	128 CHEMIN DES MOURETS 13013 MARSEILLE	28		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 M 0092PC.P0	04/02/09	Société d'Economie Mixte	TREIZE DEVELOPPEMENT	8 CRS PIERRE PUGET 13006 MARSEILLE	1717		Travaux sur construction existante;Extension;	Service Public ;
09 M 0098PC.P0	05/02/09	Mme	AMATO	2 RUE DELILLE 13001 MARSEILLE	6		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 M 0108PC.P0	10/02/09	Société Civile Immobilière	CYR ET ANTOINE - MARIE	107 BD BARA 13013 MARSEILLE	1938		Construction nouvelle;	Bureaux Commerce ;
09 M 0111PC.P0	10/02/09	Société Civile Immobilière	KIVAGE ET CIE	154 AV DES OLIVES 13013 MARSEILLE	0			
09 M 0114PC.P0	11/02/09	Cabinet	MONTGRAND	20 RUE RODOLPHE POLLAK 13001 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 M 0115PC.P0	11/02/09	Syndicat	COPRO 36 RUE VILLENEUVE	36 RUE VILLENEUVE 13001 MARSEILLE	0			
09 M 0120PC.P0	12/02/09	Mr	HANNOUN	79 AVE DES OLIVES 13013 MARSEILLE	0			
09 M 0121PC.P0	12/02/09	Société Civile Immobilière	SCI MONDE	2 RUE DE ROUBAIX 13013 MARSEILLE	0			
09 M 0128PC.P0	13/02/09	Société	CIVILE MIRA CETI	12 RUE ALFRED DE MUSSET 13006 MARSEILLE	0			
09 N 0081PC.P0	02/02/09	Mr	DI-TRENTO	13 IMP DU PLATEAU QRT VERDURON 13015 MARSEILLE	88		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 N 0086PC.P0	02/02/09	Mr	ZAPPAREDDU / ROSSETTI	31 BD DE LA FIGUIERE 13015 MARSEILLE	119		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 N 0102PC.P0	06/02/09	Mme	PILIKIAN	109 AV DE ST LOUIS 13015 MARSEILLE	101			Habitation Commerce ;
09 N 0106PC.P0	09/02/09	Société Civile Immobilière	LA VOILE ROUGE	4 BD DE LA FALAISE 13016 MARSEILLE	704		Construction nouvelle;Démolition Partielle;	Habitation Service Public ;
09 N 0107PC.P0	09/02/09	Mr	MARTINACHE	17 RUE DE L USINE 13014 MARSEILLE	81		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 N 0119PC.P0	12/02/09	Association	ADPC LA JOLIETTE	18 RUE D' HOZIER 13002 MARSEILLE	0			
09 N 0125PC.P0	13/02/09	Ville de Marseille	DGABC	323 RUE RABELAIS 13016 MARSEILLE	0			
09 N 0126PC.P0	13/02/09	Société Civile Immobilière	KAROUS	69/71 RUE DU BON PASTEUR 13002 MARSEILLE	0			
09 N 0127PC.P0	13/02/09	Mr	MAILLARD	MTE DU MONT D'OR 13015 MARSEILLE	0			
09 N 0129PC.P0	13/02/09	Mr	BOUZERMA	33 RUE D ARTAGNAN 13014 MARSEILLE	0			

PERIODE DU 16 AU 28 FEVRIER 2009

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 H 0132PC.P0	16/02/09	Mr et Mme	ARCA	55 a RUE ERNEST ROUVIER 13009 MARSEILLE	0			
09 H 0144PC.P0	18/02/09	Mr	GAUJOUX	03 AVE FREDERIC LEPLAY MARSEILLE	0			
09 H 0145PC.P0	19/02/09	Mr et Mme	GUIGOU	39 BD VERNE 13008 MARSEILLE	171		Travaux sur construction existante;Extension;	Habitation ;
09 H 0149PC.P0	19/02/09	Mr	BENJAMIN	3 BD JAUBERT 13008 MARSEILLE	323		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 H 0151PC.P0	20/02/09	Mr	AZRIA	4 RUE CESAR FRANCK MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 H 0160PC.P0	23/02/09	Mr	PHILIPP	228 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	40		Travaux sur construction existante;Surelevation;	Habitation ;
09 H 0170PC.P0	24/02/09	Mr	BENAYOUN	147 TRA DE LA SEIGNEURIE 13009 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 H 0175PC.P0	25/02/09	Mr	PICCHI	8 IMP EMILE 13008 MARSEILLE	0			
09 H 0184PC.P0	26/02/09	Société Anonyme	AYME ET FILS	322 BD ROMAIN ROLLAND 13009 MARSEILLE	0			
09 H 0191PC.P0	27/02/09	Société Civile Immobilière	MARSEILLE 9 EME	TRAV DE LA JARRE 13009 MARSEILLE	0			
09 H 0192PC.P0	27/02/09	Société Civile Immobilière	LA VALETTE	TRAV DE LA JARRE MARSEILLE	0			
09 J 0140PC.P0	17/02/09	Mr	YEROUNIAN	35 CHE DES ESCOURTINES 13011 MARSEILLE	74		Travaux sur construction existante;Extension;	Habitation ;
09 J 0141PC.P0	17/02/09	Mr et Mme	LEFORT	44 CHE DE SAINTE CROIX 13010 MARSEILLE	155		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 J 0153PC.P0	20/02/09	Association	DIOCESAINE	150 CHE DE LA SALETTE 13011 MARSEILLE	0			
09 J 0156PC.P0	20/02/09	Société à Responsabilité Limitée	CARDEM	29 BD PAUL BOUYGUES 13010 MARSEILLE	521		Construction nouvelle;Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 J 0157PC.P0	20/02/09	Mlle	GALLO SABRINA / MR BLASCO	10 BD DU PARASOL 13011 MARSEILLE	84		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 J 0164PC.P0	24/02/09	Société	CLINIQUE RESIDENCE DU PARC	16 RUE GASTON BERGER 13010 MARSEILLE	82		Travaux sur construction existante;	Service Public ;
09 J 0177PC.P0	25/02/09	Mr	CATALANO	34A TRA DES PIONNIERS 13010 MARSEILLE	386		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 J 0180PC.P0	25/02/09	Mr	MORABITO	57 BD FIFI TURIN 13010 MARSEILLE	0			
09 J 0193PC.P0	27/02/09	Mme	SENATORE	57 TSSE DE LA MONTRE 13011 MARSEILLE	0			
09 J 0196PC.P0	27/02/09	Mr	COLIE	35 BD CENTRAL MARSEILLE	0			
09 K 0136PC.P0	16/02/09	Mr	RICHARDSON	20 IMP BOIS LEMAITRE 13012 MARSEILLE	167			Habitation ;
09 K 0138PC.P0	17/02/09	Mr	CHAFFARD	3 IMP DES MARTHES 13012 MARSEILLE	126		Construction nouvelle;Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 K 0139PC.P0	17/02/09	Association	DES DAMES DE LA PROVIDENCE	6 RUE DE CADOLIVE 13004 MARSEILLE	987		Construction nouvelle;	Service Public ;

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 K 0147PC.P0	19/02/09	Société Civile Immobilière	SCI L'ENTENTE CORDIALE	11 MTE DE LA BATTERIE 13007 MARSEILLE	0			
09 K 0150PC.P0	19/02/09	Mr et Mme	GHRAIRI	27 IMP DU MAROC MARSEILLE	0			
09 K 0155PC.P0	20/02/09	Mr	ARCANGELI	51 AVE DE ST JULIEN MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 K 0159PC.P0	20/02/09	Mr	BEN	6 BD DIE 13012 MARSEILLE	22		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 K 0162PC.P0	23/02/09	Mr	HUGUET	9 IMP CARLE MARSEILLE	0			
09 K 0174PC.P0	25/02/09	Mr et Mme	OGER ET TOMAO	76 RUE SAMATAN 13007 MARSEILLE	0			
09 K 0179PC.P0	25/02/09	Mr	ARGENSON	340 CHE DU ROUCAS BLANC 13007 MARSEILLE	0			
09 K 0181PC.P0	25/02/09	Mr	ROPERO	13 RUE MASSALLOTTE 13007 MARSEILLE	0			
09 K 0188PC.P0	26/02/09	Mme	VIAL	17 IMP DU RIFF 13007 MARSEILLE	0			
09 K 0189PC.P0	27/02/09	Société Civile Immobilière	EXCELHIS PROMOTION IMMOBILIERE	16 RUE DE ROUX MARSEILLE	0			
09 K 0190PC.P0	27/02/09	Mr et Mme	MARCHI	23 RUE MARTIN BRIGNAUDY 13007 MARSEILLE	0			
09 K 0197PC.P0	27/02/09	Société à Responsabilité Limitée	SIRAP	108 BD BOISSON 13004 MARSEILLE	0			
09 K 0198PC.P0	27/02/09	Mme	AMIEL	186 CHE DU ROUCAS BLANC 10 AVE DES ROCHES MARSEILLE	0			
09 M 0133PC.P0	16/02/09	Copropriété	LAMY SYNDIC	8 RUE RODOLPHE POLLAK 13001 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante; Démolition Part	
09 M 0146PC.P0	19/02/09	Mme	ALTOUNIAN	54 RUE BERNARD DU BOIS 13001 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 M 0148PC.P0	19/02/09	Mutuelle	DES MUNICIPAUX	2 RUE VENTURE MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 M 0165PC.P0	24/02/09	Mr	ESTANO	1 LOT LES ALLEES DE PLALAMA VILLA 28 13013 MARSEILLE	41		Travaux sur construction existante; Autres annexes	Habitation ;
09 M 0167PC.P0	24/02/09	Mr	GUENDOZ	18 RUE DES FEUILLANTS 13001 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 M 0171PC.P0	24/02/09	Mr	CHABRIERES	6 PL QUIADOU 13013 MARSEILLE	0		Construction nouvelle;	
09 M 0172PC.P0	24/02/09	Société Commerciale	PRADO CASTEL SCCV	100 RUE D'ITALIE 13006 MARSEILLE	1703		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 M 0173PC.P0	24/02/09	Société Commerciale	LES VILLAS DU CORCOYADO	12B RUE SAINT SUFFREN MARSEILLE	1297		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 M 0176PC.P0	25/02/09	Syndicat	DES COPROPRIETAIRES	44 RUE DES PETITES MARIES 13001 MARSEILLE	0			
09 M 0178PC.P0	25/02/09	Copropriété	COPRO4 COURS LIEUTAUD	4 CRS LIEUTAUD 13001 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	HAUTEUR	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
09 N 0135PC.P0	16/02/09	Société Civile Immobilière	BOUGUID	34 RUE CHARLES TELLIER 13014 MARSEILLE	1322		Construction nouvelle;	Bureaux Entrepôt ;
09 N 0137PC.P0	16/02/09	Mme	RAMIREZ	16 IMP GUICHARD 13016 MARSEILLE	47		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 N 0142PC.P0	18/02/09	Mr et Mme	IKHERBANE	38 CHEM DE LA BEDOULE 13015 MARSEILLE	50			Habitation ;
09 N 0143PC.P0	18/02/09	Mr et Mme	DOGHMANE DJAMET ET SCHNEIDER	6 RUE MOUTON 13015 MARSEILLE	195		Travaux sur construction existante;	Habitation ;
09 N 0152PC.P0	20/02/09	Mme	MASSABO	35 AV DES PAQUERETTES 13014 MARSEILLE	0			
09 N 0154PC.P0	20/02/09	Société Nom Commun	MARSEILLE M3 NOAILLES BUREAUX	42 BD DUNKERQUE 13002 MARSEILLE	17444			Habitation Bureaux Commerce ;
09 N 0158PC.P0	20/02/09	Mr	IKENE	CARRAIRE DE SAINT ANTOINE - BELLEVUE MONTEE DE BELLE FRANCE 13015 MARSEILLE	0			
09 N 0161PC.P0	23/02/09	Mr	BRUN	43 BD LOMBARD 13015 MARSEILLE	12			Habitation ;
09 N 0166PC.P0	24/02/09	Société Civile Immobilière	BON PASTEUR	40 RUE DU BON PASTEUR 13002 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 N 0168PC.P0	24/02/09	Société Civile Immobilière	BON PASTEUR	25/27 AV CAMILLE PELLETAN 13002 MARSEILLE	0		Travaux sur construction existante;	
09 N 0169PC.P0	24/02/09	Mme	CAMPILLO	22 CHE DE LA CARRIERE 13016 MARSEILLE	11		Construction nouvelle; Démolition Partielle;	Habitation ;
09 N 0182PC.P0	26/02/09	Société Civile Immobilière	LUNE	103 CHE DE SAINT LOUIS AU ROVE 13016 MARSEILLE	108		Construction nouvelle;	Bureaux ;
09 N 0183PC.P0	26/02/09	Mr et Mme	BICHAT	13 RTE DU BEAU SOLEIL 13016 MARSEILLE	36			Habitation ;
09 N 0185PC.P0	26/02/09	Mr et Mme	INAL & ZECCHINATO	11 BD RAYMOND FILLAT 13016 MARSEILLE	609		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 N 0186PC.P0	26/02/09	Mr	STUTZINGER	4 TRAV DES FABRETTES NOTRE DAME LIMITE 13015 MARSEILLE	88		Construction nouvelle;	Habitation ;
09 N 0187PC.P0	26/02/09	Mr	LA PIETRA	4 TSSE DES FABRETTES 13015 MARSEILLE	17		Travaux sur construction existante; Extension;	Habitation ;
09 N 0194PC.P0	27/02/09	Société Anonyme	BOUYGUES IMMOBILIER	83/95 BD DE PARIS 13002 MARSEILLE	0			
09 N 0195PC.P0	27/02/09	Société en Nom Collectif	CIRMAD GRAND SUD	31/41 rue DE LA JOLIETTE 30 AU 42 BD DES DAMES 13002 MARSEILLE	0			

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2008**VILLE DE MARSEILLE****REPUBLIQUE FRANCAISE****CONSEIL MUNICIPAL**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 15 décembre 2008
Compte rendu in extenso

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

* * *

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLEGRINI ♦ ALLIBERT ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦ BABOUCHIAN ♦ BARLES ♦ BARTHELEMY ♦ BENARIOUA ♦ BERNARDI ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOET ♦ BOUALEM ♦ BOULAINSEUR ♦ BOULAY ♦ BOULESTEIX ♦ BOURGAT ♦ BOYER ♦ BRAMANTI ♦ BRYA ♦ CAMERA ♦ CARADEC ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦ CHAMASSIAN ♦ CHANTELOT-SUQUET ♦ COPPOLA ♦ D'ESTIENNE D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUTOIT ♦ FRANCESCHI ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GAUNET-ESCARRAS ♦ GHALI ♦ GILLES ♦ GINER ♦ GOY ♦ GUERINI ♦ HERMANN ♦ HONDE ♦ HOVSEPIAN ♦ HUGON ♦ IMBERT ♦ LOTA ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARRONE-LEVONIAN ♦ MASSE C. ♦ MENNUCCI ♦ MIRON ♦ MOLL ♦ MORAIN ♦ MOUKOMEL ♦ MULLER ♦ MUSELIER ♦ NARDUCCI ♦ OLMETA ♦ ORTIZ ♦ PADOVANI ♦ PALMIERI ♦ PARAKIAN ♦ PASQUINI ♦ PELLICANI ♦ PIETRI ♦ PIGAMO ♦ PONCET-RAMADE ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦ REAULT ♦ REMADNIA-PREZIOSI ♦ REY ♦ ROATTA ♦ ROCCA SERRA ♦ SAID ♦ SERVANT ♦ SPERLING ♦ SPORTIELLO-BERTRAND ♦ SUSINI ♦ TEISSIER ♦ TIAN ♦ TOURRET ♦ VALLETTE ♦ VANELLE ♦ VARESE ♦ VASSAL ♦ VENTURINO ♦ VIARD ♦ VLASTO ♦ WEYGAND ♦ ZAOUI ♦ ZAYAN ♦ ZENOU ♦ ZOUAGHI.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

BRET par DUTOIT ♦ DUTTO par HONDE ♦ MASSE F. par BRAMANTI ♦ MILHAUD par MORAIN ♦ ZERIBI par PIGAMO.

Et, à partir de 14 h 30, Mesdames et Messieurs :

BENARIOUA par BERNARDI ♦ BLUM par ALLEGRINI ♦ BOYER par CARREGA ♦ COPPOLA par DIAMANTI ♦ GINER par VANELLE ♦ GUERINI par MENNUCCI ♦ MASSE C. par ANDRIEUX ♦ MOLL par CARADEC ♦ MUSELIER par GILLES ♦ ROATTA par BIAGGI ♦ TEISSIER par REAULT ♦ TOURRET par LOTA ♦ ZAYAN par PADOVANI.

Etaient absents à partir de 14 h 30, Messieurs :

FRANCESCHI ♦ HOVSEPIAN ♦ MARANDAT ♦ OLMETA.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour.

Tout d'abord, je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur les rapports 294 à 299, conformément à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Assentiments)

Monsieur le Maire.- Nous avons décidé, à la Conférence des Présidents, que la discussion du rapport 236, sur le Plan Climat Municipal, se ferait au début des rapports de la Commission Développement Durable, c'est-à-dire avant le rapport 90, alors qu'il était prévu plus tard, et que celle du rapport 237, sur l'Engagement Municipal pour le Logement, se ferait au début des rapports de la Commission Solidarité et Services à la Population, c'est-à-dire avant le rapport 136.

M. MENNUCCI demande la parole.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, sur l'urgence que vous venez de déclarer, je voudrais vous dire au nom du Groupe Faire Gagner Marseille que nous ne sommes pas satisfaits de la façon dont vous préparez à l'heure actuelle les Conseils Municipaux et dont vous les cadencez. Il nous semble que ce n'est pas une bonne chose pour l'institution municipale d'aller vers quatre Conseils Municipaux par an. Il y avait une tradition dans cette ville, qui rythmait la vie politique de la ville et qui permettait aussi l'expression des forces politiques marseillaises, qui était de tenir une dizaine de Conseils Municipaux dans l'année, avec chacun entre 100 et 120 rapports. Or, aujourd'hui, nous avons encore un Conseil Municipal avec 300 rapports.

Nous avons également un additif n°4 qui est arrivé hors délais. Tous les rapports de cet additif peuvent être attaqués et annulés. Pire que cela –et là je ne sais pas si cela vient d'une volonté, je ne le crois pas, mais certainement d'une désorganisation– nous nous apercevons que malgré l'article L.2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le délai de saisine des Conseils d'Arrondissements ne peut être inférieur à quinze jours, sauf en cas de procédure d'urgence, les présents projets de délibération ont été notifiés dans un délai de six jours par rapport à la date du Conseil Municipal d'aujourd'hui et, la plupart du temps, réceptionnés en Mairie de Secteur le 9 décembre. Je pense qu'il y a là une manière de considérer les Conseils d'Arrondissements qui ne correspond pas à la façon dont nous avons procédé pendant tant d'années, que ce soit vous ou vos prédécesseurs.

J'ajoute que cela fragilise l'ensemble des délibérations, car si pour des délibérations aussi importantes, par exemple, que celle sur le Parc National des Calanques, il venait à l'idée de la Mairie du 1^{er} Secteur, qui n'a pas été saisie, je ne dis pas dans les délais mais qui n'a pas du tout été saisie alors qu'une partie de son territoire est sur ce Parc, de faire annuler la délibération, nous perdriions encore plusieurs mois.

Il me semble donc, Monsieur le Maire, que l'Administration municipale devrait être un peu plus attentive aux droits des Conseils d'Arrondissements et aux droits des Conseillers Municipaux.

Je termine en vous disant que notre Groupe souhaite, et vous l'a déjà dit à plusieurs reprises mais vous le redit, que vous repreniez un rythme d'un Conseil Municipal par mois, sauf pendant les périodes de vacances. Cela permettra à tous d'avoir un travail beaucoup plus régulier et, je pense, à la Ville de Marseille de fonctionner dans de meilleures conditions. Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, effectivement ce n'est pas quatre Conseils Municipaux par an, car nous en avons tenu six depuis la fin des élections municipales du mois de mars. Nous en tiendrons deux au premier trimestre de 2009 et deux aussi au deuxième trimestre de 2009.

Ensuite, il y a une loi. Et vous me dites assez souvent, même lorsque la loi est injuste, par exemple sur les assurances que nous ne récupérons pas pour les Marins Pompiers : "c'est la loi !" Donc la loi, c'est la loi, je l'applique.

Par contre, là où vous avez raison, c'est sur la transmission aux Conseils d'Arrondissements. Je souhaite, et je le dis au Secrétaire Général, que l'on fasse un effort plus soutenu dans ce domaine. Il n'y a pas de raison de dépasser les délais. Tout est public, tout est connu, tout est transparent ; par conséquent, il n'y a pas de raison de ne pas donner dans les délais les documents nécessaires.

De ce côté-là, satisfaction sera donnée à M. MENNUCCI. Dès le début de la journée, chers amis, nous lui donnons satisfaction pour moitié ! Cela devrait le rendre souriant, aimable et détendu.

* * *

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2008

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ?

Madame HUGON.- A la page 20, dans mon intervention, une coquille s'est glissée, il ne faut pas lire "sur les responsabilités de ce texte" mais : "sur l'irresponsabilité de ce texte". Donc je vous demande de bien vouloir rectifier.

Monsieur le Maire.- Ce sera rectifié sans problème.

D'autres observations ?
(Aucune autre observation)

Avec cette correction,
Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2008 est

approuvé.

* * *

2 - Compte rendu de décisions

08/82/DGAJ Action en justice au nom de la Commune de Marseille relative à la juridiction judiciaire.
(L.2122-22-16°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/83/DGAC Prix de vente du catalogue intitulé "Van Gogh / Monticelli", du supplément hors série Connaissance des Arts intitulé "Van Gogh / Monticelli" dans le cadre de l'exposition "Van Gogh / Monticelli" organisée au Centre de la Vieille Charité, du 16 septembre 2008 au 11 janvier 2009.
(L2122-22-2°-L2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/84/DOF Reprise de concessions cases en élévation d'une durée de quinze ans sises dans le cimetière de Saint-Pierre.
(L2122-22-8°- L2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/85/DGAJ Action en justice au nom de la Commune de Marseille relative à la juridiction administrative.
(L.2122-22-16°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/86/DGAJ Note d'honoraires et de frais présentée par Maître Olivier GRIMALDI, avocat au Barreau de Marseille.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/87/DAFP Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour l'acquisition d'un bien immobilier situé au 111, chemin de la Commanderie - 13015 Marseille - quartier Saint-Louis, cadastré section 905 E n°20.
(L.2122-22-15°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/88/DOF Rectification de la situation géographique d'emplacements situés dans le cimetière Saint-Pierre.
(L.2122-22-8°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/89/DAFP Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour l'acquisition d'un bien immobilier situé au 3 rue Joséphine - 13015 Marseille - cadastré quartier "Les Crottes" - section 901 H n°50 (lot n°2).
(L.2122-22-15°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/90/CONT Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives à la juridiction administrative.
(L.2122-22-16°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/91/CONT Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions judiciaires.
(L.2122-22-16°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/92/CONT Règlement des consignations versées par Monsieur PONTET Jean-François et Madame GAILLARD Christine au Régisseur d'avances et de recettes du Tribunal de Grande Instance de Marseille.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/93/DAFP Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour l'acquisition d'un bien immobilier situé au 213 avenue Roger Salengro - 13015 Marseille - cadastré quartier "Les Crottes" - section 901 E n°79 -Lots n°1 et 2.
(L.2122-22-15°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/94/DGUH Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP P. REY - P. CHARRIAUD - R. GENET-SPITZER, Notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/95/DGUH Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Gilles DURAND, Hervé SANTELLI, Philippe GIRARD, Noël DURAND, Notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/96/CONT Note d'honoraires de Maître Myriam GRECO, Avocat au Barreau de Marseille.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/97/CONT Note d'honoraires et de frais de Maître Marie-Ange MATTEI, Avocat au Barreau de Marseille.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

08/98/CONT Notes d'honoraires de Maître Colette AIMINO-MORIN, Avocat au Barreau de Marseille.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

rapports. Monsieur le Maire.- Nous passons à l'examen des

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 08/0994/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Approbation des avenants n°2 aux marchés n°06/1185, n°06/1186, n°06/1187 et n°06/1188 relatifs aux missions de contrôles périodiques réglementaires des installations de gaz, des installations consommant de l'énergie thermique supérieure à 1 MW, des installations d'électricité, des équipements mobiles de scène et système de sécurité incendie de type A et B dans les bâtiments de la Ville de Marseille.

(08-17158-DGABC)

Le rapport 08/0994/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

2 - 08/0995/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Accord-cadre pour l'exploitation avec gros entretien des installations de génie climatique et des équipements gaz des cantines dans les bâtiments constitutifs du patrimoine immobilier de la Ville de Marseille - Lancement d'un appel d'offres ouvert - quatre lots.

(08-17199-DGABC)

Le rapport 08/0995/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

3 - 08/0996/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Lancement d'un appel d'offres ouvert dans le corps d'état "Menuiserie PVC" - huit lots pour des travaux de réparation, d'entretien ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de Marseille, à l'exception du patrimoine sportif.

(08-17230-DGABC)

Le rapport 08/0996/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

4 - 08/0997/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Lancement d'un appel d'offres ouvert dans le corps d'état "Menuiserie bois, Quincaillerie bois, Signalétique" - huit lots pour des travaux de réparation, d'entretien ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de Marseille, à l'exception du patrimoine sportif.

(08-17231-DGABC)

Le rapport 08/0997/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

5 - 08/0998/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Lancement d'un appel d'offres ouvert - quatre lots pour des missions de contrôles périodiques réglementaires des bâtiments de la Ville de Marseille.

(08-17232-DGABC)

Le rapport 08/0998/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

6 - 08/0999/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Centre Urbain du Merlan - Avenue Raimu - 14^{ème} arrondissement - Etudes pour la reprise des réseaux de distribution de chauffage et le remplacement de ventilo-convecteurs - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les études - Approbation de l'avant-projet sommaire - Lancement de marchés à procédure adaptée.

(08-17093-DTNOREST)

Le rapport 08/0999/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

7 - 08/1000/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • Augmentation de la capacité de la ligne Marseille/Aubagne/Toulon - Elargissement du chemin du Mouton en remplacement du pont rail - Approbation d'une convention de financement des travaux et transfert de maîtrise d'ouvrage.

(08-17259-DGABC)

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, cinq rapports nous seront soumis aujourd'hui en Conseil Municipal concernant les aménagements connexes aux travaux d'infrastructures ferroviaires prévus sur la ligne Marseille-Aix-en-Provence et sur la ligne Marseille-Aubagne : ce sont les rapports 7, 94, 95, 96 et 97. Mon intervention au nom du Groupe Faire Gagner Marseille vaudra pour l'ensemble de ces cinq rapports.

Je voudrais bien sûr intervenir, vous l'imaginez, pour souligner l'action de la Région en faveur du développement de l'offre de transport collectif sur Marseille et son agglomération. En effet, en dix ans, nous avons maintenant réussi à faire émerger le projet de doublement de la ligne Aix-Marseille, dont tout le monde parlait maintenant depuis cinquante ans. Je vous le concède, Monsieur le Maire, cela fait beaucoup plus longtemps que l'on parle de la rocade L2 puisque, vous le dites vous-même, cette opération est inscrite dans les documents d'urbanisme de la Ville depuis maintenant 1933. S'agissant de la L2, je pense d'ailleurs que nous devons tous nous mobiliser, et vous au premier chef, pour que son achèvement soit intégré dans le cadre du plan de relance décidé par le Président de la République.

Hier, 14 décembre, était donc une date particulièrement importante puisqu'après deux ans de fermeture, les TER ont à nouveau circulé entre ces deux villes. Si cette opération a ainsi pu voir le jour, c'est grâce à l'action de la Région, qui depuis 1998 a négocié un nouveau Contrat de Plan pour la période 2000-2006 particulièrement ambitieux et qui prévoyait entre autres 160 millions d'Euros pour engager le doublement de cette ligne.

Je vous rappellerai aussi, Monsieur le Maire, qu'au-delà d'Aix-Marseille, le Contrat de Projet prévoyait la réalisation d'une troisième voie entre Marseille et Aubagne, dont les travaux, plus de 250 millions d'Euros, sont actuellement en cours. C'est un chantier difficile, car réalisé avec la circulation de 150 trains par jour. Les caractéristiques de cette ligne n'ont pas permis sa fermeture et, hélas, les délais de réalisation sont de fait plus longs. Mais si les financements suivent, nous pourrions espérer une mise en service d'ici cinq ans.

Pour ces opérations, la Région s'est pleinement engagée en apportant sur Aix-Marseille 46 millions d'Euros pour le financement d'infrastructures, soit le tiers de ce qu'il restait à financer une fois déduite la contribution de RFF, moins de 5 % d'ailleurs, et pour Aubagne-Marseille 75 millions d'Euros. Le Département des Bouches-du-Rhône s'est également associé dans le Contrat de Projet à cette opération, à même hauteur d'ailleurs que l'Etat et la Région.

Et avec ces deux opérations, mes chers collègues, c'est maintenant plus de 400 millions d'Euros d'investissement qui sont réalisés pour les déplacements collectifs sur l'agglomération. Je vous ai souvent entendu dans vos plaintes vous plaindre des Gouvernements socialistes ou des Collectivités Territoriales que nous dirigeons ; je suis sûr que votre bonne foi vous rendra vous aussi aujourd'hui sympathique et pas avare en compliments à l'endroit de la Région et du Département. En effet, 400 millions d'Euros pour améliorer l'offre de service à tous les usagers, en particulier ceux des quartiers Nord, par la création de nouvelles gares.

Car au-delà de l'augmentation du nombre de trains entre Aix et Marseille, cette opération permet une réelle amélioration de la desserte, pour ne pas dire un désenclavement. En effet, les habitants de Picon Busserine, de Saint-Joseph le Castellans ou de Saint-Antoine, bénéficient de haltes-gares ferroviaires nouvelles, qui leur permettent d'accéder à la quarantaine de trains circulant quotidiennement dans chaque sens et desservant ces gares.

Nous avons également souhaité, lors de la conception des services, que le nombre de trains entre Saint-Antoine et Marseille soit augmenté. Ainsi des navettes supplémentaires circulant dans le sens de la pointe du trafic ont été rajoutées, le matin de Saint-Antoine vers Marseille et le soir dans l'autre sens. Les habitants de l'ensemble de ces quartiers pourront ainsi accéder au centre-ville de Marseille par ce véritable RER et à l'ensemble du réseau des métros desservant la gare Saint-Charles, en un quart d'heure depuis Saint-Antoine ou en cinq minutes depuis Picon Busserine.

J'ajoute que les études que nous avons conduites pour la réalisation de ces gares ou de ces haltes intègrent non seulement la réalisation d'un point d'accès au réseau ferroviaire mais également les questions environnementales et urbaines. Je crois que les résultats auxquels nous sommes parvenus, à Sainte-Marthe par exemple, sont intéressants. Ils sont également, je tiens à le souligner, le fruit d'une large et constante concertation avec les riverains et les Comités d'Intérêt de Quartier, et je ne peux pas ne pas souligner l'action des élus de secteur, des Maires, Mme NARDUCCI, Mme GHALI et Garo HOVSEPIAN. De nombreuses réunions ont eu lieu au Castellans, à Sainte-Marthe ou à Picon Busserine.

Et sur les haltes ferroviaires de Marseille, 10,4 millions d'Euros ont été investis, dont 4,3 millions d'Euros de la Région. D'autres opérations d'aménagement des abords des gares comme celles que nous allons voter aujourd'hui permettront de compléter ce projet. Dans l'avenir, il sera même également nécessaire de réaliser peut-être un réseau de Vélib, des pistes cyclables et des parcs à vélos à proximité de ces gares.

Je souhaite que nous continuions à mener un travail de qualité pour l'Est de Marseille, de façon à ce que la troisième voie entre Marseille et Aubagne soit également un grand succès. Car n'oublions jamais, mes chers collègues, que l'amélioration des déplacements est une condition déterminante pour le développement durable de notre métropole.

Monsieur le Maire.- Mme ANDRIEUX, je me réjouis que le Conseil Régional poursuive l'action que pendant douze ans j'avais initiée et les accords que j'avais pu passer avec la SNCF à l'époque puisque nous avons acheté les locomotives d'un commun accord avec les Régions Nord Pas-de-Calais, avec la Région Rhône-Alpes et avec notre Région, qu'à l'époque il y avait 72 lignes de TER régionaux et que l'on ne pouvait pas en faire plus parce qu'il aurait fallu augmenter les rails, comme d'ailleurs il faudrait faire des rails parallèles à ceux qui existent dans la vallée de l'Huveaune si la LGV venait à passer par Marseille et quand vous êtes sur l'autoroute Est, vous pouvez voir le peu de place qu'il y a pour arriver à faire des rails supplémentaires, mais c'est une autre question.

Bien entendu que nous sommes très heureux de voir que l'effort qui avait été initié est poursuivi, et même peut-être amplifié comme vous venez de le dire, par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ! Et cela va tout à fait dans le sens d'un intérêt général que nous ne saurions ne pas approuver d'une manière assez forte.

Cependant, la remarque que vous indiquiez portait simplement sur le fait que sur les 800 millions d'Euros de dépenses du tramway et du prolongement du métro qui sera inauguré à la fin de l'année 2009, la Région avait donné 27 millions et le Conseil Général aussi. Et l'Etat, d'ailleurs, avec 60 millions, ne s'était pas honoré davantage. Par conséquent, il est clair que dans ce domaine-là des emprunts avaient dû être faits.

Mais tel n'est pas le propos que vous avez tenu et j'observe que c'est une très bonne chose que la Région aide la Ville métropole, aide la Ville centre. Je l'ai toujours fait lorsque j'étais à la tête de l'exécutif régional et cela m'avait même réussi sur le plan électoral ! Voilà qui devrait vous satisfaire une nouvelle fois.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, vous comprendrez que je ne peux pas faire autrement qu'intervenir sur ce dossier puisque le débat est lancé. A mon tour, je me réjouis du doublement de la voie Aix-Marseille. Je m'en réjouis d'autant plus que c'est en 1998, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, que nous avons porté ce projet, avec mon ami Guy HERMIER qui était à l'initiative de ce projet et avec Mme ANDRIEUX d'ailleurs, que nous avons développé jusqu'à aujourd'hui. Aujourd'hui, l'ouverture de la voie est faite pour le public, même si quelques grèves gênent un petit peu, mais ce n'est pas cela le plus essentiel. Ce qui est important, c'est que nous l'ayons réalisé. Et je crois que si la politique s'honorait d'une pratique dans l'intérêt des populations, cet exemple-là est vraiment significatif du travail que l'on peut faire tous, les uns et les autres.

Je rajoute simplement, Monsieur le Maire, et j'en resterai là, que la ligne Aix-Marseille n'est pas terminée. Il faut que l'on continue de doubler la voie jusqu'à Aix et, de ce point de vue, les financements de l'Etat seront les bienvenus.

Monsieur le Maire.- Et l'on pourrait même, dans votre lancée lyrique, ajouter : et s'il n'y avait pas de grève le jour où l'on inaugure les gares, ce serait sans doute mieux !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur DUTOIT.- Je viens de le dire !

Le rapport 08/1000/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

8 - 08/1001/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES TRANSPORTS / ATELIERS / MAGASINS • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de pièces détachées automobiles concurrencées et accessoires pour les véhicules légers, les véhicules utilitaires et les poids lourds. Trois lots.

(08-17183-TAM)

Le rapport 08/1001/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

9 - 08/1002/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES ACHATS • Approbation de l'avenant n° 1 relatif au transfert des marchés n°07/0030, n°07/1439, n°07/1440, n°07/1441 et n°08/0224.

(08-17260-ACHA)

Le rapport 08/1002/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

10 - 08/1003/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES ACHATS • Augmentation de l'autorisation de programme de l'OPI n°3702-02 - Renouvellement du parc de chariots de ménages pour les services municipaux.

(08-17284-ACHA)

Le rapport 08/1003/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

11 - 08/1004/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES TRANSPORTS / ATELIERS / MAGASINS • Modification de la délibération n°07/0150/EFAG du 19 mars 2007 concernant l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de véhicules légers, de véhicules utilitaires et de pièces détachées captives de la marque.

(08-17307-TAM)

Madame ALLIBERT.- De 760 000 Euros à 4,5 millions, il y a un gouffre et je ne saurais dire quel est le montant de l'engagement que vous nous demandez. Quoi qu'il en soit, cette dépense est bien suffisante pour pouvoir envisager de spécifier les caractéristiques des véhicules à acheter. Il se trouve que ces véhicules étant destinés à rouler dans la ville, il est nécessaire qu'ils ne rajoutent pas à la pollution locale. L'achat de véhicules à énergie propre nous paraît donc le minima. Je vous rappelle qu'en 1996, il y a déjà douze ans, la loi Lepage sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie faisait déjà obligation aux Collectivités Publiques d'acquiescer, lors du renouvellement du parc, au moins 20 % de véhicules propres. Soyons donc exigeants et soucieux de la santé des Marseillais ! Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Mme ALLIBERT, oui, nous essaierons d'aller dans le sens de véhicules plus propres et non polluants, à condition bien entendu qu'ils puissent fonctionner.

Le rapport 08/1004/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

12 - 08/1005/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES -
DIRECTION DES ASSURANCES • Affaires : ARIE - BENSE
- SCI PRADO CANTINI.

(08-17294-ASSUR)

Le rapport 08/1005/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

13 - 08/1006/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES -
DIRECTION DES ASSURANCES • DIRECTION GENERALE
DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES
MUSEES - Lancement de la consultation en vue de la
passation d'un marché d'assurance pour l'exposition "Enfants
du Paradis, Peinture et Théâtre".

(08-17322-ASSUR)

Le rapport 08/1006/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

14 - 08/1007/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES
ASSEMBLEES • Désignation des représentants de la Ville
de Marseille.

(08-17423-DAS)

Le rapport 08/1007/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

15 - 08/1008/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES
SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Rapport annuel sur le
prix et la qualité des services publics de l'eau et de
l'assainissement - Exercice 2007.

(08-16790-DSC)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, en 1974, René DUMONT expliquait que l'eau serait l'enjeu majeur du XXI^{ème} siècle. La production, la distribution, la récupération et le traitement des eaux usées, sont la proie de grands groupes industriels qui cherchent à s'accaparer la gestion de ce bien commun universel pour leur plus grand profit.

Santé, équité sociale, protection de l'environnement, sont pourtant en jeu. L'accès à une eau de qualité et pas chère, en maîtrisant la demande, est un enjeu majeur pour les Collectivités Locales. Cela passe par le retour à une gestion publique de l'eau, car l'eau n'est pas une marchandise.

Fin octobre 2007, l'UFC Que Choisir publiait une étude concernant les profits des acteurs de l'eau dans quinze villes françaises. Ceux-ci sont faramineux et Marseille est la championne toute catégorie pour la surfacturation du coût de l'eau, le taux de marge net global atteignant 56 %, distribution et assainissement compris. Cela signifie que l'eau de Marseille est facturée plus du double de son prix de revient. La comparaison avec la ville de Grenoble est saisissante. Grenoble est repassée en gestion publique de l'eau suite à la chute du système Carignon. A l'époque, le coût de l'eau y était le plus élevé de France. Aujourd'hui, Grenoble fait figure de bon élève, avec un taux de marge global net de 19 %, toujours selon l'UFC Que Choisir.

Les contrats de délégation passés par la Communauté Urbaine de Marseille et la SEM arrivent à échéance fin 2012 pour l'assainissement, fin 2013 pour l'eau potable. Les Verts se battent pour un retour en régie de l'eau à Marseille. Ce système de surfacturation, d'opacité, de non-transparence, est insupportable et pèse sur le budget des usagers. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce rapport.

Monsieur le Maire.- La réponse est facile, vous venez de le dire : il y a un contrat qui s'achèvera en 2012 ou 2013, il faudra le préparer. C'est la Communauté Urbaine qui devra le faire, sans doute en liaison avec nous. A ce moment-là, nous reconsidérerons certaines choses. Pour l'instant, je dois vous dire que la SEM offre la meilleure eau possible à Marseille depuis longtemps. –M. BARLES, vous posez des questions et vous n'écoutez même pas la réponse ! – A Que Choisir, ils disent un peu ce qu'ils veulent et nous, nous faisons ce que nous pouvons ! Pour l'instant, nous avons la meilleure eau qui soit à Marseille. La Société des Eaux est une société honorablement connue, qui travaille en toute transparence. Le moment venu, il appartiendra à la Communauté Urbaine de refaire les contrats si nécessaire et, à ce moment-là, nous verrons ce qu'il y a lieu de faire.

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, chers collègues, je ferai un lien entre ce rapport n°15 et le n°69 qui concerne le Conseil Mondial de l'Eau, ce qui évitera une deuxième intervention.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement que vous présentez aujourd'hui est une obligation que vous honorez avec un service minimum au niveau de l'information et du débat nécessaire sur une question cruciale pour la ville et l'agglomération. J'ai en mémoire le traitement du même sujet à la Communauté Urbaine –il vous plaît de rappeler vos anciennes fonctions– sous votre mandature où les rapports sur l'assainissement et l'eau étaient remis aux élus comme des plaquettes de communication d'une manière anecdotique et seulement informative. Permettez-moi de vous rafraîchir la mémoire avec une eau plus claire que l'encre du rapport !

Afin d'éviter un véritable débat, le rapport 15 évite d'aborder trois questions importantes : les actions nécessaires pour maintenir la qualité de l'eau à la source et les actions indispensables pour préserver la ressource ; deuxièmement, les coûts induits pour les consommateurs et le manque à gagner pour la Collectivité par cette concession communautaire en contractant ; enfin, les coopérations engagées par la SEM sur la fourniture d'eau à des villes du pourtour méditerranéen.

Sur le premier point, en Commission de délégation des services publics, je n'ai eu aucune information si ce n'est des montants de travaux et un constat que 16 % d'eau s'évapore dans les tuyaux de la Communauté Urbaine et de la Ville de Marseille. On nous rassure en indiquant que les Sociétés du Canal de Marseille et de Provence garantissent la ressource en eau. Si le volume d'eau est garanti, un rapport sérieux nous donnerait des éléments d'appréciation sur la qualité des nappes souterraines qui alimentent le Verdon et la Durance, des informations sur les activités agricoles et économiques de la haute et basse vallée de la Durance et la liste des actions préventives pour garantir une ressource en eau de qualité.

Cette question n'est pas neutre car le contractant achète de l'eau pour la distribuer, les coûts de traitement sont dépendants de la qualité de l'eau livrée. Nous avons besoin d'être informés et associés à la mise en place de ces mesures préventives sur la protection des écosystèmes liés à cette ressource naturelle.

Le deuxième point est le prix de l'eau, mon collègue l'a abordé, qui subit une forte turbidité qui le rend assez opaque, certains diraient trouble. Le rapport nous apprend que le prix comprend trois composantes majeures que sont –je cite– l'adduction, la production et la distribution de l'eau d'alimentation, avec une part délégataire et une part communautaire. Il comprend également la collecte et l'assainissement, la dépollution des eaux usées, avec une part délégataire et une part MPM, et enfin les taxes et redevances, prélèvements pollution et modernisation de l'eau.

Le rapport nous informe également sur l'augmentation de 2,8 % entre le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2008, mais omet de nous donner les bénéfices réalisés par la SEM sur le contrat, les impôts et taxes que cela génère, et surtout des explications sur la facturation des frais de siège et de structure, que l'on retrouve également pour chaque commune concernée par la gestion de l'eau par la SEM.

L'enjeu du renouvellement du contrat en 2013 portera sur la réduction de la facture d'eau pour l'usager, mais aussi sur une meilleure maîtrise du service public de l'eau pour éviter les fuites et évaporations financières ! Pour l'année 2007, le magazine Que Choisir pointait la situation en faisant apparaître 67,5 % de marge sur le contrat eau et 32,9 % sur l'assainissement, hors redevances et taxes. Vous avez polémique avec la presse mais regardez le prix du m³ à Gémenos, chez vos collègues, et à Plan-de-Cuques, où deux régies distribuent l'eau : on comprend l'écart, on comprend que les intérêts ne sont pas les mêmes. Le rapport Tavernier faisait le même constat en 2007 : il y a une différence de prix de l'ordre de 23 % pour les Communes et de 43 % pour les Communautés d'agglomération, à l'avantage de la gestion publique en régie. Dans cette mare-là, ce n'est pas la SEM qui est coupable, mais l'autorité politique qui accepte ce type de contrat et de gestion. Monsieur le Maire, pour certains, ce n'est pas l'eau qui coule dans nos canalisations mais de l'or ! C'est le titre d'un quotidien Marseillais il y a quelques temps.

Enfin, l'été dernier, au nom d'une solidarité méditerranéenne, la SEM et le Canal de Provence ont fourni de l'eau, moyennant une contribution financière, à la ville de Barcelone. Si la solidarité concernant la fourniture d'eau est incontestable, on peut quand même s'interroger lorsque le manque d'eau est lié à un développement excessif d'équipements touristiques de golfs et une agriculture productiviste qui concurrence et tue notre agriculture provençale. L'habitant, le consommateur catalan a bon dos pour justifier cette importation d'eau. Barcelone et la région de Catalogne vont mettre en service des usines de dessalement de l'eau de mer pour poursuivre leur développement qui tourne le dos à un développement durable inscrit dans les différents protocoles comme Kyoto ou le Plan Climat qui a été adopté dernièrement. Et nous Marseillais, lorsque nous achetons des tomates espagnoles, nous importons de l'eau soit du Maroc, soit de la Durance. Ces questions d'usage de l'eau au service des économies méditerranéennes mériteraient d'être mieux traitées.

Le rapport 69, sur le renouvellement de la convention d'objectifs entre la Ville de Marseille et le Conseil Mondial de l'Eau, devait dans son contenu aborder et nous aider à éclairer ces questions, eh bien non, le rapport ne le traite pas !

Monsieur le Maire, en conclusion, je n'ai aucun espoir de faire entendre raison sur un sujet aussi important à une majorité municipale, aux élus UMP de votre majorité, qui depuis treize ans tournent le dos au développement du service public municipal. Au-delà du vote négatif du Groupe Communiste Républicain et Citoyen sur les rapports 15 et 69, nous engagerons le travail avec tous ceux et celles qui le souhaitent pour préparer le renouvellement en 2013 du contrat, avec les mêmes objectifs que les Parisiens : rendre aux élus et aux usagers la gestion du service public de l'eau ! Merci de votre attention.

Madame VASSAL.- Bonjour mes chers collègues ! Je suis vraiment interloquée par cette intervention parce que, tout d'abord, ce débat a été fait en Communauté Urbaine et y a suscité beaucoup moins de passion que ce qu'il en suscite aujourd'hui. Je crois qu'il faut véritablement ne pas faire un amalgame. Et si vous permettez, Monsieur le Maire, nous parlerons aussi du rapport 69 puisque je vois que maintenant on peut changer les ordres du jour.

Sur le principe du fonctionnement, sur le principe de l'eau, les interventions des Verts et du Groupe Communiste pourraient faire un amalgame. Vous oubliez quelque chose de majeur, c'est la satisfaction de l'ensemble des Marseillais d'abord sur la quantité de l'eau et sur la qualité de l'eau ! Et il est exact que quand on fait un mélange entre le Canal de Provence et le Canal de Marseille, il faut un petit peu revoir sa géographie. C'est la raison pour laquelle j'avais demandé au Président CASELLI de faire une visite de ce cheminement de l'eau, parce que j'ai la chance, le privilège et l'avantage de le gérer au niveau de la Ville de Marseille et de présider cette Commission au niveau de la Communauté Urbaine. Et donc on voit bien l'utilité de faire une explication à chacun des élus, surtout de l'opposition, et de les rassurer sur le travail qui a été fait pendant des années sur ce cheminement de l'eau.

Donc, là-dessus, je tiens à rassurer les Marseillais. D'ailleurs, les derniers sondages le prouvent bien, ils sont très satisfaits sur la qualité et la quantité de l'eau. Et après, on peut toujours polémiquer. Ce qui est sûr et certain, c'est qu'en 2013 le contrat sera discuté et rediscuté. Et nous souhaitons, à la Ville de Marseille, prendre une part entière dans cette re-discussion, parce que la Communauté Urbaine gérant ce contrat et 80 % de la population, marseillaise, étant directement concernée par cette gestion, nous souhaiterions être associés à cette re-discussion de manière évidente, bien entendu.

Pour le Conseil Mondial de l'Eau, Monsieur le Maire, puisqu'on en discute également maintenant, j'ai eu le privilège, l'honneur et l'avantage de vous représenter à Iguazu au Conseil Mondial de l'Eau, le mois dernier. Et c'est vrai que lorsque ce Conseil Mondial de l'Eau a été créé en 1995, nous avons obtenu que son siège soit à Marseille. Et c'est grâce au Conseil Mondial de l'Eau que Marseille est devenue en quelques années une véritable capitale de l'eau, où se tiennent régulièrement des rencontres sur ce thème et qui contribuent au rayonnement international de notre cité, au grand dam peut-être de certains.

Le Conseil Mondial de l'Eau organise tous les trois ans un forum. Cette année, le cinquième se tiendra en Turquie. C'est un très large rassemblement autour de la thématique de l'eau, qui regroupe plus de 20 000 personnes, qui fait venir 150 délégations interministérielles et plus de 2 000 journalistes, afin de présenter des solutions concrètes et durables dans ce domaine. Monsieur le Maire, je vous annonce, mais vous le savez déjà, que nous sommes candidats pour l'organisation du sixième Forum de l'Eau à Marseille. Et nous sommes actuellement en lice avec une ville d'Afrique du Sud, Durban.

Oui, nous voulons continuer à fédérer autour de la famille de l'eau et surtout, M. PELLICANI, améliorer l'accès de l'eau et de l'assainissement pour tous ! Nous serons des candidats actifs, déterminés, pour décrocher ce sixième Forum.

Mais qui aurait pu penser, Monsieur le Maire, il y a quelques années, que nous aurions pu avoir de tels labels, comme Capitale Européenne de la Culture, comme beaucoup d'autres choses qui viennent sur Marseille ? Mais, Monsieur le Maire, c'est grâce à votre action et à celle de l'équipe municipale au cours de ces treize dernières années que nous avons pu aujourd'hui et que nous pourrions demain décrocher ce sixième Forum de l'Eau !

Nous sommes sur la bonne voie, Monsieur le Maire, les Marseillais vous l'ont indiqué aux dernières élections et continuent à vous l'indiquer. Donc il faut que nous continuions dans cette voie : continuons à développer notre ville, faisons les investissements nécessaires pour permettre à Marseille d'être au niveau qu'elle mérite depuis très longtemps ! Merci Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Je n'ai rien à rajouter.

Le rapport 08/1008/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et le Groupe Verts votant contre.

* * *

16 - 08/1009/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets - Exercice 2007.

(08-16797-DSC)

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, je souhaite motiver la position du Groupe Communiste sur cette délibération, qui touche un sujet qui fait débat depuis plusieurs années à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône.

Tout d'abord, les indicateurs techniques et financiers évoqués dans le rapport, près de 700 000 tonnes de déchets annuels, confirment l'urgence à déployer des efforts importants sur le tri sélectif et la suppression des déchets à la source pour en avoir moins à traiter et à valoriser. Cela passe par l'éducation, une démarche citoyenne et des dispositions concrètes à mettre en œuvre. Cela nécessite, par exemple, des investissements pour équiper les particuliers et les groupements collectifs, les entreprises ou autres. Mais in fine, l'opération globale s'avérerait moins coûteuse en termes d'espaces, de transports et de procédés de traitement, sans parler des emplois que cela créerait, ce qui n'est quand même pas négligeable par les temps qui courent.

Ensuite, je veux souligner l'incorrection fâcheuse pour une grande agglomération comme Marseille de décider de l'aménagement des territoires voisins, comme c'est le cas actuellement à Fos avec un procédé industriel d'incinération privé en cours de réalisation, sans tenir compte de l'opinion des populations et des élus locaux des Communes concernées qui ont plusieurs fois exprimé leur opposition.

En conséquence, nous attendons de la Ville de Marseille, mais aussi de la Communauté Urbaine, des actes allant vers plus de concertation et un projet partagé dans le cadre départemental, et qu'elles respectent les engagements pris pour que de véritables solutions d'intérêt général de service public et de santé publique voient le jour.

Pour conclure et en l'état actuel de la situation, les élus Communistes s'abstiendront sur ce rapport, Monsieur le Maire.

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, à l'heure où la nouvelle Directive Cadre Européenne relative aux déchets fixe que les déchets ménagers et assimilés devront être recyclés à 50 % et les déchets de construction et de démolition à 70 % d'ici 2020, nous ne pouvons que constater le retard de la Ville de Marseille et la non-pertinence du choix de l'incinération. Actuellement, moins de 7 % des déchets marseillais sont effectivement recyclés. Quant aux déchets de construction et de démolition, ils permettent d'élever ce chiffre à 26 %.

Certains font reposer ce retard sur les comportements des Marseillais. Nous disons au contraire que cela est dû à la non-prise en compte réelle de l'enjeu du recyclage par votre gestion tant à la Ville qu'à MPM. Nous ne pouvons pas tout demander aux habitants, qu'ils trient, qu'ils diminuent leurs déchets, qu'ils payent vos erreurs et vos choix déjà obsolètes ! Il existait et il existe toujours des alternatives. Pour le tri, le choix en son temps d'une usine de tri des déchets et d'un centre de méthanisation tel que cela existe pour de grands centres urbains, notamment en Espagne, aurait été un choix d'anticipation pertinent. Mais je n'ai pas oublié la réponse de M. ASSANTE lorsque les Verts vous l'ont proposé en 2001, je cite : "Nous n'allons pas trouver des solutions chez les pays sous-développés". Nous aurions mieux fait de prendre exemple, au contraire ! L'usine de tri permet de ne pas trop demander aux habitants, ils n'ont qu'à trier le sec et l'humide, ce qui veut dire seulement deux poubelles, soit des économies dans l'organisation de la collecte des déchets qui, nous le voyons ici, coûte très cher.

Pour la diminution des déchets, des règles doivent être prises pour les réduire à la source. Nous sommes submergés d'emballages plus inutiles les uns que les autres, mais là il s'agit, je vous l'accorde, d'une véritable révolution culturelle à opérer, remettant en cause la sacro-sainte consommation de masse et, par là même, la doctrine de la croissance économique, qui est un modèle nuisible pour la planète et notre santé.

Pour les tarifs, de la même manière, nous ne pouvons que regretter les choix inconscients de votre majorité, lourds pour le porte-monnaie de nos concitoyens. Nous aurions pu dans le même temps créer de nouvelles filières économiques et de l'emploi. Cet emploi vert mis en lumière cette année par le rapport de l'OIP et du PNU est repris par le nouveau Président des USA pour relancer son pays. Nous aurions pu prendre de l'avance, nous sommes enfermés dans vos choix polluants et d'arrière-garde. Malgré le peu d'espoir que nous inspire ce rapport, nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire.- M. ASSANTE, pouvez-vous rassurer Mme BOULAY et M. COPPOLA ?

Monsieur ASSANTE.- Monsieur le Maire, je ne sais pas si je vais réussir à les convaincre mais je vais au moins tenter de le faire une nouvelle fois.

Mme BOULAY, je suis stupéfait des propos que vous venez de tenir car jamais je n'ai exprimé de manque de considération vis-à-vis de qui que ce soit puisque je me suis moi-même rendu en Espagne à plusieurs reprises pour vérifier comment à Barcelone, à Madrid, les deux communes les plus importantes du pays, ceux-ci envisageaient de traiter leurs déchets. Force a été de constater que s'ils mettent en place le tri et la méthanisation, vous oubliez toujours de dire qu'ils ont une unité d'incinération de plus de 400 000 tonnes. Et essayer de laisser sous-entendre qu'ils peuvent les supprimer est faux puisqu'ils ont complètement rénové et réhabilité leurs incinérateurs pour leur rajouter 20 ans de vie. Donc tout l'argumentaire que vous développez en vous appuyant sur l'Espagne est aujourd'hui caduc.

Je rajouterai que ce n'est pas la Directive Cadre Européenne qui nous gère en matière de déchets, mais bien la directive Voynet du 28 avril 1998, que vous devriez ne pas avoir oubliée, qui indique que l'on doit trier et valoriser nos déchets à hauteur de 50 %. C'est l'objectif que se sont fixé la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Et si aujourd'hui vous considérez que les 26 % sur lesquels nous arrivons ne sont pas suffisants, il faudra que la Communauté Urbaine fasse en sorte, M. COPPOLA, que l'action qui sera menée soit plus performante que celle qui est réalisée depuis huit mois en ce moment sur le territoire de la ville de Marseille.

Car les bacs jaunes ont toujours été mis gratuitement à disposition de la population, on a installé près de 6 000 points d'apport volontaires, verre, papier, carton, emballages, sur tout le territoire de la Communauté Urbaine. Je vous rappelle que quand nous sommes arrivés en 1995, il y en avait 500 pour le verre et 200 pour le papier. Donc, dire que l'on n'a jamais rien réalisé dans ce domaine est faux, d'autant que sur le territoire de la Communauté Urbaine –je suis obligé de parler de la Communauté Urbaine parce que ce n'est pas une compétence de la Ville de Marseille– nous avons installé et développé 16 déchetteries, qui aujourd'hui fonctionnent à plein régime, nous avons installé sur Marseille deux plates-formes de récupération des déchets, notamment des gravats, des encombrants ou des déchets verts. Donc, laisser croire à la population que l'on ne fait rien est mensonger !

De plus, si vous mettez en évidence les dysfonctionnements de la Communauté Urbaine, tous les Maires de Secteur ici rassemblés diront la même chose que vous : il y a des dysfonctionnements, on ne collecte pas les bacs jaunes comme on devrait le faire, des rues entières sont sautées, d'une semaine sur l'autre on n'envisage pas de les vider. Et s'il y a un effort à faire, c'est bien de la part de ceux qui vous sont plus proches que nous et d'essayer de leur transmettre ce message. Car il est inutile de vouloir faire rebondir le dossier du traitement des déchets à Fos alors que l'on oublie ses propres inconspicuités sur le territoire communal et de la Communauté Urbaine. Tout est fait, tout est enclenché, il n'y a plus qu'à améliorer le dispositif. Et là, vous ne le faites pas !

Quant à dire qu'à Fos nous n'avons pas tenu compte de ce que la population a exprimé, je rappellerai ici, Monsieur le Maire, le plaisir que j'ai eu, pendant quatre heures et quart, à participer à un débat à Fos où j'ai été insulté de la première à la dernière minute parce que je voulais discuter avec 1 000 personnes sur le fait que l'on veuille faire une usine de tri, parce qu'elle y est dans le dossier, de 410 000 tonnes, une unité de méthanisation de 110 000 tonnes, une unité de valorisation des déchets verts de 60 000 tonnes et un incinérateur de 300 000 tonnes. Tout cela a été débattu et discuté. Et sur le territoire de la ville de Marseille, plus quelques autres communes, on a fait près de soixante réunions ! Donc dire que l'on n'a pas débattu avec la population est faux !

A un moment donné, une majorité décide et elle a décidé d'installer là où le Port Autonome lui-même a ouvert à l'industrialisation 220 hectares. Le Président GAUDIN, par une délibération de la Communauté Urbaine, a demandé au Port Autonome si notre solution était une solution industrielle. Deux fois le Conseil d'Administration du Port Autonome a voté en disant : "Oui, c'est une solution industrielle". Et comment ne pas installer cette unité sur 20 hectares alors qu'il reste 200 hectares et que sur ces 200 hectares restant on n'y met pas des centres de loisirs et de vacances mais des usines pétrochimiques, on y installe des usines hautement polluantes, et là, je n'ai jamais entendu quelqu'un sur ces bancs s'élever contre cette industrialisation, contre l'installation de ces unités. Jamais !

(Applaudissement dans les rangs de la majorité)

Monsieur ASSANTE.- D'autant qu'ici vous n'avez jamais dit non plus que vous vouliez fermer l'incinérateur qui fonctionne aujourd'hui à Fos ! Il y en a même qui le découvrent au moment où je le dis. Vous ne le saviez même pas, mais il y en a déjà un qui traite près de 100 000 tonnes de déchets industriels, les plus toxiques que l'on puisse avoir sur le marché. Pas un mot, pas une pétition, pas une phrase, rien ! Et en plus, vous opposez toujours des pseudo-solutions que vous n'êtes pas capables de mettre en œuvre puisque, aujourd'hui, nous n'avons plus de Plan Départemental d'Élimination des Déchets ! Et même sur le département des Bouches-du-Rhône, une seule structure a un projet viable pour le traitement de ses déchets, c'est Marseille Provence Métropole et cela regroupe 18 Communes. Les 101 autres Communes n'ont rien comme solution pour leur traitement des déchets et vous venez, à la Ville de Marseille, nous dire que nous n'avons pas eu le courage de traiter les déchets au moment où il le fallait ! Tout ceci est assez démagogique et doit surtout être considéré comme un débat interne à votre majorité, parce que, très sincèrement, vos interventions de ce matin sont complètement décalées et n'ont pas lieu d'être de mon point de vue !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

M. COPPOLA veut de nouveau intervenir, sans micro.

Monsieur le Maire.- Je vous en prie, M. COPPOLA ! Cette affaire est suffisamment sérieuse, suffisamment compliquée, suffisamment ancienne ; ne comptez pas sur moi pour mettre de l'huile sur le feu ! J'ai porté la croix de l'incinérateur depuis la fondation de la Communauté Urbaine. Je vais vous dire, puisque j'évoque la croix, que si je pouvais servir de Simon de Sirène au Président CASELLI, je le ferais volontiers et non pas, bien entendu, avec des arrière-pensées politiciennes !

Aujourd'hui, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, dont Marseille avec ses 847 000 habitants et les 200 000 habitants des autres villes, nous apportons 1 600 tonnes d'ordures ménagères par jour sur la décharge d'Entressen. Il faudra bien un jour que cela s'arrête. 1 600 tonnes d'ordures ! Nous avons prévu le tri sélectif, nous avons prévu la revalorisation des déchets, nous avons prévu la méthanisation, peut-être faut-il en faire encore davantage, nous n'y serions pas opposés. Mais la vérité, c'est qu'il faut traiter ce problème.

Et quand on nous dit que nous porterions atteinte à la santé des personnes qui vivent à dix kilomètres, à Fos-sur-Mer, vous savez parfaitement que c'est faux ! Et vous savez aussi parfaitement que si nous avions fait courir un risque à la santé des personnes, nous n'aurions jamais pris ce genre de décision ! Pour qui nous prenez-vous, Mme BOULAY ? Nous sommes des gens sérieux, des gens élus, des élus qui doivent régler un problème et nous le réglons dans le respect des règles, des lois de la République et en plus des indications de Bruxelles ! Donc ne comptez pas sur ma majorité pour aller justement exacerber des passions ! Au contraire, nous ferons tout pour qu'il y ait un traitement juste et équitable dans ce domaine. Et vous ne faites pas tant d'histoires lorsqu'à Paris, entre la ville de Paris et Issy-les-Moulineaux, on crée le plus grand incinérateur d'Europe ! Là vous avez le souffle court et la démonstration rapide !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 08/1009/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

17 - 08/1010/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Attribution d'une subvention à l'Institut Mode Méditerranée pour l'exercice 2009 - Versement d'un acompte.

(08-16802-DSC)

Le rapport 08/1010/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

18 - 08/1011/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - ATELIER DU PATRIMOINE • Attribution de subvention de fonctionnement 2008.

(08-17326-AP)

Le rapport 08/1011/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

19 - 08/1012/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution de subventions à l'association LUMICOM.

(08-17165-DGCRE)

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, je profite de ce rapport pour apporter tout mon soutien et exprimer toutes mes félicitations à la Municipalité pour le choix et la qualité des prestations qui sont faites par les associations s'occupant de l'illumination de notre patrimoine historique, qui, je trouve, est faite de façon remarquable et est un grand point d'honneur pour notre ville. Et j'espère que l'association LUMICOM continuera dans cette voie, car vraiment, c'est très bien fait et très remarquable. Et je vous en remercie !

Monsieur le Maire.- D'autant plus que l'Adjointe compétente, Mme VENTURINO, s'occupe particulièrement de ce que l'on appelle les illuminations éphémères et des Trophées de Lumières, mais surtout de celles qui doivent rester pour la Ville de Marseille. Merci à l'Adjointe compétente !

Le rapport 08/1012/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

20 -

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Revue Marseille - Approbation d'un contrat et d'une convention de distribution.

(08-17187-DGCRE)

Rapport retiré.

* * *

21 - 08/1013/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • DIRECTION DU PROTOCOLE - Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux prestations de traiteurs destinées aux manifestations protocolaires de la Ville de Marseille et aux fournitures de sachets ou plateaux repas destinés au personnel municipal en intervention ainsi qu'aux personnes sinistrées - Cinq lots

(08-17305-DGCRE)

Le rapport 08/1013/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

22 - 08/1014/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution d'un acompte sur la subvention 2009 à la Mission Locale de Marseille - Approbation d'une convention.

(08-17201-MME)

Le rapport 08/1014/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

23 - 08/0992/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution d'une subvention supplémentaire à la Mission Locale de Marseille au titre de l'année 2008.

(08-17203-MME)

Le rapport 08/0992/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

24 - 08/1015/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - DEVELOPPEMENT • Mise en place d'un contrôle d'accès au réseau de la Ville de Marseille - Demande d'affectation d'autorisation de programme.

(08-17223-DSIT-DVPT)

Le rapport 08/1015/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

25 - 08/1016/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - DEVELOPPEMENT • Réorganisation et maillage du réseau de la Ville de Marseille 1^{ère} tranche. Demande d'affectation d'autorisation de programme.

(08-17224-DSIT-DVPT)

Le rapport 08/1016/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

26 - 08/1017/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - DEVELOPPEMENT • Refonte accès Internet - Demande d'affectation d'autorisation de programme.

(08-17226-DSIT-DVPT)

Le rapport 08/1017/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

27 -

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - EXPLOITATION • Dévoisement et sécurisation du site d'hébergement de Rabatau. Demande d'affectation d'autorisation de programme.

(08-17227-DSIT-EXPL)

Rapport retiré.

* * *

28 - 08/1018/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - DEVELOPPEMENT • Projet ACTES. Demande d'affectation d'autorisation de programme.

(08-17271-DSIT-DVPT)

Le rapport 08/1018/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

29 - 08/1019/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - DEVELOPPEMENT • Mise en place d'une gestion des mains courantes et sollicitations. Demande d'affectation d'autorisation de programme.

(08-17275-DSIT-DVPT)

Le rapport 08/1019/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

30 - 08/1020/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Paiement à l'association "Comité d'Action Sociale des personnels de la Ville de Marseille" d'un acompte sur subvention de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2009.

(08-17225-DGRH)

Le rapport 08/1020/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

31 - 08/1021/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Suppression de l'emploi d'adjoint au directeur technique de l'Opéra.

(08-17168-DGRH)

Le rapport 08/1021/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

32 - 08/1022/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Réactualisation des modalités de mise en œuvre et de rémunération des astreintes et des permanences.

(08-17178-DGRH)

Le rapport 08/1022/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

33 - 08/1023/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Mise en œuvre d'une indemnité pour travail dominical régulier.

(08-17239-DGRH)

Le rapport 08/1023/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

34 - 08/1024/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Participation de la Ville au financement des garanties de protection sociale complémentaire en faveur de son personnel.

(08-17240-DGRH)

Le rapport 08/1024/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

35 - 08/1025/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Modification du Régime Indemnitaire.

(08-17369-DGRH)

Le rapport 08/1025/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

36 - 08/1026/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade.

(08-17372-DGRH)

Le rapport 08/1026/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

37 - 08/1027/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Fonds d'Aide à l'Investissement - Programme 2008 du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

(08-17316-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/1027/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

38 - 08/1028/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Approbation d'opérations et affectation des autorisations de programme correspondantes.

(08-17310-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/1028/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

39 - 08/1029/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Approbation d'une convention entre la Ville de Marseille et l'Assistance Publique pour le règlement des transports sanitaires effectués par le Bataillon de Marins Pompiers en carence des transports sanitaires privés.

(08-17297-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/1029/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- M. ALLEGRINI, vous pouvez peut-être nous dire quelques mots sur ce qui s'est passé cette nuit et la nuit précédente.

Monsieur ALLEGRINI.- Oui, Monsieur le Maire. Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 5 h 30 du matin, l'une des façades d'un immeuble désaffecté, à l'angle de la rue Bazin et de la rue des Dominicaines, s'est effondrée. Immédiatement, le Bataillon des Marins Pompiers et les Services Municipaux sont arrivés sur les lieux. Le premier souci était de faire l'inventaire dans les gravats pour savoir s'il n'y avait pas quelque squatter qui aurait pu être piégé sous les décombres. Les chiens du Bataillon sont intervenus et n'ont décelé aucune présence humaine, ce qui nous a beaucoup soulagés.

A partir de là, nous avons mis en place toute la procédure de mise en sécurité du périmètre, parce qu'en face de cet immeuble, il y a l'entrée de l'école Korsec, qui porte le nom de la rue parallèle située en dessous mais dont l'entrée se fait habituellement par là. Trois immeubles voisins ont été évacués, dix-huit personnes logées à l'hôtel, d'autres chez des amis, mais tout ceci s'est fait sans problème et elles ont même pu retourner dans leur maison pour y récupérer des objets personnels, accompagnées par le Bataillon des Marins Pompiers.

L'école de la rue Bazin, qui était notre souci prioritaire, est en sécurité et a rouvert ce matin, eu égard au fait que dans l'après-midi, Marseille Aménagement qui n'est pas encore tout à fait le propriétaire de cet immeuble effondré, lequel est en voie d'expropriation, appartient ou appartenait à une famille assez connue à Marseille, l'hoirie HADDAD, qui a atteint une notoriété, assez peu contestée je crois, dans l'hôtellerie la plus disgracieuse et qui va au bout de toutes les procédures, mais Marseille Aménagement à qui j'ai fait de toute façon notifier un arrêté d'avoir à prendre un certain nombre de mesures pour compte de qui il appartiendra, a fait venir immédiatement des entreprises qui ont, d'une part, démolit le reste de l'immeuble puis évacué les gravats dans la rue Bazin. Le reste des gravats sera évacué à partir d'aujourd'hui, ce qui va conduire à interdire l'accès dans cette rue Bazin notamment aux enfants, qui rentrent à l'école par la rue Korsec, parce que des camions poids lourd vont évacuer ces gravats. Donc la sécurité des enfants est garantie et l'évaluation qui a été faite par les Services Techniques conduit à penser qu'il n'est pas besoin d'établir un périmètre de sécurité dans l'école. L'école est donc en toute quiétude à cet égard.

L'immeuble a été quasiment rasé et va être évacué. Sur l'immeuble, l'ironie de la situation conjuguée avec des phénomènes climatiques nouveaux que nous ne connaissons pas, des tornades à l'instar de celle que nous avons eue hier, des intempéries extrêmement fortes, font que le climat a pris le pas sur les initiatives. Vous savez que c'est à partir de ce matin que des travaux de confortement par échafaudages, doublés de bâches, devaient commencer. Cela devait commencer ce matin, cela devient sans objet. Heureusement que ce qui s'est passé s'est produit hier, nous avons tous frémi d'horreur à l'idée qu'il aurait pu y avoir un phénomène de cette nature aujourd'hui.

Pour le reste, je ne peux que louer la performance des Services, à la fois du Bataillon des Marins Pompiers, des Services Municipaux et de Marseille Aménagement, ainsi que la Direction des Ecoles et la Police Municipale que je ne saurais oublier, qui continue à sécuriser le périmètre pour éviter tout accident. Voilà ce que je peux dire, sous réserve d'interrogations qui pourraient m'être adressées.

Monsieur le Maire.- Merci M. ALLEGRINI !

Madame CASANOVA.- Avant de venir ce matin au Conseil Municipal, je me suis rendue à l'école Korsec. Tout se passait pour le mieux grâce à ce qu'ont fait les Services cités précédemment, aussi bien ceux de M. ALLEGRINI que la Police Municipale qui était très présente : les rues alentour étaient bouclées pour que les élèves puissent arriver à l'école dans les meilleures conditions. Je me suis donc rendue dans l'école et, en effet, elle pourra fonctionner aujourd'hui dans une sécurité complètement efficace. Entre midi et 14 h aussi les enfants seront pris en charge par la Police Municipale. Donc je pense que nous avons ainsi sécurisé le plus possible. Et les parents d'élèves que j'ai rencontrés nous ont remerciés.

Monsieur le Maire.- Et je remercie les deux Adjoints concernés qui alertés se sont immédiatement rendus sur place pour prendre les décisions nécessaires. Et merci aussi d'avoir remercié tous les Services Municipaux, les Marins Pompiers et notre Police Municipale, qui ont été exemplaires en la circonstance, sous des trombes d'eau !

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, comme vous, je peux me féliciter de l'action des Services Municipaux. Ce dont je ne me félicite pas, c'est de l'impérite qui a présidé depuis plusieurs années à la situation de ce bâtiment.

Dès que j'ai été élu Maire de Secteur, je me suis rapproché de Marseille Aménagement et je dois dire, comme le disait M. ALLEGRINI, que des bâches étaient déjà installées puisqu'elles l'ont été en réalité dans la semaine précédente et les travaux allaient commencer. Mais cela fait maintenant quand même près de dix ans que cette affaire dure et je me demande et je me permets de saisir cette occasion pour vous dire qu'il me semble qu'il faut, dans le périmètre Belsunce et sans doute aussi dans le périmètre Noailles, que l'on ait une vigilance accrue, que peut-être les Services de M. ALLEGRINI regardent sur des indications que donneraient les uns et les autres. Par exemple, la Mairie de Secteur a donné une indication aux Halles Delacroix et je vous remercie, Monsieur le Maire, d'avoir pris un arrêté de péril, il y a quelques semaines, sur l'un de ces immeubles.

Nous avons un certain nombre de problématiques dangereuses et on peut imaginer que si les choses s'étaient passées à 8 h du matin à l'entrée de l'Ecole Korsec, nous ne serions pas dans ce Conseil Municipal ce matin en train de discourir. Nous serions effondrés, les uns et les autres, nous pleurerions et nous nous reprocherions, Monsieur le Maire, c'est je crois ce qui est important à dire, le fait de ne pas avoir travaillé avant. J'ai le souvenir et je pense que Jean ROATTA doit l'avoir aussi, de l'hôtel Massilia, qui est l'hôtel qui jouxte cet immeuble, j'ai encore été arrêté par son propriétaire, il y a un mois, car je passe tous les jours dans cette rue, me disant : "Je n'en peux plus", etc.

Je pense qu'il faut qu'à un moment on soit un peu plus réactif. Et au moment de la discussion que nous aurons tout à l'heure sur le PRI de Belsunce et de Noailles, je pense qu'il faut, Monsieur le Maire, que vos Services prennent leurs responsabilités. Le propriétaire de ce gourbi, puisque c'est le mot que l'on peut employer, qui a été cité par M. ALLEGRINI, me paraît vraiment devoir dans divers autres endroits du centre-ville être mis en demeure de faire les choses. Il y a un certain nombre d'endroits où il est déjà mis en demeure mais je crois que maintenant, quand vous le voulez, Monsieur le Maire, vous êtes en capacité de montrer du doigt les choses qui fonctionnent mal et de les faire avancer. Je vous demande sur ce sujet de prendre réellement cette affaire à cœur.

Monsieur le Maire.- Me ALLEGRINI va vous répondre d'une manière plus précise. Ce que je vous dis, c'est que l'on respecte les règles et les lois de la République. Qu'est-ce que vous ne me diriez pas si je ne les respectais pas ! Nous avons affaire à une catégorie de gens qui, Dieu merci, disparaissent au fur et à mesure dans cette ville à cause de la politique municipale : ce sont les marchands de sommeil ! Nous faisons tout ce que nous pouvons dans le respect de la loi...

(Réflexion de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- Mais c'est facile de me dire : "Il n'y a qu'à faire ceci ou il n'y a qu'à faire cela". Ou : "Que fait le Maire ?" Le Maire fait en fonction des règles et des lois de la République. Et il arrive peut-être que, comme là, en la circonstance, la providence nous ait aidés.

Monsieur ALLEGRINI.- Monsieur le Maire, je suis en mesure de répondre à M. MENNUCCI et de lui dire que je partage son point de vue, pour l'essentiel, tellement que, hier soir, à 19 h, j'ai tenu une réunion dans les locaux de la Direction Générale des Ecoles. Il y avait la Directrice Générale des Ecoles de la Ville de Marseille, il y avait M. SOTTY, Directeur Adjoint de la Direction Générale de la Prévention et de la Protection, et un certain nombre de fonctionnaires ainsi que des représentants de Marseille Aménagement. Et j'ai donné l'ordre à mes Services, ceux placés sous mon autorité, de faire un inventaire sous une semaine de tous les immeubles susceptibles de présenter un danger, hors toute classification administrative. Qu'ils soient imminents ou simples, des arrêtés de péril seront pris. Mais en tous les cas, pour tout immeuble qui se trouve à proximité d'une école ou d'une zone de vie et qui serait dans cette situation de fragilité, je veux que l'on me fasse un rapport technique. Après, je prendrai mes responsabilités politiques.

Et si les arrêtés de péril que je prends font l'objet de recours, je suis prêt à perdre dix procès devant le Tribunal Administratif, je ne suis pas prêt à suivre un cercueil qui pourrait être né de ce genre d'événement. Je partage avec vous cette frayeur rétrospective. Je suis tout à fait de votre avis, ce qui s'est passé n'est pas bien, mais cela aurait pu être catastrophique. Nous frémissons tous ! Et je crois que là-dessus, nos échanges n'ont rien de politicien.

Ce qu'il y a de certain, c'est que cette ville est percluse d'un certain nombre d'immeubles, et il y a eu un colloque sur ce thème cette semaine, il y a un habitat indigne dans cette ville, on ne peut pas du jour au lendemain tout résorber. Mais pour l'anecdote, pour ce marchand de sommeil que nous fustigeons tous, le problème est que ce n'est pas à lui, c'est à une hoirie qui porte son nom, dans laquelle ils sont sept ou huit. Et quand vous notifiez un acte à six d'entre eux et que le septième vous échappe, la procédure n'est pas régulière ! Et si je puis me permettre, ce sont des gens qui ont une aptitude à s'échapper devant les notifications qui est assez singulière !

Pour autant, je vous le dis, comme dit Monsieur le Maire, nous le faisons dans le respect des règles et des lois. Mais s'il y a une loi que je vais transgresser, c'est celle qui me permettra de protéger des enfants et pas celle qui me conduira à les mettre en danger, je vous en donne l'assurance ! Quant à la garantie, j'espère qu'elle viendra rapidement.

Et pour tout ce qui touche vos immeubles situés dans le champ de la Mairie du 1^{er} Secteur, je ne manquerai pas de vous informer. Et pour ceux qui concernent les Mairies d'autres secteurs, les Maires de Secteur seront informés, parce que la transparence et la coresponsabilité me paraissent être de mesure en pareille matière. Voilà ce que je pouvais dire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

* * *

40 - 08/1030/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS •
Approbation de la convention entre la Ville de Marseille et le Foyer du Bataillon de Marins-Pompiers.

(08-17298-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/1030/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

41 - 08/1031/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réparation des matériels producteurs de chaud, de froid et d'usage général du Bataillon de Marins-Pompiers - trois lots -

(08-17219-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/1031/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

42 - 08/1032/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Lancement d'un appel d'offres pour la fourniture en deux lots de matériels automobiles d'incendie et de secours au profit du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

(08-17221-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/1032/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

43 - 08/1033/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Attribution d'une subvention accordée par la Ville de Marseille pour des actions d'animations du commerce à l'association des commerces de la Butte - Cours Julien.

(08-17236-SG)

Madame BIAGGI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais souligner que les commerces, avec le concours de la Ville de Marseille, se sont mis aux couleurs de Noël et des fêtes de fin d'année dans tous les quartiers, ce qui, nous l'espérons tous, devrait redorer encore plus leur chiffre d'affaires et contribuer à conforter notre nouvelle dynamique commerciale. Le succès de cette nouvelle dynamique s'est confirmé récemment au MAPIC à Cannes. Ce marché professionnel a révélé en effet que Marseille continuait à susciter la confiance des investisseurs pour renforcer et amplifier sa nouvelle attractivité commerciale.

Face à la crise internationale, cette confiance est une excellente nouvelle. C'est bien la preuve que la transformation urbaine et économique de notre ville porte ses fruits. C'est bien la preuve encore que tous nos efforts pour attirer de nouvelles enseignes et lutter contre l'évasion commerciale produisent un vrai retour sur investissement. Ce retour sur investissement, ce sont les terrasses du Port, les nouvelles vitrines de la rue de la République, le futur pôle de commerce et de loisir de la Capelette ou encore l'extension commerciale du centre-ville.

Aujourd'hui, 100 000 m² de nouvelles surfaces commerciales sont en cours d'aménagement pour que notre ville rivalise avec succès avec les grandes métropoles. Dans la perspective de 2013, cette zone de chalandise supplémentaire est encore une excellente nouvelle, à la fois pour tous les commerçants, pour tous les Marseillais et pour tous nos visiteurs.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Marseille avec son tramway, ses nouveaux aménagements urbains et son développement économique, s'est déjà donné les moyens de séduire et d'attirer une large clientèle. Le commerce marseillais a tout intérêt à ce que cette transformation se poursuive, afin de réaliser notre objectif. Cet objectif, c'est que Marseille devienne une réelle capitale commerciale en France, en Europe et en Méditerranée.

La Ville de Marseille saisira bien volontiers toute main tendue des Collectivités, car il en va de l'intérêt des Marseillais. Et dans cette perspective, j'ai été ravie d'apprendre à la Nuit du Commerce, jeudi dernier, de la part de M. MENNUCCI, que le Conseil Général donnerait 250 millions d'Euros à la Communauté Urbaine, dont 80 à 100 millions réservés au seul hyper-centre. Comme quoi, Monsieur le Maire, votre détermination et vos orientations pour défendre l'intérêt de tous les Marseillais et en particulier de nos commerçants, s'avère efficace et surtout reconnue par tous ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Peut-être que le Président GUERINI peut annoncer effectivement ce qu'il a dit au Conseil Général en séance publique, il y a quelques jours, avec, me semble-t-il, l'approbation aussi de la majorité de droite du Conseil Général, mais c'est au Président GUERINI à le dire.

Monsieur GUERINI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, puisque vous m'en donnez l'occasion, je peux m'exprimer, si vous le permettez, quelques instants. Merci de me donner la parole.

Je pense que la crise économique sera malheureusement sévère et durable. Aujourd'hui, elle frappe à nos portes et pour Marseille comme pour le reste de notre département, du pays, elle ne se résumera pas à une secousse passagère, un trou d'air que l'on oublie aussi vite qu'il est ressenti. Ses effets se feront sentir fortement dans le courant de l'année 2009 et face à la montée prévisible du chômage, face à la montée de la précarité, notre devoir, quelles que soient nos sensibilités politiques d'élu, est d'agir mais d'agir vite !

Dans ce contexte, la seule réponse que nous pouvons utiliser, c'est l'investissement, un investissement en même temps –à mon sens– qui ne doit jamais oublier la justice sociale. C'est pour cela que j'ai souhaité que le Conseil Général consacre un milliard d'Euros pour aider à accompagner tous les habitants des Bouches-du-Rhône et pour soutenir l'économie et l'emploi. Cet effort exceptionnel se fera sans augmentation d'impôt, je tiens à le rappeler.

Il est complété, je le souligne, par le vote en même temps d'une subvention exceptionnelle aux associations caritatives, qui sera financée en partie par la suppression des vœux aux corps constitués, décision, je tiens à vous le dire, mes chers collègues, que j'ai prise et ce que nous avons fait en relation directe avec Monsieur le Maire de Marseille. Dans notre ville, nous avons des poches où malheureusement 30 % de nos concitoyens vivent en dessous du seuil de pauvreté. Je pense que c'est un geste d'élémentaire décence, dont je me réjouis, qui a été suivi par l'ensemble, je dis bien l'ensemble, des Conseillers Généraux.

Les dépenses d'investissement pour notre budget 2009 s'élèveront à 550 millions d'Euros. A cette somme s'ajoutera un plan quinquennal de 500 millions d'Euros, orienté vers les transports, les routes, le cadre de vie et le logement, qui se décomposera en deux volets, dont le deuxième volet est, comme vous l'avez rapporté, Madame, mais avec toute l'amitié et le respect que je dois à M. MENNUCCI, qui n'est pas Conseiller Général, cela viendra un jour, je le lui souhaite, qui l'a indiqué mais il ne pouvait pas le dire parce qu'il ne savait pas les orientations que j'allais annoncer en séance publique vendredi, mais il a devancé l'événement, puisque nous aurons en même temps une ligne budgétaire qui sera consacrée au quotidien et au confort urbain.

Je pense que cette initiative renforcera le rôle métropolitain de Marseille, avec cette enveloppe de 250 millions d'Euros réservés au soutien de nouveaux projets dont la nécessité se fait sentir pour renforcer l'attractivité de la Communauté Urbaine de Marseille. Ces 250 millions d'Euros se décomposeront en 150 millions pour les transports, 50 millions pour l'ensemble du réseau routier et 50 millions, Madame, pour le cadre de vie. Ce budget et les investissements qu'il permettra d'effectuer ont été adoptés, je le rappelle, à l'unanimité, tous Groupes politiques confondus, et je m'en félicite !

Ce plan anti-crise sera un catalyseur, un accélérateur, un amplificateur de développement et de projets. Si j'en rappelle les grandes lignes, si je souligne son importance dans cet hémicycle, c'est pour rappeler que le temps des élections passé, nous en avons connu quelques-unes au cours de l'année 2008 et je ne passe pas par un coup de gomme sur mes engagements, j'ai été critiqué, c'est la loi de la démocratie, je pense souvent injustement par certains, mais ainsi va la vie, ainsi va la démocratie, cela conforte notre République, seulement, face à la crise, le temps, mes chers collègues, n'est plus à la polémique, à la polémique stérile. Le temps est à l'action, le temps est au mouvement ! Cette action doit être forte et ciblée, audacieuse et cohérente, dynamique et novatrice.

Je vous demande, Monsieur le Maire, et je ne doute point que ce sera fait, de mobiliser les énergies de vos équipes afin que nous puissions très vite mettre en musique cette mobilisation contre la crise. Nous avons prouvé, Monsieur le Maire, mes chers collègues, mais avec vous Monsieur le Maire, qu'en défendant notre ville pour le titre de Capitale Européenne de la Culture, ensemble nous gagnions sur un certain nombre de grands projets essentiels pour le développement de notre ville. Si nous sommes divisés, mes chers collègues, nous perdrons.

Dans les jours qui viennent, je demanderai, Monsieur le Maire, à vous rencontrer pour définir les priorités des investissements, ainsi qu'au Président de la Communauté Urbaine. Mettons tout en œuvre pour qu'au moment où s'annoncent des temps difficiles, ensemble nous relevions les défis du futur ! C'est de la réussite de notre mobilisation que dépendra le sauvetage des emplois d'aujourd'hui et c'est ainsi que nous pourrons forger les emplois de demain. Il en va de notre responsabilité d'élus ! Et je crois très simplement et très sincèrement que c'est ce que nos concitoyens –je dis bien nos concitoyens– nous demandent. Nous devons le faire sur la base de projets respectueux, des compétences de chacun, dans le cadre de partenariats intelligents et efficaces. Et grâce à notre action, à notre volonté, je reste confiant dans la capacité de nos concitoyens, des acteurs économiques, du monde associatif et de nos territoires, à traverser cette période critique.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir prendre une part active –et je suis convaincu que cela ira dans ce sens– à cet effort essentiel pour Marseille, pour les Marseillaises et les Marseillais. Je vous en remercie !

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Madame VASSAL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, à situation exceptionnelle vote exceptionnel, mais ce n'est pas un blanc-seing que nous avons donné, c'est simplement une prise de responsabilité face à la politique menée par le Conseil Général et surtout aux 500 millions d'Euros redistribués sur cinq ans, c'est-à-dire 100 millions par an, dont 50 millions pour la Communauté Urbaine, dont Marseille représente 80 %.

Monsieur le Maire, Monsieur le Président du Conseil Général vient de le souligner, ce qui est important aujourd'hui, c'est d'avoir une cohésion dans la prise des décisions. La seule personne qui est pour cela responsable devant les Marseillais, c'est vous, Monsieur le Maire. Il serait donc important que la liaison se fasse directement entre le Maire de Marseille, le Président du Conseil Général et le Président de la Communauté Urbaine, afin que cette décision soit uniforme sur l'ensemble du territoire. Et il me semble de mauvais ton que chacun des Maires de Secteur essaye de tirer la couverture à lui. Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

(M. MENNUCCI demande la parole)

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, M. MENNUCCI avait demandé la parole avant moi. Je pense qu'il peut prendre la parole quelques instants. Il a été interpellé, je pense que c'est normal qu'il puisse répondre. Après, je prendrai la parole.

Monsieur MENNUCCI.- Merci, Monsieur le Président de la Communauté !

Monsieur le Maire, j'entends Mme VASSAL qui, au lieu de se réjouir ce matin des annonces que vient de faire Jean-Noël GUERINI, essaye de créer une pitoyable polémique. Je veux reprendre exactement la discussion qui a eu lieu devant "Terre de Commerces" jeudi soir, au cours de laquelle a été évoqué le prix global de la piétonnisation du centre-ville de Marseille, autour de 80 à 90 millions d'Euros, à partir d'une évaluation de Mme BIAGGI qui est de 1 000 Euros le m² de piétonnisation. Et à cette occasion, les annonces de M. GUERINI ont donné une ouverture, une possibilité de faire. Mais il faut que Mme BIAGGI essaye de faire son travail, c'est-à-dire de sauver l'hyper-centre de Marseille, alors que vous êtes en train d'ouvrir à la Capelette, de faire les Terrasses du Port. Et heureusement que d'autres, à votre place, sont en train d'essayer de mobiliser des fonds pour piétonniser le centre-ville ! Voilà ce qui a été dit. Et il n'y a aucune couverture tirée par quiconque, Mme VASSAL, il y a un intérêt général des Marseillais ! Et je pense que M. Dominique TIAN, qui est aussi concerné par cela dans sa Mairie de Secteur, sera d'accord avec moi.

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, tout d'abord quelques mots pour dire la satisfaction qui est celle du Président de la Communauté Urbaine, effectivement, devant les annonces qui ont été faites par le Président du Conseil Général, que je tiens à remercier.

250 millions d'Euros en cinq ans pour la Communauté Urbaine, cela aura un double effet : c'est d'abord une capacité d'investissement supérieure à celle qui était prévue dans le cadre de l'état de finances de la Communauté Urbaine, mais c'est aussi une meilleure capacité à désendetter, dans la mesure où nous aurions moins recours à l'emprunt dans les années qui viennent. Bien sûr, ces investissements, et le Président du Conseil Général l'a dit très clairement, se feront en accord avec le Président de la Communauté Urbaine et le Maire de Marseille, de façon consensuelle, dans le cadre du développement de notre ville et de l'ensemble de la Communauté Urbaine.

Les investissements prévus pour le cadre de vie vont permettre des travaux de requalification urbains et notamment la piétonnisation du Vieux-Port et de l'hyper centre-ville, qui vont être un élément déterminant de l'équilibre entre la conservation justement commerciale du centre-ville qui va être dans les années qui viennent aux prises avec deux types de concurrence, d'un côté effectivement les Terrasses du Port et, de l'autre, l'ouverture d'une zone commerciale sur la Capelette. Ceci va permettre, au-delà de l'embellissement du Vieux-Port qui devra être l'agora de Marseille 2013, effectivement de garder un équilibre urbain et au niveau commercial. Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Effectivement, j'avais pris connaissance des décisions du Conseil Général et je suis très heureux bien entendu qu'il puisse participer financièrement. Il est clair, M. GUERINI l'a dit, que nous venons de vivre une année 2008 qui a été une année électorale, une année où nous nous sommes affrontés à plusieurs reprises. Heureusement cette année se termine et, effectivement, je suis très heureux si le Conseil Général peut apporter une aide substantielle à l'ensemble du département d'abord et également à Marseille Provence Métropole, dont nous connaissons les difficultés compte tenu du fait que nous avons beaucoup investi sans avoir jamais eu ni l'aide de l'Etat que nous souhaitons ni les aides des Collectivités Territoriales telles dont nous aurions espéré qu'elles auraient pu être supérieures. Il est clair qu'à tout moment il y a des combats à mener et s'il semble à l'heure actuelle que nous ayons dominé la crise financière, en tout cas à Marseille, la crise sociale, l'emploi, les difficultés, peuvent apparaître dans les années à venir.

A l'occasion du vote du budget, chaque Collectivité Territoriale peut engager et dire ce qu'elle fera. La Communauté Urbaine le fera en son temps et la Ville de Marseille le fera au mois de mars lorsque nous voterons notre budget, avec des ressources qui sont moins importantes puisque la richesse se trouve aux portes de la ville et pas particulièrement dans la ville, chacun le sait.

Il est clair aussi que nous nous battons sur tous les fronts et je dois rendre hommage à Mme Valérie BOYER, et avec Mme Samia GHALI nous nous sommes battus ces jours-ci à la Haute Assemblée afin que l'Etat respecte sa parole. L'Etat a donné sa parole sur les Zones Franches. Il se trouve qu'à Marseille tout le monde est obligé de reconnaître que nous avons réussi parfaitement une Zone Franche, qu'un emploi sur cinq devait être réservé aux habitants du quartier, que ce sont trois emplois sur cinq qui le sont, qu'il n'y a plus un m² disponible entre Saint-Henri, Saint-André et la Viste, et que notre Zone Franche a provoqué énormément d'emplois. Il est clair qu'aujourd'hui le Gouvernement essaie de réduire les avantages financiers qui sont donnés aux Zones Franches, alors qu'en réalité il n'y a plus que trois ans de délai et que le Gouvernement serait bien inspiré... Mme BOYER a défendu cela à l'Assemblée Nationale, très courageusement, et Mme Samia GHALI et moi-même nous l'avons fait à la Haute Assemblée. Et à la Haute Assemblée, nous avons gagné, c'est-à-dire qu'à l'instant même où justement nous délibérons, la Commission mixte paritaire, composée de 7 Députés et 7 Sénateurs, est en train de regarder s'il y a une possibilité pour que les Zones Franches ne soient pas atteintes dans le financement qui leur est prévu.

Je dois vous dire que ce n'est pas tellement pour Marseille que je m'en inquiète. Pour Marseille il y a eu le succès ; à Marseille, les industriels qui sont installés dans la Zone Franche ne partiront pas. Mais sur les quarante-quatre autres Zones Franches qui ont été faites dans le pays, il me semble que si l'Etat ne respectait pas la parole donnée, cela ne me plairait pas. Cela ne me plairait d'autant moins, Dieu sait si je fais peu allusion à ma période ministérielle, que c'était quand j'étais Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Ville que nous avons procédé à la création de ces Zones Franches.

C'est-à-dire que nous nous battons sur tous les terrains pour essayer de faire gagner Marseille. Et quand on aide Marseille, quand il y a la possibilité d'aider cette Ville, ce que le Conseil Général a décidé de faire à travers Marseille Provence Métropole, nous ne pouvons que nous en réjouir ! Voilà qui est clair et qui devrait satisfaire M. MENUCCI.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Maire, effectivement on ne peut que se réjouir de l'investissement du Conseil Général qui est annoncé dans son plan de crise, mais je me permets quand même de rappeler que pendant la campagne électorale le Président du Conseil Général avait annoncé une aide bien supérieure à celle qui est annoncée aujourd'hui dans une période de crise. Donc on peut se réjouir de cet investissement, mais on ne peut pas le passer sur la crise puisqu'il est en dessous de ce qui avait été promis pendant la campagne électorale.

En ce qui concerne les propos du Président de la Communauté Urbaine, s'il y a 250 millions d'Euros qui vont être investis sur cinq ans, j'entends bien les propos du Président qui nous explique toute la journée que nous avons mal géré en son temps, qu'il y a un audit financier qui est engagé aujourd'hui et que grâce au Conseil Général il va pouvoir augmenter les investissements qu'il ne pouvait plus faire la semaine dernière ! Je voudrais bien attendre la cohérence du rapport financier qui a été demandé, sur lequel nous travaillons, de façon à ce que l'on puisse savoir exactement où nous en sommes.

Je me réjouis de savoir que la Communauté Urbaine et le Conseil Général vont décider de piétonner le centre-ville. Mais très honnêtement, il faudrait peut-être que l'on traite la totalité du problème des transports, de la circulation, des parkings qui ont été programmés dans le cadre de notre campagne électorale, où nous avions une vision cohérente de ce dispositif de déplacement, pour faire en sorte que les choses se fassent convenablement et non pas parce qu'il y a un Maire de Secteur tout neuf qui dit "Moi, je veux piétonner", alors tout le monde piétonne. La réalité, c'est que c'est un hyper centre-ville, qu'il y a un problème de circulation majeur et que cela ne se fait pas d'un coup de baguette magique, sans plan, sans trajet, sans transport, sachant qu'aujourd'hui il est clair que le tramway à Marseille est abandonné par la Communauté Urbaine parce que, soi-disant, il y a un manque de moyens.

Je voudrais simplement aussi rappeler que le Président du Conseil Général, avec le Président de la Communauté Urbaine, dans le cadre de la campagne électorale sur le secteur des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, dans lequel nous siégeons tous les deux, s'est engagé à requalifier la totalité du Jarret. Or, ce sujet-là est indispensable pour justement donner un peu de respiration à l'hyper centre-ville et nous tenons à ce que ces engagements soient respectés.

Voilà de vastes sujets qui vont être abordés dans le cadre du budget que nous allons voter au fil du temps, que ce soit à la Communauté Urbaine ou à la Ville de Marseille, et je souhaiterais que l'on ait une vision d'ensemble du dispositif, mais pas sectorielle, avec quelque chose qui ne correspond pas au développement de notre cité qui se doit d'être prête pour 2013. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur GUERINI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai fait une modeste déclaration et je n'ai pas envie de polémiquer. La polémique n'est plus d'actualité pour moi, pour savoir quelle est l'importance de la priorité de tel ou tel projet, dans tel ou tel arrondissement. Ce qui compte, c'est Marseille, son développement, et les Marseillais, face à une situation qui est très compliquée.

J'irai vous rendre visite, Monsieur le Maire, comme je le ferai auprès du Président de la Communauté Urbaine, et ensuite, nous débattons de l'importance des projets. Je ne polémiquerai avec aucun élu, je débattrai, je concerterai, c'est tout ! Aujourd'hui, l'heure n'est plus à la polémique stérile.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- On va terminer cet échange de vues à partir des aides qui ont été décidées.

Il est clair que nous rappelons effectivement un certain nombre d'engagements que, les uns et les autres, nous avons pu prendre devant les Marseillaises et les Marseillais. Il est clair aussi que les Marseillaises et les Marseillais se sont exprimés par un vote. Il est clair qu'après avoir fait cela, nous avons encore fait une campagne sénatoriale, qui nous a mobilisés pendant trois mois et, évidemment, nous étions encore face à face, M. GUERINI et moi-même. Il est clair également que nous appartenons à une catégorie d'hommes politiques qui voulons l'intérêt général. Et je suis sûr que c'est partagé par un grand nombre de mes amis politiques qui viennent aussi de s'exprimer.

J'en profite simplement pour dire qu'un jour viendra où il apparaîtra des modifications. Le statut Paris-Lyon-Marseille a existé, il a fait son œuvre. Et pour ma part, autant je serais sensible à ce que l'on maintienne des Mairies de Secteur avec les activités des Mairies de Secteur, autant l'échéance municipale doit se faire sur l'ensemble de la ville et pas dans une ville qui jadis fut coupée en six morceaux, et six morceaux inégaux, ce qui nous avait permis pour ma part d'avoir plus de voix que mon concurrent qui, à ce moment-là, avait été élu Maire. Et cette fois-ci, si la justice s'appliquait au travers de la loi, avec près de 51 % des voix nous devrions avoir 75 % des sièges. Avec le statut PLM c'est différent. Un jour viendra où cette anomalie, qui était partie d'une idée politique en 1982, sera sans doute supprimée et, par conséquent, nous reviendrons à un système plus normal, comme l'ensemble des Mairies.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'Avent, nous approchons de la fin de l'année. Mes chers amis, cela a été une année difficile pour les uns et pour les autres et nous terminons cette année. Si nous la terminons plutôt dans la recherche d'un consensus, essayons de rassembler ce qui nous unit plutôt que ce qui nous divise ! Il y aura mille et une choses pour nous diviser dès le début de l'année prochaine. Et si même nous n'y avons pas songé, une vedette de notre Conseil Municipal ferait en sorte de nous rappeler à la réalité !

Le rapport 08/1033/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

44 - 08/1034/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Attribution d'une subvention pour des actions d'animation du commerce boulevards Chave et Eugène Pierre, 5^{ème} arrondissement.

(08-17241-SG)

Le rapport 08/1034/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

45 - 08/1035/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Attribution de subventions pour des actions de promotion du commerce.

(08-17251-SG)

Le rapport 08/1035/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

46 - 08/1036/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Attribution d'une subvention pour l'opération "La Route des Commerces Marseillais de Tradition".

(08-17299-SG)

Le rapport 08/1036/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

47 - 08/1037/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Attribution d'une subvention à l'association des commerçants et artisans de la Belle-de-Mai pour des animations de fin d'année.

(08-17303-SG)

Le rapport 08/1037/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

48 - 08/1038/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Attribution d'une subvention pour des actions d'animation du commerce et de l'artisanat boulevard Chave, 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, sur le tracé du Tramway et dans le cadre du FISAC Tramway.

(08-17237-SG)

Le rapport 08/1038/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

49 - 08/1039/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales du FISAC ZUS Centre-Ville / Euroméditerranée (Phase 1).

(08-17290-SG)

Le rapport 08/1039/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

50 - 08/1040/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Projet Centre Ville - Euroméditerranée - Projet de redynamisation commerciale sur le territoire en requalification du centre-ville - Approbation du dossier FISAC ZUS Centre-Ville Phase 2 - Approbation de l'affectation d'autorisation du programme.

(08-17293-SG)

Monsieur MARANDAT.- Juste quelques mots, avec une note d'humour, sur ce rapport 50 où il est question de la rue Thubaneau, qui est une rue mythique de Marseille et bien sûr connue dans le monde entier, mais qui est maintenant dénommée "rue des Arts". C'est vrai qu'elle a été pendant longtemps rue des Arts un peu diversifiés ! Ceci étant dit, à l'heure actuelle, il me semble que la pose de ce portique, qui est par ailleurs très joli mais dénommant cette rue "rue des Arts", me paraît un peu prématurée par rapport à ce qu'offre aux regards du passant cette rue Thubaneau, dans laquelle je suis allé avec émotion la semaine dernière, mais qui est d'une désertification assez remarquable, à tous les niveaux d'ailleurs. Il n'existe plus ce qui existait avant et il n'existe pas encore ce qui, paraît-il, devra exister. Nous nous réjouissons si cela pouvait être possible, mais pour l'instant, il nous paraît que l'effet d'annonce est un peu prématuré et que l'on est allé un peu plus vite que la musique. C'est tout.

Monsieur le Maire.- Effectivement, la rue Thubaneau... mais d'abord qui était Thubaneau ? Ce fut un grand Préfet des Bouches-du-Rhône. Donc on a donné son nom à cette rue, dont les activités diverses et variées ont beaucoup changé puisque, entre la rue Thubaneau et la rue du Baignoir, quand nous étions très jeunes, c'était le lieu des œuvres de l'Eglise catholique. Et tous les prêtres qui travaillaient pour les œuvres charismatiques de l'Eglise catholique venaient travailler rue du Baignoir et rue Thubaneau, mais à des heures où l'activité devait être diverse que le soir et la nuit ! Nous avons connu cela aussi !

Dans la rue Thubaneau, nous sommes en train de faire le Mémorial de la Marseillaise. Nous avons rencontré de multiples difficultés avec l'Architecte des Bâtiments de France ; cela arrive souvent ! Nous avons surmonté ces difficultés et bientôt, à l'endroit où l'on chantait le Chant de l'Armée du Rhin et où se sont rassemblés en 1792 les Marseillaises et les Marseillais qui sont partis pour prendre les Tuileries et dont un certain nombre sont morts, nous pourrions inaugurer, mais le 14 juillet 2010 seulement, justement le Mémorial de la Marseillaise. Nul doute qu'à ce moment-là, nous donnerons un élan supplémentaire à la rue Thubaneau !

Le rapport 08/1040/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

51 - 08/1041/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Projet Centre-Ville - Subvention accordée par la Ville de Marseille pour des actions d'animations du commerce sur le tracé du Tramway et dans le cadre du FISAC Tramway.

(08-17414-SG)

Le rapport 08/1041/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

52 - 08/1042/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à des manifestations scientifiques.

(08-17096-SG)

Le rapport 08/1042/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

53 - 08/1043/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à l'acquisition d'un équipement de l'Unité de Recherche "Génétique Médicale et Génomique Fonctionnelle" - Changement de gestionnaire - Approbation d'une convention.

(08-17101-SG)

Le rapport 08/1043/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

54 - 08/1044/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Attribution d'allocations à des chercheurs qui s'installent dans des laboratoires marseillais.

(08-17148-SG)

Monsieur BOULESTEIX.- Monsieur le Maire, je dirai simplement quelques mots sur ce rapport 54, qui concerne l'allocation à des chercheurs qui s'installent dans les laboratoires de recherche de notre ville.

Monsieur le Maire, ayant été moi-même à l'origine de cette initiative en 1992, comme vous vous en souvenez peut-être, j'y reste personnellement attaché et je note avec grand plaisir qu'elle perdure au fil des années. Je tenais à vous en féliciter, ainsi que les élus concernés et les Services Municipaux. Nous voterons donc ce rapport, mais je souhaiterais revenir sur le fond de cette action et proposer une réflexion pour l'avenir.

Nous avons été là des pionniers, car à l'époque, attirer ainsi des chercheurs scientifiques par une action municipale de ce type était une première en France. A Marseille, depuis 17 ans, la Ville a ainsi pu donner un coup de pouce décisif à des opérations de création de laboratoires ou de décentralisation, que je ne citerai pas toutes. Outre l'INMED, la plus emblématique a été la création du Centre de Physique des Particules, à Luminy, à partir de la venue d'une petite équipe du Collège de France, pour laquelle les chercheurs concernés, pour la plupart de renommée internationale, ont touché à l'époque une allocation de 8 à 16 000 Euros. Le défi a été gagné, ce laboratoire compte aujourd'hui plus de 100 personnes !

Il me semble que l'action municipale qui se perpétue maintenant chaque année et qui est financièrement importante pour la Ville puisqu'il s'agit de plus de 220 000 Euros, est essentiellement efficace pour inciter et attirer de nouvelles équipes et des chercheurs venant avec leur propre poste. Il serait dommage qu'elle se limite uniquement à octroyer des bourses à des personnes qui, de toute façon, seraient venues travailler à Marseille. Ceci est certainement souhaitable mais cela ne doit pas être le seul but. Du moins, cela n'était pas l'argument majeur qui avait convaincu le Conseil Municipal en 1992 à créer cette action. Ce qui avait convaincu le Conseil Municipal, c'était la nécessité de se doter d'un outil efficace d'attraction de nouvelles équipes et de nouveaux chercheurs, pour les projets de développement scientifiques structurants et importants pour la ville.

Or, le rapport présenté aujourd'hui propose d'octroyer, dans une cinquantaine de laboratoires, 71 bourses d'un montant limité de 3 à 4 000 Euros, pour des chercheurs dont beaucoup sont étudiants. Mon sentiment est que ce n'est pas ainsi que nous attirerons les meilleurs chercheurs. Il me semble que cette action, pourtant positive, est aujourd'hui un peu dénaturée, peu efficace, moins incitative et présente un effet de levier trop limité. Je voudrais donc être assuré que le saupoudrage apparent de cette année n'entame en rien notre capacité de financer, si besoin est, la venue de chercheurs confirmés, si possible de renommée internationale, qui viendraient s'installer à Marseille dans le cadre d'opérations stratégiques.

Vous savez qu'il faut alors viser un montant d'aide individuelle nettement plus significatif, triplée ou quadruplée, ce qui signifie sans doute de revenir à un nombre plus restreint d'allocations. Il y a donc une vraie question pour l'année prochaine : où faut-il mettre le curseur ? Mon sentiment est que pour 2009 il faudra ré-équilibrer l'offre en tenant plus compte de la stratégie de développement universitaire de la Ville, notamment au bénéfice des actions structurantes dans laquelle la Ville est partie prenante et qui sont pour la plupart inscrites au Contrat de Projet. Je vous remercie.

Madame GINER.- Monsieur le Maire, cette politique a été engagée sous votre responsabilité ainsi que celle de M. MATTEI, il y a plus de dix ans. Elle vient du fait que nous avons pris conscience dans la ville qu'il n'y aurait pas d'attractivité ni de rayonnement ni de capitale euroméditerranéenne, si nous n'avions pas un rayonnement de notre potentiel intellectuel au niveau international.

Ces bourses ne sont peut-être pas suffisantes, mais il n'empêche qu'elles ont doublé depuis deux ans et que dans deux ans elles seront encore doublées. Nous avons quand même reçu le label Plan Campus, nous sommes quand même une des dix villes de France à l'avoir reçu. Donc nous sommes en tous les cas reconnus en matière de potentiel intellectuel, sur la scène nationale et aussi internationale. Mais on fait ce que l'on peut avec les moyens que nous avons.

Monsieur le Maire.- Exactement ! Merci, Mme GINER.

Effectivement, M. BOULESTEIX a raison d'attirer notre attention. Il voit d'ailleurs que nous le faisons d'une manière totalement objective, en aidant des associations dont je me souviens qu'elles n'ont pas apporté un soutien très actif à ma Municipalité, mais peu importe, ce n'était pas le but. Cela prouve que nous sommes assez larges d'esprit pour financer des associations qui même avaient pris parti contre nous à un certain moment.

Il est clair aussi que nous avons fait un effort, qu'il faut le refaire et amplifier cela. Peut-être qu'avec Mme PECRESSE, que nous avons sollicitée l'autre jour à l'inauguration de l'IRD, nous obtiendrons un certain nombre de choses.

M. BOULESTEIX, cela m'amène à vous dire que tout le monde doit être très prudent, même lorsqu'un Président d'Université s'exprime, puisque maintenant il y a la fusion de nos Universités. Sur la Canebière, par exemple, dans notre Faculté de Droit, les dégâts n'étaient pas aussi considérables que ce que la médiatisation a voulu le dire. Et, dans ces affaires-là, il vaudrait mieux que les responsables fassent appel aux architectes, aux élus municipaux, qui eux-mêmes mobilisent les techniciens nécessaires, avant que de parler et de parler trop hâtivement pour affoler tout le monde. C'était un complément à ce que vous venez de dire. En fait, vous nous avez dit : "peut mieux faire". Eh bien, nous essaierons de mieux faire ! Mais nous faisons déjà !

Monsieur VANELLE.- Monsieur le Maire, je voudrais également répondre à M. BOULESTEIX. Nous avons la même ambition que vous. Nous souhaitons que Marseille devienne véritablement une capitale des savoirs du Sud de l'Europe. Et cette ambition est totalement légitime et j'aurais même tendance à dire que l'on en a les qualités et les capacités. Nous sommes la seule grande concentration de recherches française, nous abriterons demain la première Université de France et nous avons été bénéficiaires également du Plan Campus. L'ensemble des champs disciplinaires y est représenté, avec une masse critique et une visibilité aujourd'hui nationales et internationales en termes à la fois de plan d'action et de recherche. Cette ambition, bien sûr, Marseille la réussira avec l'ensemble des partenaires du monde académique, nos trois Universités, bientôt une seule Université, nos écoles, nos OPST, mais aussi les autres Collectivités, sans oublier également le monde industriel.

Concernant les bourses dont vous avez parlé, il faut préciser qu'elles comprennent 55 allocations d'installation à des chercheurs confirmés, qui sont soit chargé de recherche, soit directeur de recherche, soit maître de conférences, soit professeur. Et nous avons cette année rajouté également, pour la première fois, 16 bourses post-doctorantes, ce qui est quand même essentiel pour permettre une meilleure attractivité sur notre ville. C'est notre volonté, c'est l'ambition de la Municipalité, c'est l'ambition de Monsieur le Maire !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Je crois que M. BOULESTEIX aura bien vu quand même que notre façon de procéder, sans vouloir porter atteinte aux titres prestigieux, l'Université, l'Académie d'Aix-Marseille, les Universités Aix-Marseille : nous ne sommes jamais entrés en compétition avec la Ville d'Aix pour le titre ! Et nous avons facilité, et Mme GINER, M. VANELLE l'ont fait avec beaucoup de compétence et beaucoup de délicatesse, pendant plusieurs mois, essayé de rapprocher les trois Présidents d'Université, afin que l'on arrive à une attitude commune, qui semble être appréciée par le Gouvernement. Je dis "appréciée par le Gouvernement", M. BOULESTEIX, uniquement pour que nous ayons les crédits nécessaires de la part du Gouvernement. Il semble que Mme PECRESSE se soit engagée dans ce sens.

Le rapport 08/1044/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

55 - 08/1045/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Reconversion de l'ancienne maternité Belle-de-Mai en Pôle des Arts - 23, rue François Simon - 3^{ème} arrondissement- Approbation de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre technique n°07/896 passé avec le Groupement Sudéquip/Lefur/ Acoustique et Conseil.

(08-17198-DGPRO)

Le rapport 08/1045/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPporteur : M. REAULT Didier

56 - 08/1046/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Indemnités de repas pour les maîtres nageurs de la Police Nationale assurant la surveillance des plages de la commune de Marseille - Exercice 2008.

(08-17291-DNP)

Le rapport 08/1046/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPporteur : M. ROCCA SERRA Jacques

57 - 08/1047/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Paiement à l'association "L'Ecole de la Deuxième Chance" du premier acompte sur subvention de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2009 - Approbation de la convention.

(08-17164-EDUC)

Le rapport 08/1047/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

58 - 08/1048/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution d'acomptes sur les subventions 2009 à Méditerranée Services Développement (MSD), à la Cité des Métiers et au Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro entreprise (CPEM) - Approbation de conventions.

(08-17200-MME)

Le rapport 08/1048/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPporteur : M. TOURRET Jean-Louis

59 - 08/1049/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • SOMIMAR - Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2007.

(08-16787-DSC)

Le rapport 08/1049/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

60 - 08/1050/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • MARSEILLE HABITAT - Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2007.

(08-17166-DSC)

Le rapport 08/1050/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

61 - 08/1051/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • DIRECTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Dépenses d'investissement des Mairies de secteur à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2009.

(08-17151-DGSF)

Le rapport 08/1051/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

62 - 08/1052/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • DIRECTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Clôture et annulation d'opérations d'investissement.

(08-17163-DGSF)

Le rapport 08/1052/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

63 - 08/1053/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
DIRECTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA
PROGRAMMATION - Programmes annuels
d'investissements 2008 de la Commune - Augmentation des
autorisations de programme.

(08-17286-DGSF)

Le rapport 08/1053/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

64 - 08/1054/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
DIRECTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA
PROGRAMMATION - Révision des autorisations de
programme relatives aux opérations individualisées de la
Commune.

(08-17269-DGSF)

Madame PIGAMO.- Monsieur le Maire et mes chers collègues, excusez d'ores et déjà la jeune élue que je suis de poser des questions qui peuvent paraître un peu triviales, mais ce sont des questions que se posent un certain nombre de Marseillais et particulièrement quand ils sont contribuables.

Personne n'ignore que notre Ville connaît une situation financière tendue. Notre Groupe le répète depuis plusieurs années, la Chambre Régionale des Comptes l'a confirmé en novembre 2006 et Monsieur le Préfet lui-même l'a répété à maintes reprises. La conjoncture économique actuelle et l'austérité imposée par le Gouvernement à toutes les Collectivités Locales aggravent cette situation.

Mais alors, face à ce contexte particulièrement difficile, que fait votre Municipalité aujourd'hui avec ce rapport ? Eh bien ! Elle décide d'augmenter de plus de 19 millions d'Euros ses autorisations de programme, c'est-à-dire ses engagements pluriannuels. Ainsi, alors que nous sommes confrontés à une dette vertigineuse et à la nécessité de comprimer nos dépenses, nous rajoutons avec ce seul rapport 19 millions d'Euros d'engagements nouveaux. Quelle contradiction lorsque l'on sait que la totalité de nos engagements atteint aujourd'hui plus de 1 milliard et demi d'Euros et qu'en même temps, on nous annonce d'ores et déjà une baisse sensible des crédits de paiement pour 2009 !

Vous faites donc de plus en plus de promesses alors que nous avons de moins en moins d'argent, ce qui n'est pas d'ailleurs sans me rappeler ce qui se passe aujourd'hui au plus haut niveau de l'Etat. Vous conviendrez avec moi que cette manière de gérer puisse m'interpeller. Ainsi, ne serait-il pas temps, Monsieur le Maire et mes chers collègues, de mettre en place, comme nous vous le demandons depuis des années, un véritable plan pluriannuel d'investissements, comme le font à l'heure actuelle à peu près toutes les grandes Villes de France ?

J'ai par exemple, ici, sous la main, le plan d'équipements pluriannuel adopté ce mois-ci par la Ville de Lyon et qui liste l'ensemble des projets de la Ville pour les six ans, accompagnés de leur mode de financement. Ce rapport est, lui, parfaitement transparent et il a été soumis à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Pourquoi ne serait-il pas possible de faire pareil à Marseille ? Ceci nous permettrait d'avoir une vision claire de nos investissements futurs et de leur financement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisque nous avons déjà –je le répète– 1,5 milliard d'Euros d'engagements, ce qui dépasse largement nos capacités pour les six prochaines années.

Cet exercice, certes, je vous l'accorde, un peu douloureux, éviterait ainsi au Maire de Marseille d'inaugurer fin 2008 la première pierre de projets comme le Silo d'Arenc ou la Cité des Arts de la Rue, projets annoncés en grande pompe en 2001.

Comme je vous l'ai dit en début de mon intervention, je suis une jeune élue mais il me semble que certaines méthodes et certaines manières de gérer cette Ville semblent un petit peu dépassées et il est temps d'être beaucoup plus rigoureux et plus sérieux dans la programmation de nos investissements. C'est pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire et mes chers collègues, que le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstiendra sur ce rapport et votera contre le rapport qui suit concernant les décisions modificatives. Je vous remercie.

Monsieur TOURRET.- Monsieur le Maire, je pense que le plus simple est de passer en même temps ce rapport 64 et le rapport 65 sur les décisions modificatives.

Première chose, il faut que Mme PIGAMO soit rassurée. La décision modificative, qui reprend l'ensemble de notre activité sur l'année, est très légère puisque sur la partie fonctionnement, c'est une variation de 444 000 Euros et sur la partie investissements, ce ne sont que des écritures techniques, ce ne sont pas des modifications dans nos investissements. Donc, il s'agit, d'une manière générale, d'une façon de travailler qui est très précise et je crois que, année après année, entre nos Budgets, nos Comptes Administratifs, nos décisions modificatives, il y a une cohérence totale. Et je pense que la Ville de Marseille est dans ce domaine particulièrement rigoureuse et je ne crois pas qu'il y ait de remarques, quelles qu'elles puissent être, de la Tutelle à notre égard.

Deuxième chose, les investissements et c'est peut-être là où Madame est une jeune élue. Sur les investissements, année après année, Monsieur le Maire de Marseille convoque à la fois sa majorité mais l'opposition et notamment tous les Maires de Secteur, et donc l'ensemble des investissements sur plusieurs années sont présentés aux Maires de Secteur. Nous sommes donc dans ce domaine tout à fait transparents et les autres Villes, je pense, nous copient car nous en avons presque l'initiative.

Pour terminer, sur ce rapport 64, il s'agit d'un rapport technique, c'est-à-dire qu'à certains moments, vous le savez, pour des problèmes d'autorisations administratives, pour des problèmes de délais de travaux –il peut y avoir des pluies, etc.–, certains investissements avancent plus vite que d'autres, et d'autres sont un peu retardés. Et le rapport 64 ne retrace simplement que des problèmes techniques, car certains investissements vont plus vite, d'autres moins vite. Et c'est donc ce rapport qui vous est proposé à votre vote.

Monsieur le Maire.- Effectivement ! Et je dis à Mme PIGAMO, au moment où le Conseil Général annonce des sommes qui sont beaucoup plus importantes, que 19 millions d'Euros ce n'est rien du tout. Le problème, pour nous, c'est 11 000 employés municipaux, aussi, et il en faudrait encore davantage dans les crèches et les écoles. C'est ceci qui plombe largement nos finances.

Mais je rassure Mme PIGAMO, nous sommes l'objet de tous les contrôles, de tous les soins ! Rassurez-vous, que ce soit le contrôle de légalité, que ce soit celui de la Chambre Régionale des Comptes, si quelque chose allait mal, il y a longtemps que cela se saurait ! Et si nous devons aller dans le mur, comme on me l'a toujours dit depuis 14 ans, nous y serions déjà allés !

C'est vrai, le mot que vous avez employé est juste, "les finances sont tendues". C'est une ville difficile, où les ressources ne sont pas nombreuses, où nous devons faire face aussi au développement. Nous le faisons et nous faisons des décisions modificatives, comme M. TOURRET vient de vous le dire. Ne vous inquiétez pas !

Cependant, il y a la longueur entre le jour où dans mon bureau on décide quelque chose et le jour où l'on ira couper un ruban tricolore : 4 ans, 5 ans, se seront déroulés. Et même actuellement quelquefois plus, lorsque l'on sait que des gens, et notamment un ménage d'avocats, systématiquement se spécialisent ! Et ce ménage d'avocats a été condamné par le TGI de Grenoble pour les mêmes agissements à Grenoble que ceux qui se produisent ici à Marseille, en essayant de nous bloquer tous les projets que nous avons. Vous savez bien que cela existe, et cela est très condamnable.

Le rapport 08/1054/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

65 - 08/1055/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Décision Modificative 2008-1 de clôture.

(08-17401-DGSF)

Le rapport 08/1055/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre.

* * *

66 - 08/1056/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Déficits dans les régies comptables.

(08-17253-DGSF)

Le rapport 08/1056/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

67 - 08/1057/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
DIRECTION DU CONTROLE BUDGETAIRE ET DE LA
COMPTABILITE - Encaissement par carte bancaire à distance.

(08-17327-DGSF)

Le rapport 08/1057/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

68 - 08/1058/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
DIRECTION DU CONTROLE BUDGETAIRE ET DE LA
COMPTABILITE - Indemnités allouées aux élus.

(08-17367-DGSF)

Le rapport 08/1058/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

69 - 08/1059/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES
SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Renouvellement de la
convention d'objectifs entre la Ville de Marseille et le Conseil
Mondial de l'Eau.

(08-17222-DSC)

Le rapport 08/1059/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

70 - 08/1060/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Garantie d'Emprunt - Engagement Municipal pour le
logement - Société Anonyme d'HLM Nouveau Logis
Provençal - Opération "Frais Vallon PLS" -
13^{ème} arrondissement - Construction de vingt-quatre
logements PLS.

(08-17311-DGSF)

Le rapport 08/1060/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

71 - 08/1061/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie
d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Logirem - Opération
233 rue de Lyon - 15^{ème} arrondissement - Modification de la
délibération n°08/0396/FEAM du 30 juin 2008.

(08-17313-DGSF)

Le rapport 08/1061/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

72 - 08/1062/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie
d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Logirem - Opération
Les Oléandres - 14^{ème} arrondissement - Modification de la
délibération n°08/0401/FEAM du 30 juin 2008.

(08-17314-DGSF)

Le rapport 08/1062/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

73 - 08/1063/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Logirem - Opération rue Bernard - 3^{ème} arrondissement - Modification de la délibération n°08/0400/FEAM du 30 juin 2008.

(08-17317-DGSF)

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, je souhaite intervenir sur le rapport 73 et, si vous me le permettez, sur le rapport 76 puisqu'ils sont liés.

Comme je l'ai fait lors du dernier Conseil Municipal, je vous ai demandé le retrait de ces rapports, soutenue d'ailleurs par M. GUERINI, sur ce projet de construction de plus de 300 logements sur le parc de l'ancienne maternité de la Belle-de-Mai, espace boisé, avec des arbres plus que centenaires. Donc, vous vous obstinez, si j'ose dire, puisque cela fait maintenant deux ans que nous sommes sur ce dossier, à vouloir construire sur ce seul espace.

Monsieur le Maire, encore une fois, il ne s'agit pas de s'opposer à tout prix au projet que vous proposez. Vous savez que nous avons besoin de ces constructions, particulièrement dans un arrondissement comme le 3^{ème} arrondissement où effectivement nous avons une situation d'habitat quand même dégradée et avec des situations difficiles. Vous savez aussi qu'à maintes reprises nous vous avons proposé d'accueillir ce projet sur des friches, puisque malheureusement nous avons des friches, et que nous avons d'autres possibilités foncières d'accueillir ce projet.

Vous savez aussi que le CIQ et un collectif d'habitants s'opposent très farouchement à ce projet. Je rappelle que le 3^{ème} arrondissement, c'est 40 000 habitants, avec pour seul espace où l'on peut respirer un peu d'air frais, cet espace qui est le parc de la Maternité. Vous allez me dire qu'il y a d'autres jardins : le seul jardin que nous ayons, c'est celui de National que nous avons inauguré ensemble, qui fait 1 000 m² mais qui est à 100 % minéralisé. Je vous redemande donc, pour la énième fois, de retirer ces rapports ; ensemble, nous trouverons des solutions pour construire ces projets.

Je vous rappelle aussi que je vous avais invité, lors du dernier Conseil Municipal à venir visiter et vous vous y étiez d'ailleurs engagé. Vous l'avez fait, vous ne m'avez pas invitée mais ce n'est pas le plus important. Et il ne s'agit pas, parce que vous allez me dire que cela perturbe les habitants qui ont aujourd'hui la vue sur des arbres et qui demain vont avoir un mur de béton à 4 mètres de distance, je ne suis pas certaine que si c'était pour vous, Monsieur le Maire, je crois que chacun de nous ici on réagirait. Et je pense que ce n'est pas seulement un problème de droit.

Mais au-delà de cela, et l'élément essentiel que je veux que vous preniez en compte, c'est que c'est le seul espace boisé. Dans cet arrondissement, il n'y a aucun jardin. Bien sûr, ce n'est pas un jardin public mais il a une vocation de jardin public. Et encore une fois, je vous demande de le préserver, Monsieur le Maire, et je vous le demande solennellement.

Monsieur le Maire.- Mme NARDUCCI, je m'y suis rendu moi-même parce que vos arguments me paraissaient à être pris en compte, donc je suis allé moi-même voir ce terrain. Ne parlez pas d'espace boisé ! Il s'agit d'une végétation absolument...

Madame NARDUCCI.- Mais faites un parc !

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas assez grand ! De toute manière, à la Belle-de-Mai, sur le jardin de la Maternité, le jardin public sera doublé à l'endroit... (*Réflexions de Mme NARDUCCI et M. MENNUCCI*) Mais ne me parlez pas quand même d'un espace vert ou d'un jardin ! Il y a des herbes folles, il y a des baraquements qui sont totalement inutilisables...

Monsieur MENNUCCI.- On les enlève !

Monsieur le Maire.- On les enlève et on doublera le jardin ailleurs ! Ce que vous ne voulez pas, c'est la construction en face d'un autre bâtiment. Et, Mme NARDUCCI, nous retrouvons là une attitude d'égoïsme globale ! Où que l'on veuille construire aujourd'hui, on a immédiatement une association, un comité de défense ou je ne sais trop qui, qui vient s'opposer au permis de construire que l'on veut faire ! Or, on ne peut pas surmonter une éventuelle crise sociale forte sans soutenir l'action du Bâtiment et des Travaux Publics.

Mme NARDUCCI, je suis allé me rendre compte moi-même, j'y retournerai avec vous, si vous voulez. Ce que vous appelez un espace vert, ce n'est même pas ça ! C'est minable ! C'est tout petit ! Je vous dis : on doublera ce jardin ailleurs.

En réalité, ce que vous voulez, c'est faire plaisir aux habitants qui sont en face et qui effectivement, de l'autre côté de la rue, auront un immeuble, et c'est cela que vous soutenez ! Et c'est cela que le CIQ ne veut pas ! Eh bien, nous sommes là-dessus en désaccord.

De plus, Mme NARDUCCI, puisque cette association très active, très bien encouragée, très bien soutenue, a fait effectivement un recours devant le Tribunal Administratif, attendons ce que va dire le Tribunal Administratif ! Si le Tribunal Administratif dit qu'on ne peut pas construire, on ne construira pas ! Mais si le Tribunal Administratif dit qu'on peut le faire, on le fera, parce que je dois faire en sorte que l'intérêt général prime sur les intérêts particuliers !

Madame NARDUCCI.- Ce n'est pas l'intérêt des habitants, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Evidemment, tout le monde voudrait que tout marche bien, qu'il y ait des emplois en plus, mais surtout que l'on ne vienne pas déranger l'endroit où l'on habite ! Eh bien, ce n'est pas possible ! La réponse est : "non" !

Le rapport 08/1063/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

74 -

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Erilia - Opération traverse Régali - 16^{ème} arrondissement - Modification de la délibération n°08/0395/FEAM du 30 juin 2008.

(08-17340-DGSF)

Rapport retiré.

* * *

75 - 08/1064/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Garantie d'emprunt - Société d'HLM SAMOPOR - Cession de patrimoine immobilier à la société d'HLM LOGIREM - Complément à la délibération n°05/0403/EFAG du 9 mai 2005.

(08-17344-DGSF)

Le rapport 08/1064/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

76 - 08/1065/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie
d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Domicil - Opération
Belle-de-Mai - 3^{ème} arrondissement - Modification de la
délibération n°08/0385/FEAM du 30 juin 2008.

(08-17346-DGSF)

Le rapport 08/1065/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre,
M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

77 - 08/1066/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie
d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Domicil - Opération
Résidence Etudiants Belle-de-Mai - 3^{ème} arrondissement -
Modification de la délibération n°08/0386/FEAM du 30 juin
2008.

(08-17348-DGSF)

Le rapport 08/1066/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

78 - 08/1067/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie
d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Phocéenne
d'Habitations - Opération "Les jardins de Lodi PLS" -
6^{ème} arrondissement - Construction de 16 logements.

(08-17359-DGSF)

Le rapport 08/1067/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

79 - 08/1068/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie
d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Phocéenne
d'Habitations - Opération "Les jardins de Lodi PLUS" -
6^{ème} arrondissement - Construction de 31 logements.

(08-17360-DGSF)

Le rapport 08/1068/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

80 - 08/1069/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie
d'emprunt - Société Anonyme d'HLM LOGIREM - Opération
Patio de Saint-Louis PLUS - 15^{ème} arrondissement -
Construction de 40 logements.

(08-17361-DGSF)

Le rapport 08/1069/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

81 - 08/1070/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie
d'emprunt - Société Anonyme d'HLM ERILIA - Opération
L'Echiquier - 14^{ème} arrondissement - Construction de 40
logements PLUS et PLAI.

(08-17363-DGSF)

Le rapport 08/1070/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

82 - 08/1071/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie
d'emprunt - Société de Gestion Immobilière de la Ville de
Marseille - Equipements complémentaires de deux parkings
dans le 5^{ème} arrondissement.

(08-17364-DGSF)

Le rapport 08/1071/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

83 - 08/1072/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS -
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie
d'emprunt - S.A.R.L. Alliance Immobilière - Opération "LHSS
PEX" - 14^{ème} arrondissement - Construction d'un
établissement Lit Halte Soins Santé de quarante places.

(08-17375-DGSF)

Le rapport 08/1072/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

84 - 08/1073/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Garantie d'emprunt - association La Maison des Bout'chou -
12^{ème} arrondissement - création d'une crèche de 85 places.

(08-17379-DGSF)

Le rapport 08/1073/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

85 - 08/1074/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération "Terrasses du Sud" - 14^{ème} arrondissement - Modification de la délibération n°08/0639/FEAM du 30 juin 2008.

(08-17380-DGSF)

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit la dernière fois, que vous avez qualifié "d'inacceptable", ce qui ne m'a pas fait réellement plaisir parce que ce que je dis et ce que j'exprime, c'est ni inacceptable ni acceptable, c'est une réalité, et c'est ce que pensent beaucoup de personnes.

Toujours est-il que sur ces rapports, sur celui-là et sur quelques autres, je suis un petit peu étonné du fait que nous reprenions des garanties d'emprunts parce que le Conseil Général a refusé de les prendre. Et je n'arrive pas à savoir pourquoi le Conseil Général ne prend pas sa part des garanties d'emprunts. J'ai essayé de me renseigner, il m'a été répondu que c'était quelque chose qui n'avait pas à être exposé. Je suis un petit peu choqué par cette réponse que l'on m'a donnée. On m'a dit : "il n'y a que le Président du Conseil Général, M. GUERINI, qui peut vous donner la réponse".

Je suis choqué à deux reprises, premièrement, parce qu'en tant qu'élu je n'arrive pas à avoir de réponse. Et deuxièmement, je suis un petit peu choqué que nous-mêmes nous ne nous interpellions pas sur les raisons, qui sont peut-être licites, mais en tout cas de savoir et de connaître pourquoi des garanties d'emprunts ne sont pas données. Et c'est la question que je pose un petit peu à la cantonade.

Monsieur le Maire.- On ne va pas vous faire la même réponse qu'a Mme PIGAMO qui dit "je suis une jeune élue". Vous êtes un élu plus expérimenté. La question est posée depuis très longtemps dans cette Assemblée. Quand vous serez Conseiller Général, vous poserez directement la question au Président du Conseil Général.

Le rapport 08/1074/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

86 - 08/1075/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES EMPLACEMENTS • Tarifs d'occupation du Domaine Public Communal pour l'année 2009.

(08-17288-EMP)

Le rapport 08/1075/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre.

* * *

87 - 08/1076/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES EMPLACEMENTS • Création - Suppression - Modification des horaires des marchés de Marseille.

(08-17320-EMP)

Madame ALLIBERT.- Monsieur le Maire, les Verts voulaient intervenir sur le rapport 87. Loin de nuire aux commerces environnants, la présence d'un marché attire une population qui se fournit aussi dans les boutiques alentour, qui s'approprie l'espace public et tisse ces liens importants qui créent la ville. De même, les marchés paysans et biologiques permettent de faire vivre une agriculture paysanne de proximité. Ils font donc vivre la ville et ses territoires. En conséquence, les Verts souhaiteraient le développement de ces marchés de producteurs, car la demande existe. Merci d'y répondre.

Madame VASSAL.- Monsieur le Maire, je crois que nous avons la chance d'avoir beaucoup de nouveaux élus ce matin dans l'hémicycle. C'est une question d'une nouvelle élue à laquelle je vais prendre un grand plaisir à répondre, chère Madame.

Nous avons bien entendu développé depuis de nombreuses années des marchés producteurs pour mettre en avant justement l'agriculture de notre région qui en a bien besoin et nous avons pour cela mis en place sur la dernière mandature un marché au Cours Julien, qui a énormément de succès, ainsi qu'un marché à Saint-Pierre, dans le secteur de M. Bruno GILLES. Et nous avons dans le cadre de nos règlements une partie qui ouvre la possibilité aux différents producteurs de venir exposer à concurrence de 10 % des exposants. Et nous sommes bien loin de remplir ce pourcentage. Donc je pense qu'avant de créer de nouveaux marchés, il faut d'abord remplir les marchés qui existent déjà, qui sont au nombre de 26 sur l'ensemble de la ville de Marseille, qui seront ravis d'accueillir des producteurs pour animer ces espaces.

Et puis, aussi, il ne faut pas oublier que nous sommes en train de travailler avec les fruitiers détaillants, parce que quand même nous avons des exposants aussi sur la ville de Marseille qui sont là depuis des décennies et nous sommes en train de travailler sur des filières dédiées, pour mettre en relation justement les producteurs, les fruitiers détaillants, et tout cela, Monsieur le Maire, comme d'habitude, dans l'intérêt des Marseillais !

Le rapport 08/1076/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

88 - 08/1077/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES EMPLACEMENTS • Exonération des redevances d'occupation du Domaine Public et des taxes sur la publicité de la Direction des Emplacements 2008.

(08-17289-EMP)

Le rapport 08/1077/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

89 - 08/1078/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES EMPLACEMENTS • Désignation des membres siégeant au Conseil de Discipline du Commerce non Sédentaire.

(08-17321-EMP)

Le rapport 08/1078/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

90 - 08/1079/DEV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES • Désignation des représentants de la Ville de Marseille au sein des instances du Grand Port Maritime de Marseille.

(08-17366-DGST)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, c'est le premier rapport qui nous est présenté aujourd'hui concernant le Grand Port Maritime de Marseille, depuis le vote du 4 juillet dernier sur la réforme portuaire et l'accord cadre signé le 30 octobre par les Fédérations CGT des Ports et Docks et des fédérations professionnelles, rapport tout à fait anodin, j'en conviens, Monsieur le Maire, sur la désignation d'un représentant de la Ville au sein du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de Marseille et au sein de son Conseil de Développement, pour siéger au 3^{ème} Collège de ce Conseil. Mais il me permet de rebondir sur une question d'actualité, le mouvement de grève qui a perturbé le terminal pétrolier de Fos-sur-Mer la semaine dernière et qui continue.

Monsieur le Maire.- C'est scandaleux !

Monsieur DUTOIT.- Comme vous le savez, nous étions contre cette réforme portuaire, qui est pour nous une loi néfaste et qui a pour but de réduire les capacités industrielles de notre Port. De plus, je pense que les Fédérations CGT des Ports et Docks ont été contraintes d'accepter de signer cet accord cadre afin de ne pas tout perdre, celles de Rouen et de Marseille n'ayant pas pris part au vote, celle du Havre s'étant abstenue.

Depuis le vote de la réforme portuaire, base du Plan de relance des sept ex-Ports Autonomes, et la signature de l'accord cadre, le climat s'était plus ou moins apaisé au sein de notre Port. Alors pourquoi de nouveaux mouvements de grève ?

Les grands axes du projet stratégique pour les cinq ans à venir et la mise en application au niveau local de l'accord cadre, en sont la raison. Ce dernier devait être la mise en œuvre du volet social de la réforme portuaire et garantir les meilleures conditions d'application de la loi pour les salariés. Aussi, aujourd'hui, Monsieur le Maire, les personnels du Grand Port Maritime de Marseille-Fos perdent confiance dans la politique portuaire actuelle et craignent une précarisation de leur emploi dans un contexte national de crise financière et de récession économique.

Pourquoi, me direz-vous ? Suite à la présentation du Plan Stratégique du nouveau Directeur du Port de Marseille, M. Jean-Claude TERRIER, qui annonce, je cite : "Une privatisation des terminaux des conteneurs, la création de filiales pour les activités terminaux voyageurs et maintenant des outils où le GPM resterait majoritaire, et la création d'une société anonyme pour les terminaux pétroliers, où le GPM serait minoritaire", cela concerne 225 agents et c'est là que le bât blesse : il ne serait plus question de les filialiser mais de les privatiser ! Malheureusement, comme je l'avais annoncé, la loi a été votée, mais le dossier est loin d'être clos. En effet, la déclinaison locale du volet social de la réforme portuaire risque d'être difficile à mettre en place à Marseille.

Monsieur le Maire, sans rentrer dans la polémique, je souhaitais vous alerter à travers ce rapport sur les mouvements de grève qui pourraient se répéter et s'intensifier si les négociations avec la Direction du Port n'aboutissaient pas aux meilleures conditions d'application de la loi pour ces agents.

Et au-delà du volet social, nous nous devons, en tant qu'élus locaux, d'être vigilants sur les engagements pris par le Gouvernement et le patronat portuaire et maritime. Et ce, en termes d'investissements pour doter nos Ports et plus particulièrement celui de Marseille, des infrastructures nécessaires en vue de rivaliser avec les autres Ports du Nord de l'Europe, afin qu'ils conduisent rapidement à l'essor du trafic escompté et à la création des 30 000 emplois promis. Merci !

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, c'est très volontiers que je réponds sur ce sujet à M. DUTOIT pour lui dire et dire à l'ensemble du Conseil Municipal combien nous pouvons être scandalisés par la grève qui actuellement, à ma connaissance, se poursuit sur les terminaux pétroliers de Marseille-Fos.

Qu'en est-il exactement ? Il faut rappeler qu'une loi a été votée par le Parlement. Cette loi consacre bien entendu la réforme de la manutention portuaire ainsi que la gouvernance. Je n'insisterai pas sur la gouvernance mais plutôt sur la réforme portuaire. Dans le cadre de cette loi, il est prévu soit une filialisation d'un certain nombre de terminaux, soit carrément une privatisation. Or, s'agissant de cette loi, il faut savoir que la Fédération Nationale des Ports et Docks CGT a signé l'accord avec le Gouvernement pour que cette loi puisse être mise en application. Or, dans le cas précis de Fos, nous sommes dans ce que l'on peut appeler une grève préventive, ce qui est absolument inadmissible !

C'est-à-dire que les agents CGT du Port Autonome font la grève parce qu'ils n'ont pas encore reçu d'assurance sur la façon dont le plan stratégique va traiter le problème spécifique des terminaux pétroliers. Bien entendu que le Directeur ne l'a pas encore fait puisque, aujourd'hui, le Conseil de Surveillance et les organes de Direction du Grand Port Maritime ne sont pas mis en place et il ne pourra donc le faire que lorsque ces organes auront été mis en place, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Alors, sous prétexte que l'on pourrait privatiser les terminaux pétroliers, ce qui d'ailleurs est conforme à la loi, que l'on pourrait les filialiser, le Grand Port Maritime restant majoritaire, mais avec quand même –et c'est le minimum si j'ose dire– un service minimum, sous ce prétexte-là, on fait la grève ! C'est donc au plan des principes, d'une part, inacceptable !

D'autre part, au plan de la réalité économique, c'est absolument scandaleux ! Parce qu'au moment où notre pays traverse une crise profonde, et notre région également, il n'est pas acceptable que des salariés qui disposent d'un emploi stable puissent se permettre de mettre en jeu des emplois d'entreprises privées alors que ces entreprises, faute de ravitaillement pétrolier, étant privées d'énergie, risquent d'être soumises à un chômage technique. Il faut savoir que si la grève se poursuit encore huit jours, les raffineries de Fos-sur-Mer devront cesser leur activité. Si elles cessent leur activité, il faut quinze jours à trois semaines pour les faire repartir, avec tous les risques que cela peut comporter pour les entreprises, pour les emplois, pour la pénurie d'essence.

Merci à la CGT du cadeau qu'elle fait aux Marseillais en fin d'année !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 08/1079/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

Monsieur le Maire.- Nous prenons maintenant le rapport 236, sur le Plan Climat Territorial. C'est ce que nous avons convenu à la conférence des Présidents.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

236 - 08/1213/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE PARTAGEE • Approbation du Plan Climat Territorial de Marseille.

(08-17419-DQVP)

Monsieur SUSINI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous savons tous que notre planète est entrée dans une phase de réchauffement climatique, qui est due pour partie à des phénomènes cycliques. Ainsi, sur des échelles de temps plus ou moins longues, la terre a connu périodiquement des changements de climat en fonction de la variation de paramètres orbitaux. Mais ce qui caractérise notre époque, c'est la violence de ces dérèglements, c'est l'accélération de cette phase de réchauffement, dont l'origine tient cette fois à l'activité humaine et à son corollaire, celle de l'augmentation continue des émissions de gaz à effet de serre.

La Communauté scientifique non seulement fait la relation entre changements climatiques et concentration de gaz à effet de serre mais nous prédit que le pire est à venir si nous ne changeons pas nos modes de production et de consommation. C'est pourquoi, dans le prolongement du protocole de Kyoto, la France s'est donnée pour objectif de réduire par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. C'est ce que l'on appelle le facteur 4.

La Ville de Marseille, comme l'ensemble des Collectivités Territoriales de notre pays, va participer à cette lutte, car les Collectivités Publiques induisent des consommations plus ou moins importantes d'énergies en fonction des décisions qu'elles prennent. Le Plan Climat dont le principe a été voté l'an dernier et dont nous vous proposons aujourd'hui une lecture enrichie, s'inscrit dans le prolongement des Accords de Grenelle.

Heureusement pour nous, nous ne partons pas de rien et l'équipe municipale avait déjà pris antérieurement un certain nombre d'initiatives. Et à ce titre, il me faut souligner le remarquable travail effectué en ce domaine par Robert ASSANTE. En matière d'assainissement, de traitement des eaux usées, de tri sélectif, il a fait tout ce qui ne se voyait pas et qui pourtant était nécessaire. Forts de cet acquis, au cours des mois précédents nous avons identifié toutes les dispositions municipales déjà prises, pour les compléter et les inscrire dans une organisation à la fois globale et cohérente.

Mais au-delà de toutes les mesures prises pour lutter contre le gaspillage et la pollution, le facteur d'évolution le plus important est la décision d'intégrer le développement durable au cœur même de toutes nos réflexions et activités. La signature du Plan Climat par six élus, responsables chacun d'un champ de compétence, témoigne de notre volonté et de notre engagement communs.

Ainsi, le Plan Climat fait le lien entre l'ensemble des politiques publiques qui ont un impact sur la consommation d'énergies et l'adaptation de nos territoires. De même, pour accompagner cette mutation, nous avons entrepris un véritable travail de fond avec les Services de la Ville, afin de dégager ensemble des pistes d'amélioration qui trouveront leur expression dans des procédures d'appel d'offres ou dans des actions.

La Ville de Marseille, je le dis, prendra toute sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique. Mais elle ne dispose pas de tous les leviers, de tous les pouvoirs, elle n'est qu'un acteur parmi d'autres. L'ensemble des Collectivités doit donc aussi se mobiliser autour d'objectifs communs pour dégager des effets de synergie. En effet, les dérèglements climatiques connaissent la géographie des territoires mais ignorent complètement le savant découpage administratif des hommes. Et qu'on le veuille ou non, nous serons tous concernés.

C'est pourquoi nous vous proposons que la Ville de Marseille joue un triple rôle en fonction des différents niveaux d'intervention des Collectivités. Dans les domaines qui relèvent des compétences propres de la Ville, celle-ci doit jouer pleinement un rôle d'acteur. Dans les secteurs qui concernent plus spécifiquement les autres Collectivités Locales, la Ville leur proposera une politique de partenariat. Enfin, dans le domaine du changement des comportements individuels, la Ville peut jouer un rôle de relais pour sensibiliser la population à ces enjeux.

En tant qu'acteur et dans les domaines qui lui sont propres, la Ville se fixe deux priorités. La première est la maîtrise de sa consommation d'énergie. Les économies d'énergie passent par une révision de ses modes de fonctionnement au travers de la modernisation de l'éclairage public et le changement de 2 000 lanternes par an. La maîtrise des consommations implique aussi une gestion informatique de notre parc immobilier plus performante, avec le recours à des technologies facilitant le contrôle des consommations, leur limitation en fonction des périodes, l'utilisation d'équipements plus efficaces en termes de sobriété, la signature de marchés d'intéressement aux économies d'énergies, la mise en place d'une politique de partenariats public-privé pour accélérer les processus d'isolation thermique de nos bâtiments et de production d'énergies renouvelables.

Précisément, le développement des énergies renouvelables occupera une grande place dans notre politique, avec des projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur la Friche de la Belle-de-Mai et sur le Palais de la Glace et de la Glisse, avec la mise en place de panneaux solaires thermiques sur d'autres équipements publics comme les piscines ou les gymnases. La Ville appliquera aussi dans les nouveaux programmes immobiliers dont elle a la maîtrise, comme dans les opérations de réhabilitation de son bâti ancien, les principes de la Charte Qualité Marseille qui décline les modalités de l'éco-construction. Enfin, au plan de la gestion urbaine, la sobriété énergétique sera au cœur du projet municipal de révision du PLU, qui doit donner priorité à un urbanisme plus compact, aux transports collectifs et aux énergies renouvelables.

La deuxième priorité concerne l'adaptation de nos territoires aux changements climatiques et la préservation de la biodiversité. On peut citer quelques mesures et non des moindres : la création du futur Parc National des Calanques, la valorisation du potentiel naturel des Iles du Frioul avec la finalisation du processus Natura 2000, l'évaluation en vue de sa poursuite du Plan Récifs qui donne –je l'ai appris au passage– d'excellents résultats en matière de renouvellement de la faune marine. Enfin la signature avec l'ensemble des partenaires, d'une Charte commune portant sur la gestion de la Rade de Marseille. Et cette convention que l'on va signer constitue un véritable exemple de partenariat positif entre tous les acteurs de la vie locale.

Et cela m'amène au deuxième rôle que peut jouer la Ville, celui de proposition de partenariats auprès des autres Collectivités.

Tout d'abord, dans le cadre de l'aménagement de l'espace et de l'organisation de l'urbanisation, nous avons bon espoir que le projet municipal de modification du PLU, conçu dans un souci plus environnemental, fera l'objet d'un débat à la CUM. Dans le cadre de l'amélioration de transports des personnes, nous proposons de nous associer au travail de réflexion mené par cette Collectivité sur les tracés des futures lignes de transport collectif prévues dans le centre comme au Nord, sur la nécessité d'augmenter de 100 km les lignes de bus en site propre, de nous associer à tous les projets qui peuvent offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle.

Dans le domaine de la régulation des transports de marchandises, une concertation associant le Port Autonome, les Chambres consulaires, l'ensemble des Collectivités et des associations, nous permettrait d'harmoniser les réglementations concernant le passage en ville des camions à fort tonnage, la gestion des livraisons en site urbain.

Enfin, dernière piste de partenariat, dans le cadre de la préservation de la Méditerranée, nous pouvons définir, en concertation avec le Conseil Régional, et je crois savoir que le Président VAUZELLE n'y est pas hostile, des programmes de coopération avec tous les pays riverains, portant sur l'aquaculture, l'eau douce, le solaire, la santé.

Et ce Plan Climat est adapté à ce mode de processus. Il offre un cadre souple, avec un contenu susceptible d'être amendé ou bonifié par des apports extérieurs. C'est une démarche de pédagogie, de convictions, qu'il convient de mettre en place ensemble pour changer les comportements tant individuels que collectifs de l'ensemble du corps social. En effet, sur la totalité des émissions de gaz à effet de serre, seuls 10 à 12 % sont le fait des Collectivités Locales. Le solde, c'est-à-dire près de 90 %, est produit par l'ensemble de la population française, ménages et entreprises confondus, c'est-à-dire par nous tous en tant que consommateurs et producteurs.

C'est pourquoi il faut mener un véritable travail de sensibilisation environnementale de l'opinion publique. C'est là notre troisième rôle, un rôle de relais d'information.

Pour cela, il nous faut poursuivre le travail effectué dans la formation des jeunes scolaires par le réseau d'éducation à l'éco-citoyenneté : plus de 4 000 animations assurées cette année. De même, des outils comme le Pôle Mobile Environnement, l'Espace Info Energie, des manifestations comme Sciences Frontières, seront autant de moyens pour relayer l'information. Le concours d'idées "Envies d'environnement" pourrait dès 2009 recentrer son appel d'offres sur la seule thématique du réchauffement climatique. Enfin, la création d'une banque de données, d'images, de documents, pourrait servir de support à des campagnes de sensibilisation.

En conclusion, mes chers collègues, nous sommes à un tournant et il ne faudrait pas que toutes ces mesures, que toutes ces actions, soient perçues par nos concitoyens comme autant de contraintes, mais comme des moyens de gagner en qualité de vie. Et il est de notre responsabilité collective de les accompagner dans cette voie. L'accord dégagé à Bruxelles entre les vingt-sept pays composant la Communauté Economique Européenne nous invite à persévérer. Car, voyez-vous, le présent n'est pas un moment du passé, c'est le moment du choix. Alors, n'attendons plus ! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame MOUKOMEL. - Monsieur le Maire et chers collègues, permettez-nous de nous réjouir de voir enfin la globalité d'un Plan Climat Territorial proposé à notre Assemblée. Le sommet européen vient de se clore et Marseille ne doit pas être en reste, même si nous accusons déjà un véritable retard par rapport à d'autres grandes villes, Paris, Lyon, par exemple, qui ont déjà mis en place toute une série d'actions concrètes liées à ces plans.

Permettez-nous de nous réjouir des intentions de la Municipalité de présenter un cadrage général ouvert aux autres Collectivités pour la décennie à venir. Nous, élus, accomplissons bien trop rarement ce travail de prospective qui nous incombe pourtant, alors que les citoyens attendent des réponses immédiates à leurs problèmes quotidiens.

Le Plan Climat Territorial est un sujet qui pourrait paraître un peu secondaire alors que la population est particulièrement inquiète pour son quotidien menacé par la crise économique. Mais ce dont nous débattons aujourd'hui, c'est autant de la qualité de la vie, du pouvoir d'achat des habitants, que de l'avenir de nos enfants et de notre planète, que du développement entier de notre ville. Et notre responsabilité est pleinement engagée.

Le Plan Climat, ce sont deux objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre et atténuer les conséquences d'un trop probable réchauffement climatique. Le premier problème, c'est que de nombreuses décisions prises sous votre mandature précédente vont à l'encontre de l'objectif affiché aujourd'hui, qu'il s'agisse du développement de zones pavillonnaires entraînant le mitage de nos collines et l'obligation de posséder une voiture, qu'il s'agisse de la gestion des déchets, qu'il s'agisse de vos choix en matière de transports en site propre, délaissant la plupart des quartiers périphériques, privilégiant dans le même temps les parkings de centre-ville, véritables aspirateurs à voitures, qu'il s'agisse de certains grands projets, le Palais de la Glace et de la Glisse par exemple, qui ne sont pas, loin de là, des modèles en matière de maîtrise de la consommation énergétique.

Mais pour revenir plus directement au sujet, pourquoi n'avoir pas utilisé pour construire votre Plan tous les outils méthodologiques mis en place par le Gouvernement, par Mme KOSCIUSKO-MORIZET et M. BORLOO, et par l'ensemble de leur Administration ? L'expérience d'autres territoires a permis de déterminer des étapes nécessaires mais également suffisantes pour la mise en œuvre d'un Plan Climat Territorial.

Nous ne sommes pas là pour rentrer dans un débat technique, mais pourtant nous sommes persuadés que les Services de la Ville auraient pu élaborer le Plan Carbone de notre Ville avec l'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. C'est un diagnostic préalable indispensable avant tout travail de planification pour construire un Plan Climat structuré. Alors pourquoi dans votre démarche ce Plan Carbone, qui est une étape préalable incontournable –je le répète–, apparaît-il relégué en page 45 ? Je crois d'ailleurs savoir que l'ADEME n'est pas très enthousiasmée par le document que vous nous présentez aujourd'hui. Monsieur le Maire, chers collègues, nous vous appuierons sans réserve sur la mise en place d'un Plan Climat et des actions concrètes qui en dérouleraient, mais commençons donc par le commencement et par ce Bilan Carbone.

Notre ville a un besoin urgent de logements supplémentaires mais notre ville a une population pauvre. Quelle est votre exigence pour les bailleurs et les constructeurs en matière de maîtrise de la demande énergétique, d'abord ? En matière de production d'énergies renouvelables, ensuite ? Etre exigeant quant à ces questions, c'est donner du sens à un vrai Plan Climat, c'est faire des choix en matière de politique sociale de l'habitat et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Encore une fois, Monsieur le Maire, nous nous réjouissons que vous ayez pris conscience de la nécessité de faire de Marseille une ville durable et il y a de belles et ambitieuses idées dans votre proposition, mais la ville durable, c'est l'inverse de l'éparpillement et du saupoudrage.

Vous qualifiez par exemple le Plan Climat –je vous cite– de feuille de route pour les années à venir mais ne nous découragez pas par avance. Page 70, je reprends votre document, vous parlez des mesures les plus urgentes, les moins difficiles, les moins coûteuses et les moins contestables. Est-ce à dire que lorsque cela deviendra compliqué la Ville baissera les bras ? En outre, quelle méthodologie ? Quel outil va permettre de terminer ce qui serait le plus urgent, le moins difficile, etc. ?

Autre point majeur, nos concitoyens commencent véritablement à prendre conscience de l'enjeu du réchauffement climatique ; il est absolument urgent et indispensable pour la réussite concrète d'un Plan de les associer largement à la démarche, pas simplement de les informer. Comment, en effet, faire œuvre de planification sans une large concertation, à l'image du PRI par ailleurs, d'ailleurs, sans un large travail d'explication, sans une véritable adhésion et responsabilisation de la population ?

Contrairement à vos écrits page 69, toujours dans ce Plan, le Plan Climat Territorial s'élabore en concertation avec la population. Notre Collectivité doit inciter les habitants à s'approprier cette question trop souvent négligée. Votre emploi du conditionnel, toujours dans cette page 69, m'interroge sur vos réelles intentions de concertation.

La Ville doit donner à chacun les moyens, par l'exemple ou par les incitations de toute sorte, d'être acteur et initiateur des modifications que la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre commande. Cette mutation de nos modes de vie et de consommation ne pourra pas se faire contre la population, son adhésion est essentielle. Il s'agit de permettre aux habitants d'être responsables et la Ville doit être la première responsable et sa première responsabilité est d'être exemplaire. Il est de notre devoir de contribuer à éclairer le futur et redonner de l'espoir à nos concitoyens, ils en ont vraiment besoin ! Une politique bling-bling en matière de Climat, comme l'écologie, comme l'économie, ne pourra provoquer que de nouvelles désillusions.

Monsieur le Maire, cher collègues, l'élaboration d'un réel Plan Climat, si elle n'est pas encore obligatoire le sera en 2012. Votre volonté est de devancer l'appel et nous ne pouvons qu'y souscrire, nous l'avions également inscrit dans notre programme. Malgré cette bonne volonté, le document que vous nous soumettez aujourd'hui est très décevant : beaucoup de déclarations de principe et d'intentions non ordonnées, aucun objectif chiffré, aucun financement spécifique, aucune méthodologie pour permettre à tous les citoyens de s'emparer d'un sujet qui n'est pas un luxe de Bobo. Les 118 pages que vous présentez ressemblent trop à un inventaire à la Prévert, à un inventaire environnementaliste. Le document que vous nous présentez ne peut donc être intitulé Plan Climat Territorial, c'est au mieux une première esquisse.

Pour toutes ces raisons, du fait de toutes nos réserves et malgré les quelques bonnes idées que l'on peut y trouver, notre Groupe s'abstiendra et vous demande de remettre l'ouvrage sur le métier.

Madame PONCET-RAMADE, Monsieur le Maire, mes chers collègues, à propos du rapport 236 qui instruit le Plan Climat, nous ne pouvons que nous féliciter des intentions qu'il contient et bien sûr nous le voterons. Toutefois, nous aurions préféré qu'il soit un engagement ferme, chiffré, comme nous avons l'habitude de préparer des Plans Climat mais je pense que ce sont des prémices du Plan Climat.

Ce Plan fait suite aux délibérations de mars et d'octobre 2007 ainsi qu'à celle de février 2008 et nous devons distinguer ce Plan Climat du Plan d'actions concrètes réalisées ou en cours. Je vais donc suivre votre Plan et y ajouter mes remarques.

Sur la gestion des espaces naturels, je vous signale que la Ville ne construit plus que des jardins et des places fortement minéralisés, sans arbre, sans végétation. Certes, c'est plus facile à nettoyer mais la fonction des arbres comme piège à carbone n'est pas remplie.

Nous lisons que la Ville veut réduire les risques sanitaires liés à l'environnement. Je vous donne quelques conseils : évitez les conteneurs de poubelles ouverts et éventrés, vous éviterez le risque des rats dans cette ville, des rats qui sont nombreux, qui sont gras, qui sont bien nourris et très familiers ! Vous éviterez aussi l'incinérateur et les rejets de dioxine, et le rayonnement électromagnétique des antennes-relais à trop forte émission. Vous pourriez aussi proposer une ville sans OGM.

Pour la réduction des gaz à effet de serre, nous placerons en première position les économies d'énergies, comme l'abstention de la construction du Palais de la Glace et de la Glisse, mais vous donnez la préférence au solaire photovoltaïque, certes très intéressant mais tout autant que le solaire thermique est moins onéreux à installer. Le passage des chaudières fuel au gaz est un progrès dans les écoles, mais la filière bois n'est pas exploitée. Elle utilise les granulés issus du débroussaillage de nos forêts, c'est donc une énergie locale à bilan carbone zéro et dont le coût est inférieur de 50 % au fuel.

A propos du Bilan Carbone des bâtiments de la Ville, pourquoi ne pas l'étendre à beaucoup plus de bâtiments et ne calculer que ceux qui sont supérieurs à 1 000 m² ? Les véhicules propres pour la Ville, ils existent déjà dans d'autres villes et comme le disait ma collègue Nicole HUGON, ils seraient obligatoires normalement à 20 % de l'ensemble des véhicules.

Les achats publics, et cela me paraît la mesure la plus importante et la plus intéressante puisque nous les réclamons, les achats publics éco-responsables, nous les réclamons depuis plusieurs années. Comme nous réclamons aussi l'application de la circulaire Reach, dont j'apprends qu'elle n'est pas actuellement intégrée dans les appels d'offres alors qu'elle aurait dû l'être depuis plus d'un an. Les produits chimiques les plus dangereux sont souvent contenus dans les meubles et le personnel de la Mairie comme celui des écoles sont en contact permanent avec le mobilier, ce qui peut être dangereux. Là aussi, il y a des économies qui peuvent coûter cher. Le désamiantage des immeubles des années 60 obère beaucoup les budgets publics, que ce soit celui des hôpitaux ou des universités par exemple.

La restauration bio dans les écoles est réduite à un repas par mois. Cela ne mérite peut-être pas l'animation qui doit accompagner cet unique repas. La ville de Nice, notre voisine, fait beaucoup mieux. L'éco-mobilité que vous comptez instaurer dans les écoles est une bonne nouvelle, cela va nous éviter les longues files de voitures en stationnement devant les écoles. Et ces voitures sont parfois dans les couloirs de bus ! Elles y restent en moyenne 45 minutes, le temps que les enfants sortent, et il y a de 85 à 100 voitures parfois, chaque jour de classe. Donc cette éco-mobilité nous paraît effectivement très importante.

La politique de l'urbanisme et de la construction et de la reconstruction est également visitée dans ce Plan Climat, souvent avec bonheur. Nous aimerions ajouter à la réhabilitation du Canal de Marseille, pour des raisons symboliques et climatiques, la réhabilitation des trois rivières.

Pour l'urbanisme, vous proposez la conditionnalité des aides accordées par la Ville au respect du Plan Climat. Cela nous paraît essentiel, impératif, comme cela se fait dans toutes les autres villes.

Sur l'amélioration des transports et le rêve que vous faites d'une ville sans voiture, je me demande alors pourquoi vous continuez à construire des parkings en centre-ville, parfois en arrachant des arbres pour le faire. Tant qu'il y aura des parkings, il y aura des voitures ! Pourquoi ne faites-vous pas plutôt des parkings de périphérie aux terminus des bus et des tramways ? Il n'y en a pas !

Sur les déchets et leur recueil, je me bornerai à rappeler l'absence de mini-déchetteries dans les quartiers, la rareté des points d'apport volontaire.

Sur la difficulté à aménager des éco-quartiers, je vous rappelle qu'il y a un levier puissant qui s'appelle le levier fiscal, avec la taxe d'habitation. L'éducation et la formation sont certes indispensables, et elles pourraient et elles devraient être du ressort des Mairies de Secteur : penser globalement, agir localement.

L'organisation de conférences citoyennes, c'est ce qui a été fait je crois dans la ville de Clermont-Ferrand où avait été organisé un Grenelle de l'Environnement Régional en mars 2008, mais que croyez-vous qu'il arrivât ? On a renoncé à l'incinérateur après avoir entendu les citoyens ! Merci.

Monsieur DUTOIT, Monsieur le Maire, pour la première fois depuis la création du monde, quelle que soit l'opinion que nous en ayons, nous vivons une période où l'homme peut changer l'évolution de l'humanité, s'il en a la volonté politique. Responsable pour une grande part du dérèglement climatique, l'être humain est devant une responsabilité historique. Si la politique a un sens, c'est bien celui d'agir consciemment pour changer positivement, en tout cas je le souhaite et je l'espère comme vous tous, notre destin.

Vendredi dernier, les dirigeants de l'Union Européenne ont trouvé un accord pour mettre en œuvre leur ambition objective de protection du climat, en réduisant de 20 % les émissions polluantes européennes d'ici 2020.

Réflexion dans les rangs de la majorité : "Grâce à Nicolas SARKOZY !"

Monsieur DUTOIT.- Effectivement, je pense à M. SARKOZY.

Inquiets des effets de la récession économique, de nombreux pays ont réclamé et partiellement obtenu d'importantes exemptions ou délais pour ce secteur. Ce qui fait dire aux défenseurs de l'environnement, Greenpeace, VVF, etc., que le Plan Européen a été en partie vidé de sa substance et par là-même qu'il constituait un échec. Et une fois de plus, notre Président de la République, Nicolas SARKOZY, tirant sa révérence de la présidence de l'Union Européenne, soi-disant sur un succès, qui n'est en fait que purement médiatique, a, comme je le dis, accouché d'une souris.

Dès lors, le combat est clair : un autre mode de croissance et de développement tout à la fois durable et soutenable, social et solidaire, n'est possible qu'en s'affranchissant des logiques libérales européennes notamment et internationales actuelles. A ce jour, la réponse à l'urgence écologique est bridée par les contraintes économiques et budgétaires, alors que les dérives de l'idéologie libérale que défend le Gouvernement ne s'en embarrassent guère. 360 milliards d'Euros ont été débloqués en faveur des banques, le paquet fiscal a été voté pour les plus privilégiés et les exonérations fiscales sont accordées à souhait. Telles sont les priorités de votre Gouvernement, que nous sommes loin bien entendu de partager !

Bien au contraire, ce contexte de crise et de récession financières doit être un accélérateur d'un nouveau mode de développement par un programme de grande ampleur, de recherche et de production d'énergies renouvelables, et la maîtrise de la consommation énergétique elle-même.

Aussi, Monsieur le Maire, je me réjouis que vous en preniez enfin conscience en nous soumettant ce rapport aujourd'hui. Il vaut mieux tard que jamais. Je ne peux qu'être pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux et des équipements sportifs, le développement de l'éolien sur le territoire de Marseille, la dématérialisation du papier et votre volonté de sensibiliser afin de changer les comportements des Marseillais et des Marseillais.

Toutes ces démarches sont fort louables mais manquent d'ampleur. Nous sommes tous conscients que la Ville de Marseille ne peut agir seule. Aussi, je pense que votre Plan Climat Territorial prendra toute sa légitimité si de véritables réseaux de travail se mettent en place entre la Ville de Marseille, le Conseil Général, le Conseil Régional et la Communauté Urbaine, pour les déchets, par exemple, pour les transports, pour l'eau et pour l'économie.

Nous nous retrouvons face à un rapport qui a la couleur supposée de l'écologie, le goût de l'écologie, mais répond-il vraiment aux véritables enjeux écologiques dans l'intérêt des Marseillaises et des Marseillais ? Sur le fond, on ne peut que s'interroger sur la réalité de ses objectifs.

Dans un premier temps, la révision du PLU : peut-on imaginer que toutes les conditions seront réunies pour un développement durable et efficace ? Permettez-moi d'en douter, on a déjà abordé cette question plusieurs fois. D'ailleurs, dans le rapport, je cite : "En traduisant ces objectifs dans ses composantes, le PLU deviendra un outil majeur du Plan Climat".

Construire pour construire, manger de l'espace pour satisfaire les promoteurs immobiliers, construire à bas coût pour faire monter les marges, oublier systématiquement les normes qualité, soyez assuré, Monsieur le Maire, que nous serons très attentifs sur l'ensemble de ces sujets.

Il faut penser autrement le développement urbain et reconstruire la ville sur la ville, pour harmoniser et rapprocher les lieux de travail, d'habitation et de culture. Nous ne pouvons accepter de lier le sort du développement durable à des impératifs de rentabilité financière. Par exemple, de quelle manière la Ville s'impliquera dans la réhabilitation environnementale du parc de logements privés diffus et imposera les normes haute qualité exigées aujourd'hui ? Dans combien de temps et dans quelles proportions pourra-t-on appliquer les normes aux parcs existants ?

Dans un second temps, autre point pour le moins sensible, le problème des transports collectifs. Certains secteurs ne peuvent être confiés au marché libéral. La solidarité nationale, en matière de transport, doit jouer en faveur du transport ferroviaire, on l'a vu tout à l'heure, mode de transport peu polluant, pour l'entretien des lignes existantes, pour la création de nouvelles lignes.

Il est impératif également de développer des transports collectifs plus respectueux de l'environnement et accessibles à tous, avec l'extension des transports en commun en site propre, la poursuite du tramway au Sud comme au Nord de Marseille. Il est impératif de favoriser les déplacements en mode doux, permettant une vraie alternative au tout voiture, avec notamment des navettes maritimes ou des bateaux bus, le développement des pistes cyclables et l'interdiction de l'automobile en centre-ville, ainsi que la piétonnisation du Vieux-Port, dont nous avons appris ce matin qu'elle était en bonne voie.

Monsieur le Maire, je dois reconnaître que vous nous présentez aujourd'hui un Plan Climat Territorial avec de bonnes intentions. Et en réponse à mes interrogations, peut-être allez-vous me dire : "Vous n'avez pas lu avec attention le document". Mais je vous répondrai : oui, je l'ai lu, mais à ce jour ce ne sont que de belles paroles et nous attendons de voir comment ce Plan va évoluer. Voilà pourquoi nous nous abstenons sur le vote de ce rapport.

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, je ne veux pas revenir sur ce qui a déjà été dit sur le Plan Climat Municipal, notre satisfaction de voir enfin la Ville se doter d'une politique volontariste de lutte contre le changement climatique, nos regrets quant à l'absence de concertation véritable pour une planification réussie et des objectifs partagés par tous, je veux revenir sur une question périphérique.

Nous avons appris, il y a quelques jours, que le budget ITER, en sa phase initiale, allait doubler, passant de 3 milliards à plus de 6 milliards d'Euros. Les Collectivités Locales vont être appelées à investir à nouveau dans ce projet de recherche fondamentale sur la fusion thermonucléaire, budgétivore, et qui assèche l'ensemble des projets de recherche, notamment sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Nous savons que la Ville de Marseille ne finance pas directement la machine mais participe à des financements annexes. Nous demandons l'abandon du projet ITER et le report intégral des crédits, notamment les 500 millions d'Euros investis par les Collectivités Locales, sur la réhabilitation thermique du parc immobilier de PACA antérieur à 1975, c'est-à-dire lorsqu'il n'y avait pas de réglementation thermique et que ces logements, souvent des logements sociaux, étaient de véritables passoires thermiques, et sont toujours de véritables passoires thermiques, qui entraînent des charges exorbitantes pour les locataires. A Marseille, ce type de logements, donc antérieurs à 1975, représente deux tiers du parc immobilier. Cette mesure d'écologie sociale permet, outre de réduire la facture énergétique des occupants de ces logements réhabilités, de faire face à la crise globale en répondant tout à la fois à l'urgence sociale, énergétique et climatique. C'est enfin un gisement d'emploi considérable. Merci.

Monsieur le Maire.- M. SUSINI, voulez-vous bien répondre aux orateurs ?

Monsieur SUSINI.- Monsieur le Maire, plusieurs questions ont été posées. Tout d'abord, je dois dire à Mme MOUKOMEL que le Plan Climat décline des orientations qui sont contenues dans l'accord de Grenelle et que cet accord s'est appuyé sur une consultation qui a été étalée dans le temps, qui a été élargie à de nombreuses personnalités puisqu'elle a mobilisé pas moins de six groupes de travail, quatre tables rondes et 34 missions. Donc nous pensons que ce qui est bon pour la France est bon pour Marseille et que l'on pouvait, pour ne pas perdre de temps, pour justement élaborer ce Plan Climat, s'inspirer de ce qu'avait fait Grenelle.

Bien entendu, ce Plan va s'accompagner d'une série d'actions, mais dont le contenu va varier en fonction du Plan Climat des autres Collectivités avec lesquelles nous allons nous articuler. Et en ce qui nous concerne, au niveau du chiffrage, nous nous appuyerons sur le budget d'investissement de la Ville qui est de l'ordre de 200 millions d'Euros.

La répartition et l'étalement de ces crédits dépendront aussi de la réalisation –et Mme MOUKOMEL l'a pointé– du Bilan Carbone. Qu'est-ce que le Bilan Carbone ? C'est l'état énergétique de référence de la consommation de l'énergie d'une ville et de son émission de gaz à effet de serre. Mais pour pouvoir justement élaborer ce Bilan Carbone, il faut disposer d'informations, de données concernant la consommation de l'ensemble des Services Municipaux, y compris des Mairies de Secteur, et tout cela représente deux tiers des données. Mais aussi, il nous faut les consommations des Services de la Communauté Urbaine, pour le tiers restant. Et à l'heure actuelle, nous n'avons pas pu élaborer ce Plan Carbone tout simplement parce que toutes ces données ne nous sont pas remontées et je ne cible pas les responsabilités de chacun en l'espèce.

Il y avait des questions techniques, sur lesquelles je vais vite passer, concernant le chauffage à bois. Le chauffage à bois, cette option a été étudiée, mais il semble qu'elle s'adresse plutôt à un habitat individuel qu'au collectif pour des questions de stockage et de sûreté d'approvisionnement, que le concept d'éco-quartier a déjà été mis en œuvre, il se développe dans la ZAC de Sainte-Marthe, dans l'extension du périmètre d'Euroméditerranée, avec un habitat diversifié, une isolation externe et interne renforcées, l'utilisation des énergies renouvelables et une gestion plus efficace des consommations. Et puis, l'essentiel concerne la rénovation et la réhabilitation du parc d'habitat ancien. Là, nous avons deux outils : le crédit d'impôt au niveau national et l'allocation des primes de l'OPAH qui seront conditionnées à la réalisation de travaux de rénovation.

Monsieur le Maire, vous avez dit : "Sur les problèmes essentiels, il faut une recherche de consensus", et le Président GUERINI vous a répondu en écho : "Pas de polémique stérile lorsque l'intérêt général est en jeu". J'ai l'impression que ce langage n'a pas été tout à fait entendu ici aujourd'hui et qu'au fond, certains élus préfèrent la posture politicienne. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Mme CARADEC, voulez-vous dire quelques mots sur les espaces verts ?

Madame CARADEC.- Volontiers, Monsieur le Maire ! Pour répondre à Mme PONCET-RAMADE, sur les arbres nous n'hésitons pas à en planter et à en planter plus que de raison, puisque sur le trajet du tramway ce sont 1 000 arbres qui ont été plantés et qui se rajoutent au 28 000 de la voie publique. Et en tout, dans les parcs, on est à 100 000 arbres. Dès que nous avons l'opportunité d'en planter, nous le faisons.

Je tiens à rappeler quand même la politique très volontariste de protection de nos espaces naturels, avec 10 000 hectares protégés, et le travail que nous faisons avec Claude VALLETTE dans le cadre des futurs documents d'urbanisme pour justement réfléchir sur la trame verte et la trame bleue.

Pour répondre à M. DUTOIT, on est tout à fait content qu'il encourage le travail en réseau entre les Collectivités, notamment pour améliorer les transports en commun, puisque c'est aussi notre volonté et que nous attendons du Président CASELLI des réunions de travail pour savoir justement quels vont être les axes de développement de transports en commun et sous quel mode, tramway, transport en site propre, etc.

Enfin, pour répondre aussi à M. DUTOIT qui prône la construction de la ville sur la ville, on y est tout à fait favorable puisque la volonté des documents d'urbanisme, c'est de densifier ce qui est existant pour protéger justement les espaces naturels. Mais comme le dit souvent Monsieur le Maire, nous rencontrons de grandes difficultés quand il s'agit de construire et on aimerait peut-être avoir un peu plus souvent votre soutien. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Absolument ! Sur le procédé photovoltaïque, sur les 90 hectares qui appartiennent à la Ville de Marseille à Entressen –ce n'est pas la décharge, c'est à côté– nous sommes en train d'étudier comment on pourrait sur ces espaces-là, par le procédé photovoltaïque, récupérer de l'énergie. Et puis nous verrons avec la Communauté Urbaine ce qu'elle peut récupérer aussi sur la décharge elle-même. Ce sont des idées que nous avons. Même sur le Palais de la Glace et de la Glisse, nous avons mis des dispositions pour récupérer de l'énergie. Justement, à partir du moment où c'est devenu quelque chose un peu plus à la mode, nous l'avons envisagé pour récupérer de l'énergie.

Mais c'est quand même plus habile de faire cela que de nous dire, comme on me le disait déjà il y a quelques années, que dans les lycées de la région il fallait chauffer au feu de bois ! Enfin ! On n'allait pas transformer les lycées en pizzerias ! Et cela a déjà quinze ans ! Quoi que l'on fasse, vous trouvez toujours à redire, mais je vous l'ai dit, M. BARLES, vous devriez vous intéresser davantage à ce que nous faisons et vous seriez moins critique, à moins que vous ne le soyez que pour des affaires électorales. Mais il n'y a pas d'élection bientôt et pour les places sur les listes européennes, vous savez que tout est déjà ficelé, dans un camp comme dans l'autre !

Madame VENTURINO.- Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaitais intervenir afin d'illustrer ce rapport qui est très important sur le Plan Climat Territorial. Lorsque la volonté est là, des discours aux actes il n'y a qu'un pas. Et ce pas, grâce à la politique municipale que vous conduisez, Monsieur le Maire, nous l'avons franchi, n'en déplaise à certains !

Le Plan Climat Territorial pointe la nécessité d'une gestion responsable de l'énergie, qui se décline selon deux objectifs : économie d'énergie et recours aux énergies renouvelables. Economie d'énergie au quotidien en matière d'éclairage public : il ne s'agit plus de juste éclairer mais bien d'éclairer juste. Dans le cadre de l'entretien et du renouvellement des installations d'éclairage public, le recours à du matériel plus innovant, tel que le rapport 135 le propose, permettra d'obtenir une diminution importante de la consommation d'énergie et de réaliser des opérations éligibles au certificat d'économie d'énergie.

Economie d'énergie également lors des illuminations festives, et c'est d'actualité, puisque avec le redoublement progressif des concepts d'illumination et l'utilisation des sources LED, nous avons pu diminuer cette année de près de 60 % la consommation d'énergie. Et l'expérience acquise cette année nous permettra d'atteindre environ 80 à 90 % d'économie de consommation d'énergie l'an prochain, avec un rendu encore plus spectaculaire.

Enfin, en matière d'énergies renouvelables, nous visons en effet l'exemplarité. Nous avons formé les cadres de tous les Services Municipaux à l'utilisation de l'énergie solaire. Dans tous les grands équipements nouveaux, sera étudiée systématiquement, comme vous le souligniez, la possibilité de l'utilisation d'énergies renouvelables. C'est effectivement le cas du Palais de la Glace et de la Glisse, dont les façades seront simplement recouvertes de panneaux photovoltaïques, mais c'est déjà un grand pas pour Marseille.

Mais aussi, il nous faut agir prioritairement sur le parc des bâtiments gérés par la Ville, plus de 2 000 bâtiments plus ou moins anciens, pour prendre en compte la mise en place de générateurs solaires dans les travaux de réhabilitation. C'est ce que nous proposons en particulier dans le rapport 131, pour équiper de panneaux photovoltaïques l'école élémentaire de la Croix-Rouge, et dans le rapport 132, pour équiper de panneaux solaires thermiques la Maison Pour Tous et la crèche associative de l'Estaque.

Ainsi, Monsieur le Maire, sur un dossier aussi important pour l'avenir de la planète, nous avons dépassé le stade des intentions pour entrer dans le concret. Cette nouvelle gestion de l'énergie est une véritable révolution dans la gestion quotidienne de notre Municipalité. Elle est exigeante, difficile, mais c'est à ce prix que notre Ville pourra tenir son rang de grande Métropole Européenne dans la prise en compte de la sauvegarde de notre environnement.

Monsieur le Maire.- Merci, Mme VENTURINO. Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport 08/1213/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

91 - 08/1080/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE • Programme DSU 2008 - 3^{ème} série d'opérations d'investissement.

(08-17190-DPV)

Le rapport 08/1080/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

92 - 08/1081/DEVD

SECRETARIAT GENERAL • DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - Approbation d'une convention financière entre la Ville et le GIP pour la gestion de la politique de la Ville à Marseille - Exercice 2009.

(08-17157-SG)

Madame BOYER.- Monsieur le Maire, je me permets de rappeler que la Ville de Marseille a créé en 1998 avec l'Etat le Groupement d'Intérêt Public de la Politique de la Ville. Pour améliorer et faciliter la gestion de ce dispositif, en 2007 la Ville de Marseille a également signé le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, qui s'est substitué au Contrat de Ville. Dans le cadre de ce contrat, la Ville de Marseille s'est engagée à contractualiser ses financements.

C'est la raison pour laquelle à la fin de chaque exercice budgétaire, le Conseil Municipal approuve la convention financière liant la Ville et le GIP, afin que le GIP soit en mesure de régler au plus vite les subventions accordées aux associations dans le cadre de la procédure de l'année à venir, soit pour 2009 pour la délibération présentée ce jour.

Je me permets de rappeler que la Ville de Marseille va ainsi voter une subvention de 3,55 millions d'Euros pour le financement de ces actions, 263 000 Euros pour les frais de fonctionnement du GIP. Par ailleurs, il faut noter une subvention de 50 000 Euros de l'ACSE au bénéfice de la Ville, pour le fonctionnement des équipes opérationnelles du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Je rappelle en final que le coût total du dispositif opérationnel CUCS s'élève à 2 millions d'Euros, assumés à 97,7 % par la Ville. Il représente la permanence du service public dans les quartiers les plus en difficulté.

Le rapport 08/1081/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

93 - 08/1082/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • GRAND PROJET DE VILLE - Plan d'Aou - 15^{ème} arrondissement - Aménagement du "Mail Canovas". Approbation d'affectation d'autorisation de programme pour la phase "Etudes préalables".

(08-17301-DAEP-VL)

Madame BOYER.- Monsieur le Maire, il s'agit d'une convention financière entre la Ville et le GIP pour la question de la Politique de la Ville à Marseille.

Le rapport 08/1082/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

94 - 08/1083/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Désignation d'un membre de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué par la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour l'aménagement du périmètre d'intermodalité de la gare Saint-Antoine.

(08-17138-DAEP-VL)

Le rapport 08/1083/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

95 - 08/1084/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES
PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Modernisation de la ligne
Marseille/Aubagne - Approbation d'un protocole d'accord
entre la Ville de Marseille, la Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole et Réseau Ferré de France concernant
la réalisation de la passerelle piétonne au droit de la traverse
de la Planche.

(08-17234-DAEP-VL)

Le rapport 08/1084/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

96 - 08/1085/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES
PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Modernisation de la ligne
Marseille - Aix : Haltes ferroviaires Picon/Busserine et Saint-
Joseph / Le Castellans. Approbation des augmentations des
affectations d'autorisations de programme.

(08-17300-DAEP-VL)

Le rapport 08/1085/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

97 - 08/1086/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES
PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Marché de maîtrise
d'œuvre en vue de l'aménagement du périmètre
d'intermodalité de Saint-Antoine à Marseille
15^{ème} arrondissement. Approbation de l'avenant n°1 au
marché de maîtrise d'œuvre n°08/402.

(08-17302-DAEP-VL)

Le rapport 08/1086/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

98 - 08/1087/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE
DE VIE PARTAGEE • DIRECTION GENERALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES - Plan de Gestion de la rade
de Marseille - Avis sur le dossier d'avant-projet préalable à la
création du Parc National des Calanques présenté par le
"Groupement d'Intérêt Public des Calanques" - Approbation
de la convention constitutive modifiée du GIP des Calanques.

(08-17415-DQVP)

Madame BOET.- Monsieur le Maire, sur ce rapport,
les trois Groupes de l'opposition, Faire Gagner Marseille, nous avons
déposé un amendement concernant l'article 2.

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération
est importante pour notre ville, notre département, notre région. Mais
les Calanques ne nous appartiennent pas, nous sommes
dépositaires, responsables d'un patrimoine mondial, qui d'ailleurs
mériterait d'être classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous le
savions déjà mais aujourd'hui, notre place dans l'Union
Méditerranéenne renforce encore notre responsabilité.

Aussi, Monsieur le Maire, dans un tel contexte,
devant de tels enjeux, pourquoi avoir une conception de boutique en
retirant, du cœur du Parc, des espaces comme Callelongue ou
Samena ? Car si ce n'est pas précisé dans le rapport, c'est bien de
cela dont il s'agit. Comment, Monsieur le Maire, pouvons-nous
imaginer que la principale entrée du Parc National ne soit pas dans le
cœur de Parc ? Pour quelles raisons ? Celles des contraintes de
cœur de Parc ? Une technopole comme Luminy, qui peut être un lieu
qui rassemble plus de 10 000 personnes chaque jour, qui y
travaillent, y étudient, y recherchent, pour en faire partie et pas le
village de Callelongue ? On parle de concertation, mais je vous
rappelle, Monsieur le Maire, que les habitants de Samena se sont
prononcés par un référendum pour être dans le cœur de Parc et que
le CIQ de Callelongue y est aussi favorable.

En fait, Monsieur le Maire, si vous me le permettez, à
part vous et votre souhait d'aller en toute quiétude, comme vous
l'aviez dit lors de la discussion au Sénat, dans un certain restaurant,
personne n'est opposé à ce que ces zones ne restent pas dans le
cœur de Parc.

Monsieur le Maire, le Parc National des Calanques,
son enfantement parfois difficile a duré plus de douze ans depuis la
création du GIP créé par Michel BARNIER et signé par Dominique
VOYNET. Cela fait 32 ans que nous avons eu le classement de ce
site. Je rappelle que l'article 2 du GIP stipule que le but du GIP est la
création d'un Parc National. Le consensus et les synergies sont
fortes, des intérêts partisans, et vous le savez aussi bien que moi,
voire antagoniques, ont réussi à être aplanis grâce à l'action d'élus de
droite comme de gauche, et je tiens à dire ici que je ne sous-estime
pas le rôle du Député Maire du 9-10, l'actuel Président du GIP, ni
celui de mon collègue René OLMETA, pour le Conseil Général. Mais
si je ne sous-estime pas le rôle des élus, je ne sous-estime pas non
plus, Monsieur le Maire, le rôle du mouvement associatif et sa
pugnacité pour arriver au bout de ce projet.

C'est pourquoi, je le répète, l'article 2 de notre
délibération aujourd'hui entache cette démarche et n'est pas digne de
notre Ville. Une Ville qui pourra s'enorgueillir d'un Parc National en
plein cœur d'une agglomération. Un Parc National, Monsieur le
Maire, et c'est votre souhait depuis maintenant plus de treize ans,
renforce la métropolisation de notre ville, nous nous hisserons à la
hauteur de villes comme Sydney. Alors pourquoi mettre ce que
j'appelle de petits grains de sable pour gripper un tel projet ?

Nous sommes dans l'approbation de l'avant-projet
préalable à la création du Parc National, qui doit être présenté à
l'Etat. Nous sommes aussi dans la révision du Plan Local
d'Urbanisme. Nous devons être à la hauteur des attentes et des
exigences des Marseillaises et des Marseillais et, bien au-delà, des
attentes de toutes celles et de tous ceux qui sont amoureux des
Calanques.

Aussi, Monsieur le Maire, nous vous demandons de
laisser le cœur de Parc dans l'état de la proposition du GIP, celle de
l'intégralité du site classé. Tel est le sens de notre amendement.

Madame ORTIZ.- Monsieur le Maire, je dirai
simplement quelques mots pour soutenir ce que vient de dire ma
collègue Annick BOET, puisque cet amendement a été déposé par
les trois Groupes de votre opposition.

Monsieur le Maire, lancée il y a une dizaine d'années, l'idée du Parc National des Calanques a fait son chemin et se concrétise peu à peu. Sans vouloir refaire la genèse de ce dossier, nous savons tous ici qu'il y a eu quelques périodes de flottement depuis 1999 et que votre ralliement, Monsieur le Maire, à la cause du Parc National des Calanques a été quelque peu tardif. Or il semble bien, à la lecture du rapport qui nous est soumis aujourd'hui, que vos réticences soient toujours là et que vous n'y adhérez que contraint et forcé.

En effet, Monsieur le Maire, comment expliquer que vous introduisiez déjà, à ce stade de la procédure, des réserves concernant certains espaces urbanisés, visant à limiter le cœur de Parc ? Espaces urbanisés que vous vous refusez de nommer puisque le rapport reste très évasif. Vous comprenez que nous ne pouvons le voter en l'état. Vos Adjointes en Commission, interpellés par Mme BOET et moi-même, sont restés quelque peu évasifs quant à ces espaces, citant timidement les Goudes et tentant surtout de nous rassurer sur vos intentions, en nous expliquant qu'il y aura concertation et que rien ne se fera sans les habitants.

Alors, Monsieur le Maire, puisque concertation il y aura, pourquoi ne pas attendre cette concertation et engager un véritable débat public sur le cœur du Parc National des Calanques ? C'est pour cela, Monsieur le Maire, que nous avons déposé cet amendement visant à vous demander de retirer ce paragraphe qui laisse quelque peu planer des ambiguïtés sur vos intentions. Si vous refusez de nous entendre, cela viendra confirmer nos craintes et celles des nombreuses associations de défense du Parc des Calanques.

Vous dites "oui" au Parc National mais à condition que certaines zones porteuses en termes de projets immobiliers soient écartées du cœur de Parc. Ne me répondez pas, Monsieur le Maire, que je vous prête des intentions que vous n'avez pas ! Rappelons-nous votre volonté encore récente de créer un complexe touristique sur le site de l'ancienne batterie militaire du Mont Rose située en zone classée du Massif des Calanques.

Monsieur le Maire, le Massif des Calanques et son domaine maritime constituent un espace naturel particulièrement prestigieux mais également particulièrement fragile, nous en sommes tous d'accord. Les agressions qu'il subit agissent de façon interactive. C'est pourquoi il est essentiel d'inclure en cœur de Parc la totalité du site classé, les sites inscrits, comme le demandent l'ensemble des associations et les citoyens mobilisés de longue date pour la création du Parc National des Calanques.

Lors d'une conférence de presse, en septembre, que vous avez tenue avec M. TESSIER, ce dernier concluait ses propos en affirmant que ce projet de Parc National des Calanques ne se fera pas contre les populations mais bien au contraire avec elles. Donc, Monsieur le Maire, écoutez les Marseillaises et les Marseillais qui réclament que la totalité du site classé et du site inscrit soit intégrée dans le cœur de Parc. C'est à cette seule condition que le Parc National constituera la solution la plus adaptée pour nos Calanques.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je vous demanderai d'accepter l'amendement déposé par les trois Groupes de votre opposition. Je pense que ce serait une décision sage, qui préfigurerait l'ouverture des concertations futures pour la création de ce Parc National des Calanques.

Madame PONCET-RAMADE, Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur le Parc National des Calanques, nous soutenons bien sûr la création d'un Parc National, que nous demandons depuis tant d'années, sur lequel nous avons lancé des pétitions. Mais nous n'adhérons pas à la réserve de la Mairie de Marseille sur les zones urbanisées.

Les Parcs Nationaux ont été créés en 1860 à Yellowstone, pour préserver la faune et la flore, et la biodiversité. Il s'agit donc d'une mesure conservatoire et pas du tout de la création d'un parc d'attractions, avec touristes, motos pétaradantes et baraques foraines. Pour les habitants de ce Parc, on peut considérer qu'ils ont beaucoup de chance d'habiter dans un des plus beaux endroits du monde, même s'ils doivent en supporter quelques contraintes. Le tourisme n'est en général pas souhaité dans les Parcs Nationaux ; ceux qui y viennent doivent respecter le lieu : pas de feu, pas de camping, pas de moto, une chasse réglementée, des chiens tenus en laisse. Si on veut conserver les calanques, le Parc National est notre seule opportunité. Merci.

Monsieur le Maire, Pour répondre, d'abord le Conseiller Général du lieu.

Monsieur MIRON, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il faut ne pas venir souvent sur ces territoires pour porter de tels propos. Mme BOET et Mme ORTIZ ne doivent pas savoir non plus lire le corps du texte, que je vais me permettre de rappeler.

(Réprobations dans les rangs de l'opposition)

Monsieur MIRON, Je vous ai écoutées ! Faites la même chose, même si cela ne vous convient pas !

Il s'agit de propositions d'avant-projet nécessaires à la création du Parc National des Calanques, qui n'ont aucun caractère définitif et qui ne constituent qu'un simple cadre de réflexion au périmètre territorial maximum, et la suite de la procédure création du Parc National comprendra deux années de concertation ! Cela veut dire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que pendant deux années, l'ensemble des populations qui vivent sur ce site, qui y travaillent, qui y sont tous les jours, et pas simplement ceux qui viennent en période électorale nous montrer quelques banderoles, qui n'ont eu aucun effet d'ailleurs sur les électeurs de ce territoire, eh bien, ces populations-là, dignes, responsables et qui souhaitent que l'environnement soit préservé, auront deux années entières pour se préciser sur leur choix qui, vous l'avez dit Monsieur le Maire, sera largement respecté.

Quant à ce qui est du Mont Rose, je vous invite, Mesdames, à aller y faire un tour, plutôt en plein jour, mais vous y serez reçues, vous verrez comment ! Nous avons aujourd'hui des squatters, puisque l'Armée n'a rien fait pour qu'ils partent, nous avons des toxicomanes, vous avez raison, Monsieur le Maire, et nous avons des problèmes d'hygiène et de sécurité très graves sur ce site-là. Si c'est ce que vous voulez pour le Parc National des Calanques, Madame, nous, nous ne le voulons pas ! Nous voulons effectivement des personnes qui puissent y vivre, y travailler, et des personnes qui viennent bénéficier de cette nature préservée et que nous comptons encore bien voir pendant très longtemps !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur REAULT, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes ce matin au pied du mur et la création du Parc National est maintenant imminente et donc, je crois que tous les débats que nous pouvons avoir ne doivent pas se mesurer à l'aune d'un chipotage sur tel ou tel argument, sur telle ou telle phrase.

Cela fait dix ans que le Groupement d'Intérêt Public des Calanques a été créé, dix ans de discussions, dix ans de concertation, dix ans d'échanges, dix ans de compromis, dix ans d'avancées. Et enfin, nous arrivons à un moment donné où nous sommes capables de présenter un projet construit, un projet élaboré, un projet cohérent et qui permet aujourd'hui de présenter au Gouvernement une demande de prise en considération de l'avant-projet de Parc National.

Mme BOET le sait bien, la marche vers le Parc National est un long combat. Il y a eu les combattants de la première heure et le combattant de la première heure, cela a été Guy TEISSIER, qui est le Président du GIP, qui a su saisir l'occasion qu'a effectivement créée Michel BARNIER en autorisant la création de Groupements d'Intérêt Public pour l'environnement. Et le premier Groupement d'Intérêt Public pour l'environnement a été le GIP des Calanques Marseille-Cassis. Ceci pour le combattant de la première heure, et c'est grâce à sa ténacité, à l'envie, à sa passion pour les Calanques, que nous arrivons aujourd'hui à avoir un dossier qui est élaboré, certes perfectible, mais nous avons deux ans pour le rendre parfait, ou en tout cas le mieux possible. Et je tiens à rendre hommage à Guy TEISSIER parce que sans lui et sans sa volonté d'avancer vers ce Parc National, nous n'en serions pas là. Je tiens aussi à rendre hommage à tous ceux qui ont participé au Conseil d'Administration du GIP, à René OLMETA, le Vice-président, qui a su lui aussi écouter, échanger, avancer, pour que ce projet prenne naissance aujourd'hui.

Donc, aujourd'hui, nous avons un projet majeur pour notre ville, un projet de protection de l'environnement, un projet de gestion de cet espace, qui est soumis à deux contraintes fondamentales qui sont la sur-fréquentation et en même temps le risque d'incendie. Et je crois que devant ces deux contraintes, nous ne pouvons pas réfléchir de façon trop restrictive.

Mme BOET, on a bien entendu vos remarques. Effectivement, la Ville émet un certain nombre de réserves en disant : "Nous souhaitons émettre des réserves pour que nous puissions étudier comment le Parc National va s'intégrer dans la future révision du Plan Local d'Urbanisme". Et il est bien normal que lorsque deux plans de telle nature, le Parc National et le Plan Local d'Urbanisme, vont arriver en même temps, en parallèle, dans la réflexion des élus, dans celle des habitants, celle des associations, celle de l'ensemble des acteurs de cette ville, il est bien évident que la Ville souhaite avoir un moyen de réfléchir sur la façon dont on va pouvoir intégrer ce Parc National dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

Et je pense que vous avez fait œuvre anticipative mais qui ne paraît pas la réalité. Vous nous avez cité certains quartiers ; je ne vois pas de quartier cité dans la délibération. Et en tous cas, ce qui est demandé, c'est que l'on puisse mener un certain nombre d'études pour l'avenir, dans les deux ans qui viennent, et que la Ville puisse être partie prenante de cette concertation qui va venir dans les deux ans. Et c'est bien normal que nous ayons cette possibilité-là.

Je voudrais rappeler que certaines Collectivités ont déjà anticipé et exclu un certain nombre de territoires de l'aire d'adhésion, et ce n'est pas notre cas. Aujourd'hui, nous votons ici, et j'espère que vous le voterez également, l'avant-projet de Parc National tel qu'il a été débattu au sein de l'Assemblée Générale du GIP, le 10 octobre dernier, avec un périmètre en cœur de Parc, et nous votons le périmètre de cœur de Parc qui a été décidé au sein de l'Assemblée Générale du GIP et également le périmètre en aire d'adhésion. Je crois qu'il n'y a pas matière à s'émouvoir plus que cela.

Il est normal qu'une Collectivité comme la nôtre, comme d'autres Collectivités l'ont fait et vont le faire dans les prochains jours, puisse dire : on souhaite avoir une vision plus précise des choses. Et cela me paraît normal que nous puissions proposer cette solution. Le reste n'est que broutilles. Aujourd'hui, avançons vers le Parc National ! C'est un élément d'attractivité de la ville majeur et je pense que nous aurions tort de mégoter la création d'un Parc National périurbain, le plus grand d'Europe et qui sera le 3^{ème} du Monde, après les deux qui ont été cités.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Maire, je trouve que ce rapport arrive à point nommé. Et comme cela vient d'être excellemment dit par mon collègue Didier REAULT, je crois qu'il faut que nous revenions à la délibération du Conseil d'Administration entérinée par l'Assemblée Générale de notre GIP, que j'ai créé voilà dix ans maintenant effectivement, pour rappeler que ce rapport a été voté à la quasi-unanimité. Et lorsque l'on sait que toutes les Collectivités et que tous les usagers sont présents ou représentés à l'intérieur du Conseil d'Administration, cela veut dire qu'il y a eu une unanimité de toutes les tendances, de toutes les couleurs, dirai-je, de nos majorités ou de nos oppositions pour aller de l'avant vers la création d'un Parc National.

On entend des mots et des ralliés qui nous disent : "on a fait des pétitions, on a voulu, on a avancé", etc. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je sais qui a voulu le Parc, parmi mes amis comme parmi mes adversaires. Je sais qui a travaillé, je sais qui a mis de l'huile de coude pour faire avancer les choses. Je sais aussi ceux qui ont freiné, en faisant semblant d'y croire tout en y croyant peu. Et donc je tiens à rendre grâce à ceux qui, au-delà des combats politiques, au fil du temps, ont su passer sur nos différences pour ne faire avancer qu'une seule chose, celle de l'avenir d'un Parc, d'un lieu mythique dont on nous dit qu'il est exceptionnel, qu'il est magnifique, qu'il est superbe, qu'il est unique, qu'il est remarquable !

Et c'est vrai que les poètes l'ont chanté, de Mistral en passant par..., lui n'était pas poète mais il était un grand guide, qui d'ailleurs, finalement, a permis au petit Marseillais que j'étais de découvrir ce Parc, moi qui étais né aux quartiers Nord, à l'antipode de vous, Monsieur le Maire, pour qui ce lieu remarquable a été celui de votre enfance, je pense à Gaston REBUFFAT. Et lorsque je parle du Massif des Calanques, eh bien, je voudrais que vous en ayez conscience, les uns et les autres, ce qui quelquefois, me semble-t-il, peut-être pour certains a fait défaut, mais sans doute cela est-il de ma faute parce que j'aurais dû peut-être faire davantage œuvre de pédagogie.

Depuis dix ans, c'est vrai, Robert ASSANTE avait travaillé avec moi. Ensuite d'autres se sont mis à la tâche, on a cité René OLMETA, mais aussi Claude VALLETTE, Laure-Agnès CARADEC, Didier REAULT depuis quelques temps. Et donc, c'est vrai que ce milieu exceptionnel recèle une faune tout à fait unique, puisque les ornithologues ont recensé vingt-cinq espèces différentes. La mer constitue une part essentielle du paysage des Calanques, un concentré biotique typique des fonds méditerranéens. Les Calanques renferment aussi des témoignages historiques extrêmement précieux, tels que la grotte Cosquer, avec des peintures rupestres souvent comparées à celles de Lascaux.

C'est au nom de ce patrimoine naturel, Monsieur le Maire, culturel, patrimonial et paysager, c'est au nom de cette cohérence et de ce témoignage, de ces valeurs, que nous proposons qu'un Parc National soit créé.

Je ne rentrerai pas dans la polémique qui redevient politicienne, alors que nous avions su faire consensus. Ne revenons pas là-dessus. Mes chers collègues, les problématiques pour la création d'un Parc National sont nombreuses, parce que cela ne se crée pas d'un claquement de doigts. Et une loi qui ne porte pas mon nom mais celle de mes excellents collègues, c'est moi qui ai souhaité la réforme de cette loi de 1960, parce qu'elle était trop rigide, trop coercitive, trop centralisée, trop jacobine, et donc j'ai souhaité que le vent de la décentralisation qui avait soufflé sur l'ensemble de nos Institutions puisse également passer sur l'environnement. Et donc, nous avons aujourd'hui des Parcs Nationaux qui nous permettront de pouvoir, nous, Collectivités Locales, Conseils Généraux, Communauté Urbaine et bien entendu Ville de Marseille, participer à la marche du Parc, ce qui n'était pas le cas.

Je voudrais également que vous sachiez, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers amis, que c'est probablement le dernier Parc que nous aurons à connaître en France. Il est aujourd'hui inscrit dans le Grenelle de l'environnement, il est de la volonté du Président de la République de vouloir le créer et je remercie toutes celles et tous ceux qui, jusqu'à cet instant, soutiennent la création de ce Parc.

Au fond, le Parc, qu'est-ce qu'il a permis ? Il a permis d'abord de renouer un dialogue et d'avoir des responsabilités partagées, alors que pendant des décennies on a vécu au rythme des incantations, des projets d'intention, avec des oppositions de toute nature. Et puis on a créé une dynamique en faveur du Parc et c'est vrai qu'aujourd'hui de nombreuses associations disent : "on y était", un peu à l'instar des Résistants de la 25^{ème} heure !

Durant les années qui sont à venir, nous allons valider l'avant-projet. C'est une étape préalable à la prise en considération par le Premier Ministre de la création du Parc. Aujourd'hui, nous sommes au lancement de la concertation et je le dis pour l'ensemble de mes collègues. Nous allons avoir, cela a été dit par Richard MIRON il y a quelques instants, deux années ; mais il faut savoir pourquoi on va avoir deux années, parce que l'on ne pourra pas nous prendre en défaut de concertation. Nous allons – tenez-vous bien – consulter 213 associations, personnes physiques ou morales, pour pouvoir avancer ! On ne pourra pas dire que l'on n'aura pas discuté, que l'on n'aura pas concerté et que nous n'aurons pas écouté. Durant les années à venir, nous allons donc déterminer ensemble, et je dirai, Monsieur le Maire, au centimètre près, le cœur du Parc.

Pourquoi avons-nous voulu partir d'un ensemble qui aujourd'hui crée débat ? Parce que la loi nous permet d'aller du plus grand au plus petit, mais ne permet pas l'inverse. Le plus grand, c'est le cœur de Parc ; on veut partir du cœur du Parc et c'est pour cela que j'ai souhaité, à la demande de l'Etat, que tout soit classé cœur de Parc, de telle manière que les Conseils Municipaux, dans le cadre de la concertation, le GIP dans les deux ans qui viennent, puissent discuter pour déterminer, bien entendu avec l'appui des scientifiques, ce qui doit être le cœur de Parc et qui méritera la plus grande attention de nous tous et ce qui sera considéré comme zone d'adhésion.

Je voudrais dire aussi à ceux qui s'inquiètent, des Goudes, de Callelongue, ou de je ne sais quoi encore, du Mont Rose, pourquoi pas, qui d'ailleurs, soit dit en passant, devrait devenir un VVF, un gîte, un refuge et rien d'autre, et c'est en tout cas ce que j'appelle de tous mes vœux, eh bien, je voudrais rappeler à ceux-là que la loi de 1975 sévit sur cet espace boisé classé dans lequel se trouvent les sites que je viens d'évoquer et dans lequel bien entendu on ne peut rien construire sans avoir au préalable l'autorisation de la Commission des Sites. Et donc le Parc n'y changera rien, le Parc ne changera rien à la loi que nous connaissons et nous nous retrouverons donc dans la situation ante.

Donc, bien évidemment, Monsieur le Maire, j'approuve ce choix. Je dirai très simplement, Monsieur le Maire, que ce que vous avez voulu, car je me souviens, il y a quelques années, l'article 2 de la Convention qui régit le Parc prévoit que le GIP est un organe de préfiguration d'un Parc National, l'opposition de l'époque l'avait voulu et vous l'aviez également voulu, Monsieur le Maire. Cela veut bien dire que les uns et les autres, nous étions déjà d'accord. Mais il est vrai que cela paraissait très loin, mais aujourd'hui nous y sommes, on est au pied de la falaise, comme le disait tout à l'heure Didier REAULT.

Le Conseil Général, la Communauté Urbaine, la Ville de Cassis, la Ville de Ceyreste, aujourd'hui la Ville de Marseille, préconisent des suggestions sur leur territoire, et je les comprends, et elles ont raison, c'est normal et naturel. Mais je dois avouer, Monsieur le Maire, que le fait d'avoir ajouté l'article 2 aujourd'hui ne change rien ; ni il apporte, ni il supprime. Car il est superfétatoire à la loi et il n'apporte rien puisque, précisément, la période dans laquelle nous allons entrer sera celle de la concertation et où chacun pourra enlever ce qu'il voudra mais sans pouvoir rien rajouter.

(Réflexions dans les rangs de l'opposition)

Monsieur TEISSIER.- Or je m'étonne que ceux qui se font, excusez-moi, mais vous m'obligez à revenir au politique, et qui nous font la démonstration à longueur de Conseil Municipaux qu'ils sont les champions de la démocratie, eh bien, aujourd'hui, l'outrepassent ! Car je crois savoir que certaines Collectivités ont déjà dit : "on ne veut pas ça", "on ne veut pas ci" et "on ne veut pas cela encore", ce qui est un outrage à la démocratie. Car de quel droit ces Collectivités peuvent-elles s'arroger le fait de décider de tel versant qui serait et de tel autre qui ne le serait pas, avant même que nous ayons consulté les populations, les Collectivités Locales et les associations ?

Donc ne poussez pas trop de cris, n'y allez pas trop fort dans vos emportements, car tel est pris qui croyait prendre ! Et donc la démocratie, j'espère et je sais qu'elle est partagée, en tout cas qu'elle veut l'être. Mais dans ce cas, je dirai qu'il y a une précaution supplémentaire, qui peut-être a été voulue par le Maire et qui ne change rien au texte, mais regardez bien chez vous, Madame, vos propres turpitudes avant de regarder chez les voisins !

Voilà, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire. En tout cas, je voudrais vous dire que ce que nous portons tous ensemble, et je dis bien "tous ensemble", depuis de longues années, je le dis comme cela a été dans le cadre de notre Conseil d'Administration du GIP, mérite votre et notre unanimité. C'est un projet extraordinaire, c'est un projet formidable ! Ce Parc National sera le 1^{er} Parc périurbain maritime et terrestre d'Europe, le 3^{ème} au Monde ! Ne laissons pas passer cette chance ! Merci pour Marseille ! Merci pour la Provence ! Merci pour la France ! Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur ZAOUJ.- Je vais être bref, Monsieur le Maire. Tout simplement, l'amendement que nous déposons, concernant le rapport 98, n'implique pas que nous ne soyons pas d'accord. Vous le savez très bien, M. TEISSIER, et ma position a été claire et elle est exprimée, et partagée par l'ensemble de mes collègues, ce n'est pas une expression personnelle, je pense que mes collègues la partagent, j'en suis sûr, même. Cet amendement exprime uniquement une crainte. Je pense qu'il est légitime de l'exprimer. Il est aussi légitime que vous l'entendiez, Monsieur le Maire.

Si cette crainte est avérée et si à travers cet article 2, dans le rapport 98, il y a l'arrière-pensée, à un moment ou à un autre, de remettre en cause dans le cœur des Calanques certains endroits, certains lieux qui ont été évoqués, nous considérons que ce serait dommage, mais beaucoup plus que dommage, que ce serait une erreur grave de les exclure du cœur des Calanques et pour plein de raisons que nous pouvons tous imaginer.

Je ne suis pas rassuré lorsque M. Didier REAULT dit : "il est certain que nous ne pouvons pas, avant les consultations qui vont durer deux ans, la révision du PLU qui arrive en même temps..." M. REAULT, je ne pense pas et il ne faudrait pas que cette révision du PLU, justement, entrave la réflexion sur les Calanques, parce que les Calanques doivent être un tout.

Nous savons qu'au-delà des clivages et dans votre majorité il existe des personnes qui pensent ce que nous disons aujourd'hui et ce que nous exprimons. Je voulais juste leur dire qu'il sera tout à leur honneur, le moment venu, de maintenir leur position et, avec nous, de croire que ce beau Parc, cette œuvre merveilleuse sera aussi belle que nous la voulons, nous, aujourd'hui, et qu'elle intégrera ces quartiers que nous ne pouvons pas imaginer en dehors. Merci.

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous arrivons à un vote qui a été longuement préparé, qui a été préparé par le GIP. Le GIP, d'ailleurs, à l'origine, avait eu le tort d'émettre un document dans lequel il y avait trop de contraintes. Mais ces contraintes ont été enlevées au fur et à mesure de la discussion.

Nous sommes devant un cas très particulier, lorsqu'il y a des Parcs Nationaux. Il y avait une zone centre, un cœur de Parc, il y avait une zone tout autour et même une troisième zone avec des habitations. Là, nous partons sur un territoire très précis. Ce territoire s'étend en totalité sur le territoire de la Ville de Marseille, ensuite il s'étend sur la Commune de Cassis et même il pourrait s'étendre plus loin.

Et là, les remarques que vous formulez dans l'opposition, vous pourriez d'ores et déjà les formuler à l'égard des élus de l'agglomération d'Aubagne, l'Etoile et Garlaban, qui ont déjà fait connaître leur hostilité totale à vouloir entrer dans le Parc des Calanques, alors que certaines Communes se trouvent sur le territoire de MPM et que certaines Communes sont frontalières de la Commune de Cassis, de Roquefort-la-Bédoule et d'autres Communes. Et il n'est pas dit que l'on n'ait pas à demander encore l'avis de ces Maires ! A ma connaissance, l'agglomération d'Aubagne, l'Etoile et Garlaban ne leur a rien demandé ! Et ces élus ne peuvent rien dire puisqu'ils siègent dans MPM et qu'ils ne siègent pas dans la Communauté d'Agglomération Aubagne l'Etoile Garlaban, qui a dit, je crois, c'est dans un quotidien de ce matin : "Nous ne voulons pas venir" !

La vérité, c'est que nous sommes dans une zone qui, à la fois, essentiellement, doit être protégée par la tradition, par l'histoire, par de multiples choses, ce sont les Calanques, et puis il y a une partie qui est urbanisée et qui dépend d'un arrondissement de la Ville, le 8^{ème} arrondissement, sur lequel bien entendu, si dans la calanque de Samena les habitants se sont réunis et s'ils ont dit qu'ils souhaitaient être dans le cœur de Parc, je ne vois pas pourquoi on les en empêcherait ! A Callelongue, ce n'est pas fait et aux Goudes, ce n'est pas fait non plus ! Et, étant élu de ces quartiers depuis très longtemps, je considère que beaucoup de personnes ne savent pas encore les contraintes qui pèseront lorsqu'elles demanderont, aux Goudes et à Callelongue notamment, un permis de construire, il faudra d'abord l'avis du Parc...

(Réflexions dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Non, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Aujourd'hui, on peut construire assez normalement à Callelongue et aux Goudes...

Monsieur MENNUCCI.- Ce n'est pas vrai !

Monsieur le Maire.- C'est vrai ! Absolument ! Et vous n'avez qu'à voir les constructions qui ont été faites... Laissez-moi parler, M. MENNUCCI ! Vous n'avez pas la science infuse ! De toute manière, dans ce secteur, je souhaite que la population dise si elle veut aller dans le cœur de Parc ou si elle ne veut pas y aller. Ils ont fait un référendum, dit-on, à Samena. A ma connaissance, cela n'a pas été fait aux Goudes, cela n'a pas été fait à Callelongue. Et mes réticences viennent du fait que dans un premier document du GIP des Calanques, sur lequel d'ailleurs les choses à ma demande ont été corrigées, on disait que même les autorisations de circulation dépendraient du Directeur du Parc et non plus des élus de la Ville ! C'est écrit dans un document, ce document bien entendu a été rectifié et heureusement qu'il a été rectifié parce que vous ne pouvez pas, la ville est dans une continuité, le 8^{ème} arrondissement aurait pu ne pas être concerné par le cœur de Parc et cela va nous poser d'ailleurs des problèmes à l'entrée même de la Madrague de Montredon, cela va nous poser d'autres problèmes...

(Réflexions dans les rangs de l'opposition sur Luminy)

Monsieur le Maire.- On ne vous a pas parlé de Luminy ! Les 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements, mais le 9^{ème} arrondissement, en allant même très loin, M. TEISSIER a toujours souhaité que ce soit dans le cœur de Parc. Pour ma part, le seul différend que nous avons, c'est qu'à propos des Goudes et de Callelongue j'ai toujours été très réticent. Pour assurer la liberté de ceux qui y habitent, qui y sont nés et qui vivent dans ces noyaux villageois, leur liberté est qu'en aucune manière il ne peut être accepté qu'un Directeur du Parc, d'un Parc créé, vienne imposer...

Madame BOET.- Ceci, c'est votre point de vue !

Monsieur le Maire.- C'est mon point de vue, Mme BOET ! Et vous, vous ne vous êtes convertie que très tardivement à la valeur du Parc ! La preuve, c'est que vous parlez encore du Mont Rose ! Comment pouvez-vous parler du Mont Rose ? Un lieu squatté, abandonné, dont tous les riverains souhaiteraient qu'on y mette un peu d'ordre ! Et on peut y mettre un peu d'ordre peut-être par le Parc National des Calanques. En tout cas, ce n'est pas vous qui déciderez, ce sont les élus de ce secteur, les élus de l'arrondissement d'à côté, qui, eux, ont souhaité qu'il y ait le cœur de Parc.

C'est une affaire qui mérite bien considération, parce que vous savez bien qu'il y a une situation différente suivant les Calanques où vous vous trouvez. Qu'est-ce que vous imposerez, par exemple, à la Calanque de Podestat, qui appartient à EDF et qu'EDF n'a jamais voulu vendre ni au Département ni à la Ville de Marseille ni au Conservatoire du Littoral ? Qu'est-ce que vous ferez dans la Calanque de Sormiou, qui appartient à un propriétaire privé ?

L'explication qui a été donnée, l'évolution des choses qui a été faite fait que vous ne pouvez pas imposer ! D'ordinaire, vous nous dites : "tenez compte toujours de ce que disent les riverains, de ce que disent les habitants, de ce que dit le peuple souverain !" Et là, c'est vous qui voulez imposer tout d'un coup un carcan ! M. TEISSIER vous a répondu : il y aura deux ans pour essayer de convaincre, par exemple, pour essayer, si le Maire de Roquefort-la-Bédoule souhaitait...

(Réflexions de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- Laissez-moi parler ! Vous n'avez pas le droit de tout imposer, M. MENNUCCI ! Et moi, j'ai le droit de défendre les intérêts des habitants du 8^{ème} arrondissement, dont je vous redis que je pense qu'un certain nombre d'entre eux ne savent pas les contraintes qui pèseront sur eux ! On peut leur expliquer, on peut leur demander. Il n'en demeure pas moins que je souhaiterais que l'on travaille encore, que l'on consulte encore ces personnes pour savoir si elles veulent vraiment adhérer à cela. C'est ce qui est écrit dans le document que nous vous présentons.

Pour le reste, qu'il faille protéger la nature et les collines, qu'il faille protéger les Calanques, on n'a pas attendu le Parc pour le faire. Ce qui se passe aujourd'hui, c'est une sur-fréquentation, c'est un danger qui peut se présenter : des incendies ont eu lieu à vingt ans d'écart. Ce qui m'a fait m'interroger, c'est l'été dernier lorsque sur le Port de Sormiou on a amené une barge, on y a installé une pianiste et qu'il y a eu un monde fou qui a assisté ce soir-là à ce concert, sans que nous ayons été prévenus sur quoi que ce soit, sans que nous ayons pris les arrêtés nécessaires de circulation et autres ! Le Parc aura pour effet de réglementer tout cela, de protéger la nature, de classer peut-être un jour tout cela au patrimoine de l'UNESCO.

Mais pour l'instant, ma seule réticence est qu'il faut consulter encore et expliquer encore là où nos concitoyens habitent et où malgré tous les efforts de propagande de Mme BOET, ils ne savent pas encore comment ils pourront construire ou pas dans ce secteur. Et c'est la raison pour laquelle je m'oppose à votre amendement et je souhaite bien entendu que l'on vote le texte tel qu'il a été préparé par la majorité du Conseil Municipal.

Monsieur MENNUCCI.- Alors mettez l'amendement aux voix !

Monsieur le Maire.- Mais bien entendu ! Je mets aux voix l'amendement de Mme BOET et de ses amis du Groupe Faire Gagner Marseille.

Que ceux qui sont d'avis d'adopter l'amendement veuillent bien le manifester en levant la main ? Avis contraire ?

L'amendement déposé par le Groupe Faire Gagner Marseille n'est pas adopté.

Monsieur le Maire.- Et en même temps, on approuve le rapport, bien entendu.

Monsieur MENNUCCI.- Non !

Monsieur le Maire.- Alors, avis contraire ?

(Protestations de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas vous qui décidez de la manière dont on préside ! Et de toute manière, votre amendement est repoussé. Je mets donc aux voix le rapport tel qu'il est présenté. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main ? Le rapport est donc adopté.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

(Vives protestations de M. MENNUCCI, qui n'est pas d'accord, se lève, s'approche de la tribune et demande une suspension de séance. Vif échange de propos simultanés avec Monsieur le Maire)

(Monsieur le Maire poursuit l'énuméré des rapports suivants, M. MENNUCCI insistant toujours pour une suspension de séance, puis pour reprendre la parole)

Monsieur le Maire.- Qu'est-ce que vous voulez ?

Monsieur MENNUCCI.- Ce n'est absolument pas drôle de vous comporter de cette façon ! Vous venez de passer 20 rapports qui peuvent être annulés à la seconde parce que vous n'avez pas respecté les règles de vote !

Le Groupe Faire Gagner Marseille et les autres Groupes de l'opposition ont quelque chose à dire sur le vote final sur le rapport qui nous est présenté sur le Parc National des Calanques, et malgré que vous soyez le Maire de Marseille, vous n'avez pas l'autorité pour nous empêcher de dire ce que nous avons à dire et surtout de le voter si nous avons envie de le voter !

Monsieur le Maire.- Je vous ai demandé...

Monsieur MENNUCCI.- ...Non, vous ne m'avez rien demandé !

Monsieur le Maire.- Vous vous êtes exprimés et ensuite vous avez voté !

Monsieur MENNUCCI.- Absolument pas, ce n'est pas vrai !

Monsieur le Maire.- Vous avez voté "contre" et la majorité a voté "pour".

Monsieur MENNUCCI.- C'est une honte !

Monsieur le Maire.- Eh bien alors, corrigez-le !

Monsieur MENNUCCI.- C'est une honte ! Vous n'en avez pas le droit ! J'ai proposé une explication de vote et j'exige maintenant que vous entendiez notre explication !

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, vous êtes un fauteur de troubles en permanence, vous n'écoutez jamais rien ! Donc ne nous donnez pas de leçon ! Dans aucun domaine !

Monsieur MENNUCCI.- Je demande une explication de vote !

Monsieur le Maire.- Eh bien ! Donnez-là, votre explication de vote !

Monsieur MENNUCCI.- Il faudrait savoir pourquoi il faut un quart d'heure dans cette enceinte pour avoir une explication de vote !

Monsieur le Maire.- Parce que votre comportement est toujours un comportement grossier ! Surtout quand M. GUERINI est parti !

Monsieur MENNUCCI.- Je ne suis en rien grossier et vous vous comportez comme un despote !

(Réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Donnez votre explication !

Monsieur MENNUCCI.- Oui, et vous redemanderez le vote après !

Monsieur le Maire.- Je redemanderai le vote si vous voulez, mais le vote est acquis.

Monsieur MENNUCCI.- Non, il n'est pas acquis, il n'a pas été fait...

Monsieur le Maire.- ...Eh bien, vous ferez appel devant le Tribunal Administratif...

Monsieur MENNUCCI.- ...Ce sera intelligent, cela ne fera que retarder le Parc des Calanques, c'est peut-être ce que vous voulez d'ailleurs !

Monsieur le Maire, nous avons eu un débat sur un amendement.

Monsieur le Maire.- Non, sur un sujet, sur un rapport !

Monsieur MENNUCCI.- Non ! Nous avons eu un débat sur un amendement et maintenant nous allons parler du rapport. Et je vais vous dire pourquoi le Groupe Faire Gagner Marseille votera ce rapport, malgré le fait que vous ayez repoussé l'amendement ! Je pense que cela a quand même un intérêt pour les Marseillais de savoir que ce vote est effectué à l'unanimité du Conseil Municipal. Mais manifestement, quand M. REAULT parle des combattants de la première heure pour le Parc et qu'il salue MM. René OLMETA et Guy TEISSIER, et je m'associe à ses salutations...

Monsieur le Maire.- Il faut ajouter Robert ASSANTE.

Monsieur MENNUCCI.- ...Il n'a pas eu la cruauté de parler des adversaires de la première heure et je n'en ferai rien non plus. Mais c'est vrai que dans le débat, tout à l'heure, vous le savez d'ailleurs parce que vous aimez ça, il y a des moments où la réalité apparaît. Dans l'explication que vous donnez pour contester la proposition que font Mme BOET et les Groupes Vert et Communiste, on entend bien quelle est votre position.

Me retournant vers Jean VIARD, on se regardait parce qu'on avait l'impression d'entendre les opposants, les vieux bergers d'il y a quarante ans, qui s'opposaient au Parc de la Vanoise parce qu'ils disaient qu'ils ne pourraient pas lâcher les chiens ou qu'ils ne pourraient pas chasser ou qu'on les empêcherait de passer en voiture. La vérité, c'est que vous vous comportez dans cette affaire, pardonnez-moi, plus comme le président de CIQ de je ne sais quel village de notre côte, pourquoi pas les Goudes, plutôt que comme le Maire de Marseille !

Le Maire de Marseille devrait sauter de joie du point où nous en sommes arrivés dans ce travail de dix ans qui a été conduit ! Or, vous nous faites une démonstration pour nous expliquer qu'aux Goudes on s'inquiète si on pourra toujours construire. Mais vous l'ignorez : on ne peut toujours pas le faire aujourd'hui ! Le site est classé ! Vous confondez la plupart des dispositifs qui existent en matière d'urbanisme sur le littoral marseillais !

Je vous le dis, c'est stupéfiant de vous avoir entendu, en rejetant une position de la Gauche, vous-même être extrêmement réservé en réalité sur la création du Parc National des Calanques. Nous vous le disons, Monsieur le Maire, en ce qui nous concerne nous n'avons pas cherché ce matin de polémique politicienne, M. TEISSIER, nous avons cherché à montrer que la réalité de ce Parc est essentielle pour Marseille. Et vous venez, vous, de montrer dans le Conseil Municipal que ce Parc a des adversaires, feutrés, dissimulés, cachés derrière je ne sais quel CIQ, encore que l'on me dit que M. SOLHEIM, le Président de la Fédération des CIQ du 8^{ème} arrondissement, y est favorable. Donc, je le dis : il me semble là qu'il y a une chose qui n'est pas vraiment ce que l'on attend du Maire de Marseille.

En tout cas, je le dis au Président du GIP : nous, nous sommes responsables, malgré que vos Services, Monsieur le Maire, n'aient pas transmis, par exemple, à la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} Arrondissements le rajout du Frioul et que donc la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} Arrondissements n'ait pas pu, comme la loi le prévoit, concerter avec les habitants du Frioul qui ne sont pas contents. Je peux vous dire que j'en ai vu un certain nombre et je demande à M. Guy TEISSIER d'accepter de venir rapidement sur l'île du Frioul pour discuter avec les habitants, qui ne sont pas "contre" mais qui voudraient comprendre. Vous n'avez pas transmis le rapport, Monsieur le Maire, vos Services du Conseil Municipal ne l'ont pas fait, donc il n'y a pas eu de discussion. Donc si j'attaque ce rapport, ce rapport est nul ! Mais nous ne le ferons pas parce que nous pensons aujourd'hui que la question essentielle, c'est de nous mettre d'accord sur le Parc.

C'est pourquoi je pense que l'explication de vote que je voulais donner et que manifestement vous n'aviez pas envie d'entendre, c'est que notre Groupe, si vous voulez bien remettre le rapport aux voix de façon à ce qu'il ne soit pas frappé de nullité, votera favorablement sur la proposition de Parc National des Calanques.

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI tente de me donner des leçons et tente depuis quelques temps déjà d'essayer d'enfoncer un coin supplémentaire dans la majorité, en essayant d'être gentil avec les uns et beaucoup moins avec les autres. M. MENNUCCI, tout cela ne nous échappe pas ! Et avec la façon qui est la vôtre d'essayer de trouver ce que les uns font bien et les autres mal, vous avez du mal justement à trouver de ma part une déclaration où j'aurais été hostile au Parc National des Calanques ! Si cette déclaration existait, si ces propos avaient été publiés dans un quotidien quelconque, si même ils avaient été publiés au Journal Officiel lorsque le débat est venu à la Haute Assemblée, nul doute que vous vous en seriez saisi et que vous auriez essayé à ce moment-là de m'opposer au Président du GIP et à ce que voulait le GIP ! Vous n'avez pas pu prouver cela, M. MENNUCCI, parce que cela n'existe pas !

Je me suis contenté au rôle qui est le mien et parce que j'habite dans le 9^{ème} arrondissement et parce que j'ai un cabanon à Sormiou où j'ai passé mon enfance, à expliquer et à faire remonter les craintes qui pouvaient exister dans la population. Quant au 8^{ème} arrondissement, dont je suis l'élu, et même si vous dites que c'est en zone protégée, il ne vous échappe pas que certains construisent aux Goudes, il ne vous échappe pas non plus que d'autres ont construit à Samena, même illégalement, et que cela nous a provoqué assez de difficultés, ni même à la Madrague de Montredon où il peut y avoir des évolutions !

C'est cela qui a motivé le fait que j'ai toujours dit à Guy TEISSIER : "Il faut faire attention à cette zone qui est urbanisée". Dans la calanque elle-même, je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a des spécificités. Il y en avait à Morgiou lorsqu'en 1966 –vous n'étiez pas né à la vie politique– nous avons mis l'éclairage dans la calanque et que nous n'avons pas mis l'électricité dans la calanque de Sormiou parce que les cabanoniers ne le souhaitaient pas et qu'ils ne voulaient pas ! Et nous avons respecté leur souhait !

Monsieur MENNUCCI.- Qu'est-ce que ça a à voir ?

Monsieur le Maire.- Cela a tout à fait à voir ! Parce que je ne veux pas que l'on impose aux habitants des Goudes ou aux habitants de Callelongue, qui sont d'ailleurs très peu nombreux, quelque chose par une décision qui ne serait pas bien explicitée ! C'est cela en réalité ce que je souhaitais, et c'est la raison pour laquelle il y a eu un texte qui a été bien rédigé. Il est probable qu'un jour on va essayer d'étendre ce Parc, peut-être même jusqu'à La Ciotat, peut-être même jusqu'à Roquefort-la-Bédoule, peut-être même jusqu'au Frioul...

(Protestations de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- ...Il faudra peut-être alors vous désigner Amiral des îles du Frioul.

Monsieur MENNUCCI.- On vote !

Monsieur le Maire.- On ne vote pas, on a déjà voté ce rapport.

Monsieur MENNUCCI.- C'est une honte !

Monsieur le Maire.- Puisque vous voulez votre rectification de vote, on va montrer que nous sommes beaucoup plus corrects que ceux qui érucitent et qui veulent toujours imposer tout, alors qu'en réalité je voudrais que ce soit les habitants qui décident bien de ces choses-là.

Donc, sur l'amendement...

Monsieur MENNUCCI.- ...Non, sur l'amendement, on l'a fait !

Monsieur le Maire.- Alors sur le vote du rapport, que ceux qui sont pour veuillent bien le manifester en levant la main ? Avis contraire ? Abstention ?

Le rapport 08/1087/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

99 - 08/1088/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du Massif de l'Etoile - Approbation de la contribution financière de la Ville de Marseille aux frais de fonctionnement 2009.

(08-17248-DPJ)

Le rapport 08/1088/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

100 - 08/1089/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Plan de développement durable - Exploitation et animation de la ferme pédagogique du Collet des Comtes - 12^{ème} arrondissement - Lancement de la procédure de délégation de service public.

(08-17188-DPJ)

Le rapport 08/1089/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

101 - 08/1090/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Attribution de rémunérations pour l'exercice 2009 dans le cadre de contrats de délégation de service public pour les structures d'éducation à l'environnement.

(08-17249-DPJ)

Le rapport 08/1090/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

102 - 08/1091/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Accord-cadre pour la fourniture de fertilisants pour les espaces verts et les terrains de sport, passé selon la procédure d'appel d'offres.

(08-17242-DPJ)

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, je me permets d'intervenir sur le rapport 102. Pour préserver les ressources naturelles et favoriser la biodiversité et éviter les produits nocifs pour l'environnement, notamment de type désherbants et pesticides, et qui sont nocifs également pour l'eau et pour la santé, je citerai par exemple les problèmes de stérilité croissante des hommes, certaines villes comme la celles de Grenoble et de Lille ont diminué jusqu'à 90 % l'utilisation de ces produits phytosanitaires. Donc, il existe des méthodes alternatives pour les jardins autres que l'utilisation de pesticides. C'est pourquoi, nous ne voterons pas ce rapport.

Le rapport 08/1091/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

103 - 08/1092/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Approbation de la convention entre la Ville de Marseille et la Base Nationale Nature Environnement des Scouts et Guides de France pour l'organisation de camps d'été dans le domaine de Luminy (9^{ème}).

(08-17243-DPJ)

Le rapport 08/1092/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

104 - 08/1093/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Atelier d'art floral - Approbation de la tarification.

(08-17245-DPJ)

Le rapport 08/1093/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

105 - 08/1094/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Colloque scientifique "La rose en milieu urbain" - Approbation de la tarification.

(08-17246-DPJ)

Le rapport 08/1094/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

106 - 08/1095/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Organisation d'un
concours appelé "Marseille en fleurs", ouvert aux résidents,
commerçants et écoles de la Commune - Approbation du
règlement.

(08-17247-DPJ)

Le rapport 08/1095/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

107 - 08/1096/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Mise à disposition de
Marseille Aménagement de la salle d'exposition du Parc du
26^{ème} Centenaire.

(08-17282-DPJ)

Le rapport 08/1096/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

108 - 08/1097/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU
PATRIMOINE • 6^{ème} arrondissement - 24 rue Montgrand -
Bail commercial - Paiement d'une indemnité d'éviction à
Monsieur ROUX Alain - Bail Professionnel - Paiement d'une
indemnité de départ à Maître Jacques VAILLANT.

(08-17381-DAFP)

Le rapport 08/1097/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

109 - 08/1098/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU
PATRIMOINE • 309, Chemin de la Madrague Ville - La
Cabucelle 15^{ème} arrondissement - Paiement par la Ville de
Marseille de l'indemnité de résiliation du fonds de commerce
de Monsieur Rachid BOUAINÉ.

(08-17382-DAFP)

Le rapport 08/1098/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

110 - 08/1099/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE
DE VIE PARTAGEE • Plan de Gestion de la Rade de
Marseille - Opération "Récifs Prado" - Suivi et valorisation
des récifs artificiels de la rade sud de Marseille - Approbation
du programme - Approbation de l'augmentation de
l'autorisation de programme globale - Lancement des
procédures d'appel d'offres pour la passation de marchés.

(08-17038-DQVP)

Madame SPORTIELLO.- Je voulais m'exprimer sur le
rapport 110, opération "Récifs Prado".

Monsieur le Maire, chers collègues, les récifs artificiels
sont maintenant immergés depuis quelques mois et les photos qui
ont été réalisées nous montrent qu'ils sont déjà colonisés par de
nombreuses espèces. Cela nous confirme donc l'utilité de ce projet
pour contribuer à la réhabilitation de la rade de Marseille qui avait
subi des dégradations importantes dans les années passées. Nous
ne pouvons que nous réjouir et nous féliciter de cette volonté de
restaurer la rade. Ce projet a pris du temps, car il a fallu associer
tous les partenaires, qu'ils soient institutionnels, professionnels,
scientifiques, usagers, et j'y ai personnellement contribué au nom de
la Région en tant que Déléguée à la Mer. Maintenant, il faut songer à
la suite à donner à ce projet.

Le présent rapport propose d'étendre cet
aménagement à d'autres sites. Certes, il faut y penser dès
maintenant car comme nous l'avons vu les démarches sont longues,
mais je crois aussi qu'il faut rester vigilant car, à mon sens, le projet
Récifs Prado n'est pas encore terminé. Deux points importants sont
encore à finaliser : le suivi scientifique et surtout, la surveillance de la
zone.

En effet, les récifs ont déjà subi du chalutage. Or
nous savons tous que les premiers bénéficiaires de ce projet sont les
professionnels de la pêche. Ce projet a pour objectif principal de
développer les ressources halieutiques et de permettre de maintenir
et favoriser les activités de pêche. Il est donc important de poursuivre
la concertation avec les pêcheurs pour que tous respectent leur
engagement.

La Ville de Marseille doit se préoccuper du balisage
de la zone, car le fait de voir des bouées de signalisation permettra à
tous les usagers de mieux visualiser l'espace où sont immergés les
récifs. Il ne suffit pas d'immerger 35 000 m³ de récifs pour se féliciter
d'avoir mené un aménagement exceptionnel, il faut surtout se donner
les moyens de mettre en œuvre la gestion de ce site.

Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter aux
expériences de la Côte Bleue et de La Ciotat : un grand succès pour
la première et un grave échec pour la seconde, les moyens de
surveillance ont fait toute la différence. A la Ville de Marseille de
savoir ce qu'elle veut : devenir une vitrine à l'échelle de la
Méditerranée, avec le plus grand volume de récifs immergés et des
résultats d'ici cinq ans, ou une opération de communication sans
volonté réelle de préserver et restaurer le milieu marin.

D'autres projets sont portés par la Ville, comme le
Plan de Gestion de la Rade, où la démarche mise en œuvre est
comparable à celle du Projet Récifs, de nombreuses réunions pour
assurer la concertation de tous les partenaires. Là aussi, Monsieur le
Maire, cela prendra du temps, c'est difficile mais cela est prometteur,
à condition qu'il y ait une vraie volonté politique d'aboutir.

Toutes ces démarches et projets alimenteront les
réflexions pour la création du Parc National des Calanques. Tout le
travail réalisé pourra être valorisé dans la création de ce Parc
National. Mais on sait que les Services Techniques ont beau
proposer des projets de qualité, animer la concertation avec
l'ensemble des partenaires et se démenner pour faire avancer les
projets, s'il n'y a pas un vrai portage politique, les meilleurs projets
resteront toujours vains.

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Nous voterons bien sûr favorablement pour ce rapport.

Monsieur le Maire.- M. REAULT, pouvez-vous répondre à Mme SPORTIELLO sur les récifs qui sont une véritable réussite ?

Monsieur REAULT.- Evidemment, Monsieur le Maire, et je vais répondre avec joie à Mme SPORTIELLO, parce que ce qu'elle demande, c'est-à-dire un vrai travail sur les récifs artificiels, c'est-à-dire un suivi scientifique, c'est ce que nous proposons ce matin dans le cadre de ces deux rapports.

D'une part, nous avons fait un appel à projet pour faire ce suivi scientifique, qui est une obligation pour la Ville puisque nous avons obtenu des subventions de l'Agence de l'Eau, de la Région et d'un certain nombre d'autres organismes, qui nous imposent de faire ce suivi scientifique. Et donc, nous avons fait un appel à projet auquel le Centre d'Océanographie de Marseille a répondu. Et nous participons à hauteur de 20 % de ce suivi scientifique par le Centre d'Océanographie de Marseille. Cela représente une subvention de la Ville de 265 000 Euros sur un projet de 1,3 million d'Euros sur cinq ans. Nous nous sommes donc entendus sur un certain nombre de suivis tels que peut le faire le Centre d'Océanographie.

Deuxièmement, comme toutes les études scientifiques que nous souhaitons ne peuvent pas être faites par le Centre d'Océanographie, nous créons une autorisation de programme de 400 000 Euros pour faire des études qui seront, là, passées par appel d'offres.

Je tiens à dire que le récif artificiel tel qu'il a été conçu par mes prédécesseurs, que ce soit Robert ASSANTE ou France GAMERRE, est une réussite et que le repeuplement en poissons est beaucoup plus rapide que prévu ; tous les scientifiques nous le disent.

Je dois dire aussi que c'est un élément essentiel de ce qui peut être fait en termes de concertation, puisque si tout le monde était sceptique au départ en matière d'immersion de récifs, la discussion, la concertation qui a été menée, comme dans le cadre, par exemple, du Parc National des Calanques, comme c'est le cas aussi sur le Plan de Gestion de la Rade de Marseille, a permis à tout le monde de se mettre d'accord. Et pour les pêcheurs professionnels, même s'il y a eu deux ou trois incidents, je crois que c'est plutôt des incidents que de la mauvaise volonté ou de la mauvaise foi, cela fait que le récif est respecté.

Aujourd'hui, effectivement il nous manque le balisage. Nous avons fait la demande au Préfet Maritime pour entériner ce balisage. Il me semble qu'au début de l'année nous pourrions le réaliser et il sera vite fait.

Ce n'est pas un coup politique, ce n'est pas un coup médiatique, c'est un vrai engagement de la Ville de Marseille pour que cette rade de Marseille soit repeuplée en poissons et qu'elle permette à chacun de le découvrir sous l'eau. Monsieur le Maire, je vous relance l'invitation, si vous voulez venir plonger, et à chacun des membres de ce Conseil Municipal, pour s'émerveiller sur le peuplement de ces récifs, vous y êtes invités. C'est vraiment un engagement sérieux et il est porté politiquement, rassurez-vous, Mme SPORTIELLO.

Le rapport 08/1099/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

111 - 08/1100/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE PARTAGEE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Opération "RECIFS PRADO" - Programme de recherches scientifiques sur les récifs artificiels de la baie du Prado - Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement au Centre d'Océanologie de Marseille (Université de la Méditerranée) - Approbation de la convention

(08-17413-DQVP)

Le rapport 08/1100/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

112 - 08/1101/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE PARTAGEE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Approbation de l'adhésion de la Ville de Marseille au "Club Provence Nautisme".

(08-17412-DQVP)

Le rapport 08/1101/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

113 - 08/1102/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Approbation du versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement à verser à l'association "Office de la Mer du Bassin de Vie de Marseille" pour l'exercice 2009 - Approbation d'une convention.

(08-17144-DNP)

Le rapport 08/1102/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

114 - 08/1103/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Approbation d'une affectation d'autorisation de programme pour l'équipement de sécurité des plages (2009-2010).

(08-17159-DNP)

Le rapport 08/1103/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

115 - 08/1104/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution d'une subvention à l'association "Yachting Club de la Pointe Rouge" pour l'exercice 2009. Approbation de la convention.

(08-17292-DNP)

Le rapport 08/1104/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

116 -

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 9^{ème} arrondissement - Quartier Le Cabot - Boulevard du Redon - Constitution d'une servitude en tréfonds pour divers réseaux et constitution d'une servitude de passage à titre onéreux au profit de la société AZUR PROMOTEL SA.

(08-16071-DAFP)

Rapport retiré.

* * *

117 -

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 12^{ème} arrondissement - la Fourragère - avenue de la Fourragère - Rétrocession d'un terrain à la SCI les Borromées représentée par la Société PROGEREAL - annulation d'une servitude de passage.

(08-17399-DAFP)

Rapport retiré.

* * *

118 - 08/1105/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 15^{ème} arrondissement - La Delorme - Rue Odette Jasse et de la Grande Ourse - Cession d'un ensemble immobilier à la SA d'HLM ERILIA.

(08-16947-DAFP)

Le rapport 08/1105/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

119 - 08/1106/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 13^{ème} arrondissement - Saint-Just - rue Jules Vallès - Opération de Rénovation Urbaine "Saint-Paul" - Convention pluri-annuelle avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - Cession d'un terrain à titre gratuit à la Société Foncière.

(08-17396-DAFP)

Le rapport 08/1106/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

120 - 08/1107/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 8^{ème} arrondissement - La Plage - place Amiral Muselier - 59 avenue Georges Pompidou. Approbation du projet de restructuration du site de l'ancien aquarium - Principes de résiliation anticipée du bail à construction et de cession au bénéfice de la Copropriété constituée par la SCI DELHON et la SARL Aquaforum - Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de construire.

(08-17398-DAFP)

Le rapport 08/1107/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

121 - 08/1108/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 16^{ème} arrondissement - L'Estaque - chemin du Littoral - Principe de cession du terrain d'assiette de la voie U 250 à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

(08-17400-DAFP)

Le rapport 08/1108/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

122 - 08/1109/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 12^{ème} arrondissement - Allée des Vaudrans - Cession à AXUD

(08-17404-DAFP)

Le rapport 08/1109/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

123 - 08/1110/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 3^{ème} arrondissement - Saint-Mauront - 44 rue Edouard Vaillant - Cession d'un ensemble immobilier à Urbat-Promotion.

(08-17405-DAFP)

Le rapport 08/1110/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

124 -

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 11^{ème} arrondissement - Saint-Menet - Traverse de la Buzine - Cession d'un terrain à Mr et Mme Jean-Paul PONS. Annulation de la délibération n°07/0611/EHCV du 25 juin 2007.

(08-17407-DAFP)

Rapport retiré.

* * *

125 - 08/1111/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 14^{ème} arrondissement - Sainte Marthe - ZAC des Hauts de Sainte-Marthe - Traverse Camplong - Cession d'un terrain non bâti à Marseille Aménagement

(08-17408-DAFP)

Le rapport 08/1111/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

126 - 08/1112/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Thiers- 1^{er} arrondissement - Engagement Municipal pour le Logement - Principe de mise à disposition d'un immeuble communal sis 9 boulevard Garibaldi par bail emphytéotique par la Ville de Marseille au profit de Marseille Habitat - Autorisation de prise de possession anticipée.

(08-17393-DAFP)

Le rapport 08/1112/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

127 - 08/1113/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Belsunce - 1^{er} arrondissement - Centre Méditerranéen du Commerce International -2, rue Henri Barbusse - Protocole d'échange foncier établi le 2 août 2007 entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Approbation de l'avenant de rectification de désignation matérielle des biens cédés par la Ville.

(08-17402-DAFP)

Le rapport 08/1113/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

128 - 08/1114/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 2^{ème} arrondissement - Grands-Carmes - Projet de requalification urbaine de l'îlot des Folies Bergères - Acquisition à titre gratuit par la Ville de Marseille auprès de la société ANF d'une parcelle sise passage des Folies Bergères.

(08-17403-DAFP)

Le rapport 08/1114/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

129 - 08/1115/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 2^{ème} arrondissement - Arenc - Marseille Capitale Européenne de la Culture 2013 - Création d'une salle de spectacle dans l'ancien silo à céréales d'Arenc - Acquisition par la Ville de Marseille auprès de la SOGIMA de droits réels portant sur un volume immobilier inclus dans le silo - Approbation d'une convention établie entre la SOGIMA et la Ville de Marseille - Affectation de l'autorisation de programme.

(08-17410-DAFP)

Le rapport 08/1115/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

130 - 08/1116/DEVD

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • POLE ASSISTANCE ET LOGISTIQUE - Paiement à la Société Protectrice des Animaux de Marseille Provence d'un acompte sur subvention de fonctionnement à valoir sur l'exercice 2009.

(08-17133-DGPP)

Le rapport 08/1116/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

131 - 08/1117/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE PARTAGÉE - Etude de pré diagnostic pour la mise en place de générateurs photovoltaïques intégrés dans les travaux d'amélioration, de sécurité et de mise aux normes de l'école élémentaire Croix-Rouge 36 boulevard Marcel Delprat dans le 13^{ème} arrondissement.

(08-17328-DGPRO)

Le rapport 08/1117/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

132 - 08/1118/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • DIRECTION DE LA QUALITÉ DE VIE PARTAGÉE - Mise en place d'une installation solaire thermique pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire à la maison pour tous et la crèche associative de l'Estaque - 143, rue Rabelais - 16^{ème} arrondissement.

(08-17329-DGPRO)

Le rapport 08/1118/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

133 - 08/1119/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Création de l'opération "Programme de restauration et d'entretien du Jarret" - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme.

(08-17025-DAEP-VL)

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, dans cette délibération il s'agit du programme de restauration et d'entretien du Jarret. C'est une délibération que nous voterons. Mais je voudrais dire aussi que la gestion des risques qui est naturelle, qui est un impératif public pour nos Collectivités, et le niveau d'exposition à ce risque et ses effets sur les biens et les personnes doivent être évalués et anticipés.

Vous vous souvenez tous qu'en 2000 et en 2003, Marseille et plus particulièrement le 7^{ème} secteur ont été violemment touchés par des crues urbaines d'une ampleur exceptionnelle et la ville avait alors été endeuillée par le décès de plusieurs de nos concitoyens. Et notre action, Monsieur le Maire, a été compliquée et difficile dans ces moments tragiques.

En 2004, avec Robert ASSANTE, j'avais pris alors l'initiative d'organiser une grande réunion publique à Château-Gombert, à laquelle plus de 300 personnes avaient participé et où nous avons convenu ensemble de nous retrouver régulièrement pour évaluer et suivre les projets. J'avais également demandé au Préfet de prescrire le Plan de Prévention des Risques afin de maîtriser l'aménagement du territoire au regard de ces risques. Et j'avais souhaité que la Mairie Centrale fasse de véritables avancées en termes de maîtrise de l'urbanisation par l'adoption de prescriptions et la mise en place de contrôles réguliers de ces projets.

Mais depuis je suis régulièrement interpellé par nos concitoyens, qui s'insurgent du retard dans ce domaine et même notre collègue Jean-Pierre BERTRAND, Maire de Plan-de-Cuques, qui a les mêmes inquiétudes que moi, m'interpelle lui aussi pour connaître les raisons de ce désengagement préoccupant sur ce dossier. La situation est préoccupante pour notre collectivité, Monsieur le Maire, et ce matin, en parlant des pluies des jours derniers et surtout d'hier, nous avons parlé de précautions, de prévention, d'anticipation, d'évaluation et de décisions. En tout cas, dans tout ce que j'ai dit, il n'y a vraiment pas de catastrophisme de ma part ; j'ai reçu récemment une lettre de Mme VASSAL qui parlait de catastrophisme à propos de ce qui a été dit. En tout cas, là, il s'agit vraiment d'agir en responsabilité ou en coresponsabilité.

Je veux rappeler qu'au POS il a été inscrit, sur le 7^{ème} Secteur, dix-huit bassins de rétention, des retenues collinaires, des réfections de cours d'eau. Et quel est aujourd'hui le résultat après dix ou treize ans ? Certes, le cuvelage du Jarret a été réalisé, notamment au niveau de Malpassé, et nous nous en sommes tous réjouis. Mais depuis, sur ces dix-huit bassins de rétention, deux seulement ont été réalisés et dix sont toujours à l'étude. Voilà la réalité des faits.

De plus, dans le même temps, des permis de construire sont délivrés en zone inondable, alors que nous vous avons demandé de geler ces autorisations dans tous les secteurs identifiés à risque depuis 2003.

Monsieur le Maire, je pense qu'il faut agir de façon pragmatique et également dire aux Adjointes de concerter avec les Maires d'Arrondissements ou les Maires de Communes voisines, et voir ensemble les dossiers à l'échelle des bassins versants pour justement trouver des réalisations beaucoup plus rapides et pour que les orientations qui ont été préconisées fassent vraiment l'objet d'une gestion anticipative de ces risques, avec en même temps un gel de ces permis sur ces zones à risque d'inondation. Merci.

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, longtemps délaissés puis utilisés comme égouts, très pollués jusque dans les années 80, l'Huveaune, le Jarret et les Aygalades sont pourtant de vraies richesses pour Marseille. Ces ruisseaux, rivières et fleuves, ont toujours été victimes de l'homme, entièrement captés par les agriculteurs, pollués à l'extrême par les industriels, utilisés comme égouts par les riverains. En 1934, un politicien marseillais dira même en parlant de l'Huveaune : "Il faut supprimer cette honte, ne plus laisser circuler à l'air libre cette fiente !" Depuis, il y a moins de terrains agricoles et industriels, et le tout-à-l'égout est une réalité. Toutes les pollutions de ces cours d'eau ne sont certes pas encore éliminées, la qualité de l'eau reste un enjeu. Cependant, l'Huveaune, par exemple, a retrouvé une qualité permettant la multiplication de nombreuses variétés de poissons.

Lors de la campagne des municipales, nous avons proposé une idée folle, la réouverture du Jarret, le retour à l'air libre de cette rivière à la place de cette autoroute urbaine, génératrice de pollutions sonores et atmosphériques, d'accidents et d'inquiétudes pour les riverains. Ce n'est pas une utopie ! La L2 va délester une partie de la circulation de cette véritable rocade. Aussi, avec très peu de moyens, nous pourrions imaginer rouvrir au trafic voyageurs la ligne ferroviaire la Blancarde-le Prado, et l'utiliser en tram-train. C'est une idée d'ailleurs que porte la Fédération Nationale des Usagers du Transport.

Plus globalement, nous avons proposé que Marseille redécouvre ces trois joyaux d'eau douce, sources d'oxygénation de la ville. Nous portons aussi le projet de la coulée verte le long de l'Huveaune, une fabuleuse promenade verte pour relier Aubagne à la mer à travers la ville, à pied, à vélo, en trottinette. Le parcours de l'Huveaune est protégé du vent et peu dénivélé, donc idéal pour les circulations douces. Merci.

Monsieur le Maire.- Mme VASSAL, voulez-vous répondre à ces Messieurs ?

Madame VASSAL.- Monsieur le Maire, merci de me donner la parole, cela me donne l'occasion dans cette nouvelle délégation que vous m'avez confiée, le pluvial, et je gère sur la Communauté Urbaine l'eau et l'assainissement, donc effectivement c'est une grosse problématique, et je profite de cette occasion pour remercier et féliciter M. Robert ASSANTE pour toute l'action qu'il a menée pendant toutes ces années dans cette délégation, parce qu'elle est extrêmement technique, extrêmement compliquée et qu'elle met en jeu la vie de beaucoup de personnes. Et comme il le dit souvent, et je me permettrai de le citer, tout ce qui concerne le pluvial, l'eau et l'assainissement, ce sont des travaux qui sont très chers, très coûteux et que l'on ne voit jamais !

Et c'est grâce à l'action que vous avez menée, Monsieur le Maire, depuis 1995, qu'aujourd'hui nous pouvons avoir une ville beaucoup plus sécurisée qu'elle ne l'était auparavant. C'est grâce à l'action qu'a menée M. BERGER, et maintenant M. ALLEGRI, avec la gestion des risques, que nous sommes tenus au courant systématiquement à tout moment des problématiques qui peuvent se poser sur le territoire de la Commune. Hier, par exemple, nous avons eu des soucis au niveau de la Montade, dans le chemin de la Grave aux Médecins, où il y avait effectivement de grosses inondations.

Pourquoi tout cela ? Parce que l'on ne peut pas d'un coup de baguette magique rendre la ville non inondable. La ville est en contrebas, en haut on est entouré de collines et l'eau arrive du haut. Effectivement, nous travaillons en collaboration avec les différentes Mairies qui sont autour, Septèmes, Plan-de-Cuques, les Pennes, pour justement créer des bassins de rétention, des retenues collinaires, pour que les personnes qui sont en dessous soient en sécurité. Parce que ce qui nous importe, M. HOVSEPIAN, c'est justement la sécurité des biens et des personnes, par dessus tout ! Donc nous mettons un attachement tout particulier à engendrer les travaux nécessaires et indispensables comme aussi le cuvelage du Jarret qui a été fait. Ces travaux qui sont ici prévus pour aujourd'hui, eh bien ceci est dans la politique que nous voulons continuer pour mettre les personnes en sécurité.

Il y a d'autres travaux à faire, il va falloir travailler avec la Communauté Urbaine notamment sur les bassins de rétention du Cours Pierre Puget, sur la requalification des Aigalades. Et effectivement, nous travaillons main dans la main et je tiens à le souligner aujourd'hui, nous avons repris des liaisons avec le Maire de Plan-de-Cuques, que j'avais hier au téléphone, avec qui nous travaillons en parfaite collaboration sur des retenues collinaires. Donc, M. HOVSEPIAN, ne cherchez pas la polémique là où elle n'est pas. Ce n'est pas parce que vous avez eu un changement d'Adjoint qu'il y a un changement de politique. Nous sommes toujours à l'écoute de l'ensemble des habitants.

Le souci que nous avons essentiellement aujourd'hui se situe sur le chemin de la Grave et des Médecins, où hier il y a eu des inondations, tout simplement parce que sur l'ensemble de ce chemin trois habitants refusent de laisser la portion du terrain qui nous permettrait de faire l'élargissement nécessaire et de mettre en sécurité l'ensemble, car en ne faisant pas le chemin de la Grave et des Médecins, on ne fait pas les retenues au dessus et donc l'eau continue à couler. Effectivement, nous sommes au cœur du problème, Monsieur le Maire. Et sachez que je suis à disposition, comme je l'ai précisé à M. HOVSEPIAN, pour faire le tour des Mairies de Secteur pour voir les problématiques qu'il pourrait y avoir sur ce sujet-là. Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport 08/1119/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

134 - 08/1120/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES
PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Convention de mandat -
Réalisation de travaux sur le réseau des eaux pluviales
confiée par la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole - Approbation de l'avenant
n°16 - Suppression de l'opération "Desserte pluviale Les
Escourtines" de la convention de mandat.

(08-17354-DAEP-VL)

Le rapport 08/1120/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Hélène

135 - 08/1121/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC • Acquisition et pose
de matériels "économie d'énergie" - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme.

(08-17216-ECLA)

Le rapport 08/1121/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

Monsieur le Maire.- Nous avons dit que nous prenons là le rapport 237, qui est celui du renforcement de l'engagement municipal pour le logement.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

237 - 08/1214/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT • Renforcement de la politique municipale en
faveur de l'Engagement Municipal pour le Logement.

(08-17428-DGUH)

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, le rapport qui vous est présenté aujourd'hui est dans le droit fil de la délibération qui a été adoptée en juillet 2006 portant Engagement Municipal pour le Logement à un moment où nous traversons une flambée des prix de l'immobilier tant dans le domaine de l'acquisition que dans le celui des loyers. La Ville de Marseille a voulu à ce moment-là montrer son volontarisme pour faire en sorte que les Marseillais puissent accéder le plus facilement possible en fonction de leurs revenus, de leur besoin et de leurs attentes, à un logement et a pour cela décliné un plan, avec des axes prioritaires, la production de logements, la réhabilitation du parc ancien, l'accession à la propriété sociale.

Nous souhaitons aujourd'hui, dans un contexte nouveau qui n'a échappé à personne puisque l'on en parle depuis ce matin, celui de la crise financière internationale, renforcer l'Engagement Municipal pour le Logement, de façon à soutenir nos objectifs, soutenir la production de logements qui est de plus en plus indispensable, notamment par rapport aux chiffres que vous avez annoncés, Monsieur le Maire, sur le dernier recensement à Marseille, où il y a un accroissement très net de la population et donc on imagine de façon exponentielle une demande de logements qui va suivre. Donc nous avons besoin de soutenir la production de logements et c'est pour cela que nous proposons de renforcer les axes de l'Engagement Municipal pour le Logement.

S'agissant de la production de logements, dont l'objectif était la production de 5 000 logements par an, dont 1 500 sociaux, je tiens à souligner que nous avons tenu nos engagements et que nous avons agréé, en 2006, 1 692 logements sociaux et, en 2007, 1 817 logements sociaux, alors que l'objectif est de 1 500 logements à financer. En octobre 2008, nous sommes déjà à 1 317 logements financés. Ce sont 7 millions d'Euros qui ont été engagés par la Ville de Marseille dans ce dispositif, assortis de garanties d'emprunt à hauteur de 55 % et souvent même à hauteur de 100 %, quand d'autres Collectivités ne nous ont pas suivis sur le soutien à apporter aux bailleurs sociaux.

Et nous aurons vraisemblablement un pic de livraison de logements en 2009 puisque cette année nous avoisinons les 1 200 logements livrés et qu'en 2009 nous en attendons 1 975, donc sur les deux ans une moyenne de 1 500 logements sociaux livrés par an.

Nous avons respecté nos engagements en ce qui concerne le rééquilibrage par secteur qui est en cours de réalisation. Je tiens à signaler que sur les 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} arrondissements, il y a une diminution de la production des logements sociaux, qui passe de 32 % à 28 %, que dans les 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, il y a également une diminution puisque cela passe de 33 % à 15 %, et qu'il y a une augmentation dans le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements, où cela passe de 12 % à 24 %, également dans les 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements puisque cela passe de 7 à 15 %, ainsi que pour les 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements, où cela passe de 16 à 18 %.

Nous entendons maintenir et renforcer notre soutien en matière de production de logements et particulièrement de logements sociaux. Et sur ce thème, nous avons choisi aussi de faire une action particulière, et nous étions sollicités en cela par notre ami VANELLE, pour les logements sociaux en direction des étudiants. Donc nous avons pour souci de proposer aux étudiants des logements à loyers et charges accessibles à un plus grand nombre, et c'est pourquoi nous proposons de subventionner à hauteur de 3 000 Euros dans le neuf des logements sociaux pour les étudiants et 4 000 Euros dans l'ancien réhabilité. Il y a pour autant des conditions : il faut que les loyers et les charges n'excèdent pas les tarifs du CROUS, APL déduite, et il faut que l'opération réponde à un objectif de rénovation urbaine de la Ville.

S'agissant de la réhabilitation du parc ancien, nous agissons sur deux fronts, d'abord sur le front du parc social, à travers toutes les opérations ANRU qui sont en cours sur la ville de Marseille. Ce sont plus de 5 000 logements qui sont programmés, 13 millions d'Euros pour la reconstitution de l'offre et 2,3 millions d'Euros pour la réhabilitation des logements.

La Ville de Marseille soutient aussi le parc privé, avec environ 3 millions d'Euros pour la réhabilitation du patrimoine des propriétaires dans le cadre des OPAH et dans le cadre des plans de sauvegarde, notamment sur les copropriétés dégradées de Kallisté et de Bellevue, par exemple. Nous accentuons cet effort de réhabilitation du parc ancien en soutenant un dispositif d'éradication de l'habitat indigne, que vous avez initié, Monsieur le Maire, dès 2002 dans le cadre d'un protocole que nous avons signé avec l'Etat et qui a été renouvelé lors de notre dernier Conseil Municipal. Et je tiens à souligner, Monsieur le Maire, combien votre présence a été appréciée lors de la journée nationale de travail du Pôle National de Lutte contre l'Habitat Indigne, qui s'est tenue au cœur de la ville de Marseille, à l'Alcazar, et qui démontre bien tout l'intérêt que la Ville de Marseille porte à ce problème énorme qui est l'habitat indigne dans notre ville.

S'agissant de l'accession à la propriété sociale, Monsieur le Maire, vous avez initié en 2006 un dispositif tout à fait particulier destiné aux primo-accédants, qui s'appelait le Chèque Premier Logement. Ce dispositif a des résultats encourageants et nous souhaitons le renforcer. Aujourd'hui, les chiffres sont les suivants : nous avons 352 chèques Premier Logement qui ont été accordés, 240 dans le neuf, 112 dans l'ancien, et 132 parkings qui ont été aussi donnés à des bénéficiaires du CPL. L'objectif initial était de contenir les prix. Aujourd'hui, il doit nous permettre de soutenir la production face à la crise et de solvabiliser les ménages.

Donc, nous décidons d'augmenter la participation de la Ville de Marseille et, en accord avec nos partenaires financiers, qui souhaitent encore nous assister dans ce dispositif, nous augmentons la participation de la Ville de Marseille pour les ménages bénéficiaires du CPL, nous révisons les barèmes des aides pour permettre à tous les ménages bénéficiaires du CPL d'accéder au prêt à taux zéro majoré. La subvention moyenne sera de l'ordre de 4 000 Euros par ménage et elle variera bien évidemment en fonction de la composition des ménages. La mesure intéressante est que l'on porte le plafond à 3 000 Euros pour les ménages sans enfant et les personnes seules, au lieu de 2 500 Euros.

Monsieur le Maire, nous avons fait en sorte de répondre à votre demande insistante de simplifier ce dispositif. Et la Ville de Marseille et les partenaires financiers et la Caisse des Dépôts, qui soutiennent et sont acteurs de ce dispositif, ont tout mis en œuvre pour simplifier le dispositif du Chèque Premier Logement.

Nous souhaitons également avoir une action particulière sur la production de logements à prix maîtrisés. Nous souhaitons agir sur le prix et sur le volume. Sur le prix, en modifiant le plafond des prix maîtrisés. Dans les logements neufs, le prix de vente ne devra pas excéder 2 600 Euros TTC le m² et 2 450 Euros TTC le m² dans les zones à TVA à 5,5 %. En ce qui concerne l'ancien, nous souhaitons que les prix n'excèdent pas 2 100 Euros TTC le m² et 2 300 Euros TTC pour les logements anciens réhabilités. S'agissant du volume et en accord avec les promoteurs, nous avons souhaité atteindre 30 % de prix maîtrisés dans les constructions neuves et ce dispositif sera opérationnel pour tous les permis de construire déposés dès le mois de mars 2009.

Enfin, pour l'accompagnement de la mutation du parc ancien, je tiens à souligner que bien évidemment tous les dispositifs ANRU et dispositifs OPAH continueront, mais nous affirmons et nous confirmons notre volonté, Monsieur le Maire, de mettre en place de nouveaux dispositifs opérationnels au terme des concessions PRI du centre-ville qui expirent en 2009. Un plan stratégique global et un phasage sur le centre-ville seront proposés après concertation avec l'ensemble des acteurs du centre-ville. Dans ce délai et conformément aux engagements pris par le Conseil Municipal, par sa délibération de février 2008, toutes les actions engagées pour acquérir des immeubles destinés au logement, seront poursuivies et menées à terme. Sur ce périmètre du centre-ville, l'effort est soutenu également par le dispositif d'EHI, comme je vous le disais, actif depuis 2002.

Enfin, une nouveauté, Monsieur le Maire, que nous proposons à nos collègues d'approuver, c'est une action spécifique sur le logement vacant. Nous souhaitons mobiliser le logement vacant. Dans ce domaine, on navigue dans le brouillard, on ne connaît pas la réalité des chiffres. Aussi je propose d'initier une démarche active pour connaître la réalité de la vacance. C'est une action test qui sera mise en œuvre dès 2009, sur un secteur ciblé du centre-ville qui ira de la Canebière, rue Paradis, Cours Lieutaud, au boulevard Baille et Castellane. Il s'agit d'identifier les causes de la vacance, de proposer et d'évaluer dans un délai de quatre mois les outils à mettre en œuvre, prime ANAH, (voie) réhabilitation, sous-location, mandat de gestion, ou à développer pour permettre une remise sur le marché. Un plan d'action sera proposé au Conseil Municipal en milieu d'année 2009.

Enfin, Monsieur le Maire, bien évidemment, nous renforçons notre action publique sur la mobilisation du foncier. Je rappelle que 14 millions d'Euros ont été engagés en 2007 et 2008 dans des acquisitions foncières, avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Monsieur le Maire, vous le voyez, c'est un dispositif extrêmement efficace et offensif que nous proposons au Conseil Municipal. Et j'ai le plaisir de vous dire qu'il a été adopté à l'unanimité en Commission. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame HUGON, - Monsieur le Maire, mes chers collègues. Mme FRUCTUS, vous vous félicitez de votre bilan et vous proposez ce que j'appellerai plutôt des "mesurettes". Je ne partage pas du tout votre optimisme. Certes, vos objectifs pour le logement social sont à peu près atteints si on oublie les destructions liées aux opérations ANRU.

En 2006, lors de l'adoption du PLH, 80 % des Marseillais n'avaient pas les moyens d'acheter ou de louer dans le secteur libre. Votre objectif était de produire 30 000 logements de 2006 à 2011, dont un quart, à peu près, de logements sociaux, un peu plus. Votre politique ignorait donc dès le départ les besoins des Marseillais. Résultat, nous n'arrivons toujours pas aux 20 % de la loi SRU, plus de 20 000 demandes restent en attente et de plus en plus de gens sont à la rue.

La répartition géographique reste déséquilibrée avec, en 2008, 83 % des garanties d'emprunt dans les 3^{ème}, 5^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements. Le faible nombre de Chèques Premier Logement est un autre exemple d'inefficacité. Cela a sans doute profité à quelques jeunes ménages bien informés et soutenus par leur famille, mais sans plus. La Maison du Logement a reçu 20 000 personnes ; fort bien ! Mais pour quel résultat ?

Pour les logements vacants, dès 2006 leur recensement était soi-disant engagé. Trois ans plus tard, vous en êtes encore à étudier quelques rues du centre-ville. Mais alors, comment faites-vous pour faire payer dès cette année la taxe d'habitation aux propriétaires ? Je vais vous aider. Selon l'INSEE, il y a un peu plus de 30 000 logements vacants, soit 8,4 % du parc. Tout cela est bien timide au regard de l'urgence alors qu'une loi de 1948, toujours en vigueur, permettrait la réquisition. Avec la loi DALO, vous savez très bien que vous ne pourrez pas faire face.

La rue de la République est aussi un cas d'école. Des centaines de familles en ont été chassées, pour revendre à 4 000 Euros le m². Le propriétaire, filiale de Lehman Brothers, est en faillite ; ces immeubles risquent de rester vides pendant des années. Et d'autres programmes sont en panne en raison de la crise. Que comptez-vous faire ? Et ce n'est pas la baisse de 7 % des crédits prévus par la loi Boutin qui va vous aider.

Le Groupe Verts demande la mobilisation effective et rapide des logements vacants, le gel des destructions de logements sociaux, l'arrêt des expulsions sans relogement, l'augmentation sensible de la part des logements sociaux, la priorité aux économies d'énergie dans les opérations de rénovation et surtout une politique volontariste de rééquilibrage sociologique de la ville. Merci.

Madame GHALI. - Monsieur le Maire, je suis très satisfaite d'avoir dans ce contexte actuel ce débat sur le logement à Marseille. Les attentes de nos concitoyens dans ce domaine sont en effet immenses et la crise que nous affrontons aujourd'hui va à coup sûr accentuer les problèmes.

Nous vous avons depuis longtemps alerté sur ce sujet qui nous paraissait évident, à savoir la pénurie de logements bon marché et l'insolvabilité préoccupante des ménages de plus en plus nombreux. Il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que de nombreuses autres grandes villes connaissent ce problème, mais de manière moins cruciale qu'à Marseille, vu la sociologie de notre ville. Il semble, comme l'a rappelé votre Adjointe, que vous ayez réellement pris conscience de la situation en 2006 lors des Assises du Logement. De nombreux experts, qui n'étaient pas tous de dangereux experts gauchistes, ont alors confirmé le constat que nous faisons, à savoir que le parcours résidentiel d'une majorité des Marseillais était complètement bloqué et que l'un des problèmes clés était l'insuffisance de production de logements sociaux. Jusqu'à cette date, et c'est une faute politique que j'aimerais vous entendre reconnaître, vous n'aviez absolument pas pris conscience de ce problème.

Ainsi, en décembre 2002, vous donniez une interview à la revue *l'Information Immobilière* et vous déclariez, je vous cite : "Nous savons tous que la gestion locative est généralement meilleure et moins coûteuse dans le privé". Suivait alors un long plaidoyer contre l'intervention publique et pour une grande liberté du marché du logement. Je vous cite encore : "Pour autant, c'est par des formules attractives sur le plan fiscal que l'investissement immobilier pourra se développer et non par un recours systématique aux bailleurs sociaux, qui doivent participer à la politique globale de l'habitat et non l'étouffer". Tout est dit ! Et à chaque fois que nous pointions l'insuffisance des logements sociaux à Marseille, vous nous accusiez de faire de l'idéologie !

Je rappelle aussi que pendant dix ans vous n'avez eu de cesse de vendre des terrains à des promoteurs privés, pour 110 millions d'Euros, sans les contraindre à quoi que ce soit ! Vous avez ainsi accompagné, voire contribué à la folle spéculation qui a conduit au doublement des prix du logement en moins de six ans dans notre ville. J'arrêterai là mon analyse du passé, mais elle est éclairante.

En juillet 2006, le mécontentement croissant d'une grande partie de la population vous conduit à mettre en place un Engagement Municipal pour le Logement. Cet engagement constitue indéniablement un changement de cap, mais nous vous l'avons dit immédiatement, il reste trop axé sur l'accession à la propriété, qui ne concerne que 20 à 30 % des foyers marseillais, vu le revenu moyen des Marseillais dans notre ville.

La mesure phare est évidemment le Chèque Premier Logement, cette usine à gaz pour laquelle vous débloquez 6 millions d'Euros, c'est-à-dire beaucoup plus que ce que vous avez consacré au logement social en dix ans ! Cette mesure devrait toucher 2 000 foyers marseillais par an et, au bout de dix-huit mois, elle n'en concerne que 353 ! Alors, lorsque Mme FRUCTUS effectivement se glorifie de ce résultat, je voudrais lui dire tout simplement que pour 820 000 marseillais, 350 Chèques Premier Logement, je trouve vraiment que l'on ne peut pas aujourd'hui considérer que ce Chèque Premier Logement soit une grande victoire pour la Ville de Marseille ! Ce n'est donc pas une véritable réussite. Mais je reconnais qu'elle a pu permettre à certains d'entre eux, certains des 353, d'accéder plus facilement à la propriété. Mais, encore une fois, 353, c'est trop peu !

L'engagement municipal comportait aussi, heureusement, des mesures favorables à la production de logements sociaux. Il mettait en place un soutien direct aux opérateurs et affirmait enfin une volonté d'intervenir plus activement sur le foncier. C'est en effet là qu'est le cœur du problème. Mais pour des raisons idéologiques autant qu'économiques, votre Municipalité n'a pas montré un activisme forcené dans ce domaine, à l'exception des zones sur lesquelles elle a demandé à l'EPFR d'intervenir pour son compte.

Entre temps, la Communauté Urbaine, que vous présidiez, a obtenu la délégation de compétence des "aides à la pierre" et mis au point le PLH, plus volontariste, avec l'amicale pression de l'Etat. Je crois que cette étape a été décisive et qu'elle a effectivement permis de passer à une vitesse supérieure, comme l'attestent les dernières statistiques. Marseille Provence Métropole aura ainsi financé plus de 1 700 logements sociaux en 2006 et 2007, et j'espère que l'année 2008 sera aussi bonne.

Par contre, nous inaugurerons aujourd'hui les logements sociaux que vous avez financés dans les cinq dernières années et, là, les chiffres sont un peu différents de ceux que donnaient Mme FRUCTUS : 567 livrés en 2005, 776 en 2006 et 492 en 2007. Vous comprenez maintenant pourquoi j'étais obligée de revenir un peu sur le passé.

Mais au-delà du quantitatif, il y a aussi la répartition géographique de ces logements, sur laquelle il faut s'interroger. Malgré toutes vos déclarations, je ne vous vois pas déployer une énergie folle pour implanter des logements sociaux dans certains arrondissements de Marseille. La loi SRU appliquée par arrondissement est une idée qui fait son chemin et que, j'espère, Monsieur le Maire, nous défendrons ensemble, comme nous l'avons fait sur la Zone Franche, pour qu'elle soit mise en application sur notre territoire et notamment à Marseille.

Nous fondons aussi beaucoup d'espoir sur le programme de rénovation urbaine piloté par l'ANRU. Cinq conventions ont en effet été signées dans notre ville, une sixième est en voie de l'être pour la Savine. Mais nous exprimons aujourd'hui aussi beaucoup d'inquiétudes, et par là même les inquiétudes des habitants, sur les retards et les problèmes de financement que connaissent ces opérations. Il faudra absolument accélérer les travaux, sous peine de provoquer beaucoup de déceptions et de mécontentement dans ces quartiers. Monsieur le Maire, vous qui vous proclamez un excellent défenseur de Marseille auprès des hautes instances parisiennes, je regrette que vous n'aidiez pas à débloquer les projets ANRU qui n'avancent plus !

Vous abordez enfin dans ce rapport l'éradication de l'habitat indigne, ainsi que la mobilisation des logements vacants. Ce sont évidemment deux axes de travail essentiels, car ils permettent de reconstruire la ville sur la ville et de stopper l'étalement urbain, qui est l'une des plaies de notre métropole. Vos intentions sont évidemment louables, votre volonté est à coup sûr sincère.

Le problème, c'est qu'il manque l'essentiel, à savoir des moyens financiers calibrés à la hauteur des enjeux. C'est une question prioritaire. Je connais aussi la volonté de votre Adjointe à vouloir effectivement avancer sur ce terrain, mais je crois qu'il faudra l'aider un peu plus avec des financements. Je sais que notre Ville a des problèmes financiers, mais je pense que l'on pourrait redéployer un certain nombre de crédits pour accentuer l'effort dans ces deux domaines.

Voilà, Monsieur le Maire, chers collègues, les quelques réflexions que m'inspire ce rapport. Je ne vous cache qu'au vu du contexte économique actuel, j'ai beaucoup d'inquiétudes pour les mois et les années à venir. Les transactions sont en chute libre, les mises en chantier ralentissent brutalement sur de nombreux quartiers, comme à la Capelette, et de plus en plus d'habitants n'arrivent pas à se loger décemment. Le Gouvernement a fait quelques annonces intéressantes, je pense entre autres au rachat en VEFA d'un certain nombre de programmes immobiliers, ce qui concernera non pas 1 000 logements, comme a pu le dire votre Premier Adjoint dans un journal, mais tout simplement 550 logements sur MPM, ce qui voudra dire 450 logements sur Marseille. Mais parallèlement, le budget du logement est en baisse. Il y a aussi la loi DALO, Droit Au Logement Opposable, excellente dans son principe mais qui est une bombe à retardement pour l'ensemble des opérateurs concernés. Là aussi, après les annonces et les promesses, la déception risque d'être cruelle.

Malgré les bonnes paroles des uns et des autres, je crois vraiment que les prochains mois seront sombres, malheureusement. Nous sommes tous des élus de terrain en première ligne face à cette crise sans précédent. Sans renier aucune de nos convictions, nous devons impérativement unir nos efforts et travailler dans la même direction. C'est d'ailleurs ce que j'avais proposé et ce que je propose encore une fois, et que je vous renouvelle ici, Monsieur le Maire, et ce que je ferai à la Communauté Urbaine puisque je suis en charge du logement social auprès du Président Eugène CASELLI, afin bien sûr que nous puissions trouver des solutions à la crise du logement. Merci.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, je ne vais pas rallonger trop longtemps encore cette séance, mais je dois avouer que si j'avais été élu pour la première fois et présent dans cet hémicycle pour la première fois, j'eus trouvé l'intervention de Mme FRUCTUS excellente ! En effet, c'est un discours sur lequel on pourrait s'engager et partager. D'ailleurs, en lisant simplement le titre du rapport, "renforcement de la politique municipale en faveur de l'engagement pour le logement", vous pensez bien que le Groupe Communiste y est très favorable.

Or, Mme FRUCTUS, depuis quatorze ans j'entends les mêmes litanies et depuis quatorze ans il n'y a pas eu d'évolution particulière, ni avec vous, ni avec vos prédécesseurs, bien entendu pour ce qui concerne la politique du logement. D'ailleurs, je me félicite aussi que dans ce rapport vous disiez, je cite : "Dans le contexte de crise internationale que nous connaissons, dont les effets sur le logement des ménages sont importants, la Ville de Marseille souhaite accentuer ses efforts pour construire des projets de rénovation urbaine, de construction de logements neufs sociaux en accession sociale à la propriété et en accession libre."

En effet, vous dites : "Nous constatons la nécessité d'accentuer encore plus la production de logements sociaux et libres". Ça alors ! Monsieur le Maire, cela fait quatorze ans que le Groupe Communiste vous dit qu'il faut faire beaucoup plus en matière de logement social ! Et si je reprends les chiffres qu'a donnés Mme FRUCTUS tout à l'heure, elle nous a dit que pour l'année 2006 il y avait eu 1 692 constructions neuves de logement social...

Madame FRUCTUS.- ...Non ! Il s'agit d'agréments.

Monsieur DUTOIT.- D'agréments, d'accord ! Dont acte : "agréments". A ce rythme, Monsieur le Maire, pour répondre aux besoins actuels des 30 000 familles qui sont en demande de logements sociaux, il nous faudra 17 ans ! Et je ne parle même pas des habitantes et des habitants qui vont venir grossir notre ville et qui auront également besoin de logements sociaux. Vous voyez donc bien que l'ampleur de l'effort qui est à fournir par la Ville de Marseille est largement déficitaire par rapport aux besoins, je reconnais, n'en déplaise à M. GILLES, à qui d'ailleurs je dois reconnaître un exploit puisque que dans son secteur il y a un petit peu plus de logements sociaux que dans d'autres secteurs de la ville de Marseille, je pense aux quartiers Sud bien entendu.

Je veux dire donc que pour l'effort de Marseille concernant les logements et la construction de logements, il faut démultiplier les efforts que vous avez produits et que vous comptez produire. 3 000 logements étudiants alors que la ville –nous avons eu le débat tout à l'heure– se veut être une ville étudiante, une ville d'universités : c'est encore bien faible !

Quant au logement privé, Mme FRUCTUS a insisté sur les logements indignes et les logements privés. C'est une petite nouveauté, je vous l'accorde. Jusqu'à aujourd'hui, dans aucune intervention de ses prédécesseurs cette question n'était venue. En effet, il est absolument nécessaire d'investir pour que le logement indigne soit éradiqué de la ville de Marseille. Vous le savez, c'est dans le 3^{ème}, un petit moins dans le 2^{ème} maintenant, mais surtout dans les 3^{ème}, 15^{ème} et 14^{ème} arrondissements qu'il y a le plus de logements indignes dans cette ville, y compris dans le 1^{er} arrondissement d'ailleurs –j'oubliais mon ami Patrick MENNUCCI. Donc, dans ces quartiers, il faut développer effectivement le travail en direction du logement indigne ; c'est une grande urgence.

Enfin, vous voulez intervenir sans aucune proposition concrète et précise, quant à la maîtrise du foncier et du prix du foncier. Peut-être que malheureusement la crise vous permettra d'avoir un prix du foncier moindre par rapport aux tarifs qu'il y avait encore il y a trois ou quatre ans.

Ceci étant, je m'inquiète, comme Mme GHALI, concernant les financements publics de l'Etat, via l'ANRU notamment mais pas que l'ANRU. Chacun sait que la loi Boutin, qui est envisagée et qui va passer à l'Assemblée Nationale et au Sénat prochainement, a pour objectif de réduire encore un peu plus le volant de logements sociaux qui seront construits dans notre pays, pour favoriser l'accession sociale à la propriété. Et une fois de plus encore, les habitants les plus en difficulté ne pourront pas se loger. Nous serons certainement à Marseille les premières victimes de cette politique néfaste du Gouvernement.

Enfin, et je veux terminer par là pour ne pas développer, mais je l'ai dit tout à l'heure concernant le Plan Climat, il faut arrêter dans la ville de Marseille, sur le territoire de la ville de Marseille, de prendre des terrains libres, vierges, pour les donner à la construction, pour encore une fois construire de plus en plus. Il faut avoir une stratégie nouvelle en matière d'urbanisme. Il faut reconstruire, comme je l'ai dit tout à l'heure, la ville sur la ville, afin que l'urbanisation se fasse sur le territoire déjà urbanisé et non pas pour conquérir des espaces verts.

Je vous remercie. Evidemment, le Groupe Communiste sera opposé à ce projet.

Monsieur GILLES.- Monsieur le Maire, comme l'a dit M. DUTOIT, cela fait quatorze ans que nous avons ce même débat et cela fait non pas quatorze ans mais bien quelques années que je me dois de rappeler à nos collègues de l'opposition à quel point notre ville change.

J'ai bien écouté Mme Samia GHALI. C'est une faute politique, Monsieur le Maire : vous n'avez pas pris la mesure du problème du logement social ! Et elle a posé la question aussi sur la répartition géographique, sous-entendu : les logements sociaux ne sont que dans certains quartiers et d'autres Mairies de Secteur n'oseraient pas ouvrir leur secteur au logement social. Heureusement, M. Frédéric DUTOIT a eu l'honnêteté de reconnaître que dans certains secteurs nous faisons des efforts !

J'ai encore en mémoire les tracts distribués pendant la campagne électorale, où l'on parlait de la politique scandaleuse du logement menée par Bruno GILLES et donc par Renaud MUSELIER et Jean-Claude GAUDIN. Et donc je vais rappeler, mais l'intervention pourrait être quasiment la même que celle du 19 mars 2007 mais réactualisée, que dans les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements il y a aujourd'hui 3 200 logements sociaux répertoriés. Jusqu'en 1953, 1 310 ont été construits ou ont eu l'agrément. Entre 1953 et 1995, période qui vous intéresse puisque ce sont les 42 ans dont vous devez assumer la gestion et l'héritage, 852 logements construits dans les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, il est facile de diviser : 20 par an ! Entre 1995 et 2007, 1 029 logements construits, soit près de 100 par an, et si on rajoute les 86 construits en 2008, cela fait cinq plus que les logements sociaux que vous avez, vous, construits !

Donc on peut nous faire tous les procès que l'on veut, mais on se rend compte que, par exemple, dans les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, Mairie de Secteur de votre majorité, Monsieur le Maire, nous faisons déjà beaucoup mieux tous les ans qu'Allauch et Martigues réunis !

En conclusion, et ce n'est pas la mienne, de conclusion, c'est la vôtre, c'était la dernière ligne du tract que vous avez distribué dans les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, où vous avez écrit, et, M. MENNUCCI, vous étiez cosignataire de ce tract, j'adore vous prendre en exemple, vous avez dit : "Les chiffres et les actes parlent souvent mieux que les discours généreux et trompeurs". Dont acte !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, je voudrais juste dire à M. Bruno GILLES que dans les comptes qu'il fait il faudrait d'abord enlever les maisons de retraite et les logements étudiants, et que je parle de logements sociaux familiaux ! A partir de là, on pourra repartir sur de vraies bases.

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, je voudrais confirmer à notre collègue première intervenante, que nous sommes bien dans les clous des 20 % de logements sociaux. Personne ne le conteste, sauf elle à ce jour, et même la Fondation Abbé Pierre nous avait classés parmi les meilleurs élèves dans ce domaine pendant la période des élections.

Deuxièmement, je voudrais dire à mon collègue M. DUTOIT que les chiffres que j'ai annoncés sont évidemment des chiffres qui concernent l'agrément de logements sociaux et cela n'a rien à voir avec la livraison de logements sociaux. Et c'est de là que viennent souvent des confusions qui entraînent des propos difficilement acceptables.

Enfin, je voudrais dire à Mme Samia GHALI que le choix d'agir sur un éventail assez large dans le domaine du logement social est un choix délibéré, parce que nous considérons qu'il ne faut pas se limiter à une certaine catégorie de population. Le logement familial, c'est un choix, c'est le vôtre, mais ce n'est pas le nôtre, parce que l'on considère qu'il y a des personnes seules, qu'il y a des personnes âgées, qu'il y a des étudiants qui relèvent aussi du logement social, et que l'on doit absolument aider et ne pas laisser sur le bord du chemin. Voilà en gros ce que je voulais dire. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci, Mme FRUCTUS. Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport 08/1214/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille et M. MARANDAT s'abstenant.

Monsieur le Maire.- Nous allons suspendre la séance et nous la reprendrons à 14 h 30.

La séance est suspendue à 13 h 15

* * *

Reprise de la séance à 14 h 30

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

136 - 08/1122/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Relogement de la Direction des Sports et de la Direction des Piscines - Allée Ray Grassi - 8^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n° 1 au marché négocié n°08/0899 passé avec l'entreprise IMC.

(08-17388-DTSUD)

Le rapport 08/1122/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

137 - 08/1123/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE - Approbation des avenants n°3 aux marchés n° 07/649 et 07/650 passés avec la Société PORTIS.

(08-17384-DGABC)

Le rapport 08/1123/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

138 - 08/1124/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Aide financière au fonctionnement de l'association Marseille Enfance - Acompte sur les crédits de l'exercice 2009 - Approbation de la convention.

(08-17156-DPE)

Le rapport 08/1124/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

* * *

139 - 08/1125/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE
 • Aide financière au fonctionnement d'associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance - Paiement aux associations des premiers acomptes sur subventions à valoir sur les crédits de l'exercice 2009.

(08-17252-DPE)

Le rapport 08/1125/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

140 - 08/1126/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE
 • Approbation de l'avenant n°3 à la convention fixant les modalités de la participation financière de la Mutualité Sociale Agricole des Bouches-du-Rhône aux dépenses de fonctionnement des établissements d'accueil de la Petite Enfance.

(08-17255-DPE)

Le rapport 08/1126/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

141 - 08/1127/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE • Lancement d'un appel à projet pour la réalisation d'un établissement d'accueil de la petite enfance dans les locaux de l'ancienne école maternelle Cabot les Cèdres, 9^{ème} arrondissement.

(08-17283-DGEPE)

Le rapport 08/1127/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

142 - 08/1128/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Plan Climat - Passage au gaz de la chaufferie et réfection des réseaux primaires de chauffage de la crèche Ceylan - 3^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(08-17334-DTNORLIT)

Le rapport 08/1128/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CAMERA André

143 - 08/1129/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DU CONTROLE DES VOITURES PUBLIQUES • Réajustement des tarifs des droits de stationnement applicables aux taxis, aux autocars et aux véhicules d'auto-partage.

(08-17296-VOIT)

Le rapport 08/1129/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

144 - 08/1130/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Immeuble Fissiaux - 2 Impasse Fissiaux - 4^{ème} arrondissement - Etudes pour la rénovation des réseaux de chauffage de l'immeuble Fissiaux - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et de l'avant-projet sommaire - Lancement d'un marché à procédure adaptée.

(08-17331-DTNOREST)

Le rapport 08/1130/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

145 - 08/1131/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réhabilitation de l'ancienne école Fontainieu en Centre Social - 40, 42 chemin de Fontainieu - 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux n°06/0888 passé avec l'entreprise SEGILPED et de l'augmentation de l'affectation de l'Autorisation de Programme de l'opération.

(08-17394-DGPRO)

Madame BRYA.- Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, chers collègues, le Conseil Municipal du 31 mai 1999 approuvait la décision de réhabiliter l'ancienne école de Fontainieu, située dans le 14^{ème} arrondissement, en Centre Social. L'opération de la première tranche concernant le bâtiment B, repoussée à de multiples reprises, voit aujourd'hui, depuis le mois d'octobre 2008, sa traduction dans le réel des habitants de ce territoire. Les travaux ont donc démarré. Ce projet, fruit d'une concertation large et active menée par la Mairie des 13^{ème} et 14^{ème} Arrondissements, permettra d'accueillir de jeunes enfants par l'ouverture entre autres d'une halte-garderie, dont nos quartiers ont crucialement besoin. Sans attendre l'aboutissement de cette première tranche, la Mairie des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements a présenté dès 2005 un préprogramme pour la seconde phase, correspondant au bâtiment A. Ce dernier a été élaboré en accord avec l'Adjointe de cette période-là, avec les acteurs sociaux et culturels du territoire, autour d'un projet socioculturel.

Le Centre Social Saint-Joseph Fontainieu est un équipement public de proximité géré, par les ALL, qui a démontré lors de la démarche de préfiguration et aujourd'hui avec une équipe active, sa mobilisation auprès de la population dans la réponse aux enjeux sociaux de ce territoire. Ce projet socioculturel prend également tout son sens dans son intégration dans l'aménagement global de ce bassin de vie. Cette deuxième tranche située à l'entrée de l'école devient une urgence dans la mesure où ce bâtiment désaffecté et mal isolé depuis plusieurs années, a subi de nombreuses dégradations et devient dangereux. Il faut également savoir que le public passe d'abord devant le bâtiment A avant d'accéder au bâtiment B.

Nous nous félicitons, Monsieur le Maire, de l'aboutissement de la première tranche et nous voterons donc favorablement le présent rapport. Mais nous souhaitons, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, pour la cohérence globale du projet, l'inscription d'une autorisation de programme pour la deuxième tranche de réhabilitation de l'ancienne école de Fontainieu. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

Monsieur le Maire. - C'est déjà pas mal que vous trouviez que la première tranche est une bonne chose. Pour la deuxième tranche, j'espère que l'on aura les fonds nécessaires pour la faire.

Le rapport 08/1131/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

146 - 08/1132/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réaménagement de l'école maternelle Révolution et création d'une école élémentaire sise 45,55 et 59 rue Edouard Vaillant - 3^{ème} arrondissement - Approbation d'une modification de programme relative à la requalification des façades - Approbation de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre n°02/576.

(08-17233-DGPRO)

Madame MARRONE. - Monsieur le Maire, nous ne pouvons que nous réjouir bien entendu de ce rapport qui propose un réaménagement de l'école maternelle et une création d'école.

Mais permettez-moi, Monsieur le Maire, à l'occasion de ce rapport, de vous exprimer, au nom de notre Groupe Faire Gagner Marseille, nos inquiétudes sur l'éducation en général au niveau de notre ville et qui concernent le projet de budget 2009 et les réformes présentées par le Ministère de l'Education Nationale puisqu'il y aura des effets induits sur le fonctionnement des écoles de notre ville et sur la prise en compte de nos écoliers. Et ceci est très important pour nous, élus. Que prévoit-il ? Simplement la suppression de 13 500 postes d'enseignants au niveau national, dont 3 000 postes d'enseignants spécialisés exerçant en réseau d'aide spécialisée, le RASED.

Alors beaucoup se posent des questions : *qu'es aco* le RASED ? Le RASED, c'est très important parce que ce sont des enseignants spécialisés qui s'occupent, dans nos écoles, des enfants qui rencontrent une difficulté persistante qui les empêche d'apprendre. Cette aide intervient quand le maître a utilisé tous les outils pédagogiques dont il dispose et que la difficulté persiste. Pour pouvoir apporter cette aide, il faut donc des maîtres spécialisés qui travaillent en étroite collaboration avec les maîtres et les familles.

Concernant toujours ces réformes, il apparaît une forte volonté de voir disparaître les classes de petite section des écoles maternelles, là où les enseignants apprennent aux enfants à se repérer dans l'espace et dans le temps, à développer leur langage, à vivre ensemble. La petite section de maternelle n'est pas une garderie comme certains voudraient le faire croire, et j'espère que Mme CASANOVA ne me contredira pas là-dessus. Ce n'est pas une garderie.

On comprend bien que dans la situation actuelle le Gouvernement cherche par tous les moyens à faire des économies. Mais jusqu'où allons-nous pouvoir accepter que pour faire des économies il se désengage de ses missions envers la jeunesse, envers notre jeunesse, en déléguant hors de l'école ce que celle-ci doit assurer pour tous ? Nous savons très bien que dans ces conditions on crée une école à deux vitesses où les inégalités scolaires renforceront encore plus les inégalités sociales.

Et puis, je souhaite ajouter que l'on ne peut pas ignorer non plus le mouvement des lycéens qui manifestent chaque jour dans les rues. Ce sont nos lycéens marseillais ! Ce sont des citoyens marseillais ! Ils ne font pas l'école buissonnière, comme certains voudraient le faire entendre. Ils font encore moins de la gesticulation, comme certains l'affirment. Ils expriment leurs inquiétudes. Ils font partie de notre ville, on doit en parler, on les voit tous les jours, on ne peut pas nier qu'ils sont là. Pourquoi ils s'interrogent ? Parce que pour eux aussi il n'y a aucune concertation sur la réforme des lycées et que le Ministre décide de leur avenir sans eux. Et quand les jeunes sont dans la rue, Monsieur le Maire, les parents d'élèves ont peur ! Oui, des parents d'élèves responsables, qui ont tout simplement rappelé au Ministre qu'une réforme d'ampleur demande du temps pour la concertation et l'expérimentation, sinon elle ne fait que générer de l'inquiétude, du repli sur soi et alimente le marché de l'angoisse scolaire déjà largement développé dans notre pays. Ils n'ont pas été entendus non plus.

J'ai évoqué là l'inquiétude des enseignants, des parents, des lycéens. Je sais que vous allez peut-être me dire que l'on n'est pas à l'Assemblée, mais ce sont quand même des personnes qui habitent dans notre ville qui sont dans la rue. Il en va de même pour les étudiants marseillais, cela nous concerne aussi, qui eux se soucient pour leur avenir.

Pouvez-vous continuer à rester sourd face à toutes ces inquiétudes sachant que notre ville sera touchée de plein fouet par toutes ces réformes ? Je voudrais quand même rappeler que l'Ecole, avec un grand E, appartient à tous les citoyens et qu'il est de notre responsabilité collective de se préoccuper en priorité de l'école publique.

En conclusion et pour toutes ces raisons, je vous demande, Monsieur le Maire, si, nous, nous pouvons espérer que vous interviendrez, en votre qualité de Sénateur-Maire, auprès du Gouvernement qui semble vouloir maintenir toutes ces réformes contre vents et marées, qui pénaliseront très fortement nos écoliers et nos jeunes ?

Monsieur le Maire. - Je rappellerai à Mme MARONNE que suivant les périodes, il y a autant de manifestations, d'agitations, etc. Et je me rappelle des banderoles qui étaient sur la Canebière à une époque où le Premier Ministre s'appelait JOSPIN, où le Recteur s'appelait ROLLIN et où le Président de la Région s'appelait GAUDIN. Alors on mettait : "JOSPIN, ROLLIN, GAUDIN, tous des radins". Comme quoi, suivant les périodes, on n'a qu'à changer la banderole !

Madame HONDE. - Monsieur le Maire, chers collègues, depuis de nombreuses années, l'Ecole de la République va mal. Le Ministre de l'Education Nationale, M. Xavier DARCOS, accélère la casse du service national de l'Education. Il veut en finir avec l'école de Jules FERRY. Il veut casser tout ce que représente une école porteuse d'émancipation humaine, une école républicaine. Tout cela au nom de choix politiques et de restrictions budgétaires. Chacun est placé devant ses responsabilités.

Pour le Groupe Communiste, c'est le choix de l'intérêt général, c'est le choix de nos enfants, c'est le choix de leur avenir, c'est le choix du système éducatif public, moderne et démocratique, c'est le choix du vivre ensemble. Le Gouvernement a fait son choix, celui de préserver l'intérêt privé en volant au secours des banques pour éteindre l'incendie financier, contre l'intérêt général, contre l'intérêt de nos enfants et de nos jeunes !

Aussi, chers collègues, je propose que le Conseil Municipal s'oppose aux suppressions des postes de RAZED dans notre ville, que tous les postes de "tata", d'ATCM, soient maintenus et développés, ainsi que les postes d'enseignants, pour répondre aux besoins de la crise dans l'Education Nationale. Je propose aussi que nous nous rapprochions des organisations syndicales pour faire un état des lieux précis afin de connaître le nombre nécessaire d'employés municipaux, d'enseignants, école par école. Nos enfants méritent mieux, même si les enseignants et les employés municipaux font preuve de dévouement et d'engagement, mais cela a des limites.

Nous devons ouvrir ensemble le chantier d'une école pour la réussite de tous, un véritable service public de l'enseignement, une école qui forme les citoyens de demain, ouverte sur le monde, avec un esprit critique, afin d'appréhender les grands enjeux de notre société, une école qui permette à chaque jeune de choisir sa vie et non plus de la subir, avec une sécurisation des parcours d'emploi et de formation !

Pour finir, j'en appelle donc à tous les élus de cette Assemblée, les enseignants, les parents d'élèves, les jeunes, les citoyens, à faire front contre ces mesures, car l'avenir de nos enfants et de nos jeunes n'est pas à vendre ! Mettre les enfants, les jeunes, les femmes et les hommes, au centre de tous nos choix politiques n'est pas une idée du passé, mais bien une idée d'avenir. C'est cela la modernité !

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, je suis contente d'avoir cette occasion pour vraiment dénoncer une contre-information que nous rencontrons beaucoup sur les banderoles et c'est malheureux que nous n'entendions jamais la conférence qu'a faite l'Inspecteur de l'Académie, la semaine dernière, et qui mettait les choses au point et qui disait la vérité sur ces choses-là.

Bien sûr, l'inquiétude des parents d'élèves est fondée. Alors qu'il y a vingt ans, les évaluations des élèves du CE2 classaient la France dans le peloton de tête des éducations européennes, ces mêmes évaluations ces dernières années montrent un recul constant du niveau des élèves de nos écoles, bien que le PIB consacré à l'Education n'ait cessé d'augmenter. Les parents ont raison de s'inquiéter quand 15 % de leurs enfants arrivent en 6^{ème} sans maîtriser la lecture et la langue française, handicap insurmontable pour se faire une place dans le monde du travail. Cette politique de gaspillage des moyens a échoué et il faut reconnaître ses erreurs et en changer.

On va parler du premier mensonge, la diminution des postes. A Marseille, en 14 ans, le solde entre les ouvertures et les fermetures de classes est de + 57 pour les maternelles et de + 37 pour les élémentaires, soit plus de 94 classes ouvertes, alors que pendant cette même période le nombre d'enfants de cette tranche d'âge a baissé de 717 en maternelles et de 1 934 en élémentaires, soit 2 451 enfants pour l'ensemble des écoles marseillaises. Vous voyez donc que lorsque l'on se plaint d'un manque de postes, sur Marseille ce n'est absolument pas le cas !

Deuxième mensonge : la disparition des RAZED, composés d'anciens instituteurs qui à partir des années 90 ont choisi de faire un stage de quelques mois pour devenir des instituteurs spécialisés. Ils prennent en charge –écoutez-moi bien– entre 4 et 6 enfants par jour et perdent beaucoup de temps dans leurs déplacements d'une école à l'autre, ils passent presque plus de temps dans leurs déplacements que ce qu'ils s'occupent des enfants.

Les enseignants viennent prendre les enfants dont ils s'occupent dans la classe, et je suis étonnée que vous ne trouviez pas qu'enlever un enfant de sa classe, aux yeux de ses camarades, ne soit pas une stigmatisation qui par rapport à cet enfant, à la cour de récréation suivante, lui pose bien des problèmes. Et après s'être occupé de cet enfant durant une demi-heure, il le ramène dans la classe. L'enfant n'a donc pas suivi la leçon qui se fait pendant ce temps. Comment peut-on espérer qu'il rattrape son retard, dans ces conditions ? Les maîtres et éducateurs avouent ne pouvoir s'occuper que de 5 % des enfants scolarisés alors que plus de 15 % sont en difficulté.

Devant l'inefficacité de ce système, le tiers de ces enseignants sera réaffecté sur des classes d'élèves en difficulté, puisqu'ils ont reçu la formation pour s'occuper d'élèves en difficulté. Ce n'est donc pas trois ou quatre enfants dont ils s'occuperont, mais vingt et toute la journée. Ils auront la possibilité, comme tous leurs collègues, de prendre en charge chaque jour des groupes de trois enfants pendant la demi-heure de soutien pour les enfants en difficulté mise en place par ce Gouvernement depuis la rentrée et dont tous les partenaires de l'école se félicitent.

J'ajoute à cela que depuis cette année aussi, à 16 h 30, les enfants qui étaient les "orphelins de 16 h" sont pris en charge aussi par leurs enseignants ou par des associations pour éviter qu'ils ne traînent dans la rue. Et à part cela, on leur fait une formation culturelle ou sportive ou une aide au travail scolaire. Et je pense que là, c'est vraiment prendre en charge les enfants en difficulté.

Et grâce au déploiement de ces 500 instituteurs spécialisés, vous devriez vous réjouir, vous qui dites que l'on supprime des postes, puisqu'il va y avoir 500 postes supplémentaires dans les Bouches-du-Rhône, d'instituteurs qui seront en poste face à une classe, au lieu de faire du saupoudrage d'un enfant à l'autre.

Troisième mensonge : la disparition des maternelles en France. Bien que l'enseignement ne soit obligatoire qu'à partir de 6 ans, Marseille scolarise tous ses enfants à partir de 3 ans et plus tôt si les places sont disponibles, soit plus de 28 000 enfants en maternelle. Chacun sait que les pédopsychiatres sont très réservés sur la scolarisation d'enfants de 2 ans, plongés à l'âge où ils ont encore besoin du cocon familial dans un univers dont l'agressivité peut entraîner des blocages. Par contre, à partir de 3 ans, M. Xavier DARCOS est intimement persuadé du rôle essentiel de ces trois niveaux de maternelle. Il en a donné la preuve lors de la refonte des programmes qui entrent en vigueur cette année, en dotant l'école maternelle de vrais programmes d'enseignement, ce qu'elle n'avait pas avant.

Je rajoute aussi qu'à partir de cette rentrée scolaire 10 000 élèves handicapés de plus ont été accueillis dans nos écoles, que le pouvoir d'achat des enseignants a augmenté de 4 400 Euros par an, que les jeunes qui s'installent –et j'aurais bien voulu les avoir lorsque je me suis installée comme enseignante– touchent 1 500 Euros pour leur première affectation et vont pouvoir bénéficier d'un prêt à taux zéro pour acquérir leur logement lorsqu'ils changent d'affectation.

Donc ne me dites pas que le Ministre ne prend pas en compte l'avenir de nos enfants ni le sort des fonctionnaires ! Je crois que c'est de la désinformation la plus complète !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Nous sommes habitués à vous entendre dire ce que vous voulez, mais il faut que vous écoutiez aussi les réponses qui peuvent vous être données et là, il s'agit je crois de la maternelle qui s'appelle Révolution. C'est sans doute ce qui provoque les interventions de l'opposition !

Le rapport 08/1132/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

147 - 08/1133/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réaménagement de l'école maternelle Révolution et création d'une école élémentaire - 55-59 rue Edouard Vaillant - 3^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n° 1 du marché de travaux n°07/0333 et de l'avenant n° 2 du marché de travaux n° 07/0332.

(08-17383-DGPRO)

Le rapport 08/1133/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

148 - 08/1134/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Rénovation de l'école élémentaire Kléber - 26, Rue Kléber - 3^{ème} arrondissement - Approbation des avenants n° 1 aux marchés de travaux n° 07/963, n° 07/964, n° 07/965, n° 07/966, n° 07/967 - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(08-17390-DTNORLIT)

Le rapport 08/1134/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

149 - 08/1135/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réhabilitation du groupe scolaire Calanque de Sormiou 133, chemin de Sormiou 9^{ème} arrondissement - Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme globale de l'opération.

(08-17411-DGPRO)

Le rapport 08/1135/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

150 - 08/1136/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Création de locaux scolaires - 41, bd Barbier - 4^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les études et les travaux et de l'avant projet sommaire - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

(08-17332-DTNOREST)

Le rapport 08/1136/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

151 - 08/1137/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Maternelle Kallisté - Création d'une unité de restauration et de locaux associatifs - 15^{ème} arrondissement - Approbation des avenants n° 1 aux marchés de travaux n°08/324, n°07/1262, n°07/471 et n°07/472.

(08-17336-DTNORLIT)

Le rapport 08/1137/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

152 - 08/1138/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Désaffectation de la totalité des deux bâtiments de logements d'instituteurs situés dans l'enceinte scolaire du groupe Savine - 99 boulevard de la Savine - 15^{ème} arrondissement.

(08-17287-EDUC)

Le rapport 08/1138/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

153 - 08/1139/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation de marchés à bons de commande (art 77-1 du Code des Marchés Publics) relatifs à la fourniture de matériel pédagogique et éducatif nécessaires à l'enseignement dans les écoles publiques communales du 1^{er} degré, les réseaux d'aide spécialisée et dans les divers services municipaux.

(08-17256-EDUC)

Le rapport 08/1139/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

154 - 08/1140/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation des marchés à bons de commande (art. 77 du Code des Marchés Publics) relatifs à la fourniture de livres scolaires, de fiches photocopiables, de livres non scolaires et de supports pédagogiques nécessaires à l'enseignement dans les écoles publiques communales du 1^{er} degré, les réseaux d'aide spécialisée et les services municipaux pour les années 2009/2010, 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013.

(08-17244-EDUC)

Le rapport 08/1140/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

155 - 08/1141/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association. Ecole privée Robert Schuman. Désignation de représentant du Conseil Municipal.

(08-17254-EDUC)

Le rapport 08/1141/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

156 - 08/1142/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Paiement à l'association "Savoirs Pour Réussir" et "La Caisse des Ecoles de la Ville de Marseille" des premiers acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2009 - Approbation d'une convention.

(08-17160-EDUC)

Le rapport 08/1142/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT-SUQUET
Catherine

157 - 08/1143/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Attribution de subventions à des associations intervenant dans le cadre du dispositif Temps Récréatif de Restauration - Versement d'acomptes.

(08-17323-JEUNE)

Le rapport 08/1143/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

158 - 08/1144/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • 3^{ème} arrondissement - Parc Bellevue - 3^{ème} arrondissement - Avenant n°13 à la convention n°93/421 passée avec Marseille Habitat - Compte Rendu Annuel à la Collectivité.

(08-17006-DHL)

Le rapport 08/1144/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

159 - 08/1145/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements - Réhabilitation de l'Habitat ancien - Subvention aux propriétaires privés - Prorogations des subventions dans le cadre des OPAH "Euroméditerranée" et "Marseille République".

(08-17341-DHL)

Le rapport 08/1145/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

160 - 08/1146/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Eradication de l'Habitat Indigne - Projet de Déclaration d'Utilité Publique en vue de la réalisation d'une opération de logements sociaux et de la maîtrise du foncier par voie d'expropriation 41 boulevard Vauban - 6^{ème} arrondissement.

(08-17347-DHL)

Le rapport 08/1146/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

161 - 08/1147/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale - Attribution de subventions aux primo-accédants.

(08-17356-DHL)

Le rapport 08/1147/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

162 - 08/1148/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - 69 bd Benjamin Delessert - 10^{ème} arrondissement - Subvention à l'association Loger Marseille Jeunes pour l'acquisition-amélioration d'un logement social PLAI.

(08-17335-DHL)

Le rapport 08/1148/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

163 - 08/1149/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Extension la Viste - traverse Adoul -13015 Marseille - Subvention à la S.E.M. SOGIMA pour la réalisation de 24 logements sociaux PLUS et 3 logements sociaux PLAI.

(08-17338-DHL)

Le rapport 08/1149/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

164 - 08/1150/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - "Les Jardins de Lodi" - Angle rue Pierre Laurent et rue Perrin Solliers - 6^{ème} arrondissement - Subvention à la SA PHOCEENNE D'HABITATIONS pour la construction de 31 logements sociaux PLUS.

(08-17343-DHL)

Le rapport 08/1150/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

165 - 08/1151/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - 10 place Guichard - 3^{ème} arrondissement- subvention au Nouveau Logis Provençal pour l'acquisition amélioration de trois logements sociaux PLAI.

(08-17349-DHL)

Le rapport 08/1151/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

166 - 08/1152/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Terrain "Lesieur" - 181 chemin de Saint Louis au Rove - 16^{ème} arrondissement - Avenant n°1 à la convention de financement n°07/1155 - Subvention supplémentaire à la société Nouveau Logis Provençal pour la construction neuve de 15 maisons PLAI.

(08-17357-DHL)

Le rapport 08/1152/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GAUNET-ESCARRAS
Françoise

167 - 08/0993/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE - Attribution de subvention à une association développant un projet de Santé Publique. Budget Primitif 2008 - 3^{ème} répartition.

(08-17365-DGPP)

Le rapport 08/0993/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

168 - 08/1153/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Accueil d'une étape départ du Tour de France Cycliste 2009 à Marseille.

(08-17228-SPORTS)

Madame DIAMANTI.- Monsieur le Maire, chers collègues, si l'on peut se féliciter de l'accueil d'une étape départ du Tour de France Cycliste 2009, ce qui une fois de plus va doper l'image de Marseille, cet événement ne peut faire illusion sur votre politique sportive. Vous nous présentez dix-huit délibérations mais la plupart sont des conventions de mise à disposition de structures.

En effet, si Marseille est souvent médiatisée par le football grâce à l'OM, les grands événements sportifs qui s'y déroulent et l'arrivée de sportifs de haut niveau ne doivent pas enjoliver la place réelle du sport à Marseille. Pour étayer mon propos, il suffit de faire le constat sur le nombre d'installations sportives qui sont insuffisantes, vétustes et dont un grand nombre sont à bout de souffle et n'ont que très peu de perspectives de se voir renouvelées malgré les délibérations qui nous sont présentées, sans parler du manque évident de personnels tenu à entretenir ces installations ou de ceux encadrant les sportifs.

Je veux pourtant saluer l'ensemble des hommes et des femmes qui se dévouent souvent bénévolement dans les quartiers de Marseille. Mais cet engagement a des limites lorsque l'on examine le peu d'investissement de la Ville dans des réalisations permettant l'accès au sport pour toutes et pour tous. De la même façon, je veux dénoncer les choix faits par vos amis au niveau national, avec votre approbation, puisque vous êtes Sénateur, Monsieur le Maire, et que vous votez le budget de l'Etat qui a des incidences sur la ville. Le budget 2009 concernant le sport, la jeunesse et la vie associative, est une fois de plus rogné. La politique développée se traduit par un retrait de l'Etat, une diminution des investissements publics et la volonté de marchandiser le sport, et par un développement bien entendu de l'élitisme. Nous savons tous pourtant que le sport, cette activité humaine, a besoin de l'engagement public et a besoin d'argent. Or, les budgets ne sont pas à la hauteur, ni à Marseille, tant le retard est grand, ni au niveau de l'Etat.

Pour toutes ces raisons, que je ne développerai pas sur les rapports suivants puisqu'il y a d'autres rapports sur le sport, les élus Communistes voteront ces délibérations, mais ils seront surtout aux côtés des associations et du mouvement sportif pour qu'ils obtiennent les moyens de leur mission. Merci.

Monsieur le Maire.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport 08/1153/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

169 -

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Approbation d'une convention
de mise à disposition temporaire d'une salle sportive au profit
de la Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur de Judo.

(08-17262-SPORTS)

Rapport retiré.

* * *

170 -

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Approbation d'une convention
de mise à disposition temporaire d'une salle sportive au profit
de l'Association Sporting Club Marcel Cerdan.

(08-17264-SPORTS)

Rapport retiré.

* * *

171 -

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Approbation d'une convention
de mise à disposition temporaire d'une installation sportive au
profit de l'association 1^{ère} Compagnie d'Arc de Marseille.

(08-17265-SPORTS)

Rapport retiré.

* * *

172 -

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Approbation d'une convention
de mise à disposition temporaire d'une salle sportive au profit
du Club Gymnique de Saint-Giniez.

(08-17266-SPORTS)

Rapport retiré.

* * *

173 -

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Approbation d'une convention
de mise à disposition temporaire d'un bâtiment municipal au
profit de l'Association Judo Club Menpenté.

(08-17267-SPORTS)

Rapport retiré.

* * *

174 -

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Approbation d'une convention
de mise à disposition temporaire d'une salle sportive au profit
de l'association Boxing Club Méridional.

(08-17268-SPORTS)

Rapport retiré.

* * *

175 -

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Approbation d'une convention
de mise à disposition temporaire d'une installation sportive au
profit de l'association les Archers des Trois-Lucs.

(08-17272-SPORTS)

Rapport retiré.

* * *

176 -

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Approbation de la convention
portant autorisation d'occupation du Vélodrome des Olives.

(08-17270-SPORTS)

Rapport retiré.

* * *

177 - 08/1154/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Approbation de conventions
d'occupation pour le restaurant et le snack du complexe
sportif Jean-Bouin au profit du Stade Marseillais Université
Club.

(08-17274-SPORTS)

Le rapport 08/1154/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

178 - 08/1155/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Etudes préalables à une
réhabilitation du complexe de natation de Luminy,
9^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de
l'autorisation de programme.

(08-17273-SPORTS)

Le rapport 08/1155/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

179 - 08/1156/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Travaux d'entretien, de rénovation
ou d'aménagement des terrains de sport et des espaces
extérieurs annexes des équipements sportifs constituant le
patrimoine immobilier de la Ville de Marseille - Approbation des
avenants n°1 aux marchés de travaux n°08/772, 08/773, 08/774
et 08/775 portant sur l'intégration de prix nouveaux à ces
marchés.

(08-17277-SPORTS)

Le rapport 08/1156/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

180 - 08/1157/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Travaux de réfection, d'entretien
et de modernisation des bâtiments constituant le patrimoine
sportif de la Ville de Marseille - Lancement d'un appel d'offres
relatif à la réalisation des prestations.

(08-17278-SPORTS)

Madame PONCET-RAMADE. - Monsieur le Maire, sur
le dossier 180, vous allez faire le lancement d'un appel d'offres pour
la rénovation des bâtiments sportifs. Dans le lot n° 11, pouvez-vous
rajouter, dans le lot plomberie, un panneau solaire pour fournir l'eau
chaude dans les vestiaires ?

Et dans le lot n° 12, est-ce qu'il n'y a pas d'autre
solution que le chauffage électrique ? Merci.

Monsieur le Maire. - M. MIRON, vous regarderez si
c'est possible. Si c'est possible, on fera plaisir à Mme PONCET-
RAMADE.

Le rapport 08/1157/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

181 - 08/1158/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Subventions aux organismes
sportifs - 1^{ère} répartition 2009 - Approbation de conventions de
partenariat - Budget Primitif 2009.

(08-17229-SPORTS)

Le rapport 08/1158/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

182 - 08/1159/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Centre Equestre Pastré -
Ajustement de la grille tarifaire suite à la création de
nouveaux services découlant des missions de service public -
Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de
service public.

(08-17261-SPORTS)

Le rapport 08/1159/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

183 - 08/1160/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Tarification des prêts de
matériel perdu ou cassé aux associations et organismes
divers.

(08-17280-SPORTS)

Le rapport 08/1160/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

184 - 08/1161/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Convention de partenariat entre
la Ville de Marseille et l'Université Paul Cézanne Aix-
Marseille III - Approbation de l'avenant n° 4 à la convention n°
05/1461.

(08-17285-SPORTS)

Le rapport 08/1161/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

185 - 08/1162/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE
LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES
EQUIPEMENTS SOCIAUX • Action à caractère sportif et
social en faveur des enfants âgés de 6 à 16 ans durant l'été
2009.

(08-17325-EQSO)

Le rapport 08/1162/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH
Caroline

186 - 08/1163/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA
PROTECTION • POLE SURETE - Approbation de la
convention de transaction pour le paiement de la TVA.

(08-17172-DGPP)

Le rapport 08/1163/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

187 - 08/1164/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • POLE SURETE - Lancement d'un marché concernant les expertises des véhicules admis à la fourrière.

(08-17362-DGPP)

Le rapport 08/1164/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

188 - 08/1165/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION - DIRECTION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE • Avis sur une demande de dérogation aux dispositions relatives au repos dominical, formulée par la société METRO CASH and CARRY FRANCE - La Valentine - chemin de la Barasse - 11^{ème} arrondissement.

(08-17177-DPA)

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, mes chers confrères, je profite de cette occasion pour souligner que nul n'est besoin de faire une loi liberticide pour le droit du travail dans la mesure où il paraît tout à fait possible, quand le besoin s'en fait sentir, de permettre à certaines entreprises commerciales de travailler le dimanche à des occasions bien précises. Donc, je souligne ici l'inutilité et la négativité de la loi qui est en train de passer en force à Paris pour le travail du dimanche !

Monsieur le Maire.- Décidément, vous avez tous envie de siéger à l'Assemblée Nationale afin d'organiser tout à fait les débats ! Il faudra le dire là-bas. Mais il y a 70 % des Français qui trouvent que ce serait bien ; pour une fois, vous n'êtes pas dans la majorité !

Le rapport 08/1165/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

189 - 08/1166/SOSP

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Principe d'une compensation financière de la commune des frais d'obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes et création d'un convoi social. Régime juridique et financier.

(08-16858-DOF)

Le rapport 08/1166/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

190 - 08/1167/SOSP

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Révision du montant des taxes funéraires.

(08-17416-DOF)

Le rapport 08/1167/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

191 - 08/1168/SOSP

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Approbation d'une convention avec le Centre Hospitalier Edouard Toulouse à Marseille pour le transport et le dépôt occasionnel des corps en chambre funéraire.

(08-17370-DOF)

Le rapport 08/1168/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

192 - 08/1169/SOSP

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Aménagement des carrés de terres communes dans les cimetières. Augmentation de l'autorisation de programme.

(08-17127-DOF)

Le rapport 08/1169/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

193 - 08/1170/SOSP

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Attribution d'une indemnité globale et forfaitaire à la famille de Madame Marie Gracieuse DUBOIS née BALZANO.

(08-17102-DOF)

Le rapport 08/1170/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

194 - 08/1171/SOSP

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Exonération partielle des frais d'obsèques de Madame Jacqueline TOURNEL née FERRARI, accordée à Monsieur Roger TOURNEL.

(08-17141-DOF)

Le rapport 08/1171/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

195 - 08/1172/SOSP

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Exonération des frais d'obsèques de Monsieur Marc LIEUTAUD accordée aux enfants Fanny et Victor LIEUTAUD.

(08-17208-DOF)

Le rapport 08/1172/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

196 - 08/1173/SOSP

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Exonération des frais de transfert du corps de Madame Antoinette NOEL née ULANO.

(08-17355-DOF)

Le rapport 08/1173/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZOUAGHI Séréna

197 - 08/1174/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Travaux de réhabilitation de la Maison des Associations de Val Ombré - 15^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(08-17337-DTNORLIT)

Le rapport 08/1174/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

198 - 08/1175/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ODEON • Organisation du concert de Madame Denia MAZZOLA GAVAZZENI le 3 avril 2009 - Approbation de la convention de partenariat.

(08-17173-ODEON)

Le rapport 08/1175/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

199 - 08/1176/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ODEON • Approbation de tarifs de location de la salle et des équipements s'y rattachant.

(08-17175-ODEON)

Monsieur le Maire.- Il y a un amendement ? Qui le présente ?

Monsieur MENNUCCI.- Nous vous présentons un amendement sur le rapport concernant les tarifs de location de l'Odéon. Vous faites un pas, je dois dire, et je vous en félicite...

Monsieur le Maire.- Je vous remercie, cela me touche.

Monsieur MENNUCCI.- ...Mais je pense que vous devriez aller un peu plus loin. Jusqu'à présent, l'Odéon était réservé. Si les Mairies de Secteur voulaient louer l'Odéon, elles payaient le plein tarif. Vous proposez qu'une fois par an elles aient droit au demi-tarif. Je vous propose qu'il y ait la gratuité au moins une fois par an. Il ne me paraît pas anormal que les Mairies de Secteur, qui ont besoin... je pense notamment à la mienne, celle du 1-7, mais sans doute aussi celle du 4-5...

(Echange de réflexions simultanées)

Monsieur MENNUCCI.- Donc, Monsieur le Maire, je vous demande, mais on peut retirer cet amendement si vous donnez votre accord, qu'une fois par an il y ait la gratuité à l'Odéon pour les Mairies de Secteur. Je disais qu'évidemment la mienne est parfaitement concernée, mais je voulais rappeler que la Mairie du 4-5 est à quelques dizaines de mètres de l'Odéon. Et je pense que d'autres Mairies de Secteur pourraient être intéressées pour faire descendre en centre-ville notamment les personnes du 3^{ème} âge. Et cela me paraît être une demande tout à fait légitime, c'est l'objet de l'amendement : la gratuité une fois par an pour toutes les Mairies de Secteur, en fonction des disponibilités.

Monsieur le Maire.- En réponse à la demande de M. MENNUCCI, un amendement a été proposé visant à modifier le projet de rapport du Conseil Municipal portant sur les tarifs...

Monsieur MENNUCCI.- Mais ne répondez pas ce que l'on vous a écrit ! Répondez avec votre cœur !

Monsieur le Maire.- Je m'occupe des finances de la Ville ! Ce projet...

Monsieur MENNUCCI.- ...Mais c'est la même caisse !

Monsieur le Maire.- Vous ne voulez pas la réponse ? Si vous ne la voulez pas... ! On vous a fait un cadeau cette année : vous avez demandé que l'on fasse un effort, nous le faisons. Mais pas plus tôt que vous enregistrez le cadeau, vous en demandez un deuxième ! Eh bien, on verra l'année prochaine ! Pour cette année, on va s'en tenir à ce que l'on a décidé, même si je ne vous le lis pas !

Je mets aux voix l'amendement de M. MENNUCCI.
Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main ? Avis contraire ?

L'amendement déposé par le Groupe Faire Gagner Marseille n'est pas adopté.

Monsieur le Maire.- Je mets aussi le rapport aux voix, pour complaire !

Le rapport 08/1176/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

(Poursuite des réflexions dans la salle)

Monsieur le Maire.- M. GILLES, on va s'interroger parce qu'il me semble qu'une année où une personnalité avait suffisamment tiré les Socialistes pour qu'ils arrivent au moins à 30 au Conseil Régional... Puis, devant les difficultés de ladite personnalité, qui semble aujourd'hui s'être refait une santé sur le plan financier, une année la personnalité a téléphoné en disant : je n'obtiens pas un théâtre à Marseille afin que je puisse interpréter la pièce "Vol au-dessus d'un nid de coucou". Et nous lui avons donné la possibilité de le faire ! Cela aussi, c'est le pardon des offenses ! C'est une théorie qui échappe à M. MENNUCCI.

Monsieur MENNUCCI.- Ce n'est pas le pardon des offenses, c'est l'ami de votre ami SARKOZY !

Monsieur le Maire.- Il a été souvent le vôtre et plus bénéfique !

* * *

200 - 08/1177/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ODEON • Organisation au Théâtre de l'Odéon d'un concours international d'opérettes et de théâtre musical en avril 2009. Approbation du règlement du concours.

(08-17176-ODEON)

Le rapport 08/1177/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

201 - 08/1178/CURI

SECRETARIAT GENERAL - ATELIER DU PATRIMOINE • Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés, dans le cadre de l'édition d'un guide Gallimard présence et participation financière de la Ville de Marseille.

(08-17324-AP)

Le rapport 08/1178/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Mme GHALI, sur quel rapport, demandez-vous la parole ?

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, veuillez nous excuser, nous n'étions pas là pour la reprise de cette séance, mais nous nous sommes rendus à l'enterrement de la fille d'un Conseiller d'Arrondissements. Mais si j'interviens, Monsieur le Maire, c'est parce que tout simplement je voudrais vous demander une exonération des frais d'obsèques de la petite Cécilia, la fille de M. Matar GUEYE, qui a été trouvée morte dans un hôtel. Et je vous assure que c'est vraiment très douloureux pour la famille, à tous les niveaux. Donc je pense que l'on pourrait faire un effort financier au niveau des frais d'obsèques.

Monsieur le Maire.- Mme Samia GHALI, vous savez bien que...

Madame GHALI.- ...Je sais, c'est pour cela que je vous le demande.

Monsieur le Maire.- C'est oui, volontiers. Vous savez bien que nous le faisons dans de nombreuses circonstances, même quand on nous demande de rapatrier un corps jusqu'aux Comores. Nous le faisons, nous prenons en charge et nous ne disons rien.

Vous savez aussi, puisque vous m'incitez à le dire, que dès qu'il y a un drame de cette nature, une personne de mon Cabinet se rend immédiatement dans la famille, si famille il y a. Nous faisons tout ceci avec beaucoup de discrétion. Ensuite, il y a les élus compétents, comme M. BOURGAT, qui sont là pour essayer de faciliter les choses. Et nous le faisons chaque fois, avec M. ALLEGRINI, et M. REY bien entendu qui accepte les rapports que nous proposons. C'est fait, n'en parlons plus. C'est une chose que nous avons l'habitude de faire.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES
Anne-Marie

202 - 08/1179/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC-PACA) concernant l'accueil d'étudiants sourds et malentendants à l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille.

(08-17170-ESBAM)

Le rapport 08/1179/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

203 - 08/1180/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
 ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE
 • Attribution de bourses aux étudiants de l'Ecole Supérieure
 des Beaux-Arts de Marseille ainsi qu'à un artiste en
 résidence.

(08-17179-ESBAM)

Le rapport 08/1180/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
 à l'unanimité.

* * *

204 - 08/1181/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
 ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE
 • Approbation du contrat d'autorisation de reproduction par
 reprographes d'œuvres protégées conclu entre la Ville de
 Marseille et le Centre Français d'Exploitation du Droit de
 Copie.

(08-17206-ESBAM)

Le rapport 08/1181/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
 à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

205 - 08/1182/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS
 EQUIPEMENTS • Subventions aux organisations sportives
 pour les manifestations se déroulant au Palais des Sports
 pendant le premier semestre 2009 - 1^{ère} répartition -
 Approbation de conventions de partenariat.

(08-17306-DGE)

Le rapport 08/1182/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
 à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

206 - 08/1183/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
 DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Approbation d'une
 convention conclue avec Madame Pascale LEFEBVRE
 portant don d'une œuvre collective nommée "la collection du
 poule".

(08-17209-BM)

Le rapport 08/1183/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
 à l'unanimité.

* * *

207 - 08/1184/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
 DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Approbation d'une
 convention de partenariat conclue avec le Secours Populaire
 Français, Fédération des Bouches-du-Rhône

(08-17217-BM)

Le rapport 08/1184/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
 à l'unanimité.

* * *

208 - 08/1185/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
 DIRECTION DES MUSEES • DIRECTION DES
 BIBLIOTHEQUES - Approbation de la convention de
 partenariat conclue entre l'Ecole du Louvre et la Ville de
 Marseille pour l'accueil des enseignements de l'Ecole du
 Louvre dans les locaux de la Bibliothèque Municipale à
 Vocation Régionale de l'Alcazar.

(08-17218-MUSEES)

Le rapport 08/1185/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
 à l'unanimité.

* * *

209 - 08/1186/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES
 BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE
 NORD-LITTORAL • Approbation de lancement d'un marché à
 procédure adaptée pour l'exploitation multi-technique
 d'entretien du système de sécurité incendie, de sûreté anti-
 intrusion et de contrôle d'accès au Musée de la Vieille Charité
 - 2^{ème} arrondissement.

(08-17385-DTNORLIT)

Le rapport 08/1186/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
 à l'unanimité.

* * *

210 - 08/1187/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES
 BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET
 DES GRANDS PROJETS • Réfection des façades,
 menuiseries et couvertures du Muséum d'Histoire Naturelle -
 Palais Longchamp - 4^{ème} arrondissement - Approbation de
 l'avenant n°3 au marché de travaux n°07/0463 passé avec
 l'entreprise ASSELIN.

(08-17395-DGPRO)

Le rapport 08/1187/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté
 à l'unanimité.

* * *

211 - 08/1188/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Restauration du Château de la Buzine - traverse de la Buzine 11^{ème} arrondissement - Approbation des avenants n°1 aux marchés de travaux n°06/923 passé avec l'entreprise ALLIO et n°07/201 passé avec l'entreprise MOREL - Approbation des avenants n°2 aux marchés n°05/1502 passé avec l'entreprise RER, n°05/1503 passé avec l'entreprise S.M.M.M., n°05/1505 passé avec l'entreprise AMEC SPIE SUD EST et n°05/1507 passé avec l'entreprise Jolisol - Approbation de l'avenant n°3 au marché de travaux n°05/1504 passé avec l'entreprise DELTA MENUISERIES

(08-17397-DGPRO)

Le rapport 08/1188/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

212 - 08/1189/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Adhésion à l'Association des Bibliothécaires de France (A.B.F.).

(08-17189-BM)

Le rapport 08/1189/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

213 - 08/1190/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Paiement aux associations culturelles des premiers versements de subvention de fonctionnement 2009.

(08-17197-DGAC)

Le rapport 08/1190/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

214 - 08/1191/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'un partenariat entre la Ville de Marseille et Radio France pour l'enregistrement de "Salammbô".

(08-17167-OPERA)

Le rapport 08/1191/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

215 - 08/1192/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le Centre Gérontologique Départemental - Saison 2008/2009.

(08-17196-OPERA)

Le rapport 08/1192/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

216 - 08/1193/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Convention de partenariat entre la Ville de Marseille et le Centre de soins palliatifs "La Maison" pour un récital le 27 mars 2009.

(08-17205-OPERA)

Le rapport 08/1193/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

217 - 08/1194/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et la Résidence des Parents pour un récital le 20 janvier 2009.

(08-17220-OPERA)

Le rapport 08/1194/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

218 - 08/1195/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention entre la Ville de Marseille et la Maison d'Arrêt de Marseille.

(08-17235-OPERA)

Le rapport 08/1195/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

219 - 08/1196/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et la Clinique - Maison d'accueil spécialisée Sainte-Elisabeth pour un récital le 13 janvier 2009.

(08-17238-OPERA)

Le rapport 08/1196/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

220 - 08/1197/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Projet Centre-Ville - Palais des Arts - Conservatoire National de Région - 1, place Carli - 1^{er} arrondissement - Prise en compte du montant des travaux en phase PAT (Programme Architectural et Technique) et approbation de l'avenant n°1 de la convention d'honoraires n°07/0056 passée avec l'Architecte en chef et le Vérificateur des Monuments Historiques pour la restructuration de la circulation verticale de l'aile nord - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux.

(08-17330-DGPRO)

Le rapport 08/1197/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

221 - 08/1198/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Restauration du Grand Orgue, classé Monument Historique, de l'église Notre-Dame du Mont - 6^{ème} arrondissement - Deuxième tranche - Approbation de la convention entre la Ville de Marseille et l'Etat - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(08-17333-DGPRO)

Le rapport 08/1198/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PALMIERI Elske

222 - 08/1199/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Rénovation du clocher de l'Eglise d'Eoures - Place de l'Eglise 11^{ème} arrondissement - Lancement d'un Appel d'Offres ouvert - Approbation de l'autorisation de l'Affectation de Programme relative aux études et travaux

(08-17392-DTEST)

Le rapport 08/1199/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

223 - 08/1200/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'Antenne Méditerranéenne de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage - Approbation d'une convention.

(08-17099-SG)

Le rapport 08/1200/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

224 - 08/1201/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'Association "Sortie d'Amphi Marseille" - Approbation d'une convention.

(08-17100-SG)

Le rapport 08/1201/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

225 - 08/1202/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à des manifestations scientifiques.

(08-17142-SG)

Le rapport 08/1202/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

226 - 08/1203/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à l'organisation du Salon de l'Etudiant et du Salon Métierama.

(08-17146-SG)

Le rapport 08/1203/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

227 - 08/1204/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Attribution du prix de la Ville de Marseille à un étudiant en Droit.

(08-17145-SG)

Le rapport 08/1204/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

228 - 08/1205/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Soutien de la Ville de Marseille au dispositif "Télé Campus Provence" dans le cadre de la convention cadre académique de partenariat entre l'Académie d'Aix-Marseille, l'Université de Provence, la Communauté du Pays d'Aix et la Ville de Marseille

(08-17147-SG)

Monsieur BOULESTEIX.- Monsieur le Maire, je voudrais saisir au vol l'un des rapports relatifs à l'enseignement supérieur pour intervenir sur ce sujet qui est si important pour Marseille. Vous savez combien je suis attaché depuis longtemps au développement de l'Université de la Recherche, de l'Economie et de l'Innovation.

J'espère bien que tous ensemble nous pourrions participer à ce défi qui est un défi essentiel pour la ville.

Je disais cela un peu en introduction de façon à ce que tous les éléments que je peux donner puissent être pris à leur juste mesure. Il me semble parfois, dans ce Conseil Municipal, et vous pouvez en croire un spécialiste, que le Conseil Municipal est un peu lunaire et, quelque part, on a un peu l'impression, lorsque je suis intervenu tout à l'heure, que l'on intervient en contrepoint. Ce n'est pas du tout mon but. Mon but, depuis longtemps, est d'être extrêmement positif et d'amener quelque chose au Conseil Municipal, un éclairage complémentaire, des propositions complémentaires, des propositions positives. Et je pense que même si les remarques peuvent être parfois un peu critiques, elles sont recevables et elles enrichissent la démarche de la Ville.

Pourquoi est-ce que l'enseignement supérieur est si important et pourquoi est-ce que je vais me permettre de donner une propre opinion sur notre démarche ? C'est que, comme Mme GINER l'a mentionné ce matin, nous avons été sélectionnés pour le Plan Campus, ce qui devrait entraîner pour Marseille un financement de plus de 100 millions d'Euros dans les prochaines années : ce n'est pas rien ! Nous avançons positivement, comme cela a été également dit, vers la fusion des trois Universités, qui sont divisées depuis des décennies avec toutes les difficultés que cela entraîne. Ce sont des évolutions majeures pour notre ville.

Et parallèlement, on l'a vu avec les difficultés qu'il y a eu sur la Faculté de la Canebière, on s'aperçoit bien que l'Université et l'enseignement restent au cœur de la préoccupation de cette ville : plus de 1 000 étudiants en Droit et en Economie sont aujourd'hui fortement perturbés dans leurs études par la fermeture technique de leurs amphithéâtres sur la Canebière et leur déplacement à Saint-Jérôme, alors que la Ville était maître d'ouvrage de l'équipement.

C'est pour cela que je pense que notre Conseil Municipal pourrait être plus saisi, beaucoup plus que marginalement, de ses problèmes. Je considère qu'il n'est pas très normal d'apprendre à l'extérieur, par des documents issus de nos Universités, les possibles engagements et les accompagnements de la Ville au Plan Campus. Je trouve qu'il n'est pas très normal que la situation de la Faculté de la Canebière ne soit pas spontanément abordée au Conseil Municipal. D'autant plus, et peut-être ne le savez-vous pas, Monsieur le Maire, puisque cela date de quelques jours seulement, que nos trois Universités marseillaises seront en 2009, au plan budgétaire, au régime maigre : une augmentation budgétaire très limitée, inférieure de 2 % à la moyenne nationale, et une suppression d'emplois significative.

J'ai entendu tout à l'heure Mme CASANOVA qui nous expliquait qu'il y avait des créations de postes dans l'enseignement primaire. Pour la première fois à Marseille, en 2009 il y aura des suppressions de postes dans l'enseignement supérieur. Je ne sais pas si c'est le signe de l'effort budgétaire sans précédent pour l'enseignement supérieur qui a été annoncé par notre Ministre, mais convenez quand même que le verbe ministériel est haut et que la réalité, du moins pour Marseille, est des plus modestes !

Monsieur le Maire, vous comprendrez que j'éprouve une certaine frustration, et je le dis parce que je le ressens vraiment, à devoir rechercher artificiellement dans un rapport le mot idoine qui va me permettre d'intervenir sur le fond au Conseil Municipal. Je pense que l'enseignement supérieur mérite mieux au Conseil Municipal. L'Université marseillaise a besoin d'une Municipalité forte et responsable pour l'accompagner dans sa mutation. Il suffit de regarder à Strasbourg, Lyon ou Bordeaux, les comptes rendus des Conseils Municipaux pour voir que le Conseil Municipal y est autrement impliqué.

Aussi, Monsieur le Maire, je voudrais vous poser la question : pour être positif, ne pourrions-nous pas rapidement avoir un débat d'orientations générales de notre politique universitaire ? Croyez-moi, les universitaires et les chercheurs l'attendent. Et en cette période difficile de crise, n'est-ce pas sur la connaissance, la recherche et l'innovation qu'il faut avant tout investir ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- M. BOULESTEIX, j'ai bien entendu. Ce que vous nous demandez, c'est exactement ce que nous faisons. Si vous voulez que l'on fasse le point une fois ou l'autre sur l'évolution de nos Universités, sur le soutien que nous avons apporté aux trois Universités, sur le temps que nous avons passé à essayer de les mettre d'accord, sur le temps que nous avons passé à ne pas être désagréables à la Ville d'Aix-en-Provence et à Madame le Député Maire, en ne revendiquant pas le titre car, quand même, M. BOULESTEIX, vous pourriez le dire puisque vous êtes un brillant universitaire, c'est quand même ahurissant qu'il n'y avait pas le siège d'une Université à Marseille ! Et que nous soyons toujours, depuis l'histoire et des décennies, rattachés à Aix-en-Provence ! Nous faisons tous les efforts qu'il faut.

Si vous aviez assisté, il y a moins de huit jours, à l'inauguration de l'IRD, une délocalisation que nous avons obtenue, Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur était présente, elle a décrit un certain nombre de choses. Et je crois savoir que dans les budgets votés à l'Assemblée Nationale et au Sénat, un des rares budgets qui soient en augmentation cette année est bien celui de l'Enseignement Supérieur !

Mais, oui, nous avons à nous plaindre ! Nous avons à nous plaindre dans le domaine du numerus clausus des étudiants en Médecine et du nombre d'étudiants que l'on nous concède à la fin de la 1^{ère} année de Médecine. Nous n'acceptons pas cela. Mais vous savez ce que répond l'Etat, il nous répond qu'il y a suffisamment de Médecins qui font leurs études ailleurs et qui, ayant réussi leur diplôme, viennent s'installer dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et notamment à Marseille, ce qui nous pénalise bien entendu sur le nombre du numerus clausus de nos étudiants.

Pour le reste, faire un débat, si vous voulez, sur l'enseignement supérieur, rien ne s'oppose à le faire. Par contre, j'attendais plutôt un encouragement sur ce que nous avons fait pour amener une Faculté de Droit sur la Canebière ! Et nous devons à l'intelligence, à la compréhension et au sens de l'Etat, d'un Ministre de l'époque qui s'appelle Claude ALLEGRE, qui m'a dit : "Oui, si vous payez la Faculté de Droit sur la Canebière, nous acceptons et j'accepte de vous la donner". Cela a coûté à la Ville de Marseille, à l'époque, 100 millions ! La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur nous a donné 10 Millions ! Et l'ameublement a été pris en charge par l'Etat.

Sur la fermeture de la Faculté de Droit, nous avons surtout voulu éviter la polémique à propos d'une fermeture que l'on aurait pu éviter. Parce que, M. BOULESTEIX, même les hauts universitaires doivent aussi être contraints à informer ! Or je n'ai pas été informé ! L'architecte n'a pas été informé ! Et si nous l'avions été, immédiatement nos services compétents se seraient rendus sur place, auraient vu que cela ne nécessitait peut-être pas autant de polémiques dans les journaux qui s'en sont emparés immédiatement ! Chacun a droit à une responsabilité, les professeurs d'Université ne sont pas exclus de cette catégorie ! Il n'y a pas que les élus que l'on peut *gansailier*, *bouléguer*, insulter comme l'on veut ! Il se peut aussi, dans d'autres catégories, que les personnes fassent un peu plus attention avant de s'exprimer devant la presse !

Monsieur VANELLE.- Monsieur le Maire, si je peux répondre aux propos qui ont été tenus par M. BOULESTEIX, je pense que nous avons tous ensemble la même ambition pour Marseille. Le Plan Campus a d'ailleurs été gagné grâce à une adhésion de tous, de toutes les Collectivités, sans oublier bien évidemment les Présidents d'Université. Donc je pense que vous ne pouvez pas faire aujourd'hui un procès d'intention concernant notre attitude vis-à-vis de l'enseignement supérieur ! Vous savez aussi bien que moi, je suis universitaire et je suis particulièrement sensible à ces notions universitaires...

(Réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Faites attention, M. MENNUCCI !
Vous êtes chaque fois à la limite.

(Echange de propos simultanés)

Monsieur MENNUCCI.- Et où en est-on sur la Canebière ?

Monsieur VANELLE.- Je vous ferai simplement remarquer, M. MENNUCCI, que je n'ai pas l'habitude de couper les orateurs, je trouve que c'est un minimum de correction d'écouter... *(Réflexion de M. MENNUCCI)* Si vous me posez une question je répondrai, j'ai l'habitude de répondre aux questions que l'on me pose. Je dis ce que fais et je fais ce que je dis, ce n'est pas forcément le cas de tout le monde !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur VANELLE.- Dans le cadre de l'enseignement supérieur et de la recherche, beaucoup d'efforts ont été faits. Je voudrais simplement citer quelques outils dont dispose aujourd'hui Marseille : l'Institut Carnot, Marseille Génopole –et je pense que M. BOULESTEIX ne va pas me contredire–, le Cancéropole, l'Infectiopol Sud, SIM PACA, CERIMED, l'INERA. Ce sont des outils que nous avons au quotidien pour valoriser la recherche sur Marseille. Ce sont des outils qui existent et sur lesquels aussi bien les Collectivités mais la Ville de Marseille se sont engagées pour permettre justement d'avoir une recherche plus forte !

Concernant l'augmentation des budgets des Universités, je pense que l'on ne doit pas être au même Conseil d'Administration des trois Universités parce que ce n'est pas forcément ce que j'ai entendu au sein de ma propre Université ! Certes, je considère que dans le cadre d'un budget universitaire l'augmentation n'est jamais suffisante, mais elle n'est pas de 2 ou 3 %, elle est nettement plus importante, certes insuffisante, je vous le reconnais, mais je pense que l'on ne peut pas dire aujourd'hui que dans les Universités d'Aix-Marseille, qui sont au nombre de trois, le budget 2009 n'augmente que de 2 à 3 %. C'est un raccourci rapide. L'augmentation est de 5 % et dans certaine, c'est de 15 % ! Donc il ne faut quand même pas abuser !

Monsieur MENNUCCI.- Laquelle ?

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, laissez un peu parler les orateurs !

Monsieur MENNUCCI.- Mais je demande laquelle, qu'il réponde !

Monsieur le Maire.- Mais vous n'avez pas à interroger M. VANELLE !

(Réflexions dans les rangs de l'opposition)

Monsieur VANELLE.- Les 15 %, ce sont les chiffres qui ont été annoncés par Madame la Ministre.

Monsieur le Maire.- Merci, M. VANELLE.

Le rapport 08/1205/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

229 - 08/1206/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Attribution de Bourses "Accueil Master" (M 2 Recherche).

(08-17150-SG)

Le rapport 08/1206/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

230 - 08/1207/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ARCHIVES MUNICIPALES • DIRECTION DES MUSEES - Adhésion de la Direction des Musées à l'ICOM - Adhésion du Cabinet des Médailles à l'ICOMON.

(08-17171-ARCHI)

Le rapport 08/1207/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

231 - 08/1208/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ARCHIVES MUNICIPALES • Approbation de la convention conclue avec l'association "Laser" dans le cadre de l'exposition "Rêve de Corail".

(08-17180-ARCHI)

Le rapport 08/1208/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

232 - 08/1209/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Palais du Pharo - boulevard Charles Livon - 7^{ème} arrondissement - Restructuration des bureaux R+1 en espace congrès - Approbation de l'avant projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme pour les études.

(08-17387-DTSUD)

Le rapport 08/1209/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

233 - 08/1210/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE PARTAGEE • DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - Actions de valorisation patrimoniale du site Caroline, Iles du Frioul. Subvention en faveur de l'association "Les Amis de Michel Robert Penchaud".

(08-17319-DQVP)

Le rapport 08/1210/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

234 - 08/1211/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Tourisme et Congrès - Attribution de subvention pour congrès et colloques à valoir sur les crédits de l'exercice 2009.

(08-17186-SG)

Le rapport 08/1211/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

235 - 08/1212/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Paiement aux associations culturelles du premier versement de subvention de fonctionnement 2009 - Secteur Audiovisuel.

(08-17184-DGAC)

Le rapport 08/1212/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

238 - 08/1215/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • Engagement Municipal pour le Logement - Avenant au protocole d'accord entre les banques partenaires de l'opération "Chèque Premier Logement".

(08-17429-DGUH)

Le rapport 08/1215/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

239 - 08/1216/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • Approbation de l'avenant n°1 au protocole d'accord conclu entre la Ville de Marseille et la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la mise en œuvre de l'Engagement Municipal pour le Logement.

(08-17430-DGUH)

Le rapport 08/1216/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

240 - 08/1217/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Politique Sportive de la Ville de Marseille.

(08-17258-SPORTS)

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, vous me permettez de commencer mon intervention par des remerciements. En effet, je n'ai pas eu l'occasion dans cet hémicycle, devant notre Assemblée, de vous remercier de l'attribution de cette Délégation des Sports, qui, vous le savez, me ravit de plaisir et me permet d'exprimer plein de bonnes choses qui, je l'espère, seront de bon augure pour les Marseillaises et les Marseillais. Je voudrais remercier aussi...

(Des réflexions dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- M. BOULESTEIX, je vous en prie ! Nous avons noté vos propositions, donc ça suffit, et ne le prenez pas de haut comme ça ! Nous aussi, nous savons lire et écrire.

Monsieur MIRON.- Je voudrais attribuer aussi un certain nombre de remerciements à mes interlocuteurs qui ont fait ce que vous avez souhaité dans le cadre méthodologique, c'est-à-dire que j'ai concerté, j'ai rencontré, j'ai écouté, et puis j'ai essayé de rendre lisible ce qui pourrait être la politique sportive de la Ville de Marseille. Et Mme BOET n'a pas dû lire bien convenablement les lignes qui suivent, et je l'invite donc à lire le rapport dans les détails, elle verra qu'il y en a pour tout le monde, et nous allons justement le développer.

Donc je voudrais remercier à la fois mes collègues du Conseil Municipal qui ont une partie de leur délégation qui a trait au sport, remercier aussi chacun des Maires de Secteur qui ont bien voulu me recevoir et me faire remonter les informations concernant les attentes des populations, des Marseillaises et des Marseillais qui vivent sur les territoires où ils sont élus, enfin remercier aussi les quelques experts, y compris des collaborateurs du Service des Sports, qui m'ont aidé dans cette réflexion.

Qu'est-ce que l'on a fait sur cette politique sportive de la Ville de Marseille ? Qu'est-ce que l'on va mettre en place ? Qu'avez-vous souhaité, Monsieur le Maire, que l'on mette en place ?

A force de discuter, d'entendre et d'écouter, nous avons entendu qu'il fallait mettre au sein de la politique sportive de la Ville de Marseille le pratiquant : ce sont les Marseillaises et les Marseillais qui sont les pratiquants et qui sont donc au cœur de cette politique, et ce qui en découle est à leur disposition.

Nous avons trois temps et trois axes. Le premier temps, c'est du court terme, c'est l'aide que l'on peut apporter aux associations dans le cadre de la politique classique de l'organisation de leurs sports tout au long de l'année, mais aussi de la politique événementielle que les uns et les autres peuvent mener, qu'il s'agisse de petits ou de grands événements. Et puis c'est aussi en accompagnement, l'accompagnement vers le sport organisé, notamment le sport de haut niveau, à travers la constitution d'unions de clubs, qui a déjà démarré et qui est pour nous une satisfaction. On le voit à travers les résultats de quelques équipes de renom, à la fois dans le volley, le rugby, le hand-ball ou le basket.

Mais c'est également le développement d'appels à projets concernant le mouvement sportif dans son ensemble et l'accompagnement du mouvement sportif à côté des équipes que sont les deux équipes phares de Marseille aujourd'hui, l'Olympique de Marseille pour ce qui est du football et, bien évidemment, le Cercle des Nageurs pour ce qui est de la natation. Et nous allons accompagner, entre autres, les unions de clubs, comme je le disais précédemment, à travers les sports d'équipe mais aussi des sports individuels, tels le Vélo Club de la Pomme, le cyclisme et l'athlétisme.

Monsieur le Maire, à côté de cela, mais Mme BOET n'a pas dû vraiment le lire, le développement du sport pour tous. Il s'appuie sur une véritable politique volontariste de développement, en direction du sport loisir, du sport pour tous, du sport bien-être, puisque dans notre ville il est nécessaire, et chacun a pu appréhender les différentes évolutions des pratiques, que chacun puisse pratiquer le sport qui lui convient, soit, comme on l'a dit, dans le cadre éducatif, à l'école, soit dans le cadre plus large qui est celui du club, ou alors celui de la famille ou des amis, comme un certain nombre de nos concitoyens le pratiquent.

Pour cela, deux types d'appel à projets : un sur les différentes populations, comment on répond aux attentes des sportifs qui sont en situation d'handicap, des sportifs seniors ou des sportifs qui sont dans le cadre scolaire, comme nous allons le faire tout à l'heure avec ma collègue Danièle CASANOVA, nous avons déjà un certain nombre de projets en route, comme nous l'avons fait précédemment sur une délibération avec Mme CARREGA pour ce qui est du soutien à des jeunes en difficulté, ou avec d'autres de mes collègues pour d'autres initiatives.

Nous avons, à côté de cela, bien évidemment aussi tout un plan de revitalisation, de réorganisation, de création d'un certain nombre d'équipements nécessaires à ce que dans notre ville les choses se passent au meilleur niveau. A côté de Marseille Capitale 2013 de la Culture, destiné à l'esprit, il est bien normal que nous consacrons aussi une part importante au corps, pour que chacun puisse se sentir aussi bien dans sa tête que dans son corps.

Pour ce qui est de la politique en matière de développement d'infrastructures, outre le plan de rénovation d'un certain nombre de gymnases, notre collègue Bernard SUSINI a fait référence tout à l'heure à tout ce qui s'inscrivait dans le développement durable et notamment tout ce qui est panneaux photovoltaïques sur les gymnases, les piscines et d'autres équipements sportifs. Nous avons aussi la nécessité de revitaliser un certain nombre de gymnases pour que les pratiquants puissent organiser les différentes compétitions.

Nous avons aussi la nécessité à faire homologuer un certain nombre de stades. Puisque le football et le rugby se pratiquent sur des terrains particuliers, aux normes particulières, nous avons un certain nombre de stades à faire homologuer et l'appui des Fédérations ne sera pas de trop. L'ensemble des Fédérations nous ont déjà indiqué qu'elles allaient nous soutenir dans cette démarche, et pas nous soutenir simplement avec des mots, mais nous soutenir aussi avec des finances sonnantes et trébuchantes, ce qui, j'en suis certain, sera le cas de l'ensemble d'autres acteurs que je citerai un peu plus loin.

Nous avons aussi une autre délibération qui se décline directement de la politique sportive, qui est le schéma directeur des piscines. Là aussi, les pratiques ont évolué, la nécessité de faire évoluer notre parc de piscines, la nécessité, avec les 840 000 habitants que compte la ville de Marseille, de leur apporter un complément important en matière de natation et de pratiques nautiques. Là aussi, le schéma directeur des piscines s'inscrit dans du développement durable de notre ville.

Et puis, mieux équiper aussi la politique du sport pour tous. C'est développer ce que vous aviez promis pendant la campagne électorale, ce sont les campus des sports et loisirs. Là aussi, des lieux de pratique destinés au plus grand nombre, en famille, entre amis ou individuellement, que l'on retrouve aujourd'hui autour d'espaces constitués par le Parc Borély, les Plages ou la Campagne Pastré, nous allons développer dans ces cités-là. Et puis également autour du parc Athéna, dans le 13^{ème} arrondissement. Et avec mon collègue Robert ASSANTE, on a envie de regarder sur les quartiers Est de Marseille, où des choses pourraient se faire, parce qu'il y a besoin d'un espace un peu plus grand. Eh bien, là aussi, des équipements destinés au plus grand nombre de Marseillaises et de Marseillais souhaitant pratiquer le sport.

Vous avez souhaité aussi, Monsieur le Maire, deux éléments essentiels dans cette politique sportive. Premièrement, que nous rendions compte et que nous fassions savoir ce que nous réalisons en matière sportive. Et les choses sont en route à la fois auprès des clubs mais à la fois aussi auprès des infrastructures que nous avons besoin d'identifier comme étant celles de la Ville de Marseille.

Dernier point, et pas des moindres, dans toute politique il est nécessaire, et particulièrement dans la politique sportive, de pouvoir évaluer, de savoir ce que nous investissons, de savoir ce à quoi les impôts de nos concitoyens et nos impôts servent, en matière sociale, en matière éducative, en matière de compétition, en matière de revitalisation et de réorganisation.

Quelques chiffres, pour savoir de quoi nous parlons. A Marseille nous avons, en gros, à peu près un millier d'équipements sportifs, mais Mme BOET n'a pas dû en faire le tour, donc un millier d'équipements sportifs dont certains sont à revitaliser, bien sûr, mais la plupart en excellent état. Et puis nous avons aussi, sur les 840 000 habitants, 150 000 licenciés, ce qui fait en gros 220 000 personnes qui pratiquent une activité physique dans cette ville, soit le quart de la population, on ne peut pas se désintéresser du quart de la population, et pour 1 500 associations. Encore quelques autres chiffres, avant de conclure : au stade Vélodrome il passe un million de spectateurs. Les équipements de la Ville de Marseille accueillent chaque année 12 millions d'acteurs, donc des gens qui pratiquent l'activité sportive, qu'ils soient des acteurs éducatifs dans le cadre des scolaires, qu'ils soient dans le cadre de compétition avec les clubs, ce sont 12 000 compétitions sur nos équipements, ou qu'ils soient dans un cadre plus individuel.

Mais tout cela est relié, Monsieur le Maire, à des choses qui me paraissent beaucoup plus importantes encore que tout ce que je viens de lister, qui sont les valeurs portées par le sport : ce sont des valeurs de respect, d'engagement, des valeurs de tolérance et de solidarité, et aussi des valeurs d'exemplarité. Je suis certain que l'ensemble des Collectivités Locales participeront à nous aider à développer ce plan de politique sportive et aussi que chacun dans cet hémicycle aura le loisir, le plaisir et le bonheur de démontrer qu'il y participe pleinement.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint au Sport, je suis désolé, ce n'est pas Mme BOET qui vous répond mais moi-même, chers collègues, ce rapport sur la politique sportive de la Ville de Marseille que vous nous soumettez aujourd'hui a le mérite d'essayer de donner une vision sur plusieurs années. C'est pourquoi je l'ai lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur l'Adjoint, que j'ai particulièrement été frappé par la première phrase du rapport, qui dit la chose suivante : "La politique sportive de la Ville de Marseille nous amène à prendre de l'avance sur notre avenir". Comme toutes les expressions diplomatiques, cette phrase est un peu mystérieuse. Personnellement, j'aurais plutôt écrit : il s'agit d'essayer de combler une partie des retards pris dans le passé.

Marseille souffre en effet de plusieurs handicaps en matière de pratique sportive, ce qui nous a valu d'être récemment classés 29^{ème} ville sur 37 parmi les villes de plus de 100 000 habitants par le journal *L'Equipe*, qui n'est pas vraiment engagé à gauche ! Vous le constatez vous-même dans votre rapport : le premier des handicaps, et pas des moindres, réside dans l'insuffisance ou l'état actuel de nombreux équipements sportifs.

Prenons pour exemples les deux sports olympiques majeurs que sont l'athlétisme et la natation. On s'aperçoit qu'il y a dans notre ville un seul stade d'athlétisme comportant huit couloirs, c'est à Luminy. Le stade Roger Couderc, à Saint-Joseph, rénové pour la Coupe du Monde de Rugby, ne permet pas la pratique des sauts et des lancers. Quant au stade Delort, bien que rénové, lui non plus ne répond pas à une pratique satisfaisante de ce sport. Aucun de ces stades, d'ailleurs, n'est ainsi en mesure d'accueillir une compétition nationale ou internationale. Le seul qui pourrait le faire, c'est celui de Luminy, mais il ne possède pas de tribune. Avouez que c'est là une aberration pour une des trois plus grandes villes françaises. Marseille, malgré le vivier de jeunes talents qu'elle recèle, est ainsi loin de voir émerger un jour de ses stades, mais j'espère là me tromper, des Ladji Doucouré, Romain Mesnil, Mehdi Baala, Christine Arron et consorts.

Pour ce qui est des piscines, là aussi vous le constatez, il n'existe qu'un seul bassin olympique public de 50 m, à Luminy encore, sur les 250 qui existent dans l'hexagone. A noter que celui-ci est en plein air, donc impraticable l'hiver par ces temps de grande fraîcheur. On pourrait multiplier les exemples à foison dans toutes les disciplines, en recensant le nombre de vestiaires délabrés, de gymnases fermés ou de stades à équiper en pelouse synthétique et autres.

Evidemment, les conséquences sont lourdes puisque les clubs et les associations sportives ne rencontrent pas les conditions optimales pour la pratique de leur discipline. Le sport scolaire est lui aussi mis à rude épreuve par ce manque d'équipements et donc de créneaux horaires. Quant aux simples pratiquants occasionnels qui désireraient profiter de ces installations, ils sont bien évidemment logés à la même enseigne. Pire encore, durant l'été, au moment où les jeunes cherchent des activités, la plupart de ces équipements, gymnases, piscines et stades, sont fermés. Tout le monde à la plage, donc, qui devient ainsi trop souvent un stade improvisé multi-activités !

Autre victime de ces carences en équipements sportifs, le sport de haut niveau où hormis –vous l'avez dit– l'Olympique de Marseille et le Cercle des Nageurs de Marseille, nous ne retrouvons pas dans notre ville de club à vocation nationale ou internationale et bien trop peu de sportifs de haut niveau nés ou formés à Marseille. Quand on sait tout ce que le sport –là aussi vous l'avez dit– véhicule comme valeurs de respect, de partage, d'exemplarité, de rigueur et de générosité, vous admettez volontiers, Monsieur l'Adjoint, que le retard pris par la Municipalité sur les quinze dernières années est forcément dommageable pour Marseille et les Marseillais.

Pour ce qui est du rapport lui-même que vous nous présentez aujourd'hui, même s'il est rempli de bonnes intentions, il comporte néanmoins quelques zones d'ombre majeures. Pierre angulaire du système, vous dites et nous en sommes d'accord, qu'il faut moderniser et compléter le parc d'équipements sportifs. Oui, trois fois oui ! Mais où sont les financements ? Qu'il s'agisse de rattraper le retard, c'est-à-dire remettre en état l'existant, ou construire de nouveaux équipements, il faut un budget conséquent. Avec 80 millions d'Euros par an et 99 Euros par an et par habitant, Marseille se situe encore une fois en queue de peloton du classement français et arrive en 30^{ème} position selon le même classement. L'effort consenti doit donc être largement amplifié, mais en ces temps de disette budgétaire j'ai peur que M. TOURET n'ait d'autres priorités.

Dans votre projet, il y a un autre paramètre non pris en compte, à savoir l'évolution vers la professionnalisation de l'encadrement sportif. Conformément aux objectifs des Fédérations et du Ministère des Sports, les clubs doivent aujourd'hui se conformer à certaines règles tant en matière de qualité d'enseignement que de sécurité pour les sportifs. Ce passage à un encadrement plus qualifié nécessite donc également des moyens financiers pour les associations et les clubs en charge de l'animation sportive. Il s'agit là d'un gisement d'emploi intéressant pour l'économie de notre ville, mais il y a, là aussi, une nécessité d'accroissement des moyens dont je doute qu'elle soit d'actualité, même si j'espère que M. MIRON nous annoncera des bonnes nouvelles plus tard.

Concernant le sport de haut niveau et l'organisation de grands événements sportifs, les exemples que vous citez dans le rapport, comme l'Open 13, le Beach Volley, la Beach Soccer, le Marseille-Cassis, les Bosses du 13, sont ainsi tous financés par les deux autres Collectivités Locales que sont le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Enfin, et je terminerai par là, au-delà des aspects budgétaires et purement techniques, Marseille doit afficher une véritable volonté de développer toutes les pratiques sportives et modifier progressivement cette unique image de ville du foot. Nous connaissons la passion des habitants de notre ville, par exemple, pour le rugby. Marseille possède un littoral et un climat extraordinaires et il y a encore beaucoup à faire par exemple en matière de nautisme. On peut imaginer aussi, comme cela existe ailleurs dans le monde, dans d'autres grandes villes, de neutraliser des voies de circulation le dimanche pour favoriser la pratique du vélo, du roller, du footing, en toute liberté et toute sécurité.

Multiplier et encourager les pratiques sportives, c'est donner à notre ville l'image d'une ville jeune et dynamique, qu'elle n'a malheureusement pas toujours. J'encourage Monsieur l'Adjoint au Sport à faire preuve d'audace et d'imagination afin d'insuffler ce nouvel état d'esprit dans notre ville, en tout cas nous sommes prêts à l'aider dans cette démarche.

Reste évidemment le cœur du problème, celui des moyens financiers et d'une programmation précise de ce qui est annoncé. Je crains malheureusement que de côté-là, M. MIRON soit confronté à une course d'obstacles ou à un marathon qui va progressivement épuiser son indéniable énergie. Je vous remercie.

Monsieur le Maire. - Je vais faire la réponse tout de suite. Avec des tableaux aussi apocalyptiques dans le domaine de l'école, dans le domaine du sport, dans le domaine du logement, dans le domaine de l'économie, mes chers amis, je suis quand même stupéfait que je sois toujours à ce poste et vous avec moi !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur BARLES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, si nous ne pouvons qu'approuver les objectifs de la politique sportive municipale et la volonté qui est la vôtre d'établir une planification pluriannuelle, nous rejetons certains projets phares et budgétivores de votre politique, qui ne nous paraissent pas structurants pour la ville et non adaptés au contexte actuel de crise systémique du libéral productivisme.

Je pense ici bien évidemment, ne croyez pas que je fasse une fixation, au Palais de la Glace et de la Glisse, mais aussi à la construction d'une salle indoor de 4 000 places qui pourra accueillir des compétitions de basket, de volley et de hand. La ville n'a pas de club de haut niveau dans ces sports et le risque de sous-exploitation de cet équipement est important. Par ailleurs, le Palais des Sports ne paraît pas être en saturation et semble disposer d'une jauge suffisante pour les compétitions qu'il accueille. A cela, vous rajoutez un Palais omnisports sur le site d'Euroméditerranée, d'une capacité de 12 à 15 000 spectateurs. Est-ce que la Bonne Mère nous aurait protégés des affres de la crise financière ? Est-ce qu'un Palais omnisports est une priorité dans une ville qui souffre terriblement du manque d'équipements de proximité ?

Pour nous, en effet, la priorité est là, dans le maillage des équipements sportifs sur l'ensemble de la ville, à la création de petits équipements de quartier. C'est ainsi que chaque école élémentaire doit pouvoir disposer d'un équipement couvert à proximité, à moins de dix minutes à pied de chaque établissement scolaire. Aussi, durant les vacances scolaires, la plupart des installations sportives sont sous-employées. Il conviendrait de les mettre à disposition des adolescents afin de leur permettre de s'organiser en autonomie.

Pour éviter toute dérive, les gardiens seront formés à l'encadrement et à la médiation. Progressivement, les gardiens qui intégreront les services seront des gardiens animateurs de structure. Par ailleurs, nous nous interrogeons également sur l'amplitude horaire de l'ouverture de ces équipements et sur le remplacement du personnel. On sait que beaucoup de petits équipements de proximité souffrent de non-remplacement du personnel municipal.

D'autre part, au niveau des réhabilitations qui vont être faites, qui sont planifiées en tout cas dans ce plan, sachant que tous ces équipements sont extrêmement vétustes, il conviendrait de les rénover dans une démarche de Haute Qualité Environnementale, en incluant la récupération d'eau de pluie, l'isolation par l'extérieur, le chauffage des douches au solaire thermique, qui n'est pas systématique aujourd'hui, et en plaçant des panneaux photovoltaïques pour le fonctionnement des appareils de chauffage et de climatisation.

En ce qui concerne maintenant les manifestations sportives, nous demandons pour toute manifestation de respecter une charte de développement durable, à élaborer, afin de limiter leur empreinte écologique, limitation des déplacements, traitement des déchets avec valorisation maximum, choix de sponsors éthiques et solidaires, utilisation de produits biodégradables ou récupérables.

Enfin, sport, santé et nature étant intimement liés, des aménagements seront souhaitables pour faciliter une pratique du sport spontanée ou en informelle, en profitant de notre ceinture verte d'exception. Je pense ici aux sentiers et boucles de course à pied étalonnés, à des sentiers équestres de randonnée métropolitains, à des vélo-routes et voies vertes traversant l'ensemble de la ville. Autre proposition que nous vous faisons, c'est l'ouverture de la Corniche le dimanche aux piétons, vélos, en tout cas la fermeture aux voitures de la Corniche, le dimanche. Merci.

Monsieur le Maire.- M. MIRON, pouvez-vous répondre, mais assez rapidement quand même ?

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, je voudrais juste rappeler à ceux qui nous disent qu'il y a peu d'équipements de proximité, qu'il y a 22 piscines, 71 stades, 90 cours de tennis, 118 gymnases, 221 jeux de boules et 225 plateaux sportifs de proximité. Alors, bien sûr, on peut encore en faire plus, toujours plus. On va simplement essayer de faire mieux, ce sera déjà pas mal ! Et avec tout ce qui a là, chaque année nous développons de l'entretien, chaque année nous développons de la création aussi. Et les Maires de Secteur sont très attentifs à ce que nous faisons. C'est pour cela qu'en ayant fait le tour, on a pu voir ensemble ce qu'il convenait de faire dans chacun des secteurs.

Pour ce qui est des sports de haut niveau, on ne doit pas suivre l'actualité de la même manière puisqu'il me semble qu'à Marseille, à côté du Cercle des Nageurs qui a la quasi-totalité des titres nationaux, que ce soit en rugby, en handball, en basket ou en volley, nos équipes, même si elles ne brillent pas dans leur première division nationale, sont en tout cas dans des divisions qui sont de bon niveau, même s'il faut qu'on les accompagne pour performer encore plus et se développer encore plus.

M. CHAMASSIAN, vous auriez pu dans vos propos rajouter aussi la piste d'athlétisme de Jean Bouin où, en ce qui me concerne, je vais régulièrement m'entraîner. Je vous encourage à y aller et vous verrez bien que là aussi nous avons un très bel équipement. Quant au stade de Luminy, il accueille chaque année un meeting important et, jusqu'à présent, les spectateurs qui se rendent là-bas ne se sont jamais plaints du confort de cet endroit. Je vous inviterai à y retourner la prochaine fois.

Pour ce qui est de la natation, vous avez dans le rapport 241, qui est le suivant, le schéma directeur des piscines. Vous avez pu constater que nous rencontrons un certain nombre de difficultés dans la mesure où les piscines ont vieilli. Bien sûr, le chlore n'a jamais été bon pour l'entretien et donc, malgré les investissements importants qui ont été faits depuis des années sur l'entretien de ces piscines, aujourd'hui nous avons la nécessité, pour correspondre aux nouvelles pratiques, aux nouvelles formes de pratiques, à développer notre natation plus largement. Donc c'est prévu dans le cadre de ce schéma directeur des piscines. Je ne voudrais pas alourdir le débat, mais je vous invite à le regarder de près et on aura régulièrement raison de se rencontrer là-dessus et je vous donnerai des informations régulières dans le cadre de la politique d'évaluation souhaitée par vous-même, Monsieur le Maire.

Voilà pour ce qui est de la politique sportive de la Ville de Marseille.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 08/1217/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

241 - 08/1218/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Elaboration du schéma directeur des piscines. Compte rendu des études préalables. Modalités de poursuite du projet. Approbation des affectations d'autorisations de programmes.

(08-17257-SPORTS)

Le rapport 08/1218/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

(Mme HUGON veut intervenir, sans micro)

Monsieur le Maire.- Non, vous venez de vous exprimer largement, on a fait le débat global. D'ailleurs, vous vous êtes suffisamment exprimés et vous n'avez plus de temps de parole, malgré que l'on vous en ait accordé un peu plus.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

242 - 08/1219/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES -
DIRECTION DES MARCHES PUBLICS • Approbation de
conventions avec les sociétés EUROSUD PUBLICITE SA et
SEILPCA pour l'insertion des annonces légales.

(08-17162-DMP)

Le rapport 08/1219/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité. M. DI NOCERA ne participant pas au vote.

* * *

243 - 08/1220/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES •
Approbation d'une convention de mise à disposition de
personnel municipal en faveur de l'AMGAR (Association
Marseillaise pour la Garantie d'Accès au Logement).

(08-17174-DGRH)

Le rapport 08/1220/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

244 - 08/1221/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES
ASSEMBLEES • Mise en œuvre de la politique municipale -
Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des
marchés et accords cadre.

(08-17207-DAS)

Le rapport 08/1221/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

245 - 08/1222/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET
DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS •
Tarification 2009 des prestations au profit des tiers.

(08-17308-DGSIS-BMP)

Le rapport 08/1222/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

246 - 08/1223/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET
DES GRANDS PROJETS • Construction du poste
d'intervention du Bataillon de Marins Pompiers à la Valbarelle
- rue du Docteur Heckel- 11^{ème} arrondissement - Désignation
du groupement de maîtrise d'œuvre lauréat - Indemnisation
des candidats non retenus.

(08-17431-DGPRO)

Le rapport 08/1223/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

247 - 08/1224/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Attribution
d'une subvention pour des actions d'animation du commerce
quartier Pointe Rouge, 8^{ème} arrondissement.

(08-17435-SG)

Le rapport 08/1224/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

248 - 08/1225/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Division Commerce - Attribution
d'une subvention pour des actions d'animation du commerce
dans le secteur Clary-Saint Lazare-Pelletan,
3^{ème} arrondissement.

(08-17438-SG)

Le rapport 08/1225/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

249 - 08/1226/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MARSEILLE MISSION
EUROPE • Versement d'une cotisation à l'Association
Européenne des Villes des Ecoles de la Deuxième Chance.

(08-17182-MMEU)

Le rapport 08/1226/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

250 - 08/1227/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • MARSEILLE AMENAGEMENT - Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2007 et compte rendu financier des activités de la Société Anonyme d'Economie Mixte Marseille Aménagement.

(08-17202-DSC)

Le rapport 08/1227/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

251 - 08/1228/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2007 de la SOGIMA.

(08-17181-DSC)

Le rapport 08/1228/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

252 - 08/1229/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Protocole transactionnel entre Marseille Aménagement et la Ville de Marseille - Clôture de mandats de gestion.

(08-17149-DSC)

Le rapport 08/1229/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

253 - 08/1230/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Financement du dispositif de direction opérationnelle des plans de sauvegarde du Parc Kallisté, des Rosiers, du Parc Bellevue - 2008/2011 - Attribution d'une subvention au GIP du GPV.

(08-17426-DHL)

Le rapport 08/1230/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

254 - 08/1231/DEVD

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION - DIRECTION DE L'ESPACE URBAIN • DIRECTION DE L'ESPACE URBAIN - Approbation de dénomination de voies.

(08-17417-DEU)

Le rapport 08/1231/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

255 - 08/1232/DEVD

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION - DIRECTION DE L'ESPACE URBAIN • Stationnement payant sur voirie - Modification de la tarification - Conditions de délivrance de la vignette résident.

(08-17418-DEU)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire sur le rapport 255, nous votons "contre".

Monsieur le Maire.- C'est noté.

Monsieur PELLICANI.- Sur ce rapport 255, stationnement payant sur voirie, modification de la tarification, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votera également "contre".

Comme par le passé où nous nous sommes opposés à la mise en place de cette tarification et cela avait valu au Maire de Secteur de l'époque un certain nombre d'oppositions de la population, nous continuerons dans le même sens.

Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport 08/1232/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

256 - 08/1233/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 4^{ème} arrondissement - boulevard Françoise Duparc et avenue Foch - Parc de stationnement Vallier. Désaffectation et mise à disposition anticipée.

(08-17391-DAFP)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, les élus Verts voteront "contre" les rapports 256 et 267, qui concernent des parkings de centre-ville, dont le parking Vallier, qui va empiéter sur le terrain du stade Vallier, un des rares équipements sportifs du 4-5...

Monsieur le Maire.- Mais comment pouvez-vous nous dire de telles choses ?

Monsieur BARLES.- ...Le terrain de basket va être pendant un temps occupé par le parking, donc il y a une partie du stade Vallier sur laquelle effectivement va empiéter ce parking.

Nous voterons contre également le parking Fiolle, donc le rapport 267.

Et par ailleurs, je me fais le témoin, ici, des riverains du Parc Longchamp qui continuent à protester contre le parking qui est prévu au niveau du Parc Longchamp.

Monsieur GILLES.- Monsieur le Maire, nous, majorité municipale, il nous reste 1 heure 24, je pourrais quasiment les utiliser pour expliquer à tous nos collègues la mauvaise foi sur le dossier Longchamp et la façon dont certains l'ont géré de manière politique ! Mais je vais essayer d'être bref.

Vous avez reçu, Monsieur le Maire, une lettre ouverte où on nous accuse de beaucoup de choses. Soi-disant, il y aurait 1 200 signatures contre ce parking. Or, il se trouve qu'à la Maire de Secteur j'en ai eu 3 200 pour !

Je lis encore le tract que vous cautionnez, M. MENNUCCI. Je ne voulais pas le dire, mais si vous voulez la preuve que vous cautionnez cela, il suffit d'aller sur Internet, sur *facebook* – pour ceux qui ne connaissent pas, c'est comme les blogs, les sites –, et on s'aperçoit qu'il y a un compte rendu de la réunion du vendredi 7 novembre, à 18 h 30, au 66 rue Louis Astruc. Pour ceux qui l'auraient oublié, le 66 rue Louis Astruc, c'était la permanence du parti Socialiste de M. GUERINI dans les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements. Et cette permanence socialiste a été mise à disposition d'une association, SOS Longchamp, pour y tenir réunion, avec la présence d'un haut fonctionnaire de la CUM, d'ailleurs je m'en suis expliqué avec le Président de la Communauté Urbaine qui m'a donné raison, un haut fonctionnaire de la CUM qui a outrepassé largement son devoir de réserve.

Et dans ce compte rendu, puisque vous tenez absolument que l'on aille un peu plus loin, il est dit soi-disant sous les propos de ce haut fonctionnaire de la Communauté Urbaine que ce dossier a été voulu par des élus, élaboré dans des bureaux sans tenir compte le moins du monde de la situation du terrain en tant que site classé, sans aucune étude sur l'environnement ni sur la santé des riverains et sans aucune concertation en ce qui concerne les CIQ. Et les CIQ ont dit : "voir précisions plus loin". Et qu'apprend-on un peu plus loin ? Que pour cette association, les CIQ ne comptent pas puisque ce sont des associations qui sont achetées par la Municipalité, Monsieur le Maire, puisque nous leur donnons des locaux, puisqu'une fois par an vous leur mettez le Palais du Pharo à disposition, etc.

Donc on voit très bien que derrière, il y a une petite moulinette politique. Mais qu'en est-il exactement ? C'est qu'une majorité de riverains, la grande majorité des Comités d'Intérêt de Quartier, les quatre concernés, et l'association des Commerçants, veulent absolument ce parking ! Et le reste, ce ne sont que des contrevérités !

Quand dans ce tract on dit : "on va détruire un quart –c'est écrit– du Jardin Longchamp", il faut connaître ce dont on parle ! Le Jardin Longchamp, c'est 100 000 m². L'emprise du parking, c'est 3 000 m². Donc, excusez-moi, la division est facile, ce ne sont que 3 % qui vont être détruits pendant la durée des travaux ! Ensuite, je lis toujours : "trois pots de fleurs ne remplaceront jamais un jardin remarquable", Excusez-moi mais cela fait 300 000 Euros le pot de fleurs puisque Laure-Agnès CARADEC va faire investir près de 900 000 Euros pour replanter des arbres, pour faire exactement comme c'était avant !

Vous vous êtes battus sur un dossier que vous ne connaissez pas ! Vous avez fait de nombreuses manifestations tous ensemble où peu de personnes sont venues et lors du dernier Conseil d'Arrondissements, une trentaine de personnes sont venues manifester devant la Mairie, M. MADROLLE a reconnu que ce serait très difficile pour lui d'obtenir un moratoire de la part du Président de la Communauté Urbaine et une élue socialiste de votre majorité a même reconnu –je lui rends hommage puisque c'est Mme PIETRI– que ce parking était indispensable pour les riverains et pour les commerçants.

Donc, tout ce termine très bien dans les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements et arrêtez d'attiser de la colère autour de ce parking Longchamp que tout le monde attend avec impatience maintenant !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 08/1233/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et le Groupe Verts votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

257 - 08/1234/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • ZAC DE SAINT JUST - 4^{ème} et 13^{ème} arrondissements - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2007 - Participation de la Ville de Marseille à l'équilibre du bilan - Avenant n° 12 à la Concession d'Aménagement

(08-16978-DEAM)

Le rapport 08/1234/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

258 - 08/1235/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Z.A.C. DU ROUET - 8^{ème} arrondissement - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2007 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°8 à la Convention d'Aménagement.

(08-17011-DEAM)

Le rapport 08/1235/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

259 - 08/1236/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • 9^{ème} arrondissement - ZAC du Vallon Régný - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2007 - Approbation d'un avenant n° 1 à la concession

(08-16957-DEAM)

Le rapport 08/1236/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

260 - 08/1237/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • ZAC de la Jarre - 9^{ème} arrondissement - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2007 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement de la ZAC.

(08-17374-DEAM)

Le rapport 08/1237/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

261 - 08/1238/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • ZAC de la Valentine - 11^{ème} arrondissement - Concession d'Aménagement entre la Ville de Marseille et Marseille Aménagement. Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2007. Participation de la Ville à l'équilibre du bilan. Approbation de l'avenant n°9 à la concession d'aménagement.

(08-16980-DEAM)

Le rapport 08/1238/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

262 - 08/1239/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • 13^{ème} arrondissement - ZAC du Pôle Technologique de Château Gombert - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2007 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan. Approbation de l'avenant n°11 à la convention d'aménagement.

(08-16956-DEAM)

Le rapport 08/1239/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

263 - 08/1240/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • ZAC DES HAUTS DE SAINTE MARTHE - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2007 - Participation à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'aménagement.

(08-17376-DEAM)

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Maire, tout le monde connaît les détails techniques proposés par la Ville pour réaliser la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe en un véritable éco-quartier, comme d'ailleurs celle de Régný. Comme l'indique le rapport, les volontés de la Ville, les exigences de qualité, les économies d'énergie, les équipements publics, les voiries et surtout des problèmes fonciers, vont entraîner des dépenses lourdes pour la Ville, de l'ordre, entre 2010 et 2016, de 15 millions d'Euros par an. Mais cet effort est le fait, Monsieur le Maire, de votre volonté politique.

Malgré cet effort, un urbanisme harmonieux cohérent ne pourra pas se faire sans certaines conditions qui sont absolument nécessaires. D'une part, que le Département engage la programmation de la RD4d, réalisation vitale aussi pour Château-Gombert ; ensuite, que la Communauté Urbaine participe à la réalisation des voiries de liaisons internes et demande à la RTM d'organiser les transports en commun, très importants pour nous puisque l'on réduit la voiture, et leur rabattement sur la Gare de Sainte-Marthe que vient d'inaugurer la Région.

Monsieur le Maire, nous formulons donc, surtout après les déclarations du Président GUERINI, des vœux auprès aussi de M. le Président CASELLI, afin qu'ils expriment leur volonté sur ces sujets et permettent à leurs Services de travailler ensuite, dès le début de 2009, avec les Services de la Ville de Marseille et Marseille Aménagement. Je crois qu'il y va de l'urbanisme durable que nous souhaitons tous, que vous souhaitez, et surtout les habitants de Sainte-Marthe. Et il y va aussi du développement de la ville, que vous impulsez, Monsieur le Maire, depuis dix ans avec vigueur !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. VALLETTE a bien parlé, il doit être rassuré : tout baigne en ce moment avec les autres collectivités territoriales !

Le rapport 08/1240/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

264 - 08/1241/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT - Z.A.C. de Saint Louis - 15^{ème} arrondissement - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2007 - Participation à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°10 à la convention.

(08-17409-DGUH)

Le rapport 08/1241/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

265 - 08/1242/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • ZAC DE SAUMATY SEON - 16^{ème} arrondissement - Convention d'aménagement entre la Ville de Marseille et Marseille Aménagement. Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2007. Participation de la Ville à l'équilibre du bilan. Prorogation de la durée de la concession. Approbation de l'avenant n° 9 à la concession d'aménagement.

(08-16979-DEAM)

Le rapport 08/1242/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

266 - 08/1243/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • Approbation de l'avenant n°2 à la convention de prospection et de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) pour la réalisation de programmes de logement.

(08-17358-DGUH)

Le rapport 08/1243/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

267 - 08/1244/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Mélihan-Fiole-Puget - Réhabilitation, reconstruction et restructuration des équipements scolaires et construction d'un parking souterrain de 600 places dans le 6^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage n°07/063 - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme globale.

(08-17406-DGPRO)

Le rapport 08/1244/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

268 - 08/1245/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Approbation d'une nouvelle convention entre la Ville de Marseille et le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et le Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique.

(08-17424-DPE)

Le rapport 08/1245/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

269 - 08/1246/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Politique en faveur de la famille - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association "La Maison des Bout'Chou" pour la création d'un établissement d'accueil de la Petite Enfance- Approbation de l'avenant n°1 à la convention 080439 - Programmation 2007/2008.

(08-17436-DPE)

Le rapport 08/1246/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

270 - 08/1247/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Copropriété du Plan d'Aou - 15^{ème} arrondissement - contribution aux charges locatives - Exercices 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 - Attribution d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public-Grand Projet de Ville (GIP-GPV).

(08-17427-DHL)

Le rapport 08/1247/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

271 - 08/1248/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Projet Centre Ville - Périmètre de restauration Immobilière "Centre Ville" - Demande d'une deuxième prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique du deuxième programme de travaux (2^{ème} DUP).

(08-17378-DHL)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport sur la prorogation du PRI pose beaucoup de questions. Alors que de plus en plus d'habitants et d'acteurs associatifs critiquent les résultats obtenus dans le cadre des Périmètres de Restauration Immobilière, vous nous demandez aujourd'hui, en fin de Conseil Municipal, de proroger une nouvelle fois la DUP accompagnant ce dispositif. Ceci est déjà un aveu en soi de la lenteur de cette opération qui a démarré en 1997, soit il y a plus de dix ans maintenant, et qui devait conduire à une rénovation complète des quartiers du centre-ville en quelques années.

Le résultat –et je n'ai pas besoin de vous le dire, vous le savez vous-même– est hélas beaucoup plus sombre : logements vacants ou déjà dégradés, taudis de marchands de sommeil –nous l'avons évoqué avec M. ALLEGRIINI ce matin–, marchands de sommeil toujours en activité, espaces publics en déshérence. Autant de signes qui prouvent que la réhabilitation des quartiers concernés est à nouveau en panne. Bien sûr, un certain nombre de logements et de façades ont fait l'objet d'une réhabilitation, mais ces travaux, souvent réalisés de manière sommaire, n'ont pas fondamentalement changé l'aspect général de ces quartiers, ainsi que les difficultés de la vie quotidienne rencontrées par les habitants, notamment du 1^{er} arrondissement.

L'association "Un centre-ville pour tous" le constate crûment dans un rapport. Je cite : "Il n'y a ni production massive de logements sociaux, ni production de logements privés à loyers sociaux que la population attend depuis des années". Et un peu plus loin, cette même association écrit : "A Noailles, la réhabilitation de l'habitat se fait au compte-gouttes, la Ville ferme un service public comme l'antenne de Noailles du Centre Social Julien. Le nettoisement du quartier est en progression mais a été bâclé pendant des années et c'est dans cet état qu'aujourd'hui nous sommes à Noailles."

Ce maigre bilan doit évidemment être mis en rapport avec le coût de ces opérations. Et là encore, les chiffres qui nous sont fournis ne plaident pas vraiment en faveur de ce type d'opérations. Ainsi le PRI Thubaneau –on en a parlé ce matin– coûtera plus de 9,7 millions d'Euros à notre Collectivité. En ce qui concerne le PRI centre-ville, la participation publique atteint 25,5 millions d'Euros, sans parler, car c'est difficilement quantifiable, des exonérations fiscales, mais nombreux sont ceux qui peuvent faire le calcul, ce qui paraît extrêmement élevé au vu de l'état actuel de ce quartier.

Avec un tel montant, une intervention publique directe, si elle avait été mieux concertée dès 1997, aurait été plus efficace, plus pertinente et plus équitable. Vous avez préféré privilégier les investisseurs car cela vous semblait coûter moins cher, mais c'est un calcul à court terme. Le Groupe Socialiste, en 1996 et 1997, avait voté "contre" vos projets, il avait raison ! Et d'ailleurs, c'était M. SANMARCO qui avait fait l'intervention, que j'ai retrouvée, d'ailleurs remarquable. Les façades sont repeintes, mais les problèmes de fond et les difficultés quotidiennes sont toujours là. Ces 25,5 millions d'Euros n'auront toutefois pas été perdus pour tout le monde puisque 3,6 millions ont servi à payer les "commercialisateurs", et plus de 14 millions à rémunérer les sociétés en charge de ces opérations. Si les habitants du 1^{er} arrondissement ne vous remercient pas, les commercialisateurs et les promoteurs vous doivent beaucoup, M. GAUDIN !

La restauration immobilière, a fortiori celle d'un centre-ville ancien chargé de mémoire, n'est pas une simple affaire d'aménagement. C'est une véritable tranche de vie et rien ne peut être entrepris sans les habitants, encore moins contre eux. Je vous invite à méditer ces sages paroles que j'avais eu le plaisir de lire dans la revue éditée par Marseille Aménagement et il me semble que le nouveau Président de cette société a eu en son temps ces paroles très dures et très pertinentes à l'égard des dispositifs que vous avez mis en place. Je crois que la seule manière de tirer aujourd'hui ces quartiers vers le haut est de produire massivement du logement social géré par des opérateurs expérimentés et solides.

C'est vrai que parfois le logement social n'est pas un bien pour un quartier. Mais dans le centre-ville, notamment dans le secteur Noailles Belsunce, où la pauvreté, le logement social de fait, les marchands de sommeil font la loi, seuls les logements sociaux pourront tirer le quartier vers le haut. Je pense que Marseille Aménagement devrait avoir rapidement des directives de la part du Conseil Municipal de Marseille pour pouvoir organiser un tour de table avec ces opérateurs, pour voir ce qu'il est possible de faire rapidement tant en construction qu'en réhabilitation, avec l'ensemble des immeubles que possède aujourd'hui en portefeuille Marseille Aménagement.

Il faudrait aussi, enfin, que la Ville accompagne cette nouvelle façon de faire et réalise les équipements publics nécessaires, je pense notamment aux écoles et aux centres sociaux, à l'école Chanterelle et aux centres sociaux de Noailles, en redoublant ses efforts en matière de sécurité et de propreté, en coopération avec MPM. Et en matière de sécurité, je vous redis la demande de la Mairie du 1^{er} secteur, qui sera bientôt soutenue par des milliers de pétitions qui sont en train d'être signées, qu'il y ait l'installation –oui, c'est dans le règlement intérieur, les pétitions, vous n'avez peut-être pas fait attention mais maintenant cela y est– d'un poste de Police Municipale dans le haut de la Canebière. C'est ce qui aujourd'hui est réclamé massivement par les habitants de la Canebière.

Il est temps, Monsieur le Maire, de reconnaître que ces opérations que vous avez initiées, au vu de leur coût pour les finances communales, au vu de leur longueur et de leur résultat, sont globalement inefficaces pour mener une véritable action de revitalisation urbaine. C'est pourquoi le Groupe Faire Gagner Marseille votera "contre" la prorogation de la DUP des PRI centre-ville.

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, je pense que M. MENNUCCI fait une erreur sur la nature de la prorogation que prévoit ce rapport 271. Il ne s'agit en aucun cas de la prorogation du dispositif du PRI, mais uniquement de la prorogation du dispositif de déclaration d'utilité publique de restauration immobilière, qui nous permet de préserver pour la Ville la possibilité d'exercer le droit d'exproprier au-delà du terme de l'actuelle déclaration d'utilité publique. Si l'on ne fait pas cela, il faudra réengager une procédure trop longue dans le temps. Ceci est le premier point.

(Réflexions de M. MENNUCCI et échange de propos dans la salle, sans micro)

Monsieur le Maire.- Mme FRUCTUS, ne vous laissez pas interrompre.

Madame FRUCTUS.- Il s'agit donc bien d'une prorogation de DUP qui nous permettra d'exercer le droit d'exproprier. Si on ne le fait pas maintenant, on recule encore le moment où l'on pourra le faire.

Deuxièmement, vous aurez noté que dans le rapport 237 que je vous ai présenté, Monsieur le Maire, ainsi qu'à l'ensemble de mes collègues et que vous avez voté, je parle expressément de la politique que la Ville de Marseille entend engager sur le périmètre du centre-ville et qu'il y a une volonté confirmée et affichée de poursuivre une action de mise en place de nouveaux outils opérationnels au terme des concessions "Périmètre de Restauration Immobilière" qui s'achèveront en 2009.

Dans cette délibération, il est également prévu que pendant toute la période jusqu'à l'expiration de la concession, devront être poursuivies toutes les actions engagées qui nous permettront soit de devenir propriétaire, soit d'agir dans le cadre de la réhabilitation des immeubles du centre-ville visés par le périmètre de restauration immobilière. Il y a donc une volonté, pendant l'année qui vient, d'organiser une concertation avec tous les acteurs du centre-ville. Et l'association "Un centre-ville pour tous" que vous citez et qui travaille énormément sur le centre-ville sera bien évidemment associée, comme les Comités d'Intérêt de Quartier que nous avons vus lors de la Commission Urbanisme, à laquelle vous avez assisté et où il y avait le Président de Marseille Aménagement, auquel nous avons expliqué cette volonté de travailler ensemble pour réfléchir à de nouveaux dispositifs opérationnels sur le centre-ville. Cela aura lieu toute cette année !

Et vous savez très bien, M. MENNUCCI, que cette volonté est affichée et manifestée ! Donc je vous la confirme !

Monsieur le Maire.- Merci, Mme FRUCTUS. Si c'était aussi simple et aussi facile, dans le passé cela aurait été fait. Au fur et à mesure, nous faisons ce que nous pouvons. Il y a des lenteurs, on peut le constater. Nous essayons de trouver des procédures nouvelles, nous essayons de nous adapter, nous le ferons pendant le mois de février, nous ferons une séance là-dessus en février. Mais n'écoutez pas toujours toutes ces critiques extraordinaires, violentes, qui ne vont pas dans le sens de l'intérêt général. Ensemble, quand on essaie de trouver des solutions, il nous arrive d'y parvenir, mais pas sous la forme de la critique caricaturale !

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, tout ce qu'a dit M. MENNUCCI, en tout cas dans le cadre du discours qui lui a été préparé, pas ensuite quand il se lâche pour prendre à parti Mme FRUCTUS, tout ce qu'il a dit dans le discours qui lui a été préparé n'était pas inepte ni hors de propos, il faut le reconnaître.

Par contre, la position de vote qui est prise par le Groupe Socialiste, elle, est inepte, parce que justement, pour arriver au résultat qui est demandé, il faut s'inscrire dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique. Et l'objet du rapport aujourd'hui, c'est de renouveler cette déclaration d'utilité publique, et non pas, comme l'a excellemment dit Arlette FRUCTUS, de renouveler l'opération Périmètre de Restauration Immobilière. C'est-à-dire que l'on reste dans un outil fort de puissance publique, en se réservant la possibilité d'utiliser d'autres outils pour accélérer encore le renouveau du centre-ville, que d'autres avaient laissé mourir !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 08/1248/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et le Groupe Verts votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

272 - 08/1249/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Opération de construction de locaux pour l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille - 13^{ème} arrondissement - Désignation du groupement de maîtrise d'œuvre lauréat - Indemnisation des candidats non retenus.

(08-17432-DGPRO)

Le rapport 08/1249/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

273 - 08/1250/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Renouvellement du protocole d'accord avec le Cercle des Nageurs de Marseille pour l'accueil des enfants scolarisés.

(08-17161-SPORTS)

Le rapport 08/1250/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

274 - 08/1251/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Stade Gherzo - 16 traverse de la Michèle 15^{ème} arrondissement - Création de vestiaires, d'une conciergerie et réfection de l'aire de jeu - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Sports année 2008 pour la réalisation des travaux - Lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux.

(08-17279-SPORTS)

Le rapport 08/1251/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

275 - 08/1252/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Délégations de Service Public - gestion et développement culturel du "Café-Musiques de Saint-Marcel" Scène de musique actuelle "l'Affranchi" et gestion et animation de la Cité de la Musique et de ses annexes - Participation financière 2009 de la Ville de Marseille.

(08-17169-DGAC)

Le rapport 08/1252/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

276 - 08/1253/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Subvention de fonctionnement 2009 au Groupement d'Intérêt Public Culturel gérant le Centre Interrégional de Conservation et de Restauration du Patrimoine (G.I.P.C. - C.I.C.R.P. Belle de Mai).

(08-17185-DGAC)

Le rapport 08/1253/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

277 - 08/1254/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Attribution d'une subvention d'investissement pour l'aménagement intérieur de la bibliothèque et de la salle de conférence du couvent des Dominicains.

(08-17204-DGAC)

Le rapport 08/1254/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

278 - 08/1255/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Système Friche Théâtre" au titre de l'année 2009.

(08-17318-DGAC)

Le rapport 08/1255/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

279 - 08/1256/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Approbation d'une convention de partenariat avec l'association "Tous Chercheurs".

(08-17210-BM)

Le rapport 08/1256/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

280 -

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Approbation de sept conventions de numérisation et de mise en ligne de la presse ancienne en provençal.

(08-17192-BM)

Rapport retiré.

* * *

281 - 08/1257/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Rénovation et mise aux normes du Théâtre de l'Odéon - 162, la Canebière - 1^{er} arrondissement - Approbation de l'augmentation d'affectation d'autorisation de programme.

(08-17339-DTSUD)

Le rapport 08/1257/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

282 - 08/1258/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • ATELIERS DU PATRIMOINE - Opération de mise en valeur du jardin des vestiges "Port Antique" et création d'un nouvel accès au jardin en prolongement de la rue Henri Fiocca reliant la voie romaine - 1^{er} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(08-17425-DGPRO)

Le rapport 08/1258/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROATTA Jean

283 - 08/1259/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Implantation d'une plate-forme multi-partenariale d'expertise économique au service du projet d'Union pour la Méditerranée dans le corps de bâtiment principal de la Villa Valmer 274, Corniche Kennedy - 7^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(08-17422-DGPRO)

Monsieur MULLER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais essayer de faire une intervention, justement comme vous le disiez, dans le cadre de l'intérêt général.

Tout d'abord, je vous ai applaudi tout à l'heure quand vous vous êtes positionné comme très attentif à la gestion de la Ville. Là, sur ce rapport 283, on nous demande de voter un budget de 1 million d'Euros à l'aveugle. De plus, je tiens à le préciser, 1 million d'Euros qui n'a pas reçu d'avis favorable de la Commission.

Que lit-on dans le projet ? Une description poétique de la Villa Valmer, et ça j'y suis très sensible, tout y passe, la situation, la vue exceptionnelle, les paysages et la liste complète des occupants des annexes, dont un certain nombre de bureaux d'ailleurs très utiles comme par exemple le bureau de l'ONU. Mais alors rien sur l'affectation ni la destination de ce 1 million d'Euros que l'on nous demande de voter. Il ne s'agit pas d'un million d'Euros pour réhabiliter la Villa, ce que l'on aurait trouvé formidable, mais d'un million d'Euros pour étudier –je cite– une éventuelle plate-forme multi-partenariale d'expertise. Je résume : il s'agit donc d'un million d'Euros destiné à des bureaux d'experts pour qu'ils s'interrogent sur l'installation d'autres experts futurs.

Je suis également inquiet de savoir combien coûteront ces futurs experts, vu le coût exorbitant déjà de la première étude ! Et ce n'est pas un million d'Euros de travaux, mais bien un million d'Euros d'études avant aménagement. Et évidemment, on s'inquiète encore plus de l'éventuel coût des travaux quand on est à 1 million d'Euros d'études. Enfin, il s'agit de plans et d'études d'architecte et on sait tous que l'on peut faire des plans et des études d'architecte pour même pas 10 % de cette somme.

Concernant la dizaine de rapports que l'on étudie là, ce sont des rapports qui n'ont pas pu être étudiés en Commission, sur lesquels la Commission n'a pas pu statuer, donc qui n'ont pas pu avoir d'avis favorable. Ce qui est étonnant aussi, c'est que la Commission, qui avait été extrêmement bien préparée, avec des rapports très bien ficelés, s'est passée très rapidement. Mais ces rapports additifs, qui passent après, dans l'urgence, sont quasiment supérieurs en termes d'implication financière à ce qui a été vu par la Commission. Je ferme la parenthèse pour revenir à nos propos.

Donc pas d'avis favorable pour 1 million d'Euros pour des "études de prestations intellectuelles connexes". Personnellement, je ne sais pas ce que cela veut dire. Tout à l'heure, vous avez évoqué votre rigueur de gestionnaire. Deux points : premièrement, il est dommage évidemment que Barcelone ait été préférée à Marseille pour l'Union de la Méditerranée, mais Marseille aura certainement quand même un rôle à jouer. Deuxièmement, la crise qui a débuté et dont la violence risque d'être redoutable l'an prochain, va nous contraindre à nous concentrer et à concentrer nos efforts sur l'essentiel et les urgences réelles de la ville.

Pour revenir à la Villa Valmer, elle est en décrépitude et il faudra la restaurer et, en particulier, aujourd'hui les lieux de mariage agréables pour nos concitoyens manquent. On avait dans ce secteur, dans le 1-7, le Pharo, mais la toiture a été emportée, et il est vrai que la Villa Valmer serait un lieu dont rêveraient les Marseillais. Elle est en décrépitude de longue date. Alors pourquoi pas un projet et un appel à projet pour la restauration de la Villa Valmer, plutôt que ces études et ces prestations intellectuelles connexes dont personne ne sait ce qu'elles sont ni personne ne sait ce qu'elles seront ?

Donc soyons raisonnables et essayons de remettre ce rapport au jour où l'on saura et puis au juste prix, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- M. PARAKIAN, pouvez-vous répondre à notre collègue ?

Monsieur PARAKIAN.- Monsieur le Maire, je vous demande d'excuser Jean ROATTA, qui a malheureusement dû s'absenter.

Je voudrais profiter de ce moment qui m'est donné pour vous dire, Monsieur le Maire, que je suis très fier de faire partie d'une équipe municipale qui a la volonté de tirer Marseille vers le haut en matière internationale. Grâce à votre volonté, Monsieur le Maire, et à celle de l'Adjoint à l'International, M. ROCCA SERRA, de très nombreux organismes internationaux sont venus s'implanter à Marseille, la Banque Mondiale, l'ONU, UBI-France, le réseau ANIMA et bien d'autres. Et croyez-moi, mes chers amis, que beaucoup de villes en France nous envient ces organismes. Ce hub d'opérateurs a permis de renforcer et de développer l'action internationale de la ville.

Le rapport qu'il vous est proposé de voter est effectivement un programme de 1 million d'Euros pour le démarrage d'études et de maîtrise d'œuvre, mais aussi le lancement d'une première tranche de travaux pour la réhabilitation de la Villa Valmer. Nous souhaitons y installer une plate-forme multi-partenaire d'expertise économique au service du projet pour l'Union pour la Méditerranée.

Vous le savez tous, la Villa Valmer est une magnifique et prestigieuse bastide, construite en 1865, et sa position symbolique face à la Méditerranée, en front de mer, en fait un édifice phare.

Et puisque l'international n'est ni un sujet de gauche et ni un sujet de droite, j'ai eu beaucoup de plaisir ce week-end à discuter avec Edmonde Charles ROUX-DEFFERRE, lors du Festival national du livre arménien, et je lui ai posé une question, je lui ai demandé : "Quel est votre objectif pour Marseille ?" Et elle m'a gentiment répondu : "Que la Ville se donne les moyens d'être un acteur incontournable dans le projet d'Union pour la Méditerranée et qu'elle s'affiche comme une Ville phare et leader du bassin euroméditerranéen." Et je pense que la réhabilitation de cette Villa Valmer y contribue très fortement. Merci.

(Echange de propos dans la salle)

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, je vous en prie !

M. PARAKIAN suit principalement ce dossier et c'est parce que Marseille aura un rôle dans l'animation économique et technique de l'Union pour la Méditerranée. Si nous n'avions pas demandé le Secrétariat, on aurait dit : "Ils s'en moquent, ils ne sont pas intéressés, ils ne veulent pas, ils ne font pas d'effort". A partir du moment où on l'a demandé et où on ne l'a pas eu, parce qu'il faut faire aussi des équilibres dans la diplomatie française ou européenne, alors c'est parce que nous n'étions pas assez bons, assez ceci ou assez cela ! Nous faisons les travaux nécessaires, nous devons être prêts pour accueillir les institutions qui voudront s'installer à Marseille ! Il s'agit de préparer les travaux nécessaires en toute hypothèse, pour que la Villa Valmer puisse jouer pleinement son rôle de Maison des Organisations Internationales.

Voilà ce que nous voulons, voilà ce que nous espérons !

Monsieur MENNUCCI.- Je serais ravi que la Villa Valmer joue un rôle éminent, je n'ai pas de problème avec la Villa Valmer, je souhaite que la Villa Valmer soit occupée. Je peux même vous dire qu'au moment où nous n'avons plus de salle de mariage dans le 1-7, on peut imaginer des choses, mais le problème n'est pas là.

Ce que je n'arrive pas à comprendre, il y a deux choses. Premièrement, nous avons une lettre du Président de la République, du 8 mars 2008, et dans cette lettre, le Président de la République vous a écrit pour vous dire que nous serions la capitale de son initiative méditerranéenne. Or, aujourd'hui, nous savons, et nous n'avons pas besoin d'explication, ce que sont les promesses électorales, que ce ne sera pas de votre part...

(Réflexions dans la salle)

Monsieur MENNUCCI.- Mais là nous en avons ! Vous êtes mal tombé aujourd'hui, M. MORAIN, avec l'initiative de Jean-Noël GUERINI ! Je crois que vous feriez mieux de savoir si dans la lettre de M. SARKOZY nous avons obtenu la capitale de l'Union pour la Méditerranée !

Monsieur le Maire.- Non !

Monsieur MENNUCCI.- Non ! Est-ce que nous avons obtenu la LGV par Marseille ? Non plus ! Et je ne vais pas continuer parce qu'il y a strictement rien de ce qui était écrit qui est en train de se réaliser. Mais la question n'est pas là. La question aujourd'hui est que l'on nous dit, et nous le savons, que la Ville est dans une situation financière difficile, et 1 million d'Euros, je rappelle que cela représente plus de 6,655 millions de Francs, pour ceux qui n'ont pas encore tout à fait compris la conversion ! Cela représente donc une somme considérable et pour un projet dont nous ne connaissons ni le début ni la fin !

En tant que Maire du 1-7, je suis très favorable à ce que la Villa Valmer retrouve ou trouve son lustre, et donc je ne conteste pas le fait que l'on y investisse, mais je voudrais savoir de quoi il s'agit : 1 million d'Euros d'études, mais c'est incroyable ! Est-ce que l'on peut me dire aujourd'hui, par exemple, je me tourne vers M. REAULT, combien ont coûté les études sur le Palais de la Glace et de la Glisse ? Est-ce que M. REAULT s'en souvient ? 900 000 Euros ! Les études préalables qui ont été votées par le Conseil Municipal sont de 900 000 Euros pour un bâtiment aussi imposant. Et on voudrait nous faire voter 1 million d'Euros pour la Villa Valmer ! Excusez-moi, et sans aucune explication ! Un dossier qui passe en urgence ! Qui n'est pas transmis au Conseil d'Arrondissements ! Mais je ne comprends pas ! On est à ce point dans une volonté d'aller vite, alors que nous savons que nous sommes en train de voter une AP !

Est-ce que, mes chers collègues, vous savez combien de millions d'AP sont votés par ce Conseil Municipal ? Mme PIGAMO l'a dit tout à l'heure : 1 500 millions d'Euros d'AP, et nous rajoutons 1 million à ces 1 500 millions ! Il faudra dix ans, au rythme des investissements de la Ville de Marseille, pour les éculer ! Donc dites-moi pourquoi aujourd'hui nous allons voter 1 million d'Euros d'études dans un dossier dont nous ne connaissons ni le début ni la fin, qui n'a ni queue ni tête ?

Monsieur le Maire.- Ceci est votre opinion, ce n'est pas la nôtre. La nôtre, précisément, c'est d'avoir des lieux symboliques qui nous permettent d'attirer des organisations internationales, qui, d'ailleurs, si elles venaient occuper ces lieux, paieraient des loyers assez substantiels. Et c'est une programmation de travaux que nous voulons faire ! Si nous ne faisons pas cela...

Monsieur MENNUCCI.- Vous n'avez pas l'argent pour les payer !

Monsieur le Maire.- Je sais bien que nous n'avons pas l'argent ! Mais peut-être que justement le Conseil Général, partageant la même volonté de faire jouer, dans ce département, à cette ville un rôle important dans l'Union pour la Méditerranée pourrait participer généreusement. Et le Conseil Régional, dont M. VAUZELLE s'honore d'être le premier des acteurs de l'Union pour la Méditerranée, pourrait le faire aussi. Eh bien, nous, nous commençons par dire : nous allons faire cela et, ensuite, nous demanderons si nous pouvons être aidés par d'autres Collectivités Territoriales.

En ce qui concerne la lettre du Président de la République, dont nous savons parfaitement que vous l'avez apprise par cœur, le Président de la République a parlé...

(Réflexions de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- D'abord, quand il s'agit du Président de la République, faites un peu attention vous aussi à ce que vous dites ! Le Président de la République est le Président de la République Française de tous les Français, et vous ne pouvez pas essayer d'ironiser en permanence sur ce qu'il dit ou sur ce qu'il aurait écrit. Je vous en prie !

Il a parlé de "capitale française" pour Marseille et il n'a pas parlé du siège. Mais cela, vous l'oubliez...

(Réflexions de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Mais on le verra pour le reste aussi.

Voilà l'explication qui vous a été donnée et ce que nous souhaitons faire pour attirer toujours l'ONU, ANIMA, la Banque Mondiale, etc. Si on avait les raisonnements que vous tenez, on n'aurait pas la Banque Mondiale, on n'aurait pas le Conseil Mondial de l'Eau !

(Réflexions de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Non, on y va ! Et on vérifiera que tout soit bien utilisé !

Le rapport 08/1259/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et le Groupe Verts votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

284 - 08/1260/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • 7^{ème} arrondissement - Palais du Pharo - Boulevard Charles Livon - Travaux de rénovation de la toiture - Approbation de l'affectation d'autorisation de programme et de passation de marchés.

(08-17420-DTSUD)

Le rapport 08/1260/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

285 - 08/1261/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES REGIES • Fourniture de matériel électrique nécessaire à la Direction des Régies et aux Services Municipaux - Approbation de l'avenant n°3 au marché n°07/108.

(08-17440-REGIE)

Le rapport 08/1261/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

286 - 08/1262/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 16^{ème} arrondissement - Saint Henri - Création de l'Association Syndicale Libre du Village d'entreprises de Saint-Henri.

(08-17437-DAFP)

Le rapport 08/1262/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

287 - 08/1263/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Principe de vente aux enchères notariales de biens immobiliers communaux.

(08-17439-DAFP)

Le rapport 08/1263/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

288 - 08/1264/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • Quartier Saint-Barthélemy - 14^{ème} arrondissement.- Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de construire sur le site des anciennes usines MICASAR au 16 chemin de Sainte-Marthe.

(08-17433-DGUH)

Le rapport 08/1264/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

289 - 08/1265/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 13^{ème} arrondissement - Malpassé - 16 boulevard Lagarde - Cession d'un bien immobilier à Monsieur Nicolas Rampal.

(08-16901-DAFP)

Le rapport 08/1265/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

290 - 08/1266/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • Réorganisation de la Direction de la Sécurité.

(08-17442-DGPP)

Le rapport 08/1266/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

291 - 08/1267/SOSP

SECRETARIAT GENERAL • Création et rattachement de la Direction Internet au Secrétariat Général.

(08-17444-SG)

Le rapport 08/1267/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

292 - 08/1268/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES - Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et la Régie des Transports de Marseille (RTM) pour la promotion de la Culture dans la perspective 2013.

(08-17295-DGAC)

Monsieur BARLES.- Juste un rebond par rapport à Marseille Provence 2013 et à la question de la Minoterie. Lors du dernier Conseil...

Monsieur le Maire.- ...Je vous en parlerai, prenez rendez-vous avec moi et je vous expliquerai sur la Minoterie –M. HERMANN peut peut-être en dire un mot rapide–, cela coûte trop cher, la Minoterie ! Et M. GUERINI nous l'a fait remarquer ! Et peut-être que nous avons d'autres solutions que la Minoterie, pour laquelle tout le monde a promis d'y participer mais maintenant il n'y a que nous qui y participons, les autres ne veulent pas donner ! Alors on verra après !

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, je suis comme vous Administrateur d'Euroméditerranée et je pense que ce que vous dites est inexact. Nous avons simplement dit, Lisette NARDUCCI, moi-même, Sylvie ANDRIEUX, Jean-Noël GUERINI, et vous l'avez approuvé vous-même, que le devis qui nous était présenté pour la Minoterie était trop cher : 13 millions d'Euros ! On a dit que l'on allait revoir le financement de la Minoterie, nous n'avons jamais dit que nous étions "contre" un financement de la Minoterie ! Donc je voulais rétablir simplement les faits.

Monsieur le Maire.- M. CASELLI, vous avez sans doute mal compris ce que je viens de dire. Je viens de dire exactement ce que vous venez de dire, c'est-à-dire qu'il y a eu interrogation sur le fait que c'était trop cher. Et pour l'instant, j'observe qu'en dehors de la Ville de Marseille, personne ne veut payer, parce que c'est trop cher. Voilà ! Mais sans doute, dans les possibilités, je pense que l'on pourra s'entendre sur le financement, même avec MPM !

Monsieur CASELLI.- Le Conseil d'Administration d'Euroméditerranée n'a pas eu lieu. Quand il aura lieu, nous verrons. Mais vous ne pouvez pas faire de telles déclarations avant que le Conseil n'ait eu lieu !

Monsieur le Maire.- Eh bien d'accord ! Au moment où on avait besoin d'argent pour la Minoterie, j'aime autant vous dire que les déclarations étaient faites ! Et elles étaient faites par tout le monde ! Alors, on verra si on peut trouver une solution qui coûte moins cher !

Une réflexion dans la salle : "Monsieur le Maire, le Conseil Général a voté la semaine dernière sur la Minoterie !"

Monsieur le Maire.- Eh bien, tant mieux !

Monsieur MENNUCCI.- Il faut suivre, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire.- Mais je suis, M. MENNUCCI, et si je ne suivais pas, vous êtes là pour essayer de me le rappeler ! Ne vous inquiétez pas.

Le rapport 08/1268/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

293 - 08/1269/CURI

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Programme de coopération décentralisée en Méditerranée.

(08-17386-DGCRE)

Le rapport 08/1269/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

294 - 08/1270/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES • Transfert de marché.

(08-17445-DGRH)

Le rapport 08/1270/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille refusant de voter, le Groupe Verts ne votant pas.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

295 - 08/1271/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE PARTAGEE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Attribution d'une subvention à l'Association Conservatoire - Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP) pour la gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Riou - Approbation d'une convention.

(08-17450-DQVP)

Le rapport 08/1271/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille refusant de voter, le Groupe Verts ne votant pas.

* * *

296 - 08/1272/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE PARTAGEE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Attribution d'une subvention à l'Association Conservatoire - Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP) pour la gestion des Espaces Naturels du Parc Maritime des Iles du Frioul - Approbation d'une convention.

(08-17451-DQVP)

Le rapport 08/1272/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille refusant de voter, le Groupe Verts ne votant pas.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

297 - 08/1273/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 16^{ème} arrondissement - Engagement Municipal pour le Logement - L'Estaque - 11 boulevard Raymond Fillat - Cession d'un terrain nu à Monsieur Karim Inal et à Madame Giovanna Zecchinato.

(08-16896-DAFP)

Le rapport 08/1273/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille refusant de voter, le Groupe Verts ne votant pas.

* * *

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, tous ces rapports font l'objet d'un refus de vote, car les textes sont donnés hors délai.

Monsieur le Maire.- Eh bien, c'est clair ! Et même pour celui qui suit, pour le Bataillon des Marins Pompiers ?

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

298 - 08/1274/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • Travaux de réhabilitation des résidences des Marins-Pompiers d'Endoume et de la Madrague - 2^{ème} tranche : parties privatives - avenant n°1 au mandat passé avec la société AEPRIM. Approbation du choix du prestataire lot 5 marché subséquent de travaux.

(08-17448-DGABC)

Le rapport 08/1274/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille refusant de voter, le Groupe Verts ne votant pas.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

299 - 08/1275/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Aides à la formation dans le domaine de l'entretien et de la création des espaces verts. Approbation de conventions avec la Société d'Horticulture et d'Arboriculture des Bouches du Rhône et avec le Lycée Professionnel Agricole Paysager de Marseille.

(08-17377-DPJ)

Le rapport 08/1275/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille refusant de voter, le Groupe Verts ne votant pas.

* * *

Monsieur le Maire.- Nous avons une question orale de M. PELLICANI.

Question orale de Monsieur PELLICANI

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, je vous ai fait passer une question orale concernant la situation du Centre Social du Vallon des Auffes et j'en ai profité au passage pour vous rappeler que les associations de ce type qui sont confrontées, au quotidien, aux difficultés des Marseillaises et Marseillais, notamment dans la gestion de la Petite Enfance mais aussi dans certains cas pour des actions en direction du 3^{ème} âge, quand on les traite de mauvais gestionnaires, comme votre collègue, Mme CARREGA, qui se permet de dire qu'un Centre Social est mal géré, il faudrait quand même regarder deux paramètres.

Premièrement, c'est que les deniers du culte à Marseille ne doivent pas du tout être généreux puisque les locaux du Centre Social appartiennent à l'Eglise et que le loyer n'est pas différé ni minoré. Et, deuxièmement, quand les Centres Sociaux en tant qu'employeurs associatifs sont amenés à respecter les conventions collectives, c'est-à-dire les grilles de salaire imposées pour les directeurs et les salariés d'un Centre Social, les ressources qui viennent de la CAF mais des Collectivités, elles, ne suivent pas.

Donc, aujourd'hui, pour une histoire de 14 000 Euros de trésorerie, quand je vois la générosité pour des études et pas pour de l'investissement, dans le rapport précédent concernant la Villa Valmer, pour l'étude de réflexion, je pense qu'il est important que la Mairie de Marseille se positionne sur l'aide qu'elle peut apporter aux Centres Sociaux, et notamment au Centre Social du vallon des Auffes.

Monsieur le Maire, concernant l'aide que la Mairie de Marseille pourra apporter, votre collègue, Mme BERNASCONI, qui n'est pas Conseillère Municipale, s'est permis dans une réunion publique de parler au nom du Maire de Marseille, donc de vous-même, et vous n'êtes pas Conseiller Général, donc je ne pense pas qu'elle ait parlé au nom du Président du Conseil Général, pour annoncer à la population que vous ne laisseriez pas fermer ce Centre Social.

Donc je vous demande aujourd'hui, et c'est ma question orale, de nous répondre sur l'aide que vous allez apporter à ce Centre Social du Vallon des Auffes, mais aussi plus généralement sur la réévaluation que la Mairie va apporter pour tous les Centres Sociaux, parce qu'ils sont tous dans des situations difficiles.

Monsieur le Maire.- Vous n'auriez pas encore quelques dépenses à nous suggérer, non ? Cela économisera sur les frais que l'on vient de décider.

Monsieur PELLICANI.- Economisez d'abord 1 million d'Euros, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire.- Mme CARREGA, voulez-vous répondre aux inquiétudes ?

Madame CARREGA.- Je voudrais dire à M. PELLICANI qu'il ne faut pas qu'il profite d'être sur le territoire d'élection de la nouvelle coqueluche des photographes de *La Provence* pour dire n'importe quoi, comme il a fait cette semaine dans *La Marseillaise* en demandant quand la Ville allait-elle s'intéresser aux Centres Sociaux.

Nous n'avons pas à rougir et surtout aucune leçon à recevoir de vous dans ce domaine social, car nous sommes de très loin les premiers financeurs des Centres Sociaux, M. PELLICANI ! Nous avons augmenté notre participation financière en 2008 et nous l'augmenterons encore en 2009 ! Notre action pour pérenniser les Centres Sociaux est permanente. Nous l'avons démontré à Bellevue-Pyat, et ce n'est pas Mme NARDUCCI qui pourra dire le contraire, et nous le montrerons encore à Belsunce en ouvrant prochainement la structure.

La Ville de Marseille est la seule Collectivité à construire des Centres Sociaux : nous avons inauguré ceux de Malpassé, de Saint Antoine, le mois dernier, et ceux de Saint-Joseph et l'Estaque vont sortir de terre très bientôt. Il est inadmissible, M. PELLICANI, que vous profitiez de politiser une telle affaire, alors que nous avons pour habitude de travailler main dans la main avec tous nos partenaires !

La volonté de la Ville de Marseille est de maintenir tous les équipements ouverts, dans l'intérêt des habitants, mais pas à n'importe quel prix, car nous voulons des gestionnaires rigoureux des deniers publics.

Suite à la cellule opérationnelle du 11 décembre, l'ensemble des financeurs de la convention cadre, la Ville de Marseille, le Conseil Général et la CAF, font le même constat et ne souhaitent pas financer éternellement des déficits de gestion. Notre objectif vise à garder le Centre Social ouvert, en préservant un maximum d'activités organisées au bénéfice des utilisateurs, notamment en ce qui concerne l'ALSH et l'aide aux devoirs.

Pour conclure, si l'avenir de l'association actuelle semble menacée à cause de son incapacité à gérer et si la CAF décide de supprimer l'agrément du Centre Social, nous prendrons toutes les dispositions nécessaires pour que les habitants subissent le moins de désagréments possible.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, l'année dernière à pareille époque, en vous regardant, je vous disais : on va prendre quelques jours de congé et je vous souhaite de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année, ne sachant pas si nous pourrions revenir. Eh bien, nous, nous sommes encore là ! Et à nos collègues qui auraient souhaité prendre nos places, nous leur souhaitons de la même manière, effectivement, de joyeuses fêtes de fin d'année !

Mes chers collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour, la séance est levée.

La Séance est levée à 16 h 30

* * *

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :
La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS : DIRECTION DES ASSEMBLEES
12, RUE DE LA REPUBLIQUE
13001 MARSEILLE
TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61

DIRECTEUR DE PUBLICATION : M. LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF : M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT : Mme Anne-Marie M.COLIN

IMPRIMERIE : CETER